

LA CONGRÉGATION
de l'ADORATION PERPÉTUELLE

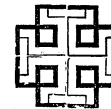
Diocèse de
Quimper & Léon
Evêché de Quimper et de Léon

Document numérisé en 2015

Abbé L. KERBIRIOU

**Au Service des Orphelines
et Face au Tabernacle**

**La Congrégation
de l'Adoration Perpétuelle**



NIHIL OBSTAT :

Quimper, le 20 mars 1936

J.R. GUÉGUEN

Chan. Tit.

Censeur

IMPRIMATUR :

Quimper, le 23 mars 1936

P. Joncour

vic. gén.

Lettre de Son Excellence Mgr Duparc

Evêché de Quimper et de Léon

Mon cher Monsieur Kerbiriou,

12 mars 1936.

Après l'histoire de nos vieux Saints, de nos missions bretonnes, du Collège de Léon et du grand évêque de St-Pol, Mgr de la Marche, que vous avez écrite de main de maître, vous abordez aujourd'hui, dans une monographie savante et pieuse, l'histoire du premier siècle de vie des Sœurs de l'Adoration perpétuelle, qui servent du même cœur, nuit et jour, le Dieu du Tabernacle et les orphelines de Quimper, de Brest et de Trévidy, près de Morlaix.

Tout le diocèse vous en sera reconnaissant.

Sans bruit et sans éclat, cette Congrégation pratique, depuis cent ans, la charité la plus parfaite à l'égard de Dieu et à l'égard des jeunes filles du pays, dans des conditions de pauvreté qui doublent la valeur du dévouement apporté par les bonnes religieuses au service de Notre-Seigneur et des enfants.

Vous avez très bien montré comment elles travaillent à parfaire, à la fois en elles-mêmes et dans ces jeunes âmes, la ressemblance avec le divin Maître qui les a créées à son image. N'est-ce pas la meilleure façon de préparer ces orphelines à la vie chrétienne dans le monde, ce qui n'empêche pas de leur apprendre à organiser pratiquement leur vie temporelle.

Aucun trait ne manque au tableau que vous esquissez. Le Fondateur et les Supérieures sont dressés en plein relief, et c'est une joie de voir la Providence mouvoir autour de ces personnages tant d'âmes d'élite sorties des diverses classes de la société, et qui trouvent le moyen de faire prospérer leur belle œuvre au milieu des épreuves, des guerres, et parfois des persécutions, avec le concours des sympathies populaires.

Votre histoire est véridique, impartiale. Les caractères sont loyalement tracés. Vos illustrations nous donnent même les traits des visages de ceux qui furent mêlés à cette émouvante vocation d'une Congrégation diocésaine qui aurait mérité d'essaimer au dehors.

Je vous félicite de cet excellent travail... Je bénis l'auteur, et je lui souhaite de nombreux lecteurs.

.....
† ADOLPHE
Evêque de Quimper.

INTRODUCTION

« L'année 1821, fut érigé dans la ville de Quimper un institut de pieuses religieuses qui travaillent à leur propre sanctification par l'adoration du Très Saint Sacrement ; leur œuvre principale est d'instruire les jeunes filles pauvres dans les éléments de la foi et les travaux de leur sexe. Ces religieuses prononcent les trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Elles sont soumises à une Supérieure générale... »

Ces lignes sont extraites du décret d'approbation accordé par Pie IX aux Sœurs de l'Adoration, sur la requête de Mgr Nouvel de la Flèche, évêque de Quimper et de Léon, à la suite de la décision de la Congrégation des Evêques et Réguliers, prise à Rome le 27 mars 1874. Le décret ajoutait que les Religieuses demeureraient sous « la juridiction de l'Ordinaire en la forme des Saints Canons et des Constitutions Apostoliques ». C'est, croyons-nous, le seul Institut qui unisse sous cette forme particulière, la piété et l'action, se dévouant à la fois à l'éducation des orphelines des classes populaires et à l'adoration quotidienne du Saint Sacrement la nuit et le jour.

L'objet du présent ouvrage est d'esquisser la fondation, le but, le développement de cette famille religieuse solidement assise dans notre diocèse de Quimper. Pour avoir été circonscrite jus-

qu'à nos jours dans ces limites, elle n'en présente pas moins un magnifique passé et autorise les plus légitimes espérances sur son extension future.

C'est pourquoi on a jugé qu'il importait de la mieux faire connaître. On a pensé aussi, comme le disait Mgr David à Mme de Trémaudan, qu'« au milieu du bruit et des passions de l'heure présente », il est bon de « reposer son âme sur ce tableau d'amour et de paix ». Cette réflexion de l'Evêque de St-Brieuc me semble, plus encore aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, emprunter aux circonstances un accent d'actualité.

La comtesse-chanoinesse Ernestine de Trémaudan publia, en 1882, l'histoire de la Congrégation sous le titre *Comment s'est fondée en Bretagne une institution de charité* (1). J'ai tiré abondamment parti de cet ouvrage. Un essai manuscrit anonyme, et où je crois reconnaître la main d'une religieuse, m'a également servi pour mon travail (2). Comme ces auteurs, j'ai eu recours aux mêmes matériaux, classés en ordre dans les archives de la Maison-Mère de Quimper ; ils comprennent, outre les registres journaliers des Maisons de Quimper et de Brest, de nombreuses lettres du fondateur, des Supérieures générales, de religieuses, d'anciennes élèves et de personnes s'intéressant à la Congrégation. La difficulté a consisté surtout à en dégager une œuvre où le plan logique ne fût pas trop en désaccord avec l'ordre chronologique. Cette considération m'a imposé la division de cet essai en quatre parties : une première partie, consacrée aux origines, c'est-à-dire à l'activité du fonda-

(1) Paris, librairie Jules Gervais.

(2) L'abbé Gabriel Pondaven, archiviste de l'Evêché, a retouché ce manuscrit.

teur et à celle des fondatrices et des premières Supérieures ; une deuxième partie, au développement de l'œuvre sous les Mères générales à partir de 1843 ; une troisième partie, aux filiales de la Maison-Mère ; enfin, une quatrième partie, à l'esprit de la Congrégation réalisé en divers types de religieuses et d'orphelines.



PREMIÈRE PARTIE

Origines et Débuts



François-Marie LANGREZ (1787-1862)

Prêtre, Missionnaire, Doyen du Chapitre de Quimper,
Fondateur et Supérieur de la Congrégation des Sœurs
de l'Adoration Perpétuelle.

CHAPITRE PREMIER

Le Fondateur: François Langrez

LA RUDE ENFANCE DE FRANÇOIS LANGREZ ; PENDANT LA TOURNÉE RÉVOLUTIONNAIRE ; L'APPRENTI-CORDIER — AU COLLÈGE DE ST-MALO : L'ÉLÈVE, LE SÉMINARISTE, LE PROFESSEUR ; L'INFLUENCE DE JEAN-MARIE DE LAMENNAIS — L'ABBÉ LANGREZ INCORPORÉ AU DIOCÈSE DE QUIMPER COMME CHANOINE TITULAIRE ; RETRAITES, MISSIONS, CONGRÉGATIONS — MICHELLE GUILLOU ET LES PRÉMIÈRES DE L'ŒUVRE D'ADOPTION DES ORPHELINES.

La Congrégation dont nous nous proposons de retracer à grands traits l'histoire n'avait pas pour objet primitif le service de l'adoration perpétuelle. Son fondateur ne tenait, ni de par sa naissance, ni de par ses fonctions au diocèse qui sera le berceau de cette Congrégation. Bien plus, il sera incorporé dans ce diocèse étranger pour une destination tout autre. François Langrez n'en fut pas moins amené, au bon moment, dans la ville de Quimper, pour y poser les assises d'un Institut que nous voyons aujourd'hui en pleine prospérité.

Celui qui mit en mouvement cette ardeur charitable et mystique que nous voyons réalisée dans la Congrégation des Sœurs de l'Adoration perpétuelle, naquit à St-Servan le 22 juillet 1787.

Il eut une rude enfance ; son père, embarqué comme capitaine de navire pour le compte de M. de Coutance, chef des mouvements de ce petit port royal, périt en mer. François n'avait que sept ans et il était l'aîné de cinq enfants quand cet affreux malheur frappa la famille. Il fut témoin de l'héroïque attitude de sa mère, Françoise Raut qui, loin de ployer sous l'épreuve, se livra à des travaux d'aiguille et prit une boutique de mercerie pour faire face à ses lourdes charges.

La première école qu'il fréquenta fut celle qui était tenue par ses parentes, les demoiselles Gravelan, dont l'une, entrée plus tard dans la Congrégation de St-Thomas de Villeneuve, y mourut comme une sainte. Ces femmes très courageuses ne craignaient point, en ce temps où pasteurs et fidèles vivaient dans une constante inquiétude, d'ouvrir leur demeure aux prêtres qui voulaient y dire la messe en secret. Cela s'appelait « donner l'hospitalité au bon Dieu ».

François servait le, célébrant à l'autel. On lui avait également confié la garde de la pierre sacrée et des ornements sacerdotaux, qu'il était chargé de porter à la nouvelle demeure où la messe devait être dite le lendemain. Lorsque le dimanche il était impossible d'ouïr le service divin, la maîtresse de maison, Marie Gravelan, récitait à haute voix les prières de la messe et des vêpres auxquelles les assistants s'unissaient avec une grande piété. Mais tout acte religieux passait alors pour un crime et la moindre indiscretion pouvait compromettre la vie des fidèles aussi bien que des prêtres. Un jour, pendant que l'office se célébrait, une troupe d'hommes armés passa sous les fenêtres de Marie Gravelan, hurlant des chants révolutionnaires. Cette fois encore, on en fut quitte pour la peur.

Les pieuses institutrices préparèrent François à la première Communion. Ces demoiselles étaient exigeantes : elles auraient désiré, chez l'enfant, une plus grande compréhension de la lettre du catéchisme et de l'Histoire Sainte. Elles voulaient surtout corriger les défauts de son âge : la vivacité naturelle, l'esprit d'indépendance. « Mes enfants, dira-t-il, plus tard, à ses orphelines de Quimper, quand j'étais petit, je n'étais pas toujours très sage ; j'avais aussi la tête un peu dure ». Et il racontait que sa cousine Marie lui ayant dit avec sévérité : « Quand on ne sait pas sa leçon, on reste à la maison jusqu'à ce qu'on l'ait apprise », il fut blessé dans son amour-propre et répondit avec impertinence : « Eh bien ! je sortirai quand même ». — « Sors si tu veux, lui répliqua Marie, mais si tu sors, tu ne rentreras plus ici ». Cette parole le fit réfléchir sur les conséquences que pourrait avoir sa désobéissance ; il se retira tout confus et se renferma dans sa chambre.

François connut donc des luttes ; mais le courage qu'il mit à se vaincre, de même que sa piété, prouvent qu'il retira des fruits de sa première Communion. Plus tard, il aimera dire aux enfants : « La marque des bonnes communions, c'est le changement de vie. Quiconque ne se corrige pas après avoir communiqué, fait sa confession tout haut, car il montre par là, à tout le monde, qu'il n'a pas bien communiqué ».

Le moment était venu pour François de quitter l'école. Mme Langrez n'avait pas les ressources qui lui eussent permis de répondre au désir de l'enfant d'entrer dans un collège ou d'être confié à un professeur. Après beaucoup d'hésitations, elle se décida à le placer dans la corderie de M. Dubois des Corbières, armateur à St-Servan.

François se résigna à cet état bien contraire

à ses goûts. Il s'appliqua de toutes ses forces à satisfaire son patron par son ardeur au travail et la régularité de sa conduite. Plusieurs de ses compagnons laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de la morale et des croyances : il s'efforça d'exercer sur eux une salubre influence.

Enfin, en l'année 1802, le jour de Pâques, Bonaparte ayant rendu par le Concordat la liberté à l'Eglise de France, les fidèles se pressent dans les temples rouverts. Les cloches, muettes depuis longtemps, font retentir leurs carillons d'allégresse.

Dans ses vieux jours, François Langrez se plaira à rappeler l'impression qu'il avait ressentie lorsque, pour la première fois, il assista à une grand'messe. C'était dans la chapelle de l'hôpital général de St-Malo. En lui se réveilla alors le désir d'étudier, mais dans un but bien précis : devenir prêtre. Désormais cette pensée ne le quittera plus.

Peu de temps après, un gentilhomme eut son attention appelée sur le jeune homme assidu et respectueux qui venait chaque soir à l'église prier devant une image de la Vierge. Un jour, il l'attendit au sortir de l'église et il le pressa de questions. François lui répondit très simplement qu'il priait pour l'âme de son père, mort depuis quelques années, que sa mère était sans ressources, qu'il avait des frères plus jeunes que lui. L'inconnu lui promit qu'il lui donnerait un livre pour le lendemain. L'un et l'autre furent fidèles au rendez-vous. Le livre dont il s'agissait était la *Pratique de l'Amour envers Jésus-Christ*. François attachait tant de prix à la possession de cet ouvrage qu'il dira plus tard : « Ma bibliothèque est certainement ce que j'ai de plus précieux. Mais les trois mille volumes qu'elle contient ne m'ont jamais causé une joie aussi vive que ce petit li-

vre que je conserve encore et lis souvent avec un nouveau plaisir ».

François fit part de sa vocation à quelques personnes : ainsi il fut signalé au clergé de la paroisse. L'un des vicaires, l'abbé Legué, lui donna les premières leçons de latin : le jour était employé au travail de la corderie, la matinée et la soirée à l'étude. La discipline était très sévère à l'école de l'abbé Legué ; fort heureusement, à la cure de St-Servan, se trouvait un autre vicaire, M. Le Coq, allié à la famille Langrez. Cet abbé avait pour mission spéciale de desservir le grand village de Château-Malo, où il se rendait chaque dimanche pour célébrer la messe, dans la petite chapelle de la localité, convertie depuis en une jolie paroisse avec sa charmante église. M. Le Coq, n'ayant pas le temps de s'occuper du jeune latiniste, le confia à M. Binard, qui était alors ordinand.

Il fallut assurer la continuité des études. C'est alors que la famille Sauvage, de St-Servan, fit entrer le jeune homme au Collège de St-Malo. Ceci se passait en 1804 : c'était l'époque des humbles et difficiles débuts de ce Collège. L'établissement avait été ouvert, deux ans auparavant, par un vieux chanoine de St-Malo, M. Engerran, qui avait été chassé et persécuté par la Révolution. L'abbé Jean-Marie de Lamennais, ordonné prêtre depuis le 21 février 1803, soutenait de tous ses efforts la nouvelle institution, où, sans résigner ses fonctions de vicaire à la cathédrale, il enseignait en même temps que son frère Féli. Il y faisait jusqu'à trois cours de théologie par jour à des élèves groupés en plusieurs séries, tandis que Féli était chargé de l'enseignement des sciences dans tout le Collège. L'abbé Vielle y professait également. C'était un prêtre originaire de Picardie. Fuyant les révolutionnaires, il était

venu à St-Malo avec une recommandation pour le père des futurs abbés de Lamennais, l'armateur bien connu, qui devait lui obtenir le passage outre-Manche. Mais il était resté dans le pays, grâce à l'appui des Lamennais, portant aux chrétiens fidèles les consolations de son ministère, et, après la tourmente, il s'était fixé dans la ville. En 1804, nos trois professeurs viennent de s'adjoindre un quatrième collaborateur, l'abbé Hay. Les



L'abbé
J.-M. de Lamennais

classes avaient d'abord eu lieu dans les mansardes de la maison de M. Engerran : les organisateurs de l'école avaient voulu profiter sans tarder de l'autorisation donnée par Bonaparte de fonder, conjointement avec les lycées que prescrivait la loi du 1^{er} mai 1802, des écoles secondaires libres. M. Vielle, qui instruisait quelques élèves chez lui, s'était empressé de les réunir aux élèves de M. Engerran. La nouvelle Maison ne refusait pas les candidats aux carrières civiles, mais elle

accueillait, de préférence, les enfants qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et ceux-ci formaient de beaucoup le plus grand nombre, 60 sur 80, à la fin de 1807. Ils étaient l'objet d'un traitement de choix : « Ce qui est essentiel, écrivait l'abbé Jean-Marie de Lamennais, c'est que nous puissions donner la première éducation à ceux qui doivent devenir prêtres, et leur inspirer, dès leur plus tendre enfance, l'esprit dont ils doivent être animés pendant toute leur vie ». Une chambre de la maison de M. Engerran, transformée en chapelle, servait aux exercices religieux (1).

François Langrez eut pour maîtres MM. Vielle et Jean-Marie de Lamennais. En ce Collège de St-Malo il conquiert bientôt, par son amabilité et sa franchise, l'affection de ses condisciples, en même temps que sa régularité et son ardeur au travail lui valaient l'estime et l'attachement de ses maîtres.

M. de Lamennais, en particulier, s'intéressa de bonne heure au jeune François, qu'il se plaisait à appeler son « cher enfant ». Il lui donna des leçons de théologie pour le préparer à la tonsure que le jeune clerc reçut en 1807. Or, l'Evêché de St-Malo, supprimé par le Concordat, avait été rattaché à l'Evêché de Rennes. En conséquence, François Langrez reçut les Ordres Mineurs et le sous-diaconat des mains de Mgr Enoch, évêque de Rennes.

Vers cette époque se serait produit un fait qui révéla, chez notre séminariste, un talent que la suite de sa vie mettra en pleine lumière. C'était l'usage, au Séminaire, de faire prêcher les abbés à leur tour. Un jour, l'orateur désigné perdit le fil

(1) Herpin, *Histoire du Collège de St-Malo*, chap. IV, p. 35 et Christian Maréchal, *La Jeunesse de F. de Lamennais*, p. 88 - 89, 212.

de son discours, parce que l'abbé Langrez s'était permis de rire. Le Supérieur fit continuer la prédication par l'auteur involontaire de cette interruption et celui-ci s'acquitta de son rôle en faisant une improvisation couronnée de succès.

L'abbé Langrez reçut le diaconat en 1811 : il fut promu au sacerdoce le 19 décembre 1812, non pas à Rennes, où il n'y eut pas d'ordination cette année-là, mais à St-Brieuc, où il fut ordonné par Mgr Caffarelli. Il raconta plus tard de quelles craintes il fut saisi la veille de ce grand jour. Il eut recours, selon son habitude dans les cas difficiles, à son « Père », l'abbé de Lamennais. Ce dernier fit tomber ses inquiétudes en lui disant tout simplement : « Allez, mon fils ; faites le pas ».

Tout en poursuivant ses études théologiques, notre jeune clerc avait dû accepter, au Collège de St-Malo, la chaire de cinquième. Dans la suite, on lui confiera, à des intervalles rapides, l'enseignement des classes de troisième, de seconde et de rhétorique. Lorsque, malgré sa résistance, il fut nommé à cette dernière chaire, il se résigna, suivant son expression, à « enseigner aux autres ce qu'il ne savait point lui-même, et au prix d'hérésies tant scientifiques que littéraires ». Ce n'était pas l'avis de Féli de Lamennais, si du moins, comme je le suppose, le fait que je vais citer se rapporte à l'enseignement du jeune maître. Au moins de juin 1810, deux inspecteurs de l'Université, MM. Ampère et Guéneau de Mussy, vinrent visiter le Collège. Ils partirent très satisfaits « de voir, dans un établissement qui commence, dix professeurs environnés de cent soixante-sept élèves ». Et Féli fait cette réflexion dans une lettre à son frère Jean-Marie, qui était absent lors de l'inspection : « Prends pour cons-

tant que, dans les compliments à distribuer, j'ai nommé plus particulièrement Langrez, etc.. »

Mais, sous le régime scolaire impérial, la situation du Collège de St-Malo était devenue précaire. Le décret du 9 avril 1809, réglementant les petits séminaires et les écoles secondaires ecclésiastiques, spécifiait que les institutions — et c'était le cas de l'école de M. Vielle —, devaient prendre le nom d'*Ecoles secondaires d'élèves pour l'état ecclésiastique* et subsisteraient, pourvu que l'Evêque obtînt pour le directeur qu'il aurait nommé, le brevet de Membre de l'Université. Ainsi tous les établissements d'instruction, à l'exception d'un petit et d'un grand séminaire par diocèse, seraient soumis au contrôle de l'Université. Le Collège de St-Malo connut néanmoins deux années de répit. Mais un décret du 11 novembre 1811, supprimant les écoles ecclésiastiques, le menaça d'une destruction totale. Féli de Lamennais suivait avec une vive passion ces événements ; il écrivait le 12 juin 1812 à son frère qui était à Rennes : « Partout le décret s'exécute ; on ferme, on confisque les petits séminaires ; on érige des lycées où l'enfance sera plus travaillée encore qu'elle ne travaillera ». L'école ecclésiastique de St-Malo fut fermée en août et transformée en collège communal sous la direction d'un laïc, M. Querret (1). L'abbé Vielle devenait supérieur du grand Séminaire de St-Brieuc, et l'abbé Jean-Marie de Lamennais, vicaire général du même diocèse. Quant à l'abbé Langrez, qui avait d'abord été désigné comme Supérieur du petit Séminaire de Rennes, il demeura comme professeur au nouveau Collège de St-Malo.

Il y connut des débuts pénibles, et il passa par une crise de lassitude provenant de l'espèce

(1) Christian Maréchal, ouvrage cité, p. 372 - 381.

d'isolement où il se trouvait. Son plus grand chagrin fut d'être séparé de son Père spirituel. Nous nous représentons sa peine d'après les extraits suivants d'une lettre que lui écrivit l'abbé Jean-Marie de Lamennais : « Eh bien, mon pauvre enfant, votre cœur est donc dans la tristesse ?... Vous n'avez personne à qui vous puissiez confier vos peines, si ce n'est moi, que la Providence a éloigné de St-Malo, et qui ne peux vous écrire qu'une partie de ce que j'aimerais à vous dire dans ces douloureuses circonstances... Il faut prendre garde de vous laisser entraîner par un sentiment trop vif, et il faut aimer à offrir au Seigneur les sacrifices qu'il nous demande... » L'abbé Jean veut que son jeune ami aime cette école, malgré le peu d'autorité et d'influence qu'il s'attribue, d'ailleurs à tort : « L'établissement auquel vous êtes attaché est très important pour la Religion, et il le deviendra encore davantage dans peu de temps ». M. Querret a droit à toute son amitié : « Vous avez affaire à un homme dont le cœur est aussi bon que son esprit est vif ; gagnez ou, plutôt, conservez son affection, et vous aurez toute sa confiance... » (1)

M. Querret était un chrétien fervent. Les Lamennais, qui étaient ses amis, lui devaient d'avoir été initiés à l'étude des mathématiques ; en échange, Félicité lui avait fait lire Cicéron et Tacite. Il avait un passé des plus brillants : admis à 11 ans à l'Ecole d'Hydrographie, reçu à Polytechnique, où il refusa d'entrer, il avait obtenu, sans examen, le brevet d'aspirant de marine de première classe. Pendant son séjour à Paris, d'illustres savants comme Ampère, Cauchy, Poisson, apprécièrent sa valeur et l'associèrent à leurs tra-

(1) Lettre autographe, en date du 17 juin 1814. Dans une autre lettre, il écrit : « Où trouveriez-vous, ailleurs un ami tel que M. Querret ? »

vaux : « C'est, disait Poisson, le seul homme qui, n'ayant étudié les sciences qu'en province, les sache néanmoins à fond ». Il était encore jeune, — 29 ans à peine —, quand il prit la direction du Collège de St-Malo. Il avait chargé l'abbé Langrez des cours de français, de latin et de géographie. Pendant sept ans, l'abbé s'attachera à ses fonctions, suivant de plus près les jeunes gens qui aspiraient à l'état ecclésiastique. M. de Lamennais l'encourageait dans cette voie :

« Dites à nos pauvres enfants combien ils me sont chers. Je les porte tous dans mon cœur, et, ne pouvant plus leur parler, je parle à Dieu de cette petite famille qu'il m'avait donnée et que j'aimerai toujours d'un amour plus sincère. Puissent-ils croître chaque jour en sagesse, en piété, en science et se rendre dignes de l'état saint auquel ils aspirent... (Quant à vous), je n'ai pas besoin de vous dire que je vous aime de tout mon cœur, et je m'en félicite, car je serais embarrassé pour vous exprimer les sentiments que je vous ai voués » (1).

L'abbé Langrez, professeur, était très aimé de ses élèves. Comme le Collège ne pouvait recevoir tous les pensionnaires, plusieurs élèves étaient logés chez des familles honnêtes. L'abbé ne manquait pas d'aller les visiter, procurant des secours aux plus pauvres. Tous étaient l'objet de son désintéressement.

Il s'attacha avec ardeur à l'œuvre de leur instruction et de leur formation. Les témoignages ne manquent pas de ce que nous avançons ici. Nous en trouvons de très précieux sous la plume de M. de Lamennais : « J'apprends avec plaisir que vous êtes content de L... Je vous prie de lui en témoigner ma satisfaction. J'étais bien convaincu qu'il vous ferait oublier par sa bonne conduite ses torts passés ». Aussi la tristesse était partagée quand il se présentait des caractères ré-

(1) Lettre autographe du 5 août 1814.

calcitrants : « Ce que vous marquez de Le C... et B... m'a fait de la peine. S'ils avaient suivi mes conseils et les vôtres, ils sauraient aujourd'hui leur Philosophie, et ils perdent une année par leur faute ».

Notre professeur n'est d'ailleurs auprès des élèves que l'agent des instructions du vicaire général de St-Brieuc : « Rien ne me cause une joie plus vive, lui écrivait ce dernier, que de savoir que ces pauvres enfants suivent les conseils que je leur ai donnés ». Il lui communique cet avis au sujet d'un élève porté à la vanité et au défaut d'application : « Prenez garde qu'il ne prenne le goût de la toilette et qu'il ne se livre à la dissipation. Le recueillement conserve toutes les vertus. Dites-lui cela de ma part et recommandez-lui de s'appliquer à l'étude avec une grande ardeur ». La nécessité du travail, non seulement pour la culture de l'esprit, mais comme élément de formation morale, est l'argument auquel il revient avec le plus d'insistance : « Mille choses pleines d'amitié à tous nos jeunes gens. Recommandez-leur fortement, de ma part, d'étudier, d'étudier encore. Un mois de paresse peut les retarder d'un an ».

Nous ne possédons pas de lettres de François Langrez à son Maître et Père, mais les citations que nous avons faites de la correspondance de ce dernier prouvent suffisamment avec quelle simplicité le disciple se livrait à M. de Lamennais et avec quelle docilité il exécutait ses directions. C'est encore sur ses conseils qu'en 1817 il organisera au Collège une Congrégation de jeunes gens, pour entretenir leur piété.

Des lettres de ces jeunes gens nous renseignent sur la bienfaisante influence que leur professeur exerçait sur eux : « Vous êtes mon Père, comme vous devez le savoir », lui écrivait l'un

d'entre eux. « Aussi permettez que je ne vous dise plus : Monsieur, mais mon Père ». Ce jeune homme lui confiait qu'il avait toujours beaucoup de goût pour l'état ecclésiastique. Les Missions Etrangères l'attiraient, mais comme la détresse des âmes est grande en France, il se demande si Dieu ne le veut pas plutôt dans son pays : « Dites-moi, je vous prie, votre sentiment et ne manquez pas de m'écrire bientôt » (1).

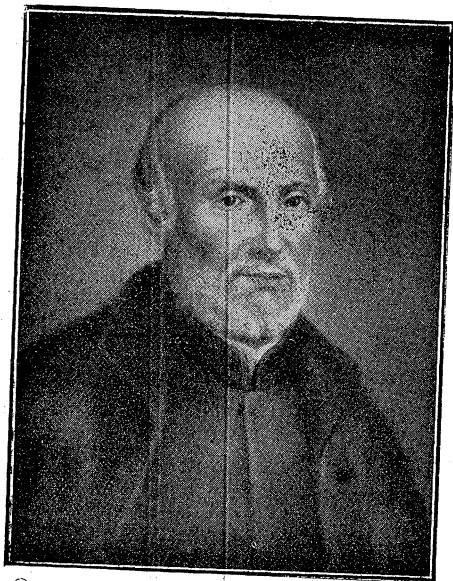
Au cours de son professorat, M. Langrez fit, deux fois par semaine et l'espace de sept ans, l'office de chapelain chez M. de Beaufort. Nous devons à cette circonstance le témoignage suivant d'une des personnes de cette maison : « Jeune, rempli d'esprit et de gaieté, il faisait les charmes de la famille. C'était un homme on ne peut plus aimable, qui réunissait toutes les qualités : sainteté, esprit, bonté, mémoire, beaucoup de cœur : enfin, c'était un saint charmant ! »

Bien qu'il fût accablé « d'un travail trop considérable », — je trouve cette expression dans une lettre de M. de Lamennais —, l'abbé Langrez trouvait le temps de se livrer à l'étude de la Sainte-Ecriture et des Pères. Il se préparait ainsi, à son insu, à l'apostolat, sur un terrain plus vaste. Sa vie, en effet, allait recevoir une orientation nouvelle. Il avait désiré les missions en pays étranger, il sera missionnaire en Basse-Bretagne.

Vocation qui présente avec celle du P. Mau noir quelques analogies que je ne puis m'empêcher de signaler ! Le grand évangélisateur des Bretons bretonnants était né, lui aussi, dans le diocèse de Rennes ; il avait enseigné dans un

(1) Cette lettre est signée Auguste Martin qui, si nos renseignements sont exacts, deviendra évêque missionnaire en Amérique.

collège, il avait rêvé d'un apostolat en pays lointains. Mais, à la suite de circonstances où nous ne pouvons pas ne pas voir la main de la Providence, il s'était consacré aux missions en Breiz-Izel et plus particulièrement en Cornouaille. La destinée de l'abbé Langrez se rapproche de la sienne sur ces points, comme le montrera la suite de ce récit.



Le P. Mauncir

En 1817, un prêtre d'une petite Communauté de missionnaires établie à St-Malo, l'abbé Gilbert, avait prêché à diverses reprises dans le diocèse de Quimper. Ce fut l'occasion de rapports plus fréquents entre le successeur de Saint Corentin, Mgr Dombideau de Crouzeilhes, et Mgr Enoch qui occupait le siège de Saint Melaine. Deux ans plus tard, l'Evêque de Quimper demanda à l'Evêque de Rennes quelques sujets dé-

voués, capables de donner des missions et qu'il désirait incorporer à son diocèse.

L'abbé Duval, de St-Servan, fut le premier qui répondit à l'invitation. M. Binard, alors vicaire à St-Enogat, acquiesça ensuite au projet. Voulant encore s'adjoindre des confrères de son pays d'origine, M. Duval fit quelques démarches. Un jour, comme il venait de subir un refus, l'abbé Langrez entra chez lui. Aussitôt il lui communiqua son dessein et, peu de temps après, il fut en mesure d'écrire les lignes suivantes à Mgr Dombideau :

« C'est un ecclésiastique de 32 ans, sept ans de prêtrise, bel homme, grand, fort, grave, d'un caractère extrêmement doux et surtout extrêmement humble. Aussi pieux qu'instruit, il prêche très bien dans le genre pathétique et avec un bel organe ; il est d'une famille honorable et au-dessus du commun. Je l'ai pressé et sollicité, et, après bien des combats qui honorent sa vertu, il a enfin consenti, sur l'avis de M. Vielle. Voilà mon saint ; mais Monseigneur, il a un grand défaut pour moi, c'est qu'il est natif de St-Servan, et je ne puis me défendre contre la pensée d'un jugement téméraire que quelques personnes pourraient faire contre moi ; car n'est-il pas vraiment drôle que mon pays soit si fertile en grands hommes ? Au reste, ma proposition n'a été que conditionnelle, devant être soumise à votre approbation. J'attendrai vos ordres, Monseigneur, et s'ils sont affirmatifs, je lui ai conseillé d'aller à Rennes pour demander l'assentiment de l'Evêque ».

M. Langrez rendit compte lui-même à Mgr de Quimper de ses propres démarches. L'Evêque de Rennes cédait, mais bien à contre-cœur. De l'Evêché, l'abbé s'était rendu au Séminaire : « Je redoutais davantage le Supérieur ; les témoignages de confiance entière qu'il m'a toujours donnés, me firent annoncer mon antienne d'une voix tremblante. Il me témoigna toutes sortes de regrets, me souhaita toutes sortes de bonheur, me serra sur son cœur : je sentis qu'il était froid ».

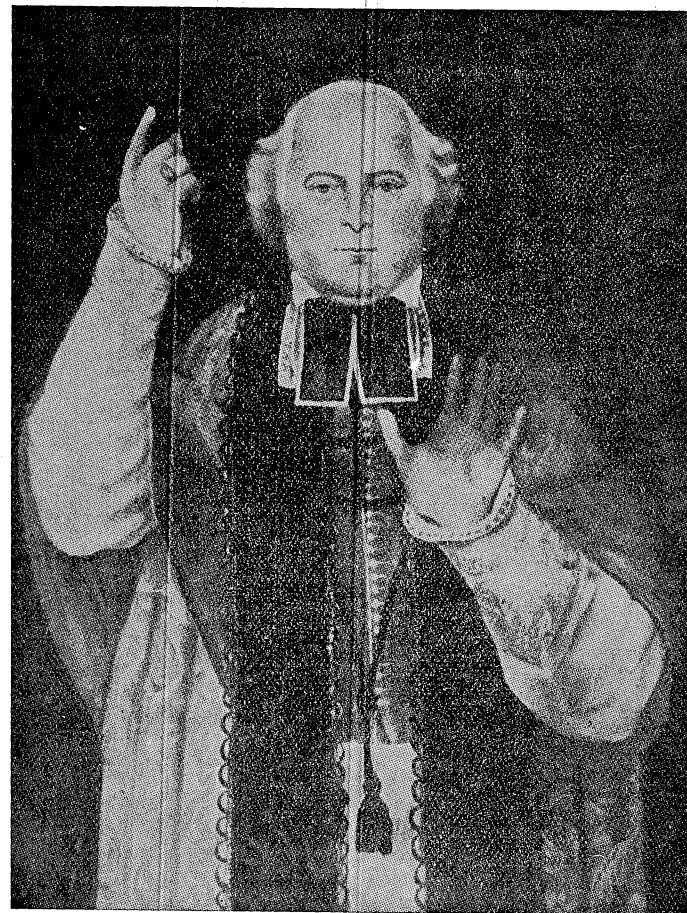
Déjà le curé de St-Malo avait livré de rudes assauts à l'aspirant-missionnaire. M. Duval, dans une lettre, fait allusion à la scène : « On a peine à croire combien il l'a persécuté ; il l'a pris par l'esprit, par le cœur, par l'honneur et la conscience, au point qu'il s'est vanté de lui avoir donné bien à penser ».

Ces contrariétés ne furent pas sans jeter l'abbé Langrez dans un état de trouble que son humilité venait encore aggraver. « M. l'abbé Duval ne m'a jamais vu qu'avec les yeux de l'amitié, qui grossit souvent les objets ; je crains bien de ne pouvoir remplir l'idée avantageuse qu'il essaie de donner de moi ». Même après avoir pris son parti, il éprouvait les mêmes troubles. Heureusement, à son retour de Rennes, il trouva à St-Malo un court billet de M. de Lamennais qui lui disait : « N'hésitez pas un instant. Je n'ai que le temps de vous dire cela. Surtout, ne parlez de moi à personne ». Désormais il est rasséréiné ; il confia même à M. Duval qu'il avait fait « des folies dans sa chambre après avoir lu ces lignes » (1).

L'influence de Jean-Marie de Lamennais fut donc décisive. Nous le savons encore par une lettre de ce dernier à son jeune ami : « Je me félicite bien de vous avoir déterminé, ainsi que Duval, à vous fixer à Quimper ; il n'y a rien de si doux que de travailler sous les ordres d'un évêque tel que le vôtre ».

Mgr Dombideau s'empessa de faire savoir à M. Langrez tout le prix qu'il attachait à son acceptation. En même temps, comme il l'avait fait en faveur de MM. Duval et Binard, il le pro-

(1) Cf. Chanoine Pilven, *Mgr Dombideau de Crozeilhes*, p. 217 et suivantes.



Mgr Dombideau de Crozeilhes

posait pour une stalle de chanoine titulaire au Chapitre de sa cathédrale, afin de lui conférer une dignité et de lui procurer, du même coup, des moyens de subsistance. Il lui écrivit donc ces mots pleins d'affection qu'il lui adressa le 3 octobre 1819 : « La lettre, Monsieur, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ajoute à la vive

satisfaction que m'a fait éprouver votre consentement à accepter le canonicat auquel je vous ai nommé. J'ai prié Mgr le Cardinal de Périgord de présenter à l'agrément du roi, le plus tôt possible, ma nomination. J'espère qu'avant la fin du mois je recevrai son ordonnance ». L'Evêque ajoutait que, devant être retenu à Brest par l'ouverture de la mission dans cette ville, puis par une tournée de visites de la durée d'un mois, il aurait le regret de ne pas se trouver à Quimper pour le recevoir, mais que tous les membres de son Chapitre se disputeraient le plaisir de le remplacer et de dire au nouveau venu combien ils se félicitaient de l'avoir pour confrère.

Le 18 octobre, l'abbé Langrez fut incorporé au clergé de Quimper en qualité de missionnaire. Le 3 décembre, il sera installé comme chanoine titulaire à la Cathédrale, où il occupera la stalle de M. Costiou, décédé le 29 mars précédent. Dans les premiers temps de son séjour à Quimper, il vécut sous le même toit que ses deux compatriotes. Tous trois, trois rois mages, comme on l'a dit, venus de l'Orient de la Bretagne, vont se donner d'un même cœur aux ardeurs du zèle et au travail de la prédication.

En quittant St-Malo notre nouveau missionnaire avait laissé un grand vide. Un de ses correspondants lui demande un petit mot de consolation à l'adresse de ceux qui lui sont depuis si longtemps attachés et à qui son départ a coûté bien des larmes :

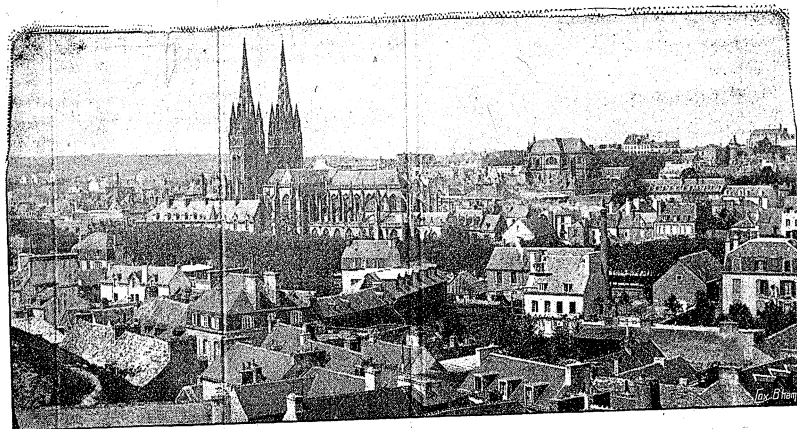
« Oui, Monsieur, nous vous avons tous pleuré. Vous auriez-nous oubliés ? Oh, non ! j'en suis sûr. Pourquoi donc ne pas nous écrire ? Ces Bas-Bretons vous seraient-ils donc plus chers que les Malouins ? Tâchez donc de vous faire violence et de me dire comment vous vous trouvez dans la capitale de la Basse-Bretagne, de la vie nouvelle de chanoine-missionnaire » (1).

(1) Lettre portant la signature de J.M. Martin, datée du 17 février (1820).

L'abbé rompit le silence et ce fut pour parler de ses occupations, de la belle campagne des environs de Quimper, de l'esprit religieux des habitants. Nous savons tout cela par une lettre du même correspondant, qui lui écrivait le 13 mai 1820 :

« Voilà tous vos vallons, vos riants coteaux dont vous me faites une description si magnifique, vivifiée par le mois de mai. Valent-ils ceux de Beaufort ? Combien de fois vous ai-je suivi sur votre colline couronnée d'arbres, d'où on a une si belle vue, et je vous ai vu chercher St-Malo, soupirer et entonner le *Super flumina Babylonis*. Mais êtes-vous plus à plaindre que vos amis que vous avez abandonnés ? On pourrait en douter, car enfin vous êtes Chanoine Titulaire, Missionnaire, etc.. ce qui vous procure et des honneurs et des occupations capables de vous distraire. Je vous avoue franchement que j'ai béni le bon Dieu de ce qu'il a bien voulu conserver parmi vos Bas-Bretons une foi si vive ; mais je n'ai pu me défendre d'un sentiment de jalousie en voyant avec quelle affection vous en parlez... »

M. Langrez était, en effet, arrivé à Quimper sous une excellente impression. C'était pourtant une époque où l'incrédulité et le respect humain



Vue générale de Quimper

travaillaient les rangs de la société et en particulier les classes élevées. La ville de Quimper n'avait pas échappé à l'esprit du temps, mais elle venait d'assister à un splendide renouveau religieux : la prédication des Pères Jésuites avait amené cinq mille adultes à la communion.

Nos missionnaires eurent recours à trois modes d'action pour maintenir et développer la vie chrétienne : les Missions, les Retraites et les Congrégations.

L'œuvre des Missions produisit de bons résultats. Nous en jugeons d'après les lettres de M. Binard qui avait été appelé en Touraine pour y missionner. C'est ce que M. de Lamennais appelait spirituellement « aller aux Missions Etrangères ». M. Binard raconte à M. Langrez, resté à Quimper, la détresse religieuse dont il est là-bas témoin. Le 16 octobre 1821, il est à Tours.

« Les missions de ce pays-ci ne ressemblent nullement à celles de Bretagne. Il y a à Tours une maison pour loger les missionnaires, un Supérieur des Missions du diocèse : c'est un ancien Eudiste, chanoine titulaire et professeur de théologie au Séminaire. Il a la bourse et paie tous les frais de Mission. Il reçoit du Gouvernement la dixième des paroisses vacantes et les aumônes des fidèles pour cette bonne œuvre. On décide dans le conseil archiépiscopal qu'on donnera dans le cours de l'année tant de missions ; on désigne les lieux ; le Supérieur fait affermer et meubler une maison dans le lieu ; au temps marqué, les missionnaires se rendent à leur ménage et pendant cinq ou six semaines ils prêchent et confessent ce qu'ils peuvent, et il n'en coûte pas un denier aux habitants. Nous devons commencer par une petite ville qui est à 20 lieues d'ici. Les habitants, le curé même, dit-on, ne voudraient voir ni missions, ni missionnaires : ce sont des philosophes. J'ai trouvé quatre compagnons dont un a fait trois ou quatre missions avec Messieurs les Missionnaires de France, un autre a été aux trois missions qu'on a données l'année dernière aux environs de Tours, le troisième est un jeune prêtre que Mgr le Coadjuteur a amené de Paris, et qui a du goût pour les Missions, le quatrième est un jeune vicaire de la ville qu'on a décidé à se réunir

aux autres. Je suis quasi leur grand-père à tous. Il n'y a point à compter sur les prêtres des environs : un grand nombre ont plusieurs paroisses à desservir et disent deux messes tous les dimanches. Je vous voudrais ici, l'abbé Duval et vous, apportant le Curé de St-Corentin dans vos poches ou dans vos valises ! »

La « petite villotte à vingt lieues de Tours » suivant encore l'une de ses expressions, s'appelait Preuilly, sur les confins du Berry et du Poitou.

« Il y a environ 1500 habitants qui s'empressent assez pour entendre les conférences ; mais pour aller à confesse, c'est tout autre chose. Voilà la troisième semaine de la mission et je ne sais si j'ai entendu plus de douze personnes au tribunal, tant hommes que femmes. Ils ne savent en général ni catéchisme, ni actes de vertus théologiques, et il faut une vie pour les instruire. Je ne suis point surpris qu'une mission en pareil pays dure six semaines et deux mois ; habitués à se confesser une fois à Pâques, et les dévots une seconde fois à Noël, si on les remet, on ne les revoit que l'année suivante. Je me suis déjà écrié bien des fois : quelle différence entre les Bretons et les Tourangeaux ! Quelle désolation ! Vivent la Bretagne et les Bretons ! »

Aussi il a bien hâte de se rendre à Tours et d'y prendre ses paquets, pour diriger ses pas vers Quimper.

Les missions aux pays de Cornouaille et de Léon procuraient donc d'autres consolations aux missionnaires. Cependant, il semble que l'abbé Langrez se soit donné à l'œuvre des retraites plus qu'au travail des missions. L'onction qu'il mettait dans ses instructions, la douceur de son visage qui avait provoqué de la part de Mgr Dom-bideau, à sa première rencontre avec le jeune chanoine, cette exclamation toute spontanée : « Quelle figure angélique ! », fut sans doute la raison qui décida ses deux compagnons à le spécialiser dans ce genre d'exercices. Il prêcha des retraites aux personnes du monde, aux communautés religieuses, aux clercs du Grand Séminaire. Un religieux, le P. Hervian, attribuera sa

vocation à une retraite que M. Langrez avait donnée à Lesneven.

Les Congrégations de la Sainte Vierge furent le troisième moyen que nos missionnaires jugèrent très efficace pour stimuler la ferveur. M. Duval se chargea de celle des hommes, M. Binard de celle des femmes et M. Langrez fonda la Congrégation des jeunes filles. C'est cette circonstance qui va lancer notre héros dans une voie toute nouvelle sans le faire renoncer à son œuvre de retraites.

Les congréganistes avaient leurs réunions tous les quinze jours dans la chapelle du Collège de Quimper. Après la Messe offerte à leurs intentions, elles recevaient la bénédiction du Saint-Sacrement. Ensuite, dans des entretiens familiers, leur directeur excitait en elles de pieux desirs qui prenaient corps et se formulaient en résolutions précises. Ces résolutions, à leur tour, devaient être accompagnées d'actes et de pratiques, comme la mortification, l'horreur du monde, de ses danses, de ses spectacles, de ses parures, comme la poursuite d'un idéal de perfection, l'ambition de n'appartenir qu'à Dieu, les exercices de charité. Ces jeunes filles devaient faire des efforts d'apostolat au foyer familial en essayant de ramener par la douceur et les bons exemples, le père à la religion, la mère à un plus haut sommet de vertu, les jeunes frères et sœurs à une dévotion plus éclairée ; au dehors, elles s'engageaient à instruire des vérités essentielles du catéchisme les petits enfants ignorants.

M. Langrez étendait ses moyens d'action. A l'occasion des retraites qui réunissaient les enfants de St-Corentin et de St-Mathieu, il enrôlait dans la Congrégation, en qualité d'approbanistes, celles qui avaient suivi les catéchismes pen-

dant trois ans. Elles assistaient aux réunions de la chapelle du Collège, et quand elles avaient atteint leur dix-huitième année, elles prononçaient leur acte de consécration à la Sainte Vierge. Des retraites périodiques ranimaient les ardeurs. La première fut donnée en 1819 au couvent du Sacré-Cœur, dont M. Langrez deviendra bientôt l'aumônier.

Sous sa ferme et sage direction, les Congréganistes étaient l'exemple et l'édification de la ville. Une autre portion chérie du troupeau du Seigneur, les petits enfants, faisait l'objet de sa sollicitude particulière. Il savait leur parler le langage naïf et charmant qui convient à leur âge. Il les réunissait, leur racontait des histoires, des traits de son enfance, leur faisait chanter des cantiques.

Il souffrait de voir leur radieuse innocence exposée dans les rues. Il conçut le projet d'ouvrir un asile aux petites orphelines. A la fin de 1821, à l'occasion d'une retraite qu'il allait faire à la Trappe de la Meilleraie, il s'arrêta à Nantes, où il visita l'établissement dans lequel les Congréganistes de cette ville faisaient élever des enfants pauvres. Pendant sa retraite, il mûrit le projet de soustraire, lui aussi, à la misère matérielle et morale, les petites filles sans famille. Il décida que, dès son retour à Quimper, il demanderait à ses Enfants de Marie d'imiter les Congréganistes de Nantes. Pendant que son maître, Jean-Marie de Lamennais, avisait aux moyens d'instruire l'enfance ignorante et jetait les fondements de son Institut des Frères (1), François Langrez s'apitoyait sur le sort de l'enfance abandonnée et recherchait les moyens d'y porter remède.

(1) C'est précisément en 1821, au mois de mai, que s'ouvrirent les noviciats des Frères instituteurs à St-Brieuc et à St-Laurent-sur-Sèvre.

Evidemment une entreprise de ce genre devait rencontrer des obstacles. Dès la première réunion de la Congrégation, l'abbé communiqua ses plans. Aussitôt les objections affluèrent. Fonder une maison de Providence ! L'idée était excellente, mais il faudrait se procurer des ressources. Or Quimper n'avait pas de grosses fortunes et les congréganistes étaient presque toutes des ouvrières. Au surplus, où trouver des personnes désireuses et capables de diriger l'œuvre ? Et puis, quelles seraient les maîtresses qui formeraient les enfants au travail ? Auraient-elles même un local convenable ?

Ces difficultés étaient réelles et l'on dut, sans rien conclure, lever la séance. M. Langrez revint à la charge dans une seconde réunion. Malgré ses instances, il allait au-devant de l'insuccès, lorsqu'il fit une timide proposition : on prendrait deux petites filles qui seraient mises en pension chez l'une des congréganistes. Le projet fut adopté à une faible majorité. Mlle Hyacinthe du Boisguéheneuc, présidente de la Congrégation et Mlle Rose Dufeigna de Keranforêt, membre du Conseil, acceptèrent de diriger l'entreprise. Les deux petites filles choisies n'avaient pas de santé et elles étaient sans asile, « deux pierres éminemment dignes de fonder une Providence ». Elles furent placées chez une pauvre ouvrière, membre de la Congrégation, Michelle Guillou, qui se montra admirable de soins et de dévouement envers les deux petites déshéritées. Mais elle avait aussi à soutenir sa propre famille du produit de son travail. Elle pouvait bien compter sur les libéralités des congréganistes, mais elles étaient loin de suffire.

Par surcroît, tout son logement se réduisait à une seule chambre déjà trop étroite avant l'arrivée des orphelines. On sentit si bien ces incon-

véniants qu'on songea à décharger la bonne Michelle de son fardeau. Mais on ne trouvait ni local, ni âme charitable, et les enfants durent rester dans son pauvre logis de la rue Neuve, où l'abbé Langrez venait souvent l'encourager.

Cependant plusieurs congréganistes convinrent de faire le catéchisme aux enfants. Dans leurs rangs se trouvait Mlle de Moëlien qui, sans qu'elle s'en doutât à ce moment, s'engageait dans une voie où elle devait rencontrer la forme définitive de l'apostolat qu'elle cherchait. Une religieuse trouvera la bonne formule pour caractériser cette vocation encore dans son germe : « Dieu voulait qu'elle donnât les premiers soins à ce grain de sénévé qu'elle était destinée à faire grandir ».



CHAPITRE DEUXIEME

La Première Supérieure de l'Orphelinat : Marguerite Le Maître

LES DÉBUTS DE L'ORPHELINAT — MARGUERITE LE MAÎTRE —
LE TRANSFERT DE L'ASILE CHEZ LES DEMOISELLES KERIN-
CUFF — PREMIÈRES RESSOURCES — LOURDES ÉPREUVES
LES ORPHELINES CHEZ MADAME CHEVALIER — NOUVEAUX
CONCOURS — L'INTERVENTION DE MGR DE POULPIQUET —
L'ŒUVRE A LANVIVAN — REINE COADOU — LA COMMU-
NAUTÉ EST CONSTITUÉE — LE RÈGLEMENT JOURNALIER —
PREMIÈRES TRAVERSES SURMONTÉES.

Les deux fillettes adoptées moururent bientôt. Pour les remplacer, « un grand nombre d'autres, toutes dignes de compassion », lisons-nous dans le manuscrit des Sœurs, « se pressèrent autour du tendre père des orphelines ». L'unique externat de Quimper, dirigé par les Ursulines, ne pouvait les recevoir. M. Langrez tenait ferme à son projet : recueillir ces jeunes orphelines, leur donner non seulement des soins, mais de l'affection, un doux abri et la chaude sensation du foyer familial. Il se fia à la Providence et utilisa les moyens humains, se servant particulièrement de son crédit qui faisait ouvrir devant lui bien des portes, exhortant de pieuses personnes à l'action charitable. Une de ses industries consistait à délivrer un diplôme d'agrégation à l'œuvre, qui servait à la fois d'attesta-

tion pour les aumônes versées et d'encouragement à des libéralités futures. Le projet gagnait des adhésions. Il ne restait plus qu'à découvrir les collaborations nécessaires pour la réussite de l'entreprise.

La modeste Congréganiste, sur laquelle M. Langrez porta d'abord son choix, s'appelait Marguerite Le Maître. Elle appartenait à une famille d'au moins sept enfants. Quand elle naquit, le 2 avril 1793, son père, Jean Le Maître, était garde de la forêt de Lanouée, dans le Morbihan, et occupait une maison près du village des Boulas, aux abords de la grand'route actuelle de Josselin à Loudéac. Le nom de sa mère était Marie Car-drain. Une sœur, Françoise, sera religieuse des Cœurs de Jésus et Marie. Un de ses frères, Noël, se verra confier, à 22 ans, la chaire de rhétorique du collège d'Ancenis (1) ; un autre frère, Mathurin, né le 21 janvier 1789, deviendra proviseur du Collège royal ou Lycée de Pontivy, puis recteur de Plédéliac, au diocèse de St-Brieuc, et enfin vicaire général et chanoine honoraire de St-Brieuc en 1823 (2).

Marguerite avait accompagné à Quimper les demoiselles de Moëlien, chez lesquelles elle était entrée en service quand elles habitaient leur propriété du Morbihan. Ces bonnes demoiselles l'avaient initiée à leurs œuvres de piété et de charité. Malgré son désir, elle n'avait pu être admise comme Sœur converse au Sacré-Cœur de Quimper, à cause des crises d'asthme dont elle souffrait. M. Langrez, qui la connaissait bien, pour l'avoir dirigée pendant quatre ans, lui confia son projet d'établir une institution de charité où ajoutait-il, les fatigues, les contradictions et les

(1) Renseignements fournis par M. Chénorio, recteur de Lanouée.

(2) Registre du personnel (Evêché de St-Brieuc).

humiliations ne manqueraient pas. Marguerite connaissait la fondation nouvelle, mais elle se sentait plus de dispositions pour la solitude et la vie contemplative : l'ordre des Trappistines était maintenant l'objet de ses pieuses aspirations.

Après mûre réflexion, elle accepta la proposition. Sans instruction, sans habileté pour les travaux d'aiguille, pauvre cuisinière, elle osait entreprendre une œuvre difficile. Mais ne recevait-elle pas une consigne de son Père spirituel qui ne lui ménagerait pas son appui ? Il y avait d'ailleurs dans sa personne, à son insu évidemment, des qualités qui l'avaient désignée à la préférence de son directeur. Elle était intelligente et douée d'un grand sens pratique. Mme de Trémaudan nous a tracé d'elle ce portrait : « Grande, extrêmement maigre, le teint pâle, les joues creuses, les yeux noirs, vifs et perçants, ordinairement baissés, telle était Marguerite sous son costume d'Auray. Malgré ses apparences austères, elle avait dans la physionomie ce rayonnement de l'âme, la beauté supérieure que donne la vertu et qui attire les cœurs ». Elle sera la pierre fondamentale d'une nouvelle Congrégation.

Les fillettes recueillies chez Michelle Guillou avaient dû quitter leur logement trop étroit. Elles reçurent l'hospitalité, ainsi que Marguerite, chez les demoiselles Kerincuff qui leur offrirent leur appartement du rez-de-chaussée. Ceci se passait en 1823. Cette année, au mois de juin, M. Langrez reçut une lettre de l'abbé Vielle, le pressant de venir relever l'établissement de St-Servan, dont la situation était devenue précaire. Il lui offrait de se mettre à la tête d'une institution menacée dans son existence :

« Vous vous intéressez toujours au bonheur de vos concitoyens... Voilà le vrai moment de signaler votre zèle et votre dévouement. Certes, vous ne pouvez soutenir et

faire fleurir notre Sainte Religion qu'en formant la jeunesse à la vertu et en gravant profondément dans son cœur l'amour du devoir. Veuillez donc bien examiner sérieusement la chose devant Dieu. Je ne me dissimule nullement la grandeur de l'entreprise, mais aussi voyez son importance... J'abandonne le tout à vos réflexions... »

M. Vielle déclarait se faire l'interprète de ses compatriotes. Il suppliait son ami de se rendre à leurs vives instances ; mais il ajoutait : « si toutefois la nature de vos engagements à Quimper n'y met pas obstacle ».

Nous n'avons pas la réponse de M. Langrez mais bien qu'il lui en coûtât de ne pas déférer à des sollicitations si pressantes, il jugea que d'autres seraient également capables de relever l'école de St-Servan, tandis qu'il ne pouvait abandonner l'entreprise de Quimper dans ses pénibles débuts.

Le produit d'une loterie, une subvention de 900 francs accordée par le Conseil général, furent les premières ressources mises à la disposition de Marguerite Le Maître. Les enfants étaient nourries et bien vêtues. L'ameublement consistait en un lit pour chacune d'elles, un banc et quelques chaises. C'était toujours la pauvreté, mais ce n'était plus la misère. La vie de sacrifices continuait et il fallait songer à l'avenir.

Le lever avait lieu à cinq heures. Il fallait mettre chaque chose à sa place, puisque le même appartement servait la nuit de dortoir, et le jour, de cuisine, de réfectoire, de salle de travail, d'oratoire, et, au besoin, de parloir. Marguerite avait, en effet, à concilier des occupations multiples : tailleur, lingère, repasseuse, infirmière, servante de son petit monde, elle devait encore sourire aux visiteuses venues du dehors.

Les enfants augmentaient en nombre, plus vite, hélas ! que les ressources. Mmes du Boisgué-

heneuc et Dufeigna se mettaient en campagne, frappaient aux portes des familles charitables, recueillaient les aumônes. Les vendeurs sur la Place du Marché donnaient des légumes, du poisson, des morceaux de viande. Les restes des repas de la Préfecture étaient acceptés avec reconnaissance.

Pour renouveler le petit pécule quotidiennement épuisé et quotidiennement nécessaire, comme aussi pour fournir de l'occupation aux plus grandes de ses filles adoptives. Marguerite leur cherchait du travail, le faisait faire sous sa direction et y mettait elle-même la main. Elle se présentait dans les maisons, accompagnée de ses enfants portant de grands paniers d'ouvrage. C'était un touchant spectacle que de voir à la tête de sa jeune famille en habits grossiers, cette humble fille vêtue elle-même d'une vieille robe de molleton, d'un tablier et d'un châle de serge qui avait été noire et qui était devenue jaunâtre; en hiver, une pelisse râpée complétait le costume.

M. Langrez avait bien prophétisé : les tribulations ne manquaient pas. Le travail exécuté par des mains encore malhabiles ne plaisait pas toujours aux clients, et la bonne Marguerite se butait souvent à des caractères rétifs d'enfants. Il lui fut encore plus douloureux d'entendre l'écho de bruits malveillants : critiques du monde, calomnies des âmes vulgaires, inintelligence des voies de Dieu, tout s'unissait pour ridiculiser la pieuse fille et le zélé directeur. Leurs démarches étaient dénaturées, leur réputation noircie. Mais les âmes qui les approchaient de plus près s'en retournaient meilleures et pénétrées d'admiration et de respect. C'est ainsi qu'après avoir visité l'humble asile, une jeune fille qui deviendra plus tard supérieure de l'Adoration, fut frappée

par l'air de sérénité de la mère adoptive des orphelines : « Je l'ai trouvée entourée de ses enfants, le visage respirant la joie et le bonheur. J'ai compris alors que faire en toutes choses la volonté de Dieu, était, dès cette vie, récompensé par la paix promise aux âmes généreuses ».

A côté des épreuves, il y avait aussi les consolations. La ville de Quimper comptait beaucoup de bonnes âmes qui rivalisaient d'émulation pour apporter leurs offrandes à l'institution charitable que tous désigneront bientôt sous le nom de *Providence*. La petite œuvre grandissait. Du logement des demoiselles Kerincuff, devenu insuffisant, le groupe des orphelines émigra, en 1825 chez une dame Chevalier. Cette bonne personne était propriétaire d'une grande maison. Elle en offrit le rez-de-chaussée à Marguerite ; la pièce principale pouvait contenir trente lits ; à côté se trouvait une cuisine, et on disposait d'une petite cour. La proposition fut accueillie avec joie : le nouveau local semblait un palais. Quand tout fut mis en ordre et que la bonne Marguerite en eut pris possession avec ses enfants, elle ne cessa d'exhorter ces dernières à la reconnaissance envers Dieu. M. Langrez vint bénir la maison et fit aménager un petit oratoire où les prières se disaient en commun.

En 1826, Marguerite perdit son père (1). Le coup fut rude. Cependant elle passa très peu de temps dans sa famille, malgré les instances de l'abbé son frère qui, s'étant procuré une petite maison à la campagne, voulait qu'elle y restât se reposer en compagnie d'une autre sœur. Mais aucune considération ne put ébranler sa résolution de se consacrer à ses chères orphelines et

(1) Elle avait déjà perdu sa mère, décédée à Lanouée le 17 mars 1818.

elle retourna à Quimper pour y reprendre son poste de dévouement.

Bientôt le chiffre de trente enfants fut atteint. Mais la prospérité d'une œuvre lui crée des difficultés matérielles. Il fallut ouvrir plus largement les portes de l'asile à l'enfance délaissée. M. Langrez consulta les directrices, Mlles du Boisguéheneuc et Dufeigna, ainsi que Mlle de Moëlien dont il sollicitait volontiers les avis, et voici la décision qui fut adoptée : les personnes de la société seraient invitées à donner des objets ou à faire des ouvrages que l'on mettrait en loterie au profit des enfants. Les démarches commencèrent aussitôt. Les aimables visites du chanoine et de ses collaboratrices signifiaient : « Ouvrez vos bourses », et chacun s'exécutait de bonne grâce.

Ces moyens n'étant pas encore suffisants, Marguerite accepta de monter un étalage de mer-



Mgr de Poulpiquet.

cerie et s'établit les jours de marché sur la place St-Corentin, en compagnie d'une enfant qui savait le breton.

L'œuvre trouva encore l'appoint de concours généreux. Mgr de Poulpiquet venait de monter sur le siège de Quimper. Il ne ménagera à l'institution de la Providence ni son appui moral, ni les subsides financiers. Une souscription fut ouverte : il s'inscrivit aussitôt pour 2.000 francs. A côté de son nom, nous relevons sur le registre que nous avons consulté, des noms d'ecclésiastiques signalés comme ayant « par leur charité, rendu de grands services à l'établissement dans ses commencements difficiles », entre autres MM. Le Guillou, Le Scour, Marzin, Alexandre. Evidemment une mention est faite des pieuses personnes qui méritent le titre de fondatrices, comme Mlles Hyacinthe du Boisguéheneuc et Rose Dufeigna. Parmi les bienfaiteurs de la première heure, nous devons encore ajouter Mlle Célinie de Moëlien, M. Barthélémy Nicolas et Mlle Nicolas, M. du Boisguéheneuc, Mmes Favé, Lannuzel, Madec, Rivière, Mlle Dutoyat. Le geste de Mlle Célinie de Moëlien est particulièrement à souligner : on avait demandé mille francs à cette dernière à titre d'emprunt ; elle envoya les mille francs et, en plus, un don de deux cents francs. Puis se ravisant, elle regretta d'avoir osé prêter aux pauvres, et elle abandonna la somme tout entière. La souscription s'éleva bientôt à douze mille francs. Cette somme allait permettre d'asseoir la fondation sur des bases plus stables.

Dans un premier projet, les organisateurs envisagèrent l'achat d'une maison située près de Saint-Primel, en bas de l'hôpital, avec une prairie bordant la rivière. Le marché allait être conclu lorsqu'une personne du Conseil, Mlle Vio,

parla de la propriété de Lanvivan, appartenant aux demoiselles Debon. Celles-ci, en effet, consentirent à céder leur domaine pour le prix de douze mille francs. Le lendemain, on vint leur en offrir vingt mille, mais trop tard ; l'affaire était réglée avec la Providence et la maison fut mise au nom de Mlle du Boisguéheneuc. L'immeuble, à vrai dire, était étroit et délabré ; mais le terrain contigu, d'une contenance de 7 à 8 journaux, comprenait plusieurs champs, un jardin et une prairie qui seraient d'une grande utilité. Ce sera le berceau de la Maison Mère.

Quand les réparations indispensables furent achevées, Marguerite et ses trente enfants vinrent s'installer à Lanvivan. Avec quel empressement elles transportèrent leur modeste mobilier dans leur nouvelle résidence ! Lanvivan leur semblait être un paradis terrestre où elles respireraient un air pur et pourraient prendre librement leurs ébats. De son côté, Marguerite voyait par delà le bien-être matériel, d'heureuses facilités pour assurer la surveillance, le bon ordre, l'accomplissement des exercices de piété : une pièce du rez-de-chaussée pourrait servir de chapelle.

Telle est, depuis plus d'un siècle, la propriété de l'Adoration de Quimper. Ce terrain est appelé « Lanvivan » dans des actes des 17^e et 18^e siècles. Il était jadis une parcelle de la « Terre au Duc ». Le *lan*, dans la vieille terminologie celtique, c'est l'ermitage, une terre affectée à des religieux. Dans ces conditions, le domaine de Lanvivan aurait été rendu à sa destination étymologique (1).

Deux ouvrières s'étaient jointes à Margue-

(1) Observations de M. l'abbé Jacques Thomas.

rite ; elles s'appelaient Yolande Mallard et Marie Damour. La première, ancienne femme de chambre d'une dame de la ville, avait de précieuses qualités : douce, aimable et sachant travailler à la perfection. Pendant quatre ans, elle assumait la charge d'économe. La seconde était une jeune fille de la campagne ; douée également d'heureuses dispositions, elle eût été précieuse dans la petite communauté ; mais elle n'y fit que passer et entra comme Sœur converse chez les Dames de la Sagesse.

L'œuvre naissante fit encore une acquisition de premier ordre en la personne d'un sujet de choix, Reine Coadou, qui était destinée à jouer un grand rôle dans le développement de l'œuvre. C'était une jeune fille d'une rare vertu et d'une beauté supérieure : on l'appelait la « Reine de la jeunesse » de Quimper. Elle était au service d'un avoué, M. Le Moine. Ce ne fut pas sans déchirements qu'elle se détermina à cette vie de perfection ; il lui fallut remporter des victoires sur une nature très riche et très vivante. Elle a décrit elle-même, dans quelques pages intimes et très attachantes, ces luttes intérieures qu'elle eut à livrer contre un esprit indépendant ; le résultat du triomphe, ce fut la vocation religieuse.

Elle se sentait portée pour le cloître, mais, d'autre part, Marguerite l'attirait. Elle avait eu recours à la prière pour sortir d'un état de perplexité qui dura de longs mois. Un jour, M. Le Moine lui demanda si elle désirait être religieuse. A sa réponse nettement affirmative, il dit : « J'ai un certain crédit auprès de la Supérieure du Calvaire et 600 francs pour votre trousseau ». Le premier moment de joie passé, Reine se prit à réfléchir : « Si je vais au Calvaire, je serai probablement obligée d'acquiescer quelque science qui pourra flatter mon orgueil ». C'était la car-

rière de l'enseignement au service des enfants des riches qui s'ouvrait devant elle, et elle se dit que son dévouement serait mieux placé au service des enfants pauvres. Dès lors, sa résolution fut prise : elle irait à la Providence. Elle se confia à M. Langrez. Le bon chanoine lui fit savoir qu'on n'avait pas besoin d'ouvrières, mais qu'elle serait peut-être utile dans les gros travaux. Reine accepta avec joie.

La décision prise par la belle Reine Coadou de se faire la compagne de la pauvre Marguerite Le Maître provoqua bien des commentaires à Quimper. Le 11 juillet 1829, elle franchissait le seuil de la maison où chacun prédisait qu'elle ne resterait pas. Elle devait, au contraire, y passer toute sa vie et s'y dévouer dans les emplois les plus obscurs en attendant d'être appelée à gouverner la Congrégation.

Entrons avec nos trois associées à l'intérieur de Lanvivan. La petite communauté est constituée ; le choix d'une Supérieure s'imposait pour les décisions à prendre. M. Langrez désigna Marguerite.

Avoir la messe quotidienne à sa portée, recevoir la bénédiction du Saint Sacrement, posséder près de soi le Tabernacle, c'était le rêve que l'on désirait voir se réaliser depuis la nouvelle installation. Avec des ornements et du mobilier gracieusement offerts par des paroisses, M. Langrez composa patiemment le nécessaire du matériel. Il fit ensuite mettre à ses frais l'appartement en état. Il y plaça un vieil autel dans l'embrasure d'une cheminée ; un tableau ancien, représentant la Vierge et l'Enfant-Jésus, domina le tabernacle. Des statues de la Sainte Vierge et de Saint Joseph, disposées de chaque côté, rappelaient que l'œuvre était sous la protection de la Sainte Famille. Une petite balustrade, des

bancs pour les enfants et quelques chaises pour leurs maîtresses complétaient le mobilier. Mlle de Moëlien offrit la première aube et une garniture d'autel qu'elle broda elle-même ; les Dames de la retraite firent présent d'une chasuble ; M. Langrez donna son calice et un ciboire. Puis, avec la permission de Monseigneur, il bénit la petite chapelle où il célébra pour la première fois la messe en la fête de la Présentation, le 21 novembre.

Journée mémorable qui entendit les engagements de celles qui seraient les premières religieuses de la Providence de Quimper. Lorsqu'elles eurent prononcé le vœu de chasteté, une des enfants, suivant le cérémonial réglé par le fondateur, leur passa au doigt un anneau en disant : « Souvenez-vous, ma Sœur, que vous devenez l'épouse de Jésus-Christ et la servante des pauvres ». Sur cette bague étaient gravés trois cœurs, symbole de leur union avec la Sainte Famille.

Désormais, le nom de Sœurs leur fut donné ; elles revêtirent un habit distinctif, sur le modèle de celui que portait déjà Marguerite, une robe de molleton, un tablier et un châle de serge noire. Désormais aussi, la messe n'a point cessé d'être dite dans la maison. Deux professeurs du Collège, l'abbé Guillou et l'abbé Mével, — ce dernier, futur grand vicaire, — acceptèrent volontiers de prêter le concours de leur ministère en l'absence du chanoine Langrez. M. Guillou, s'adressant un jour aux enfants, leur disait plaisamment : « Vous, vous êtes le troupeau, M. Langrez est le maître, M. Mével le berger, et moi je ne suis que le chien ».

Enfants et religieuses se rendaient à la cathédrale pour les confessions jusqu'au jour où un confessionnal fut aménagé dans la chapelle.

Les bénédictions du Saint Sacrement se donnaient de temps à autre, mais seulement avec le saint Ciboire, faute de chape et d'ostensoir. Un jour, le Père prenant la parole à la fin d'une cérémonie de ce genre, fit entendre aux personnes de la ville mêlées à son auditoire qu'elles feraient une bonne œuvre en apportant des morceaux de soie dont on confectionnerait une chape. La chose fut rapportée au recteur de St-Mathieu, M. L'Ollivier. Le bon recteur fit parvenir, à la Communauté, du damas blanc brodé de différentes couleurs, et on s'empressa de faire la chape désirée. Quelque temps après, Mlle Olympe de Moëlien donna l'ostensoir, et ainsi, à la fête patronale suivante, le 21 novembre, la petite famille de Lanvivan put jouir pour la première fois d'une exposition du Saint Sacrement. Cette même année 1830, au mois de mai, l'abbé Guillou, accompagné de ses élèves, était venu en pèlerinage à la modeste chapelle. Il avait fait dorer à ses frais une petite statue de la Sainte Vierge, qui fut posée sur un piédestal qu'il avait également payé de sa bourse. Ses élèves offrirent le premier cierge et l'allumèrent en l'honneur de celle qui, depuis, sera vénérée sous le nom de Notre-Dame de la Providence.

Pénétrons maintenant dans la vie journalière de la Communauté. L'humble cellule du début était devenue une ruche en pleine activité. Le rez-de-chaussée de la nouvelle demeure comprenait différentes pièces, dont une grande cuisine avec la vaste cheminée des maisons d'autrefois. Cette pièce, au sol de terre battue, servait à tout, mais l'ordre y régnait, l'ordre qui élargit l'espace et double le temps. Le repas est fini ; la table est à peine desservie que le réfectoire est transformé en ouvroir. Voici les lingères à une table séparée ; près d'une fenêtre, vingt petites

filles tricotent sur des bancs disposés en carré, sous la direction de la tailleuse et de ses ouvrières. Le grand escalier de pierre qui monte au dortoir du premier étage abrite les repasseuses et, dans les profondeurs de la monumentale cheminée de l'antique manoir, deux fillettes tournent un rouet. A certains jours, une table est dressée pour blanchir la dentelle.

C'est dans cette salle commune que, chaque matin, toute la famille descend au premier son de l'Angelus. Une partie des heures de travail, ainsi que les repas, se passent dans le silence.

Marguerite préside à tous ces exercices et fait d'autres besognes par surcroît. Levée dès 4 heures du matin, ses prières dites, elle s'en allait traire les vaches, puis les conduire aux champs. A son retour, elle mettait le lait et la crème dans des pots, préparait le beurre, et, quand c'était la saison, cueillait des fruits dans le jardin. Ces différents produits étaient confiés à des enfants qui les vendaient de maison en maison. Ce premier travail était terminé assez tôt pour qu'elle pût se rendre à la messe de 8 heures à St-Mathieu, où elle faisait tous les jours la communion. Elle surveillait ensuite les ouvrages et ordonnait le dîner. Après le repas, pendant la demi-heure de récréation accordée aux orphelines, elle nettoyait la vaisselle, aidée d'une ou deux des enfants. Les jours où l'on devait cuire le pain, elle gardait, pour préparer la pâte, quelques aides plus nombreuses qui allaient ensuite, sous sa conduite, porter la provision au four. Elle préparait elle-même la nourriture des animaux et coupait l'herbe des champs. « J'étais, dit Reine Coadou, en admiration devant son adresse à manier la faucille ».

Entre temps, elle se livrait à des travaux d'aiguille : elle filait et brodait, taillait les robes

et les autres vêtements des enfants, fabriquait les chaussons destinés à la vente. Sous sa surveillance, le linge séché, raccommodé et plié s'empilait sur les étagères. Au cours de ces occupations, elle expliquait le catéchisme, racontait des histoires édifiantes, faisait réciter les leçons. Deux fois par jour, une pieuse lecture était faite à haute voix par les enfants qui lisaient le mieux. Le chapelet se disait à deux heures, précédé d'un cantique. Nous reconnaissons ici l'inspiration du chanoine Langrez, qui voulait que la piété de ses enfants trouvât son expression dans la cadence de quelques mélodies très simples. Au milieu de ces fonctions multiples, l'active supérieure trouvait encore le temps de recevoir les visiteuses et de faire à toutes bon visage.

Ainsi Marguerite avait un emploi du temps très chargé. La détente avait lieu le soir, entre 9 heures et 10 heures, quand les fillettes étaient parties au pays du rêve. Mais c'était encore, assez souvent, une détente laborieuse, occupée à la réfection de matelas apportés par des clientes. Alors les trois compagnes pouvaient échanger en toute liberté leurs pensées intimes : elles se demandaient ce que l'avenir réservait à l'œuvre et chacune disait son sentiment : « Si nous avions de l'argent », déclarait l'une, « nous pourrions avoir un plus grand nombre d'enfants, nous pourrions bâtir une chapelle ». Avoir une chapelle, satisfaire chez soi à tous ses devoirs envers Dieu, y accomplir ses pratiques de piété dans l'intimité d'un sanctuaire qui vous appartient, c'est sur terre le comble de félicité pour les âmes religieuses, « plus transportées de joie, comme dira Mlle de Moëlien, pour aller au Salut que pour aller aux noces ». Mais Marguerite répliquait : « Si notre œuvre ne réussit pas, pourquoi nous tourmenter ? Si Dieu veut qu'elle réussisse,

il nous en donnera les moyens ». Et Reine Coadou fait observer que « dans une telle disposition, on ne craint pas les déceptions ».

Les déceptions vinrent en effet, car, brusquement, l'ouvrage manqua. Des bruits fâcheux se répandaient contre la maison de la *Providence* et même des personnes bien intentionnées y ajoutèrent foi. On disait que les Sœurs épuisaient les ressources de la ville et enlevaient du travail aux ouvrières. Ce fut une grande épreuve pour Marguerite. Afin de faire face à ses besoins, elle décida que l'on confectionnerait des petits bonnets à l'usage des enfants de la campagne : ils se vendaient deux francs la pièce dans la modeste boutique de la place Saint-Corentin. Cette situation dura plusieurs mois. Enfin, les rumeurs pessimistes cessèrent et le travail reprit de plus belle. Désormais, jusqu'en 1849, les commandes afflueront à l'Orphelinat.



CHAPITRE TROISIEME

La fondatrice de l'Adoration Marie-Olympe de Moëlien

LA FAMILLE DE MOELIEN — LA PROPRIÉTÉ DE KERDRAIN — VOCATION CONTRARIÉE DE MARIE-OLYMPE — SA CORRESPONDANCE AVEC MADEMOISELLE DUFEIGNA — SON ENTRÉE A LANVIVAN — L'IDÉE DE L'ADORATION — ELLE EST NOMMÉE SUPÉRIEURE DE LA COMMUNAUTÉ — TRAITS DE SA BONTÉ — APPROBATION DE LA RÈGLE — LES VŒUX — LE COSTUME RELIGIEUX — INTÉRÊT PORTÉ A L'ADORATION PAR MGR DE POULPIQUET — LES « FILLES DE LA PROVIDENCE » DEVIENNENT LES « SŒURS DE L'ADORATION » — FUSION DES DEUX ŒUVRES (19 mars 1836).

Une pauvre servante avait commencé une grande œuvre ; celle qui fut sa patronne dans le monde allait donner à cette œuvre sa forme définitive.

Nous avons déjà rencontré, au cours de notre récit, le nom de Marie-Olympe de Moëlien. Elle appartenait à une noble famille qui avait fourni des conseillers au Parlement de Bretagne, des chefs dans l'armée et dans la marine. Elle naquit à Quimper le 8 juillet 1786 et fut baptisée le lendemain en la cathédrale de St-Corentin.

Son père, Messire Guy-Marie-Joseph de Moëlien Vieux Châtel, né à Brest en 1751, était major des vaisseaux du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis ; sa mère, Dame Marie-Louise-Renée de Gouandour, était de la famille de Charles de Gouandour qui fut, au 17^e siècle, un grand missionnaire breton et l'un des compagnons du P. Maunoir.

La famille de Moëlien avait sa résidence habituelle au manoir de Kerdrain, en Auray.

« Tout ce qui entoure le manoir, écrit Mme de Trémaudan, était autrefois champs, prairies et jardins. On entrait par une avenue qui traversait les vergers, et la porte principale, toujours ornée de trophées de chasse, conduisait par la grande cour à la maison. De la cour on passait dans un vaste jardin, puis dans un petit parc aux arbres séculaires, devant lequel s'étendait une vaste prairie. Le manoir est bâti en pierres de taille, deux grands salons sont au rez-de-chaussée. C'est avec un respect attendri que nous sommes entrés dans ces appartements, où la Mère Olympe a vécu, que nous nous sommes arrêtés dans ce salon, où tant de souvenirs touchants revivent par la pensée. Elle passait là ses journées laborieuses ; là, tant d'actes de vertu ont été accomplis, connus de Dieu seul et de ses anges !... Les quelques personnes qui ont bien voulu nous renseigner, en rappelant leurs lointains souvenirs, ne tarissent pas en éloges sur Mesdemoiselles de Moëlien » (1).

C'étaient de très bonnes âmes, aimant les pauvres, les malades, les petits enfants ; elles décoraient les églises, assistaient chaque jour à la messe dans un profond recueillement, les yeux fermés ou fixés sur leur missel.

Mlle Olympe pensait à la vie religieuse lorsque survint un événement aussi douloureux qu'inattendu. Mme de Moëlien, femme de son frère, mourut ; dans ses derniers moments, elle lui fit promettre d'élever sa fille Joséphine, en-

(1) Comtesse de Trémaudan, ouv. cité, p. 90 - 92.



Le Château de Kerdrain

core au berceau, jusqu'à son établissement dans le monde. Pendant vingt-cinq ans, la dévouée demoiselle allait ainsi différer son entrée en religion. Quand sa nièce eut dix ans, elle la mit en

pension au Sacré-Cœur de Quimper. C'est alors qu'elle vint elle-même habiter cette ville, une bonne partie de l'année, avec sa sœur Célinie et Marguerite Le Maître. Elle profita de son séjour à Quimper pour se mettre sous la direction de M. Langrez et appuyer l'œuvre naissante du pieux chanoine. Mais elle n'entendait rien faire de plus ; elle aspirait après une autre forme de vie religieuse : elle voulait un couvent où l'on adorerait le Saint Sacrement.

Pendant qu'elle veillait à l'éducation de sa nièce, elle partageait ses journées entre la prière, le travail et la visite des pauvres. C'était une fervente de la communion quotidienne et, souvent, elle restait de longues heures à l'église en adoration. Sa dévotion à l'Eucharistie se traduisait encore dans la décoration des autels et la confection d'ornements pour le culte.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir pénétrer dans l'intimité de cette âme d'élite, grâce aux lettres qu'elle écrivait de Kerdrain à son amie Rose Dufeigna, « sa Rosette », comme elle l'appelait. Ces lettres portent le cachet de 1828 et des années suivantes. Elles ont été rédigées sans aucune prévision de publicité. Quelle finesse de sentiments, quelle délicatesse de pensée et quelle maîtrise de la langue ! Dans ces feuillets, remplis jusqu'au dernier coin blanc, elle donne une surabondance de détails sur ses occupations et préoccupations, avec un naturel de bavardage qui eût ravi la Marquise du Grand Siècle.

Elle supplie son amie de lui envoyer « des lettres énormes » ; c'est tout son plaisir à Kerdrain : « Ecrivez-moi des volumes, ma Rosette. J'attends toujours vos lettres avec impatience : c'est vous qui me tenez au courant de toutes les petites nouvelles ». Il lui faut des nouvelles de Quimper, de M. Langrez, de la Providence, des

orphelines. Comme elle voudrait la recevoir à Kerdrain ! « Quand j'entends ouvrir la porte, je pense souvent : « Si c'était ma Rosette ! » Rosette ne venait pas et se faisait même parfois prier pour écrire. Alors elle recevait un rappel à l'ordre : « J'attends un peu longtemps ; vous êtes devenue paresseuse et je trouve ce défaut énorme quand il me prive de vos lettres ».

Olympe souffrit beaucoup en l'année 1828 puisque, le 11 décembre, elle résume ainsi ses impressions : « 1828 dure encore ; enfin, il sera fini dans trois semaines, mais il ne sortira jamais de ma mémoire », et plus loin elle parle de « mille sacrifices et pas une seule consolation ».

Aussi elle trouve un soulagement à décharger son cœur en celui de son amie : « Je vous parle en toute simplicité et d'autant plus facilement que personne ne sait comme vous ma position depuis que Quimper est en disgrâce ». Toutes ces peines la font vivement souffrir, bien qu'elles soient racontées avec une fine pointe de plaisanterie : « Mon plan est d'être très gaie avec de l'amertume dans le cœur ».

Quelles sont ces épreuves ? Elle souffre physiquement, sa jambe l'immobilise en partie : « Je riaais souvent en disant que j'aurais une jambe de bois, mais, maintenant, je l'appelle ma jambe d'argent ; elle me coûte joliment cher ». Elle ne peut se mettre à genoux, même pour se confesser. Elle éprouve des contrariétés, parmi lesquelles l'obligation où elle est de se produire à cause de sa nièce, elle qui a en horreur les fréquentations mondaines. Quel plaisir, quand cette société est partie du château, de pouvoir rentrer dans sa « chère solitude » et de pouvoir se livrer de nouveau à des travaux pour la Providence ! Alors elle écrit : « Demain je monte mon

métier et je vais au moins me dédommager du temps perdu ».

Sa plus lourde croix, c'est de voir sa vocation contrariée et de ne pas se sentir soutenue dans le milieu où elle se trouve.

Une de ses distractions consiste à rester seule au salon pour confectionner des ouvrages qu'elle destine à l'œuvre de Quimper. Quand elle sort, c'est pour aller à l'église ; parfois elle émigre jusqu'à Vannes, en voiture, au risque de se casser le cou en quelque chemin ; le plus souvent, elle fait des promenades à la chapelle de Ste-Anne d'Auray, alors desservie par les Pères Jésuites et où elle assiste à des retraites et à diverses cérémonies : « Une partie de Ste-Anne, voilà ce que nous faisons le plus souvent ». Un jour, à Ste-Anne, le P. Debrosse, ayant confondu Joséphine et sa tante Olympe, fit cette réflexion : « Elle est bien grande (Mlle Olympe) ; je ne la croyais pas si belle femme ». Et Olympe d'écrire : « Cela nous a beaucoup amusées. Je l'ai vu depuis et même je lui ai parlé. Il m'aura trouvé diminuée ». Mlle de Moëlien, en effet, était petite, mais « fort agréable de toute sa personne ; elle avait le teint frais, les yeux bleus, les cheveux châtain clair. Sa gravité était toujours tempérée par le sourire de la bonté et de l'intelligence, et parfois par de l'entrain et de francs éclats de rire » (1).

Elle aime à taquiner sa « fine petite mouche » de Rosette. Mlle Dufeigna se livrait à des exercices d'équitation, mais ne réussissait pas toujours à se tenir en selle : « Que vous êtes folle de vous percher sur des chevaux pour être à terre aussitôt que dessus ! Passe encore sur notre âne ! » Mlle Rose s'agitait quelquefois : « Je vou-

(1) Trémaudan, ouv. cité, p. 94.

drais, ma bonne Rosette, vous savoir plus calme, et par conséquent plus heureuse... Avec cela, un peu moins de recherche des sermons consolants dans la bouche du Père Clanche (1), et tout ira mieux ».

Sa nièce Joséphine fait évidemment l'objet de son babillage. Elle la soigne quand elle est malade ; elle assiste à ses leçons. Mais la jeune fille est obligée de se produire dans des fêtes mondaines, et la tante doit l'accompagner ou la présenter. Il lui arrive d'user de « roueries et de finasseries » pour se soustraire à ces exigences. Quelle satisfaction de pouvoir dire : « Je crois que nous n'irons pas du tout dans le monde cet hiver. Voilà un bon débarras ! » Nouvelle joie quand elle compte échapper à une noce projetée. Elle déclare le devoir à quelque *Memento* du P. Langrez ».

Sa pensée s'envole souvent vers Quimper : « Si j'étais libre, je serais à Quimper dès demain ». Elle ferait une visite aux Dames du Sacré-Cœur, car Joséphine voudrait bien revoir ses bonnes maîtresses ; ce jour-là elle jetterait « la cloche à terre à force de sonner ». Le comble de la joie ce serait de revoir son « ministre de l'intérieur », celui qui l'a soutenue et réconfortée : « Que de fois j'ai pensé à mon pauvre Père Langrez ! C'est encore lui qui me connaît le mieux ». Rosette a tort de le trouver un peu dur : « Si vous rencontrez mon Père Langrez de par le monde, offrez-lui mon respect. Vous avez donc été le trouver ! Soyez bien obéissante, car notre bon Maître aime cela, mais donnez aussi ce titre de *bon* à mon Père et ne le faites plus si sévère, bien qu'il parle sec quelquefois. Son cœur est trop tendre pour aimer à être craint ». Mlle Rose

(1) M. Le Clanche, secrétaire de l'Evêché.

est chargée de recommander ses intentions aux prières du Père et à celles des Dames du Sacré-Cœur : « Attrapez-moi encore maintes prières du saint homme Langrez ; c'est cela qui donne à mon hiver un œil couleur de rose ». De son côté, elle « prie tous les jours le Seigneur de lui donner une bonne place dans le ciel pour paiement et beaucoup de lumière sur la terre, car il lui en faut pour guider chacun ».

La simple annonce d'une lettre du Père lui met le cœur en liesse : « Comme vous me faites plaisir de m'annoncer une lettre de mon Père ! » Comptant enfin sur sa visite à Auray : « Comme je recevrais ce bon Père de grand cœur ! Je lui dois bien de la reconnaissance de sa charité pour moi ! »

Avec la pensée de M. Langrez revient presque inévitablement le souvenir de l'établissement de la Providence. Parlant de sa santé, — elle est indisposée et met toujours des cataplasmes de lin, — elle fait cette réflexion : « Pour vous prouver que je m'occupe du cadavre, je vous dirai que j'ai mangé du sucre candi. Mais qu'un dîner à la Providence me ferait mille fois plus de bien ! » Elle regrette le temps où elle était occupée à l'ouvrage. « Comme je me plaisais à travailler à la Providence à côté de vous ! Mais il ne faut plus y penser puisque mon bon Maître me veut ici. Je suis bien éloignée d'être, comme vous dites, en tout soumise à sa sainte Volonté. Demandez pour moi cette grâce. Je vous remercie de vos bonnes prières. Continuez, car le Seigneur aime la persévérance ». Elle se console quelque peu en travaillant pour la Maison. Elle dote la Communauté d'une armoire qu'elle a « fait mettre en chemin avec la plus entière persuasion que la (divine) Providence en paiera le port en route et qu'il n'en coûtera rien

à ses enfants ». Occupée à la confection d'ornements, elle demande à son amie de lui indiquer les mesures : « Est-ce quatre aunes moins le quart pour les garnitures ? » Elle met un soin particulier à faire ce qui touche le service des autels : « Je vous broderai un dessus de Saint Ciboire en moire d'or ou d'argent à votre choix et à celui du Père. Car j'ai presque promis de vous faire toujours ce qu'il y a de plus beau. Aussi dentelles d'or et galons de Paris marchent pour vos pales.. »

Marguerite et les orphelines ne sont point oubliées : « Voilà donc Marguerite réjouie au nom de Communauté. C'est vraiment, je crois, cela qui convient le mieux... Dites bien des choses à Marguerite et aux enfants ; dites-leur que je demande si elles sont bien sages et si elles prient bien le bon Dieu.. » Elle a des protégées à la Providence ; à l'une de celles-ci, elle compte envoyer les bonnets de la nièce, qui pourraient lui servir de coiffes de nuit ; elle ajoutera un morceau de calicot neuf qui pourrait lui faire des coiffes d'uniforme.

Enfin, voici le thème central de cette correspondance : sa vocation contrariée. Mlle Dufeigna lui prêchait la résignation, puisque notre épistolière l'appelle sa « petite raisonneuse de la soumission et de l'absence du propre jugement ». Le P. Valantin est son conseiller à Auray. Elle lui a expliqué qu'elle ne voulait pas être « une Dame à manteau rouge », mais une religieuse cloîtrée dans un Ordre où le Saint Sacrement serait toujours exposé. Mais tel n'était pas l'avis du bon Père Jésuite : « Je vis par la conversation *couvent* qu'il crut que je me fais une chimère de l'idée d'y aller et de rechercher un Ordre conforme à mon idée ». Ces contradictions finiront-elles par se résoudre ? « J'espère que le bon Dieu

me donnera un couvent pour prix de tant de sacrifices... Priez bien le Seigneur qu'il envoie enfin à ma pauvre Joséphine un mari et à moi un couvent. Un couvent, ô mon Dieu ! quel Paradis ! Mais je suis si indigne, que le bon Dieu me le fait bien sentir ».

Joséphine aura un mari et Olympe aura un couvent, mais pas celui auquel elle rêvait. Le 11 novembre 1831, Mlle de Moëlien était heureuse d'annoncer à son amie le prochain mariage de sa nièce avec M. Alexandre de Kerret : « Dites à Marguerite et à toute la Providence de bien prier pour elle et pour moi... Je ne sais encore quel sera mon sort, ma Rosette. Avant qu'il soit déterminé, il faut que je cause avec notre Père... »

Le mariage eut lieu quelques semaines après, et le soir même, Mlle Olympe disait adieu au château de Kerdrain. Le 29 janvier, Mlle Célinie mourait après deux jours d'agonie et de cruelles souffrances. Appelée à son chevet, sa sœur l'avait soignée dans ses derniers moments. L'avant-veille de sa mort, elle avait fait écrire à la Providence pour se recommander aux prières de la Communauté et des enfants.

Libre désormais de disposer d'elle-même, Mlle Olympe, que l'adoration perpétuelle attirait plus particulièrement, voulut mettre à exécution son projet d'entrer chez les Bénédictines du Temple. Mais Paris était alors en proie à une Révolution. Le P. Valantin lui conseilla, en attendant que l'ordre fût rétabli, de demander un appartement dans la maison de la Providence. M. Langrez dit à ses filles : « L'intention de Mlle de Moëlien n'est pas de rester à la Providence. Mais si Dieu veut qu'elle y reste, il manifestera sa volonté. Priez, afin que vous la conserviez si Dieu vous la destine ».

C'était un des premiers jours de mars 1832, vers onze heures du soir. Mlle Olympe se présenta à Lanvivan. Elle dut, en ce moment, sentir un rude combat. Ce qui lui coûtait n'était pas de rompre définitivement avec le monde ; mais allait-elle rester dans cet orphelinat en voie de formation, elle qui, toute sa vie, avait désiré la vie contemplative dans une maison religieuse organisée ?

Aussitôt installée elle pourvut, à ses frais, à l'entretien de la lampe du sanctuaire, afin d'assurer la présence réelle de jour et de nuit. Sa principale occupation fut d'adorer le Saint Sacrement. Elle ne pouvait plus s'appliquer aux ouvrages d'aiguille, sa plus chère distraction dans le monde. Les bonnes filles de la Providence ne lui permettaient pas de partager leurs exercices. Comme pensionnaire, elle était soumise à Marguerite Le Maître qui, un jour, lui refusa la permission d'assister aux conférences réservées aux Sœurs.

Ainsi elle passa une longue année dans l'angoisse. Elle sortit cependant de son isolement pour exercer la charité. Cette année 1832, la ville de Quimper subit, comme le reste de la France, la terrible épidémie de choléra. Avec Mlle Dufeigna, Olympe de Moëlien se dépensa, pendant trois semaines, dans une ambulance établie à St-Joseph, au service des malades pauvres de la ville.

M. Langrez se dispensait, par délicatesse, d'influencer sa dirigée sur la décision à prendre. Il fut convenu que Mlle de Moëlien demanderait son avis au P. Valantin, alors exilé en Espagne. La solution proposée par le Jésuite serait considérée comme un arrêt du ciel. Des prières furent adressées à Dieu et Mlle Olympe y joignit toutes sortes de mortifications.

Le Père lui répondit que l'incertitude où elle était d'être reçue chez les Bénédictines à cause de son âge et du mauvais état de sa santé, sans compter les difficultés de séjour à Paris dans cette époque de troubles, le persuadait que Dieu, qui se sert de tous les événements pour accomplir ses desseins, voulait qu'elle fondât une maison d'adoration en Bretagne.

Cette décision fut accueillie par les Sœurs avec des démonstrations de joie, par M. Langrez avec un bonheur aussi vif, quoique plus contenu. Mlle de Moëlien entra comme postulante dans cette communauté en germe que dirigeait celle qui, naguère avait été à son service comme femme de chambre ou cuisinière.

Une circonstance parut favoriser le changement de gouvernement. Marguerite Le Maître se trouva, dans les premiers jours de 1833, appelée à St-Brieuc à l'occasion de la mort de son frère, le vicaire général. Son absence permit de faire sans bruit un remaniement dont bénéficierait la petite Congrégation déjà amoindrie par le départ de Yolande Mallard qui, obligée à des ménagements pour sa santé, venait, le cœur bien gros, de rentrer dans sa famille. C'est dans ces conditions que M. Langrez, passant outre aux répugnances de Mlle de Moëlien, la nomma Supérieure.

Mgr de Poulpiquet ratifia le choix de M. Langrez le 10 mars 1833. A son retour, Marguerite Le Maître s'inclina devant la décision des Supérieurs ecclésiastiques et ne sembla plus se souvenir de son ancienne autorité. De leur côté, Mlles du Boisguéheneuc et Dufeigna s'abstinrent de toute ingérence directe dans la marche de la maison.

Mais la nouvelle Supérieure n'acceptait pas aussi allègrement sa charge. Elle présenta ses

objections au P. Valantin dont elle reçut cette réponse :

« Vous voilà donc fondatrice, supérieure, que sais-je ? Que d'honneurs, et en plus que de mérites ! Est-ce donc vous seule qui portez tout cela ? Dieu n'est-il pas toujours là pour nous aider ? »

N'était-il pas temps de commencer à vivre un peu pour les autres ? Ne songer qu'à soi, à son repos, à sa dévotion, est-ce l'héroïsme de la charité chrétienne ? Est-ce ainsi que Jésus-Christ nous a aimés et que nous devons lui rendre amour pour amour ?

Vous m'objecterez l'exemple de Marie, qui a choisi la meilleure part, et moi je vous proposerai celui de Jésus-Christ lui-même, celui des apôtres, celui d'un Saint François Xavier, d'une Sainte Thérèse et de mille autres saints et saintes. Mêler la vie active à la vie contemplative, l'office de Marthe à celui de Marie, c'est là, sans le moindre doute, ce qu'il y a de plus parfait.

Remerciez donc le bon Dieu, qui, sans le moindre égard à vos répugnances naturelles, vous a mise à la tête d'une nombreuse et intéressante famille que vous sanctifierez et qui vous sanctifiera vous-même ».

Il fut convenu entre les Sœurs et les enfants que le nom de Mère serait donné à Mlle Olympe : elle le méritait non seulement par son ascendant et par ses libéralités, mais par les multiples formes de son activité qui s'étendait à tout. Elle cumulait, avec la charge de Supérieure, les fonctions d'économe, d'infirmière, de sacristine, de maîtresse générale des enfants, en attendant qu'elle assumât le rôle délicat de maîtresse des novices. Un pareil assujettissement ne l'empêchait pas de se prêter aux plus vulgaires nécessités. Pour gagner de ses mains quelque chose d'utile aux enfants, elle aidait les Sœurs surchargées de travail. On vit même cette personne de haute naissance s'abaisser jusqu'aux besognes les plus humbles comme de conduire les vaches aux champs ou à l'abreuvoir sur la route de Locronan. Elle visait dans son extérieur à la propreté et à la pauvreté. Elle se servit du même

habit de deuil, pendant ses deux premières années à Lanvivan, tout le temps qui précéda sa prise d'habit, se couvrant, en guise de coiffure, d'un misérable chapeau que la plus pauvre personne, au témoignage de Reine Coadou, n'aurait pas voulu porter. Pendant qu'on bâtissait à ses frais la chapelle, la maison et les murs de clôture, elle manquait de linge : « Vous serez obligées de m'en donner », disait-elle à ses Sœurs, « puisque vous m'avez reçue sans trousseau et que je n'ai pas d'argent pour en acheter ».

Sa bonté se traduisait dans les différentes actions de sa vie quotidienne : elle cherchait particulièrement à faire tomber les distances que son milieu d'origine mettait entre elle et ses sœurs adoptives. Ses exemples disaient à toutes, mieux encore que ses paroles : « Aimez-vous comme je vous aime ». Lors de l'épidémie de choléra, la mère de Reine Coadou, qui habitait seule dans une pauvre chambre, avait été atteinte par le terrible fléau. Mlle de Moëlien dit à Reine : « Je vais aller avec vous afin que nous puissions mieux la soigner ». Quand elle eut réussi à réchauffer la pauvre malade, elle dit à sa compagne : « Couchez-vous maintenant puisqu'il y a un lit, et dormez ; je vais veiller votre mère, soyez tranquille ». Mais Mlle Olympe, elle, ne dormait pas : « J'étais toute confuse, continue Reine, et cependant, je me laissai persuader afin de pouvoir mieux travailler le lendemain ». Quant à Mlle de Moëlien, elle recommença, malgré cette nuit sans sommeil, une laborieuse journée.

Parce qu'elle avait tout quitté, Mère Olympe fut récompensée au centuple par l'affection que lui rendaient ses sœurs et ses enfants. Mais sa plus grande consolation était de trouver au pied des autels un aliment à sa piété eucharis-

tique. Une ombre cependant : elle habitait bien la maison du Seigneur, mais les affaires et le travail absorbaient trop son temps pour qu'elle pût, à son gré, se livrer à l'adoration, et le personnel de la Communauté n'était pas encore assez nombreux pour assurer le service de la louange continuelle devant le Tabernacle. Elle se consolait alors en pensant au mot du P. Valantin : « Vous êtes appelée à fonder en Bretagne une congrégation de l'Adoration perpétuelle ».

Jusqu'ici nous n'avons pas encore vu, dans l'institution de la Providence, une véritable communauté religieuse, mais un cadre de vie où tous les mouvements s'exécutent en conformité avec un idéal aimé. En réalité, à Lanvivan manquait encore ce qui constitue essentiellement la Congrégation : une organisation hiérarchisée sous le contrôle de l'autorité diocésaine, le ressort et le frein d'une règle approuvée et l'émission des trois vœux officiellement enregistrée. M. Langrez s'en préoccupait et prescrivit à ses filles une année de postulat.

Mère Olympe passa elle-même par cette épreuve qui commença à la fin de 1833 ou au début de 1834. Le noviciat allait suivre et devait durer quatorze mois. Au bout d'une année, Mère Olympe trouva que ces délais apportés à ses vœux étaient un dur sacrifice et demanda à M. Langrez de l'admettre à la profession : « Je pense, lui répondit-il, que Sainte Madeleine de Pazzi vous valait bien, et elle a fait quatorze mois de noviciat ».

La cérémonie de la prise d'habit avait eu lieu le 20 janvier 1835. Il avait fallu, au préalable, se mettre d'accord sur l'adoption d'un costume religieux, car les filles de la Providence étaient, jusque là, restées fidèles au costume de Marguerite Le Maître. Les parties introduites

dans le nouvel habit comportaient une signification symbolique : ainsi le cordon qui reliait la pèlerine rappelait les cordes avec lesquelles fut lié le Sauveur ; le bandeau qui entourait le front signifiait la conformité entière au joug du Seigneur.

Un mois avant la solennité de la vêtue, Mgr de Poulpiquet avait béni la première pierre de la chapelle. L'Evêque n'avait jamais cessé de s'intéresser à l'établissement. Nous savons qu'il lui avait prêté, dès les débuts, son concours financier en remettant deux mille francs à M. Langrez. Il continua par la suite ses largesses : il offrit trois mille francs à Mère Olympe ; il lui donnera, au surplus, cent francs au renouvellement de chaque année, cent francs à l'occasion de la profession des premières religieuses, et, par testament, il laissera trois mille francs à l'institution, témoignant ainsi le désir qu'il avait de la voir se perpétuer.

Mgr de Poulpiquet fut vraiment l'Evêque de l'Adoration Perpétuelle dans le diocèse de Quimper et de Léon. C'est lui qui, par mandement du 8 septembre 1835, a rétabli cette dévotion. « Comment ! disait le pieux prélat : l'Homme-Dieu assis à la droite de son Père dans le ciel serait en même temps parmi nous, habitant de cette triste vallée de larmes ? Jésus-Christ serait monté aux cieux et il n'aurait pas quitté la terre ? Oui, quelque étonnant que soit ce prodige, il est vrai de dire et il est nécessaire de le croire ; Jésus-Christ, vrai Dieu comme vrai homme, est aussi réellement présent au milieu de nous dans l'Eucharistie, qu'il l'était autrefois en Judée durant sa vie mortelle, et qu'il l'est maintenant dans les splendeurs des Cieux, au milieu des anges et des saints. Vous le savez, c'est là notre foi clairement établie dans les Saintes Ecritures.

perpétuée par la tradition et confirmée par des miracles.

Quand Notre-Seigneur était sur la terre, on accourait en foule sur ses pas. Il était toujours environné de malades de toute espèce, qui venaient pleins de confiance chercher leur guérison auprès de lui. C'est le même Dieu qui réside dans nos temples. Quel serait donc notre aveuglement de ne pas recourir à lui avec le même empressement ! Il est vrai que le Fils de Dieu a voilé dans l'Eucharistie tous les rayons de sa gloire, et qu'il est sur nos autels dans un état d'humiliation et d'anéantissement. Mais il n'en est pas moins, sous les espèces qui le couvrent, le Dieu toujours tout-puissant, le Dieu tout miséricordieux. S'il a voulu s'envelopper d'une mystérieuse obscurité, c'est pour que nous osions nous approcher de lui et venir lui exposer nos besoins... »

Un règlement et des tableaux où figuraient les paroisses et les communautés accompagnaient le Mandement. L'Adoration devait commencer le 1^{er} novembre 1835 par les paroisses de Plabennec et de Pleyber-Christ, comme il était indiqué au tableau de la première Section. Afin que tous les fidèles puissent célébrer en même temps le rétablissement de cette dévotion et en rendre à Dieu de solennelles actions de grâces, il était ordonné d'exposer le Saint-Sacrement dans toutes les églises et chapelles du diocèse pendant la grand'messe et messe conventuelle et les Vêpres, et de clôturer la bénédiction par le chant du *Te Deum* et l'oraison *Pro gratiarum actione*.

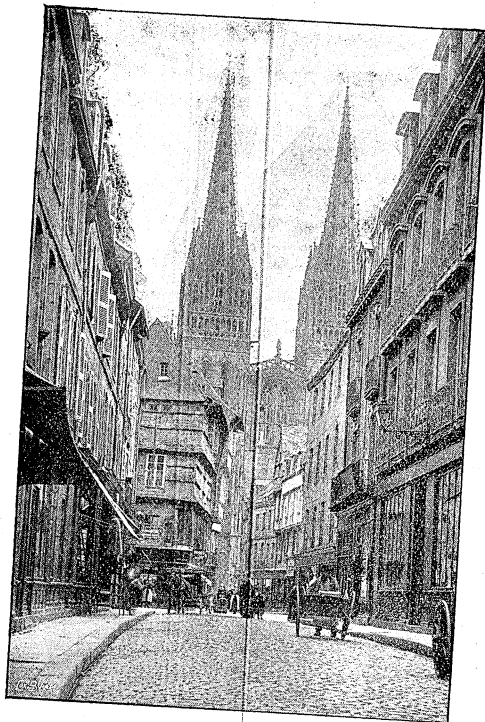
Dans son règlement, l'Evêque déclarait qu'il s'était proposé deux buts : procurer au Saint Sacrement de perpétuels adorateurs et aux pasteurs des occasions favorables pour donner

de petites retraites aux fidèles confiés à leurs soins. Les pasteurs devaient engager leurs paroissiens à venir adorer le Saint Sacrement pendant les jours indiqués. Le Pape Grégoire XVI, par rescrit en date du 6 mars 1835, accordait une Indulgence plénière à tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communie, feraient une heure d'adoration.

Pour atteindre le second but, l'Evêque avait partagé le diocèse en deux sections appelées, l'une après l'autre, à remplir l'Adoration pendant le cours d'une année entière. Chacune de ces sections était représentée par un tableau indiquant l'ordre dans lequel l'Adoration devait se succéder dans les différentes paroisses et le nombre des jours d'Adoration pour chacune d'elles. Afin de permettre aux prêtres de s'entr'aider, l'Adoration, au lieu de se succéder dans des paroisses rapprochées, devait se succéder dans des paroisses éloignées les unes des autres. Les exercices pouvaient se faire de deux manières : sans retraite ou avec retraite. Dans le premier cas, les prêtres entendraient les confessions des fidèles, exposeraient le Saint Sacrement le matin, assureraient une permanence d'adorateurs et donneraient la bénédiction le soir. Dans le second cas, ils procéderaient aux mêmes exercices que précédemment et y ajouteraient des conférences et des instructions. Ces exercices pourraient commencer quelques jours avant la date fixée, mais l'exposition ne se ferait pas avant le premier des jours indiqués aux tableaux. Enfin l'Evêque accordait à MM. les Curés, Desservants et à tous les ecclésiastiques qui viendraient à leur aide, tous les pouvoirs qu'il est dans l'usage de leur accorder pour les missions (ou les retraites préparatoires à la Confirmation).

Il s'agissait, l'Evêque le dit bien, du réta-

blissement d'une dévotion. En effet, Mgr de Poulpiquet reprenait une tradition interrompue et, fait digne de remarque, une tradition née à Quimper même. Un saint religieux Jésuite, le P. Huby, pendant qu'il était recteur du Collège de cette ville, avait obtenu, en 1651, de l'Evêque, M. René du Louët, la permission d'ériger dans le diocèse, l'Adoration perpétuelle. Il avait eu la



En 1651, le P. Huby, avec l'autorisation de Mgr du Louët, fit publier en la Cathédrale de St-Corentin le premier établissement de l'Adoration perpétuelle. Le 8 juillet 1786, Marie-Olympe de Moëlien, restauratrice de l'Adoration perpétuelle, fut baptisée en cette même cathédrale.

joie de voir cette pieuse pratique se répandre, après qu'elle avait été établie pour la première fois dans la cathédrale de Quimper. Chaque pa-

roisse eut sa date fixée pour l'Adoration. Tous les évêques de Bretagne entrèrent dans les vues du P. Huby, et ce dernier fut le témoin du développement de la dévotion dans toute la France. Ce fait est appuyé sur un document de la plus haute autorité, un bref de Clément X à Marie-Thérèse, Reine de France. La dévote souveraine avait fait adresser au Pape une supplique en faveur des fidèles adorateurs. Le 22 janvier 1674, Clément X accorda de précieuses indulgences à toutes les personnes déjà associées ou qui s'associeraient dans la suite à la dévotion de l'Adoration perpétuelle en France.

Mais le temps affaiblit l'élan de la piété pour une si sainte pratique. En 1713, Mgr Jean-Louis de la Bourdonnaye, raviva cette dévotion dans son diocèse de Léon. En 1804, à la suite d'un jubilé, Mgr Caffarelli, évêque de St-Brieuc, adressa au clergé et aux fidèles un mandement dans lequel il leur proposait de rétablir la dévotion. La même année que Mgr de Poulpiquet, l'évêque de Nantes, Mgr de Guérines, envoyait à ses diocésains une circulaire dans le même sens.

Cependant cette pratique de piété était restée en vigueur dans plusieurs maisons religieuses, en particulier dans une communauté de la rue Cassette, au faubourg St-Germain, à Paris. Un prêtre de St-Sulpice, M. Picotté, avait conseillé à Anne d'Autriche, qui lui demandait l'institution d'une forme de dévotion pour obtenir la paix dans le royaume, d'établir une maison religieuse où des personnes se consacraient à adorer perpétuellement le Sacrement de l'autel. Plusieurs âmes ferventes se joignirent à la reine et fixèrent leur choix, pour diriger cette fondation, sur Catherine de Bar, qui sera connue sous le nom de Mère Mechtilde du Saint Sacrement. La première exposition eut lieu le jour de l'Annon-

ciation, l'an 1653, et Anne d'Autriche vint elle-même, un cierge à la main, y faire la première amende honorable. Puis, sous la direction de Mère Mechtilde, des religieuses « se succédèrent, jour et nuit, sans interruption dans leur chapelle, se tenant humblement prosternées devant le Saint Sacrement, et s'offraient à lui comme des victimes d'expiation pour toutes les irrévérences commises à son égard. Leur devise était ces paroles : *Loué soit le Très-Saint-Sacrement de l'autel, à jamais.* Elles la répétaient à chaque instant, au commencement et à la fin des heures d'office, en se rencontrant dans la maison, en allant au tour ou à la grille, avant et après les repas, avant de s'endormir, en s'éveillant... » (1)

Ce règlement fut adopté par diverses communautés en France. C'est dans l'une de ces maisons de Paris que Mlle de Moëlien avait rêvé de passer sa vie. Enfin, elle allait voir à Quimper la réalisation de son rêve. Est-ce Mère Olympe qui, avec le concours de M. Langrez, fut l'agent providentiel qui détermina Mgr de Poulpiquet à rétablir l'Adoration ? Dans le *Petit Manuel pour l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement* (2), publié à Quimper en 1835, nous lisons ces lignes : « Mgr l'Evêque de Quimper a, dans ce moment, la consolation de voir s'établir dans sa ville épiscopale une Maison qui, bien que fondée pour l'éducation des petites filles orphelines, et connue sous l'humble nom de Maison de la Providence, est en outre destinée, dans la pensée ultérieure de ses fondateurs, à devenir un sanctuaire dans lequel N.-S. sera adoré perpétuelle-

(1) Mgr Bouvier, évêque du Mans.

(2) Imprimerie de E. Blot Fils, imprimeur de Mgr l'Evêque. C'est dans cet opuscule que se trouvent le mandement et le règlement dont nous avons tiré parti plus haut.

ment le jour et la nuit. Puisse une si sainte pensée exciter de nombreuses sympathies et réunir un personnel assez nombreux pour réaliser un vœu si brûlant d'amour pour N.S.J.C. »

Depuis la première vêtue, il avait été décidé d'établir l'Adoration perpétuelle à Lanvivan. Une retraite de huit jours prépara les Sœurs à leur nouveau ministère. Pendant toute une semaine, M. Langrez excita dans les âmes le feu de l'amour eucharistique. Les Sœurs se succédaient au prie-Dieu, représentant, près du Tabernacle, l'ensemble de la famille, et le service d'adoration fut assuré tout le long du jour et jusqu'à une heure avancée dans la nuit.

Enfin arriva le jour ardemment désiré : 19 mars 1836 ! Date doublement mémorable dans les fastes de la Congrégation. Ce jour-là, Mgr de Poulpiquet présida à l'inauguration de l'œuvre dans la chapelle de la Providence. Ce jour-là, Mère Olympe, après les longues épreuves que furent les étapes du postulat et du noviciat, de la vêtue et de la profession, mettait enfin le comble à son bonheur. L'Evêque reçut des Sœurs, avec leurs vœux, la promesse de demeurer les gardiennes perpétuelles du Tabernacle, en même temps que l'engagement de se dévouer à l'éducation des pauvres orphelines. Désormais, la Fête-Dieu sera la fête patronale de la petite Société.

Saint Thomas d'Aquin a exprimé avec force cette vérité que la vie religieuse la plus parfaite est celle où l'action s'ajoute et se mêle à la contemplation. Telle que nous venons de la voir, l'œuvre des Sœurs de la Providence et de l'Adoration représente le double idéal où chaque âme tiendra tour à tour le rôle de Marthe et de Marie. Voilà donc ici réalisés l'office parfait pour ce qui est de la créature et le culte complet en ce qui

regarde le Créateur. Les deux préceptes de la Loi, dont le second est semblable au premier, ont bien ici leur accomplissement et leur unité, car c'est toujours Dieu servi : dans ses membres, les pauvres, ou pour lui-même, sous les voiles de l'Hostie (1).



(1) D'après les réflexions de l'abbé G. Pondaven.

CHAPITRE QUATRIÈME

L'Orphelinat et l'Adoration sous le gouvernement de Mère Olympe 1836-1843

LES COADJUTRICES DE MÈRE OLYMPE — RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON — MORT DE MARGUERITE LE MAÎTRE — UNE RECRUE DE CHOIX : MADEMOISELLE JENNY DE LEISÈGUES — DEUILS ET DIFFICULTÉS — ACTIVITÉ DE M. LANGREZ — MÈRE OLYMPE ADORATRICE ET ÉDUCATRICE — SA MALADIE ET SA MORT.

M. Langrez dut exulter plus d'une fois, en voyant la série des événements à partir du jour où le modeste logement de Michelle Guillou avait servi de berceau à l'œuvre. Que de chemin parcouru depuis les circonstances initiales ! Les ressources de son esprit surnaturel, le concours éclairé de ses collaboratrices aboutissaient au résultat rêvé. Belle histoire de zèle intelligent et de pieuse énergie ! Une humble servante aidée par l'initiative obstinée et réalisatrice d'un homme de cœur et de foi avait été la première pierre de l'entreprise. Une grande dame du

monde, entrée après elle au service de la même cause, donnait à l'œuvre son empreinte définitive.

Mère Olympe communiqua sa joie au P. Valantin, qui résidait maintenant à Laval, et le bon Jésuite répondait à sa « *très digne Supérieure* » :

« J'ai vu avec une joie bien vive que votre fondation prospère. Vous voilà mère d'une nombreuse famille et il faut espérer que Dieu la multipliera encore. Cette chère Providence n'était hier qu'un petit grain de sénévé, et c'est aujourd'hui un bel arbre. Puisse-t-il bientôt étendre ses branches aussi loin que s'étend votre zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ! » (1)

Le P. Valantin vient de parler de la « nombreuse famille » de Lanvivan. Il aurait tant voulu, disait-il, « voir la mère et les enfants de la Providence ! » Il aurait eu en même temps le bonheur de faire plus complète connaissance avec M. Langrez qu'il n'a rencontré « qu'une fois en passant chez M. le Recteur d'Auray ». Mais le Père est retenu à Laval et il ne voit rien encore qui puisse lui faire espérer de jouir d'une visite à Quimper.

Vers ce temps, la Communauté comptait 7 novices, 3 postulantes et environ 35 enfants.

Mère Olympe avait comme coadjutrices Marguerite Le Maître et Reine Coadou. A ces deux dévouées collaboratrices, s'étaient jointes trois jeunes ouvrières. L'une d'elles, Joséphine Raynal, entrée à Lanvivan à 23 ans, unissait à un physique agréable et à une distinction de ton et de manières au-dessus de sa classe, des talents particuliers pour la conduite des enfants et un esprit d'humilité à toute épreuve. Aux Supérieures, disait-elle, de décider et aux inférieures

(1) Lettre du 18 avril 1836.

d'obéir. Quand elle eut passé six mois dans la maison, Mère Olympe, qui l'appelait son « angélique sœur », proclamait qu'il n'y aurait aucun inconvénient à permettre des vœux perpétuels aux personnes de cette trempe. L'avenir fera ressortir ses qualités. Successivement maîtresse générale des enfants, maîtresse des novices et Supérieure de la fondation de Recouvrance, Joséphine Raynal, sous le nom de Sœur Saint Arsène, gouvernera avec tact et dévouement. A Lanvivan, elle dirigeait les travaux de couture et surveillait les enfants.

Un peu avant elle, deux jeunes filles, appartenant également au milieu ouvrier, étaient entrées dans la petite Communauté. La première, qui deviendra Sœur Sainte Claire, était très économe et très active : elle s'occupait de la cuisine, elle faisait le pain et se chargeait des commissions. La seconde, Sœur Augustine Rabot, partageait avec Sœur Joséphine la surveillance des orphelines et les ouvrages de couture.

Ainsi étaient distribués les rôles, tandis que Reine Coadou remplissait les fonctions d'assistante et de maîtresse des postulantes, et que Sœur Marguerite Le Maître était chargée d'apprendre aux enfants le raccommodage et la réparation d'objets utiles.

La Supérieure veillait à tout. Nous avons un règlement de la Mère Olympe rédigé par elle en vue « d'établir dans la Maison, l'ordre si nécessaire ». En voici, très résumés, les points principaux :

Réveil. — La Sœur qui est de dortoir sonnera la cloche du réveil et fera offrir les cœurs à Dieu. Quand sonnera le moment de la prière, les enfants se rangeront en deux bandes, celles de la Salle St-Joseph d'abord, puis, à quelque dis-

tance, celles de la Salle Ste-Marie. On prendra cinq minutes, montre en main, pour ranger les enfants dans le vieux dortoir, puis on les fera descendre, précédées et suivies d'une Sœur.

Prières et messe. — Pour les prières du matin et du soir, la messe et les autres exercices de piété, les enfants entrèrent à la chapelle en rang et salueront avec recueillement le Saint Sacrement à l'entrée et à la sortie. La même prescription concerne les exercices qui seront suivis à l'église St-Mathieu.

Repas. — Après la prière du matin, on se rendra au réfectoire dans le même ordre. Après le *Benedicite*, toutes doivent déjeûner, à moins qu'une Sœur ne donne, à ce moment, quelques emplois. De même pour les autres repas.

Travail. — La Sœur Joséphine conduira les enfants de la Salle St-Joseph, et la Sœur de semaine, les enfants de la Salle Ste-Marie, à la rentrée dans les salles de travail. Les enfants se mettront promptement à leurs places, où elles se tiendront debout jusqu'au coup de signal qui avertira de se mettre à genoux pour le *Veni Sancte*. Elles ne se relèveront qu'au coup de signal et s'assiéront tout de suite. Celles qui ont des charges demanderont la permission d'aller les remplir.

Récréations — Elles ont lieu après les repas. Les enfants sortiront du réfectoire en ordre et en silence. La Sœur de semaine aura soin de prendre les noms des enfants qui s'éloigneraient du lieu de récréation.

Prière du soir et coucher. — La Sœur qui sera de dortoir se rendra dans le réfectoire quelques minutes avant que la prière ne sonne, afin d'aider la Sœur de semaine à placer les enfants

dans l'ordre prescrit. Ces Sœurs veilleront à ce que toutes les enfants assistent à la prière ; ensuite elles monteront et se coucheront dans le plus grand silence, ce qui doit se faire en un quart d'heure.

Silence et discipline — Quand la cloche sonnera la fin des récréations ou les sorties, les enfants doivent être au silence au premier coup. En cas de négligence, des quarts d'heure seront retranchés, d'après l'ordre de M. Langrez, et si cela ne suffisait pas, on supprimerait des récréations à celles qui seraient en faute. Les repas, même la collation, seront pris en silence. Les enfants qui ont des charges les feront silencieusement : elles ne doivent point sortir des salles de travail pour parler haut et mettre le désordre dans la maison. Une Sœur prendra les noms de celles qui se permettraient de violer ainsi le silence qui doit régner partout, et les noms seront remis à la Supérieure.

Si on trouve des enfants au dortoir, dans l'escalier, à l'infirmerie, aux deux réfectoires, à la porte ou à la cuisine sans permission, elles seront punies pour leur désobéissance et le trouble qu'elles apportent au recueillement des Sœurs. Une Sœur fera plusieurs fois par jour la visite de la maison, et si elle trouve des enfants hors des salles sans permission, elle les conduira à leur Sœur maîtresse de salle, qui les punira. Il est expressément défendu aux enfants d'aller d'une salle dans l'autre.

Récompenses et punitions. — Des mauvais points sont donnés aux enfants qui manqueraient au règlement. Ces points sont déduits des bons points d'ordre qu'elles pourraient gagner dans l'année. Tous les quatre mois, la Sœur maîtresse de chaque salle, aidée des rapports des au-

tres Sœurs, donnera un billet aux enfants qui seront exactement conformées à ce règlement ; les enfants présenteront ce billet à la Supérieure qui leur accordera la récompense qu'elle jugera à propos.

Tel est ce règlement si sage. Tous les détails que nous venons d'énumérer y sont contenus, encore que nous ne les ayons pas donnés dans l'ordre marqué et que nous y ayons établi des subdivisions pour en faire mieux saisir la teneur. Parmi les orphelines recueillies, il s'en trouvait qui se ressentaient de leur éducation première : privées de mère pour la plupart, abandonnées si longtemps à elles-mêmes, elles n'étaient pas toutes des modèles de discipline. Il s'agissait de former tout ce petit monde au travail, à l'obéissance et à la piété. C'était une rude tâche. Mais beaucoup de ces enfants offriront des consolations à leurs maîtresses par l'édification de leur conduite et mèneront plus tard une vie honorable dans le monde ou seront même des recrues pour la vie religieuse.

Mais le travail de formation était ingrat : « L'ordre dans la Maison est souvent négligé », disait Mère Olympe au début de son règlement. Et puis, peu à peu, elle allait être privée de concours précieux ; elle connaîtra les difficultés matérielles et elle souffrira dans son corps. Toute œuvre féconde est bâtie sur la Croix.

Le 27 mai 1837, une dure épreuve, la mort de Marguerite Le Maître, frappa la Communauté. Nous avons vu avec quel désintéressement, Marguerite s'était effacée devant son ancienne maîtresse. Volontairement, cette humble fille était rentrée dans la pénombre, sans cesser toutefois de se consacrer au soin des orphelines jusqu'au terme de son voyage terrestre. Quand elle sentit

que sa fin approchait, elle voulut voir sa bonne Mère Olympe que la maladie retenait au lit en ce moment. Elle se traîna péniblement jusqu'à cette mère vénérée, dont elle reçut les dernières consolations. Marguerite, qui avait eu toute sa vie une santé défailante, torturée qu'elle était par un asthme chronique, salua la mort comme une libératrice. Comme elle confiait un jour à M. Langrez son vif désir de mourir, elle lui fit part de la crainte qu'elle avait de demander à Dieu quelque chose d'humain. M. Langrez la rassura : « Elle renouvela, avec ses vœux, les actes de consécration à l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement et à l'éducation de ses enfants bien-aimées, et, après avoir reçu les derniers sacrements, entourée des plus tendres soins, comblée des grâces dernières que l'Eglise prodigue à ses enfants, elle s'endormit du sommeil du juste, dont le réveil est au ciel. La douleur de la famille fut très grande en perdant sa première fondatrice. Le bruit de sa mort se répandit promptement, et dans la ville comme au couvent tout le monde disait : « C'est une sainte » (1)

M. Langrez annonça la mort de Marguerite à l'une de ses sœurs, Françoise, qui habitait à la Prénessaye, près de Loudéac :

« Vous serez sans doute surprise que l'on ne vous ait pas annoncé plus tôt la maladie de votre chère Sœur Marguerite. C'est elle-même qui ne l'a pas voulu. Elle m'a prié à deux reprises de ne pas le faire et a même recommandé à une dame de sa connaissance qui partait pour les environs de votre pays, de ne pas vous faire savoir son état. Elle craignait de vous faire trop de peine et même que vous ne vous fussiez mise en route pour venir la voir, ce qui vous eût occasionné de grands frais.

Sa maladie était une indisposition qu'elle avait depuis bien des années, qui lui donnait une toux opiniâtre

(1) Comtesse de Trémaudan, ouv. cité. p. 129 - 130.

qui ne cédait à aucun remède et que le médecin a qualifiée de catarrhe pulmonaire ; elle nous l'a enlevée en laissant toute la Communauté dans une douleur qu'il m'est impossible d'exprimer. Toutes la pleurent, les religieuses comme une sœur, les enfants comme une mère qui les avait toujours tendrement affectionnées, et moi enfin, je la pleure comme une fille à laquelle j'étais si attaché.

Nous avons au moins une grande consolation dans notre douleur : c'est les dispositions parfaites avec lesquelles elle s'est endormie dans le Seigneur. Elle a vu approcher la mort, je ne dirai pas avec résignation, mais avec joie, avec allégresse, avec une sainte impatience qu'elle craignait d'être trop vive. Elle parlait à tout le monde de la joie qu'elle avait d'aller se réunir à son céleste époux. Elle s'est endormie du sommeil du juste le jour qu'elle désirait et qu'elle avait annoncé, le samedi, « parce que ce jour est consacré à la Sainte Vierge qui m'appelle pour me présenter à son Divin Fils ». Toute la ville a partagé notre douleur et notre consolation ; notre douleur, car tout le monde la regrette vivement ; notre consolation, il n'est personne qui ne la regarde comme une sainte. Quand on l'a exposée, la figure découverte, dans notre chapelle, on est venu en foule demander à faire toucher à son corps des chapelets et autres objets de piété. D'autres ont demandé quelque chose qui lui eût appartenu et l'ont reçu comme des reliques.

La Supérieure était en même temps très malade ; elle n'est pas encore bien rétablie. Voilà pourquoi elle ne vous écrit pas, mais elle me charge de vous dire qu'elle le fera aussitôt que cela lui sera possible, qu'elle regrette bien vivement Mère Marguerite et partage votre douleur et celle de Mesdemoiselles vos sœurs... » (1).

Il n'était pas facile de remplacer Marguerite. Il fallait que la Communauté fît une riche acquisition pour compenser une pareille perte. Nous savons que Mère Olympe vit une recrue de choix en la personne de Mlle Jenny de Leissègues, avec qui elle fut en correspondance pendant au moins deux ans. Cette pieuse personne

(1) Lettre donnée à la Maison-Mère de Quimper par M. Bellamy, de Paimpont par Plélan (Ille-et-Vilaine), fils de la plus jeune sœur de Marguerite Le Maître, Marie-Anne, morte à Paimpont en 1893, à l'âge de 87 ans.

se trouvait à Pleyben et se sentait appelée à la vie religieuse. Mère Olympe lui écrivait le 20 octobre 1839, après avis du P. St-Alouarn :

« Je prie le Seigneur de fortifier en vous le désir qu'il met dans votre cœur de tout quitter pour lui. M. Langrez croit que votre vocation vient de Dieu et paraît tout disposé à seconder cette vocation. Qu'on est heureuse d'être choisie pour adorer nuit et jour Jésus dans le Très Saint Sacrement et d'être, de plus, la servante de la partie chérie du troupeau de notre divin Maître. Ces pauvres enfants, que nous choisissons toujours dans le nombre de ceux dont la misère expose l'innocence, nous donnent de grandes consolations... Le bon Dieu, Mademoiselle, paraît disposé à vous mettre au nombre des Sœurs de l'Adoration perpétuelle. Vous trouverez ici un Père que vous connaissez déjà... »

Quinze mois plus tard, l'appel se fait plus pressant :

« Allons, arrivez vite postuler... Venez vous mettre sur les rangs. Je vous appellerais « ma Mère » avec le plus grand plaisir » (1).

Mlle de Leissègues entra à Lanvivan ; elle prendra le nom de Sœur Sainte Marguerite, sans doute en souvenir de Marguerite qu'elle venait si opportunément remplacer.

Cependant des coups cruels avaient clairsemé les rangs de la famille de la Providence. Mlle Dufeigna avait survécu peu de temps à Marguerite Le Maître. On l'avait vue, accompagnée d'une enfant, parcourir les rues, quêtant et recevant jusqu'aux morceaux de viande que des bouchers lui donnaient au passage : « Lui aurait-on offert un fagot, disait Reine Coadou, qu'elle l'eût emporté joyeusement ». Elle mourut dans des sentiments dignes de l'idéal de charité qu'elle s'était proposé, emportée par une fièvre typhoïde contractée en soignant une enfant.

(1) Comtesse de Trémaudan, ouv. cité, p. 129 - 130.

Vers le même temps, Mlle du Boisguéhe-
neuc, fut réduite à un état de langueur qui ne
fit plus de sa vie qu'une longue souffrance. Ain-
si disparaissaient les plus dignes bienfaitrices de
l'Institut naissant et tout le poids du gouverne-
ment retombait sur Mère de Moëlien qui pou-
vait écrire en 1839 : « Bon nombre d'occupa-
tions me laissent peu de moments de libres ».

C'est aussi l'époque où les difficultés maté-
rielles s'accumulaient. Nous pouvons en juger
d'après les instructions écrites de la main de M.
Langrez et adressées à Mère Olympe. Le bon
chanoine n'ose plus augmenter le personnel de
l'établissement : presque toutes les religieuses
sont sans dot ; les ressources de la Maison lui pa-
raissent si incertaines, si faibles en présence d'u-
ne Communauté déjà si nombreuse. Il rappelle
l'entretien qu'il eut avec l'Evêque quand il pro-
posa un règlement à son approbation :

« Lorsque je soumettais la règle à Mgr de Poulpiquet
si dévoué à la Providence, il me demanda si elle était
suffisamment fondée. Sans cette assurance, probablement
qu'il n'eût pas consenti à lui donner ce caractère reli-
gieux. J'éludai ma réponse comme je pus. Je ne pensais
pas cependant le tromper, car je pensais qu'après les frais
nécessaires d'établissement, nous pourrions placer notre
revenu. C'était aussi votre avis, même votre prévoyance
vous inspira la pensée de léguer une année de votre reve-
nu, afin que la Maison n'éprouvât aucune secousse lorsque
le Seigneur vous appellerait à lui. Les frais d'établisse-
ment indispensables sont faits. Nous étions arrivés au mo-
ment de pouvoir penser à faire bientôt un placement.
L'homme propose et Dieu dispose. Adorons ses desseins
avec une entière soumission à sa paternelle volonté qui ne
frappe que pour sauver...

Les revenus actuels de la maison sont un fondement
fragile : le départ ou la mort d'une ou deux personnes,
une dépense imprévue, une cessation de travail, une cause
de maladie, et nous voilà anéantis...

Pour mener de front les deux œuvres : les enfants et
l'Adoration perpétuelle, il nous faut un nombreux person-

nel. Le cœur me crève quand je pense qu'une des deux
œuvres, peut-être les deux, peuvent venir à manquer,
faute de ressources. Après y avoir sérieusement réfléchi, il
me semble qu'une année de votre revenu ne suffirait pas ;
il faudrait que vous en léguaissiez quatre autres. Cela ne
ferait pas encore une fondation à toute épreuve, mais avec
cela nous pourrions en espérer la perpétuité sans tenter
la divine Providence. Mais vous n'avez promis votre reve-
nu que votre vie durant et la chère nièce compte là-dessus.

Voici ma réponse : vous comptiez l'une et l'autre que
le cours d'une vie humaine fonderait l'établissement. Mais
ces cinq années, est-ce un grand sacrifice ? Je ne le pense
pas. La fortune de M. et de Mme de Kerret est très con-
sidérable, et cela y fera une brèche très peu sensible.

Je conçois que vous ne pensiez pas à dépouiller la fa-
mille des biens de la famille, mais au bout de cinq ans le
ruisseau a monté à sa source et pour jamais, de généra-
tion en génération. Franchement, je ne pense pas que le
sens si droit de la chère nièce trouve cela excessif pour
assurer l'existence d'une Communauté que la bien-aimée
tante a fondée grâce à Dieu. Vous ne prendriez qu'une
portion de l'héritage pour grossir le trésor qui achète le
ciel.

Si vous partagez ma manière de voir, mettez votre
volonté par écrit. Cela fait une sorte de testament olo-
graphe.

Prenez, je vous prie, en toute simplicité, la démarche
que je fais. Elle me coûte beaucoup. Je n'ai pas même
voulu décider seul que la divine volonté vous voulût à la
tête de cette bonne œuvre, malgré l'immense désir que
j'en avais. Maintenant le bon Dieu l'a abondamment bé-
nie... Ma conscience me presse de ne rien omettre de ce
qui peut empêcher de tomber un établissement auquel je
suis si tendrement dévoué, parce qu'il rend tant de gloire
à Jésus dans le sacrement de son amour, et qui devient le
salut de tant d'enfants malheureux ».

Nous ne savons pas ce que répondit Mère
Olympe. Mme de Trémaudan dit qu'elle consa-
cra tous ses revenus à sa nouvelle famille. Le fait
est que des travaux furent entrepris et poursui-
vis pour construire la chapelle, élever des murs
de clôture et agrandir la maison.

Humble et timide, Mère Olympe devait vain-
cre des répugnances pour se livrer à l'action.

Heureusement que M. Langrez était là pour la conseiller et la stimuler et même lui donner des ordres. Nous venons de voir son intervention dans l'impulsion à donner aux travaux matériels de construction et d'organisation. Il se croyait aussi obligé de se mêler parfois dans l'administration intérieure de la maison : « Il faut passer par là, disait-il à la Supérieure, ou pas de communion ».

Mère Olympe était une scrupuleuse observatrice de la règle. Elle écrivait à Mlle de Leissègues : « Quant à la règle, une des choses qui coûtent quelquefois, c'est d'être presque toujours au milieu des enfants. Nous nous levons à quatre heures ». Le règlement, en effet, prescrivait le lever à cette heure matinale. Notre Supérieure sera fidèle à ce point jusqu'au dernier jour de sa vie. Un matin, on la trouva sur les marches de l'escalier, ne pouvant se traîner jusqu'à la chapelle. Depuis ce jour, M. Langrez lui défendit de se lever si tôt. Et pourtant le très zélé chanoine n'était pas tendre pour elle : il ne lui ménageait pas les avertissements ni même les critiques. Un jour, ayant remarqué que l'appartement où elle recevait était soigneusement ciré, il fit mille difficultés pour y entrer : « C'est un trop grand luxe pour des pauvres... Je craindrais de salir... Mes souliers sont crottés... » Une autre fois, il lui dit qu'elle ne devait pas se croire capable de gouverner convenablement la Maison, quoique Supérieure ; qu'à vrai dire, elle n'était bonne à rien. Alors il faisait acte d'autorité : il lui retira pour huit jours la permission de donner des dispenses aux Sœurs ou de leur indiquer ce qu'elles avaient à faire.

On a recueilli plusieurs paroles de la bonne Mère, ou des lignes écrites de sa main, qui sont révélatrices des sentiments profonds de son âme :

« Oh ! qu'on est grandement dédommagé au service d'un si bon Maître des sacrifices que nous lui faisons en quittant un monde qu'il n'aime pas. Pour moi, je me trouve si heureuse d'être religieuse que je ne sais comment témoigner à Dieu ma reconnaissance pour une grâce dont je suis si indigne. Je plains les gens du monde qui se fatiguent tant à chercher bonheur et plaisir. Je trouve tout en répétant : « Un seul jour dans votre maison, Seigneur, vaut mieux que mille dans les palais des gens du monde. J'ai choisi d'être la dernière dans la maison de mon Dieu plutôt que d'habiter sous les tentes des pécheurs... » (1).

Il lui arrivait parfois de dire : « Les Sœurs de l'Adoration n'ont pas le temps d'être malades... Peut-on se troubler quand on est religieuse adoratrice du Saint Sacrement ? Que peut-il vous manquer ? » Aux visiteurs elle montrait le Tabernacle qu'elle appelait « le trésor de la maison ».

Elle eût tant souhaité l'établissement de l'Adoration perpétuelle au sens absolu du mot :

« Nous faisons l'adoration la nuit comme le jour », écrivait-elle encore à Jenny de Leissègues, « mais chacune à notre tour, ce qui fait que nous nous levons deux ou trois fois par semaine, une heure, pour adorer notre bon Jésus... Il nous manque encore deux ou trois personnes pour que l'adoration n'ait plus d'interruption. C'est le vœu de mon cœur, et j'espère voir cet heureux temps. J'aime à espérer que vous viendrez vous unir à nous pour travailler ensemble à notre salut et pour louer, aimer et adorer notre divin époux dans le Très Saint Sacrement ».

Ce vœu, elle ne devait pas le voir réalisé sur cette terre.

« C'était une grâce qu'elle devait faire descendre du ciel sur sa chère maison. Huit jours seulement après sa mort, l'adoration devint perpétuelle à la lettre, car, jusque là elle n'avait pu être prolongée au delà de deux heures du matin. Combien la sainte fondatrice souhaitait de passer aux pieds de Jésus-Christ une de ces heures de nuit ! Parfois, l'abbé Langrez mettait des bornes à ses désirs, et

(1) Lettre à Mlle de Leissègues, 29 janvier 1841.

après quelques jours de « privations », on la voyait aller solliciter humblement la permission de reprendre son heure. Ce puissant amour pour l'Eucharistie se manifestait sur son visage, qui était éclairé d'une joie céleste, les jours où le Saint Sacrement était exposé. Les Sœurs en étaient frappées et se le disaient tout bas. Ce même amour lui inspira de terminer tous les exercices de piété par cette prière, élan du cœur et de la reconnaissance : « Loué, aimé, adoré soit le Très Saint Sacrement de l'autel — A jamais ! » (1).

Sa dévotion à la présence réelle la détachait tellement du monde qu'elle ne pouvait supporter les relations avec le dehors. Quand elle était appelée au parloir, elle ne s'y rendait qu'à contre-cœur ; à son retour, il lui arriva de dire en s'adressant au Christ placé sur la cheminée : « Mon Dieu, comme je me suis ennuyée avec ce vilain monde ! »

Ce goût du recueillement s'alliait cependant avec un réel talent pour l'œuvre de formation des orphelines, « ces pauvres enfants, écrivait-elle un jour, qui font notre consolation et en même temps notre espérance pour le ciel, quand nous méditons ces paroles : « Un verre d'eau donné à un pauvre en mon nom ne sera point sans récompense ». Adoratrice du Saint Sacrement et servante des pauvres, en cette formule se résume la carrière de Mère Olympe. Elle s'y entendait pour animer les ébats enfantins. Parfois, elle appelait les fillettes dans sa chambre où elle les faisait parler avec abandon : ainsi elle devinait les caractères et savait la manière de les diriger. Elle cultivait avec soin celles qui avaient des défauts, afin de les corriger, et elle ne les perdait pas de vue quand elles avaient quitté l'établissement.

(1) Comtesse de Trémaudan, ouv. cité, p. 157.

Nous avons une lettre qu'elle adressa à l'une de ces enfants récalcitrantes, qu'à force de charité elle réussit à amender :

« Le Seigneur semble me dire que votre pauvre âme est en mauvaise route... Cette pauvre brebis, en risque de se perdre, n'est pas encore sur les épaules de ce bon Pasteur. Voyez comme il se donne de la peine pour une brebis égarée... Regardez-le quand il l'a trouvée... Que faut-il donc que je fasse, mon enfant, pour obtenir de Dieu votre retour au bercail ?... Mes prières continuelles n'ont pas encore obtenu cette grâce... Je vais m'associer à des âmes plus ferventes que moi ; je vais intéresser en votre faveur les Sœurs et vos compagnes. Elles ne sauront pas pour qui ; mais vous et moi, mon enfant, nous le saurons bien... »

Elle la supplie de réciter tous les jours un *Souvenez-vous* ; elle lui envoie avec cette prière la médaille miraculeuse, qu'elle lui demande de porter pendant la neuvaine qui va commencer à son intention, et pendant laquelle toutes les communions de Mère Olympe, ses adorations, son office, ses œuvres de piété seront pour la brebis égarée : « Si tant de prières n'obtiennent pas ce que mon cœur désire, il ne me restera plus qu'à gémir sur votre résistance à tant de grâces ».

Cependant, la maladie dont la bonne Supérieure sentait déjà les atteintes à la mort de Marguerite Le Maître, avait fait des progrès. A son tour, elle n'allait pas tarder à disparaître de la scène de ce monde. Nous donnons les détails suivants sur ses derniers jours, d'après la relation qu'en fit M. Langrez lui-même à M. et Mme de Kerret :

« Aussitôt qu'après l'attaque d'apoplexie et de paralysie elle fut revenue à elle-même, elle dit à la Sœur Reine qui la soignait : « S'il y a du danger dans mon état, qu'on m'avertisse. Je veux recevoir mes sacrements avec connaissance ». On court me chercher. Je me rends aussitôt auprès d'elle et je convins du moment de la confesser. Le médecin étant venu, elle fit sortir tout le monde

et lui rappela la promesse qu'elle avait exigée de lui qu'il l'avertirait aussitôt qu'il verrait du danger : « Madame, lui dit M. Le Duc, avec votre infirmité vous pourriez encore exister longtemps. Mais puisque vous l'exigez, je ne puis vous dissimuler qu'une seconde attaque vous serait fatale ». Elle reçut le soir tous ses sacrements avec toute la foi, toute la tendre piété que vous lui connaissez, et aussi avec ce courage, cette fermeté d'âme que donne une haute vertu...

« Qu'on est heureuse d'être en communauté ! On y a tout à souhait, tous les secours divins ». Je lui portais le bon Dieu presque tous les jours, toutes les fois qu'elle le pouvait : « Vous ferait-il plaisir de communier demain ? » — « Je le crois bien », me disait-elle mardi au soir (la veille de sa mort).

Je ne puis vous dire quel vif intérêt toute la ville a pris à sa maladie. J'étais à chaque instant arrêté dans les rues...

Cependant un catarrhe et une fluxion de poitrine vinrent augmenter nos alarmes. Elle souffrait beaucoup ; elle n'avait pas de position... Mercredi, à minuit, je lui portai la Sainte Communion. Quelque temps après, se trouvant plus mal, elle demanda à la Sœur Reine si elle entraînait en agonie : « Je crois que oui, ma Mère ». Alors elle prend son grand crucifix, et les yeux fixés sur ce signe de son salut, elle ne demanda plus à changer de position. Je retourne auprès d'elle avant la messe et je lui dis que je vais l'offrir à son intention. Je lui recommande la Providence et en particulier la conversion d'un père qu'elle savait éloigné de la religion. Elle me dit en souriant : Oui, oui. Après la messe je retournai, et elle rendit le dernier soupir.

Elle avait exprimé à la Sœur Reine que je fusse près d'elle à ses derniers moments. Son désir a été rempli. Il était environ 8 heures du matin, mercredi, lorsqu'elle s'endormit dans le Seigneur, du sommeil du juste, *transiit benefaciendo...* »

C'était en l'année 1843, le 13 décembre, au lendemain du jour de la fête de Saint Corentin. Elle avait 57 ans.

Le manuscrit des Sœurs nous apprend que la bonne Mère défunte, loin d'inspirer de l'effroi

aux enfants, les attirait près de ses restes mortels. Les plus petites ne cessaient de la regarder. On respirait le calme et la joie en sa présence. Son corps fut exposé plusieurs heures à la grille du chœur pour satisfaire à la piété publique.

M. Langrez sentit cette perte plus que personne. Près du lit de mort, prosterné aux pieds du crucifix, il avait adoré la divine volonté et s'était relevé plein de courage (1). Nous trouvons encore sous sa plume ces lignes où se révèlent ses sentiments :

« L'Apôtre nous apprend de ne point nous désoler comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Nous avons une sorte de certitude que celle que nous pleurons sur la terre se réjouit dans le ciel, unie à son bien-aimé pour jamais, et là elle attire sur tout ce qui lui est cher ses plus abondantes bénédictions. Quelle consolation de penser que nous la reverrons un jour et que ce beau jour n'aura point de fin, que la mère des pauvres aura été bien reçue du Père des pauvres, qui donne le Paradis pour un verre d'eau froide donné en son nom. Quel trésor elle a amassé ! »

Les obsèques furent célébrées le lendemain en la chapelle de l'établissement : « Monseigneur (Graveran) a assisté », écrit encore M. Langrez « ainsi que le Chapitre et tout le clergé de la ville, ainsi qu'une multitude de fidèles. Le plus touchant, c'est ce que m'a dit un des vicaires de la cathédrale : « Je n'ai jamais été autant touché à aucun enterrement ». Tout le monde y pleurait, surtout celui qui le faisait. Je perdais tant ! Je demandai pour ce jour-là toutes les messes de la ville et j'ai écrit à toutes les Communautés du diocèse pour la recommander à leurs prières, et je continue d'offrir le Saint Sacrifice pour elle en la Providence ».

M. Langrez eut aussi à consoler sa famille

(1) Comtesse de Trémaudan, ouv. cité, p. 162.

de la terre : « Vous me demandez », écrivait-il à Mme de Kerret « si elle parlait de vous. Oui, oui, Madame, et c'était pour ménager votre sensibilité qu'elle avait exprimé la volonté, à diver-



Mgr Graveran

ses reprises, que sa famille ne vînt point auprès d'elle : « J'en ai fait le sacrifice au bon Dieu », s'est-elle écriée. Elle ne voulait voir personne. Cependant, elle a reçu la visite de Monseigneur, de son secrétaire et de M. Mével ».

Beaucoup de personnes demandaient à M. Langrez des reliques de la défunte, des objets qui lui avaient appartenu. « Je pense vous faire plaisir », disait-il encore à celle que la vénérée Su-

périeure appelait sa *chère Joséphine*, « en vous envoyant son grand crucifix sur lequel elle a fermé les yeux pour les rouvrir à la divine lumière du Soleil de Justice ».

Par respect pour ses dernières volontés, la Mère de Moëlien fut inhumée aux côtés de Marguerite Le Maître. Sur sa tombe on planta une simple croix de bois portant cette inscription : Elle a passé en faisant le bien.

Elle laissait une Communauté prospère, composée de onze Sœurs de chœur, de quatre Sœurs coadjutrices et de soixante-dix enfants (1).



(1) Comtesse de Trémaudan, ouv. cité p. 162.

DEUXIÈME PARTIE

La Congrégation depuis la mort
de Mère Olympe

CHAPITRE PREMIER

De la mort de Mère Olympe à la mort du P. Langrez (1843 - 1862)

MÈRE SAINTE MARGUERITE, SUPERIEURE GÉNÉRALE — RÉ-
DACTION DÉFINITIVE D'UNE RÈGLE ET SON APPROBATION
PAR MGR GRAVERAN — LA CONGRÉGATION RECONNUE LÉ-
GALEMENT ET CANONIQUEMENT — LE LEGS DE LA COM-
TESSE DE CHABROL — PLANTATION D'UNE CROIX — LE
TRANSFERT DES RESTES DES FONDATEURS ; ALLOCUTION
DE L'ABBÉ DUFEIGNA — REINE COADOU DEVIENT SUPÉ-
RIEURE GÉNÉRALE SOUS LE NOM DE MÈRE SAINTE THÉ-
RÈSE — MADAME ELISSEN — LE PROJET D'UNE FONDA-
TION A BREST — OBSTACLES ET CONTRARIÉTÉS — LA
RÉALISATION DU PROJET A RECOUVRANCE — L'IMPÉRA-
TRICE EUGÉNIE A QUIMPER — SUPÉRIORAT DE MÈRE
MARIE DU SAINT SACREMENT — DERNIÈRES ANNÉES ET
MORT DU P. LANGREZ — QUELQUES ÉCHOS DE SES VERTUS.

Le 21 décembre 1843, huit jours après la mort de Mère Olympe, Mgr Graveran présida à l'élection d'une Supérieure. La nouvelle élue, Mlle de Leissègues, prit le nom de Mère Sainte Marguerite. Son premier acte fut, sur le conseil du fondateur, de rendre l'adoration perpétuelle: désormais les adoratrices se succéderont face au Tabernacle sans aucune interruption ni de jour ni de nuit.

En 1844, M. Langrez tomba malade au retour d'un voyage à St-Servan. Les Sœurs s'empressèrent de lui procurer leurs soins. Dès qu'il fut guéri, il s'occupa de la rédaction définitive d'une règle qui remplacerait les règlements provisoires jusque là en vigueur. Il avait déjà eu



Mère Sainte Marguerite

recours aux lumières de l'abbé Jean-Marie de Lammennais, et ce dernier lui avait adressé un exemplaire du règlement rédigé par lui-même à l'usage de ses Filles de la Providence de St-Brieuc, ainsi qu'un exemplaire de la règle de ses Frères de Ploërmel. M. Langrez soumit la sienne à l'épreuve du temps, et quand il eut jugé cette expérience concluante, il présenta sa rédaction à l'examen de Mgr Graveran. L'Evêque donna son approbation à la date du 27 mars 1845, dans les termes suivants :

« Nous approuvons la Règle des Sœurs de l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement, telle qu'elle est rédigée et transcrite sur ce registre, après en avoir pris connaissance par nous-même et l'avoir lue en entier avec une grande attention ; elle nous a paru rédigée avec précision, clarté, mesure et sagesse. Son observation devra produire les fruits les plus précieux, et nous exhortons nos très chères filles de l'Adoration perpétuelle à la pratiquer avec une fidélité parfaite et une sainte émulation ».

La règle insistait sur l'esprit de charité, la réforme du caractère, le vœu d'obéissance, « une obéissance prompte et sans réplique », avait dit M. Langrez. L'Institut se proposait d'instruire les enfants selon leur condition, de leur apprendre à chacune un état en leur inculquant l'amour de l'ordre et du travail, mais sa fin principale était la pratique de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement. Les Sœurs devaient faire, l'une après l'autre, la nuit comme le jour, une heure d'adoration. Le lever était prescrit pour quatre heures du matin et le coucher pour neuf heures du soir. Les exercices religieux, le travail manuel et le soin des enfants remplissaient leur laborieuse journée. La nourriture était réduite au nécessaire.

Dix ans plus tôt, en 1835, Mgr de Poulpiquet avait désigné la Congrégation sous le nom de « Maison de la Providence ». Depuis trois ans, le Gouvernement lui avait reconnu l'existence légale sous le nom de « l'Adoration ». En 1845, Mgr Graveran lui conférait en quelque sorte le baptême sous le titre d' « Adoration perpétuelle ». C'est désormais le nom qui lui restera.

Rien ne s'opposait plus à ce que M. Langrez donnât satisfaction à une autre demande formulée par les Sœurs, l'adoption, par chacune d'elles, d'un nom de religion. Aussi, à peine convalescent, voulut-il se faire aider à gagner la chapelle. Là, après une courte et touchante allo-

cution aux Sœurs et aux enfants réunies, usant de ses droits de Père envers celles qui voulaient le saluer de ce titre, il donna à chaque religieuse le nom d'un Saint ou d'une Sainte, selon l'inspiration du moment et avec une opportune appropriation au caractère de chacune.

L'établissement semblait donc solidement fondé. En même temps que l'œuvre était reconnue canoniquement, la situation matérielle s'améliorait. La comtesse de Chabrol, veuve du conseiller d'Etat et ministre de Louis XVIII, avait, à sa mort en 1844, fait un legs à la Providence de Quimper. Mais comme elle avait désigné l'établissement sous le nom d'« hospice-providence », les administrateurs de l'hospice civil revendiquèrent ce qu'ils croyaient être leurs droits. M. Langrez ne perdit pas de temps, prit conseil auprès de M. Ponthier de Chamailard, rédigea un mémoire, le fit homologuer par plus de 200 signatures de personnalités de Quimper, et il partit pour Paris, muni de son document. Il plaça son voyage sous la protection de Saint Yves, l'avocat des pauvres et s'en fut voir le neveu de la fondatrice, qui était aussi l'exécuteur testamentaire. Il eut la joie d'obtenir satisfaction. Il reçut à cette occasion, de l'abbé de Lamennais, une lettre où nous lisons ces lignes : « Je vous félicite du gain de votre procès, et surtout que vous l'avez gagné sans plaidoirie. Dans ces temps-ci, il est rare que les affaires du genre de la vôtre s'arrangent de cette manière-là, quand surtout il s'agit des établissements religieux ».

La précédente lettre est du 5 mai 1845. Rapprochons les dates : l'approbation de Mgr Graveran est du 27 mars. Tout marchait à souhait pour le P. Langrez : le temporel comme le spirituel de son œuvre.

C'est sans doute à cette époque qu'eut lieu, à Lanvivan, une cérémonie qui était attendue avec une vive impatience : la plantation d'une croix. Les Religieuses aimaient à faire leur promenade dans l'allée de peupliers parallèle à la rivière. Elles eurent l'idée d'élever, à une extrémité de cette avenue, une croix qui ferait le pendant à une statue de la Sainte Vierge, dressée à l'autre bout. Ainsi, disaient-elles, elles iraient de Jésus à Marie. Le Père approuva le projet. A la clôture d'une retraite, la croix fut plantée solennellement. Depuis ce temps, chaque Vendredi-Saint, les Sœurs vont en procession adorer la Croix et renouveler leurs vœux d'obéissance en lisant l'inscription : — Jésus, obéissant jusqu'à la mort de la Croix, rendez mon obéissance semblable à la vôtre —.

Le même symbole de la mort du Christ, gage en même temps d'immortalité, dominera les tombes du cimetière que la Communauté obtiendra d'avoir dans l'enclos.

M. Langrez et les Sœurs voulurent réaliser un projet qui leur tenait à cœur : celui de posséder, dans leur chapelle, les restes des deux fondatrices. Les autorisations nécessaires furent obtenues, et tout fut disposé pour recevoir les précieuses dépouilles. La translation se fit en grande solennité, le 14 décembre 1848. De grand matin, les Sœurs se rendirent au cimetière pour assister à l'ouverture de la tombe. La Mère Olympe fut retrouvée, tenant les mains jointes. Ses ossements furent placés dans un nouveau cercueil et on y réunit ceux de Sœur Marguerite. Les habitants de Quimper, et le clergé en grand nombre, se joignirent aux Sœurs et aux enfants pour le retour du cimetière. Des Religieuses portaient le cercueil ; d'autres l'entouraient et les orphelines formaient une garde d'honneur. Le

cortège se déroula à travers une double haie de témoins respectueux et arriva à la chapelle, où M. Langrez officia. L'abbé Dufeigna (1), le frère de Mlle Rose, fut chargé de l'éloge funèbre, au titre d'ami et de bienfaiteur de la Congrégation. Il proposa les deux fondatrices en exemple aux Sœurs et, dans un saisissant parallèle, fit ressortir l'idéal commun de Sœur Marguerite et de Mère Olympe, qui avaient suivi des voies si diverses avant d'exercer leur mission d'adoratrices du Saint Sacrement et de servantes des pauvres :

« Dans une position sociale bien différente, puisque, dans le monde, l'une était la maîtresse et l'autre la servante, elles étaient toutes deux à la disposition du Seigneur par une longue habitude du dévouement poussé jusqu'à la plus complète abnégation. La Providence choisit pour première fondatrice celle qui avait une longue pratique de l'office de Marthe... Mais pour qui connaît le culte parfait du divin Maître, l'œuvre n'est pas complète: où est donc Marie ? L'adoration était précisément le grand attrait de celle qui était la maîtresse et devint la seconde fondatrice. Telle est l'histoire abrégée de votre Institut, la pensée fondamentale que vous lirez chaque jour sur cette tombe ; et c'est ainsi que s'est trouvée complètement réalisée la grande œuvre que la miséricorde de Dieu voulait fonder et perpétuer dans ce diocèse... »

(1) Samuel Dufeigna, né en 1804, avait commencé avec éclat, au Collège de Quimper, des études qu'il acheva à Paris dans l'école de l'abbé Lieutard, cette fameuse institution qui devait devenir, en 1822, le Collège Stanislas. Il fut l'un des jeunes gens les plus brillants de sa génération. Quand il eut terminé son droit, il fut appelé comme juge auditeur au tribunal de Quimper. A l'âge de 35 ans, il entra au Séminaire. En recevant les Ordres sacrés, l'ancien magistrat apportait au Clergé diocésain une rare et précieuse expérience des hommes, une connaissance approfondie de la législation et des affaires. Il était doué d'une voix incomparable. Prévenant son plus cher désir, Mgr Graveran l'avait appelé à exercer le ministère pastoral dans la paroisse de St-Mathieu. (D'après une notice biographique, œuvre du Comte de Carné, de l'Académie Française).

Le cercueil fut déposé dans le caveau préparé en face de l'autel. C'est devant cette tombe qu'est placé le prie-Dieu où les Sœurs sont nuit et jour en adoration.

Le 21 décembre 1848, Reine Coadou devient Supérieure générale, sous le nom de Mère Sainte Thérèse. Mère Sainte Marguerite tenait à un rôle subalterne ; mais, dans le rang plus modeste qu'elle occupera, surtout en qualité d'assistante.



Mère Sainte Thérèse

elle rendra les plus grands services à la Congrégation, offrant une collaboration intelligente aux Supérieures générales. Sa régularité édifiante contribuera à développer l'esprit intérieur de la Communauté ; dévouée aux malades, elle soutenait leur patience ; adonnée aux exercices de piété, elle consacrait les jours qui précédaient

les grandes solennités de l'Eglise à des neuvaines d'actes et de prières préparatoires.

Mère Sainte Thérèse se trouva bientôt en face de grosses difficultés : le travail manquait et les revenus s'épuisaient. Ce fut néanmoins le moment qu'elle choisit pour élargir l'œuvre d'adoption familiale : la maison accepta un plus grand nombre d'enfants. C'était prendre le contre-pied de la sagesse humaine, ou plutôt c'était tirer des créances sur un débiteur qui ne peut connaître la faillite, Celui qui donne aux lis des champs leur vêtement et aux petits des oiseaux leur nourriture. Voici la réponse de la sagesse divine.

L'Adoration trouva inopinément une nouvelle bienfaitrice, une dame récemment passée du judaïsme à l'Eglise. Elle était la petite-fille d'un opulent banquier de Bonn, nommé Wolf. Douée des avantages extérieurs et d'un heureux naturel, elle avait été élevée dans le luxe, sans foi religieuse, guidée seulement par les exemples de son aïeul et les leçons de Schlegel qui s'était attaché à lui inspirer le sentiment du beau. Mais elle était tourmentée du besoin de croire, et, pour apaiser sa souffrance, elle se plongeait dans de longues rêveries. Elle avait épousé un Israélite de Francfort, M. Elissen, parent des Rothschild et condisciple de Théodore de Ratisbonne. En 1840, elle se fixa à Metz ; elle envoya ses deux filles dans une maison catholique où, avec son consentement, elles apprirent les prières et le catéchisme qu'elles récitèrent à leur mère avec leurs autres leçons : « Chaque soir, confiait-elle (à la Supérieure de l'Adoration), j'étudiais avec ma petite fille les leçons si simples du catéchisme ; en instruisant l'enfant, je m'instruisais moi-même ». Bientôt l'aînée des filles voulut se

faire chrétienne. La mère prit goût à la lecture de *l'Imitation* qu'un ami lui avait passée ; elle intéressa son mari à la religion catholique. Le 20 juillet 1843, M. et Mme Elissen et leurs deux filles furent baptisés à Metz, dans la chapelle du couvent de la Visitation.



Madame Elissen et sa fille

Pour élever sa famille, Mme Elissen se mit à faire du crochet ; elle était admirablement douée pour ce genre de travail. Or M. Jégou, vicaire général de Quimper, était chanoine honoraire de Metz ; ancien élève de Saint-Sulpice, il entretenait des relations d'amitié avec l'illustre prélat que fut Mgr Dupont des Loges, un Breton de Rennes qui, pendant plusieurs années, l'avait associé à l'administration de son diocèse lorrain :

c'est ainsi qu'il connaissait Mme Elissen. Il faisait le catéchisme aux orphelines de Quimper et il cherchait les moyens de les tirer de la détresse. Sur sa proposition, Mme Elissen vint à Quimper en 1849 et initia à son art les Sœurs et les enfants de l'Adoration. A partir de cette époque, de petites mains transforment le fil en dentelle. Telle est, depuis ce temps, l'une des principales ressources de la Congrégation.

Dans une visite à l'Adoration, Mgr Graveran avait dit avec bonté au fondateur : « Père Langrez, la ruche est pleine ; il faut l'ouvrir ». — « Quand vous voudrez, Monseigneur » — En ce temps, la maison de Lanvivan comprenait 120 personnes ; les Sœurs comptaient dans leurs rangs 30 professes.

Dans la tombe commune où, depuis le 14 décembre 1848, reposaient les restes des deux premières Supérieures, plusieurs de leurs filles avaient déposé des billets où elles exprimaient leurs désirs. Il en était un, auquel elles tenaient d'une manière toute spéciale, celui de « faire une fondation à Brest ».

C'était aussi le vœu de M. Langrez. Pendant dix-sept années consécutives, il prêcha la retraite annuelle aux Dames de Saint Thomas de Villeneuve, employées à l'hospice civil de cette ville. Il s'était rendu compte des misères de bien des âmes dans la grande cité maritime. Il connaissait le dispensaire qui abritait les tristes victimes de la séduction, le nouvel asile du Refuge, dont plusieurs directrices avaient été dans le monde ses filles spirituelles. Il était donc tout acquis au projet des bonnes Religieuses de Quimper. Peut-être même ne serait-il pas téméraire de supposer qu'il fut l'inspirateur de l'idée. Le

Journal des Sœurs nous apprend qu'un matin, il réunit la Communauté et dit : « La nuit dernière, j'ai fait un rêve, et ce rêve est que vous fondiez une Maison à Recouvrance ».

C'était le quartier le plus déshérité de notre port de guerre. Mère Sainte Thérèse avait exprimé tout haut son sentiment : « Il faut une vaste maison dans cette grande ville de Brest, où il y a tant d'enfants pauvres. Le bon Dieu sait bien que c'est pour les sauver que nous voulons les rassembler. Aussi il nous enverra des secours ».

M. Langrez fit réunir le Conseil des Sœurs, qui vota la fondation. Le curé de Recouvrance, M. Cuzon, fut consulté. Il répondit qu'il était favorable au projet, mais qu'on ne pouvait compter sur l'aide de ses paroissiens, presque tous des marins ou des ouvriers. Il invitait cependant M. Langrez à venir conférer avec lui, pour étudier les moyens de mettre le plan à exécution. M. Langrez partit donc pour Brest et le curé l'aida dans ses recherches. Celles-ci n'avançaient pas assez vite au gré du fondateur : nous lisons ces mots dans une lettre qu'il écrivait, le 14 janvier 1851, à une ancienne élève de l'Adoration, qui avait fait des vœux pour la prospérité d'une nouvelle maison : « Surtout de ferventes prières, car ça commence par quelque peu de tribulations. C'est au pied de la croix que croissent et prospèrent les bonnes œuvres ».

Après bien des hésitations, il porta son choix sur un immeuble situé rue de la Communauté, près de l'église. La maison avait 40 pieds de façade, un rez-de-chaussée, deux étages, un grenier ; les dépendances comprenaient une petite construction et deux jardins, dont le plus grand avait 60 pieds de long et à peu près au-

tant de large. M. Langrez entra en pourparlers avec les propriétaires et le prix fut fixé à dix-sept mille francs. La bâtisse était en fort mauvais état; mais, sur l'assurance qui lui fut donnée par des hommes de métier que les murs étaient bons et qu'il serait facile d'adapter la maison à l'établissement projeté, le Père se résolut à en faire l'acquisition. Rentré à Quimper, il entretint le Conseil de ses démarches et demanda à chaque religieuse de présenter hardiment ses observations. Quelques-unes craignaient que l'Adoration ne pût s'y établir; il leur fit observer qu'il ne fallait pas perdre de vue l'objet primitif de l'Institut, à savoir, la préservation et la formation des jeunes orphelines. La maison de Quimper avait commencé dans ces conditions. On ne pouvait pas abandonner de pauvres enfants, dont le salut importe avant tout. Au surplus, pour établir immédiatement l'adoration, il serait nécessaire de se procurer des vases sacrés, des ornements, du luminaire pour la chapelle, ce qui entraînerait des frais considérables. En attendant, les Sœurs pourraient aller à l'église paroissiale pour y faire leur adoration: ainsi elles appelleraient l'attention sur l'autre grande règle de leur Institut.

On lui demanda ensuite des explications touchant le gouvernement des maisons locales. Il rappela alors que, quand il fut question de faire autoriser par le Gouvernement la maison de Quimper, Mgr de Poulpiquet et le ministre étaient d'accord sur ce point: les nouvelles fondations seraient dépendantes de la Maison-Mère de Quimper et régies par elle. La Supérieure de Lanvivan était donc canoniquement et administrativement reconnue comme Supérieure Générale: elle seule, avec son Conseil particulier, aurait qualité pour gouverner ces nouvelles fondations et pour y nommer les Supérieures locales.

Ayant ainsi dissipé toutes les appréhensions, M. Langrez eut les mains libres pour s'occuper de la Maison de Brest. L'achat fut fait et l'on procéda aux réparations urgentes.

Le 9 mai, deux Sœurs coadjutrices, une ancienne, Sœur Sainte Claire, une jeune, Sœur Saint Augustin, toutes deux d'un dévouement éprouvé, prirent la direction de Brest, munies seulement de quelques provisions de bouche et d'une somme de vingt francs pour tout viatique. Ayant quitté Quimper le vendredi, à trois heures de l'après-midi, elles passèrent la nuit à Châteaulin, chez la mère d'une de leurs Sœurs, et n'arrivèrent à Brest que le lendemain soir, à neuf heures et demie, sur les bords de la Penfeld, qu'il leur fallut traverser au milieu d'un groupe de matelots. La maison qu'elles allaient occuper avait bien des murs et un toit, mais guère autre chose. Une dame leur apporta une chandelle et les Sœurs couchèrent sur la paille. Le lendemain, afin de sanctifier ce premier dimanche passé à Brest, elles restèrent en prières à l'église à peu près toute la matinée: ainsi elles inauguraient leur mission par un acte d'adoration, comme si elles avaient voulu montrer, par cet acte, que tel était l'objet principal de leur œuvre. A l'heure du repas, une dame charitable leur offrit l'hospitalité, mais elles déclinèrent l'invitation. Elles s'opposèrent de même à tout transfert de meubles ou de vaisselle, à cause de la sainteté du jour; elles n'acceptèrent qu'un peu de soupe reçue en aumône. Assiettes et écuelles faisant défaut, l'une prit la soupière et l'autre le couvercle, et elles se servirent de bottes de paille en guise de sièges. C'est dans ce pauvre appareil qu'elles reçurent la visite des religieuses voisines de St-Joseph de Cluny. Ces Dames eurent

la bonté de mettre quelques chaises à leur disposition.

Cependant, à Quimper, on s'occupait de constituer le groupe qui formerait le noyau de la colonie. Sœur Saint Arsène fut nommée Supérieure de la nouvelle fondation : quatre Sœurs et six enfants devaient l'accompagner à Recouvrance. La veille du départ, le P. Langrez réunit toute la Communauté à la chapelle et fit placer les partantes au milieu du chœur. Il leur adressa une touchante allocution sur les devoirs qui leur incombaient, les félicita du bien qu'elles étaient appelées à faire : ce bien devait procurer d'autant plus de gloire à Dieu qu'il serait le prix de durs sacrifices, dont le plus pénible pour le moment était celui de la séparation.

Sœur Saint Arsène reçut de ses mains, au pied de l'autel, la règle qu'elle était chargée de faire accomplir par les membres de la Communauté naissante. Chacune des Sœurs reçut un rosaire pour être porté ostensiblement au côté droit ; à dater de ce jour, le Saint Rosaire fit partie du costume religieux de la Congrégation. On donna aux enfants une médaille de Notre-Dame d'Espérance : la Sainte Vierge devait être invoquée sous ce vocable, dans la chapelle qui serait édifiée si l'établissement réussissait.

Pendant la cérémonie, le chœur des chanteuses entonna un cantique adapté à la circonstance. La Supérieure se leva, fit le tour du chœur, embrassa les religieuses, qui étaient placées suivant leur rang de dignité ou de profession. Ce geste fut imité par les autres fondatrices, Sœurs et enfants. Elles embrassèrent également deux enfants, députées au nom de toutes, pour recevoir ce signe d'adieu.

Les cœurs étaient émus ; des larmes montaient aux yeux. Quand les partantes eurent repris leurs places, le P. Langrez leur dit encore quelques mots sur l'obligation où elles étaient de pratiquer toutes les vertus à un haut degré, afin de fonder un édifice spirituel que les contradictions et les souffrances ne sauraient abattre : « Plus que jamais, mes Sœurs, renouvelez-vous dans l'esprit de votre vocation. La charité de Jésus-Christ nous presse, devez-vous dire avec l'Apôtre ».

Elles quittèrent la Maison-Mère après s'être inclinées sous la main bénissante de leur bon Père. Mgr Graveran leur avait déjà donné sa bénédiction et adressé des paroles d'encouragement. La Supérieure Générale, plusieurs Sœurs et les enfants les conduisirent à une certaine distance sur la route. Le trajet se fit en récitant le chapelet et les litanies de la Sainte Vierge. Quand elles aperçurent les charrettes qui devaient les transporter à Brest, les voyageuses embrassèrent affectueusement la Mère Générale et se hâtèrent le plus possible pour mettre fin à la scène pénible de la séparation.

Malgré les difficultés du début, M. Langrez conservait bon espoir en l'avenir de l'œuvre. Quand les premiers obstacles furent aplanis, il fit part de sa confiance à l'abbé de Lamennais. Il en reçut cette réponse le 13 février 1852 : « Je suis enchanté de ce que vous me dites de votre maison de Brest : le bon Dieu ne la bénira pas moins que celle de Quimper dont le succès a été si complet ».

Nous verrons dans quelles circonstances fut opéré, en 1856, le transfert de Recouvrance à Coat-ar-Guéven. Nous en donnerons les détails

dans un chapitre spécial sur la fondation de Brest. Faisons dès maintenant observer, avec le P. Langrez, qu'il s'agissait de procurer « le salut de tant d'enfants que le malheur des temps a jetés sur les rues de notre grande ville de Brest ». Tous les jours, à leur vive douleur, les Sœurs étaient obligées d'en refuser. Monseigneur les pressait de tout tenter pour élever un plus vaste asile que celui de Recouvrance (1). M. Langrez sera encore l'âme des négociations qui aboutiront à l'acquisition d'un plus grand établissement, dans un quartier plus accessible de Brest.

Mère Sainte Thérèse avait eu sa part de préoccupations dans la marche de cette affaire. A Quimper, les grandes entreprises, non plus, ne l'arrêtaient pas. Le P. Langrez se croyait même tenu de modérer son ardeur : « Faites bien attention qu'il n'y a que quatre-vingts lits pour les enfants ». Et elle répliquait : « Il me faut des pauvres plein ma maison ». La maison se remplit tellement qu'il fallut l'agrandir. La bonne Mère contracta des dettes qui s'élevèrent jusqu'à cent mille francs.

Vers ce temps, l'Impératrice Eugénie passa par Quimper. Les Sœurs profitèrent de la circonstance pour faire connaître leur œuvre à Sa Majesté. Une délégation de cinq religieuses et de deux enfants, conduite par M. Langrez, qui était alors doyen du Chapitre, obtint une audience particulière à la Préfecture. On présenta à l'Impératrice un placet d'où nous détachons les lignes suivantes :

Madame,

« Les Sœurs de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement, qui se consacrent à l'éducation des jeunes filles

(1) d'après une lettre de M. Langrez, portant la date du 26 mars 1856.

de la classe la plus pauvre de la ville de Quimper, viennent déposer à vos pieds l'hommage de leurs très humbles et très profonds respects et solliciter un secours en faveur de la nombreuse famille que la Providence leur a confiée.

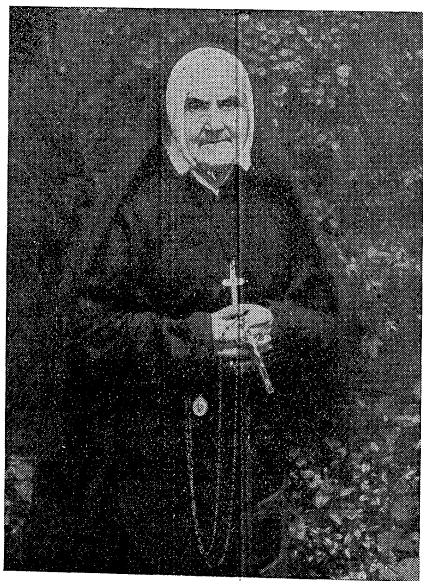
Leurs Majestés Impériales, en se faisant précéder dans notre ville d'un ministre de leurs grâces, chargé de rechercher les infortunes qu'elles pourraient secourir sur leur passage et de provoquer la confiance de tous à exposer directement leurs besoins, semblent avoir voulu apprendre qu'elles croiraient ne pas bien représenter sur la terre les pouvoirs de Dieu, si elles n'imitaient aussi sa bonté en marquant chacun de leurs pas d'un bienfait...

Les Sœurs de l'Adoration ont fondé, sans consulter leurs ressources, un nouvel établissement, dont les frais de construction et d'installation imposent à la Maison-Mère les plus rigoureux sacrifices. Elles se confient à la divine Providence, mais qu'il leur soit permis de solliciter aujourd'hui, en faveur des 300 orphelines dont elles sont chargées, les généreuses sympathies de l'auguste souveraine qui a daigné prendre sous son patronage spécial tous les établissements d'orphelinats... Nos cœurs ne cesseront d'appeler les bénédictions du Ciel sur le Prince Impérial afin que, pour le bonheur de la France, il réunisse, à la magnanimité et à la sagesse de son père, la clémence et les vertus de son auguste mère... »

L'Impératrice fit un gracieux accueil à cette requête. Elle eut des mots d'encouragement pour l'œuvre, admira la simplicité du costume des petites filles, les caressa avec bonté et, glissant un billet de banque dans la main de la Supérieure, elle se recommanda à leurs prières et insista pour que le jeune prince ne fût point oublié.

Cependant, la situation obérée de la Congrégation, les préoccupations occasionnées par la mise en train de la fondation de Brest et le poids de multiples entreprises avaient fait éprouver à Mère Sainte Thérèse une grande fatigue. Sur ses prières très instantes, elle fut déchargée de ses fonctions. Elle voulait être portière ; on lui confia la direction des enfants et des jeunes filles.

La nouvelle Supérieure Générale fut élue le 4 janvier 1859. Elle s'appelait dans le monde Louise-Estelle Fougeray de la Campardière et, en religion, Sœur Marie du Saint Sacrement. Originnaire de Chantilly, dans l'Oise, elle avait reçu une éducation très soignée dans l'Institution de la Légion d'Honneur, où l'une de ses sœurs était religieuse de la Mère de Dieu. Elle avait eu l'occasion de connaître l'Adoration en venant à Quimper voir son frère, qui était principal du



Mère Marie du Saint Sacrement

Collège de la ville (le futur Lycée). Elle entra à la Communauté le 8 décembre 1853, à l'âge de 39 ans, après avoir surmonté bien des obstacles de la part de sa famille.

Grâce à son talent de musicienne, elle put, dès sa profession, donner plus de lustre aux fêtes

religieuses. Elle s'était acquittée de plusieurs fonctions importantes lorsque les suffrages de ses Sœurs l'appelèrent à la première charge.

Mère Marie du Saint Sacrement avait de la distinction, de la gravité, des aptitudes à gouverner, mais sa santé délicate exigeait des ménagements continuels. Elle dut démissionner avant l'expiration de sa charge. Elle avait eu la joie de voir la fondation de Brest prospérer. Après trois ans de repos relatif, elle devint supérieure de la Maison de Brest, mais il lui fallut encore, après un triennat, résigner ses fonctions pour raison de santé.

C'est elle qui gouvernait la Congrégation lorsque s'écoulèrent les dernières années du P. Langrez.

En 1861, le bon chanoine avait voulu se rendre à Ploërmel, pour assister au service anniversaire de Jean-Marie de Lamennais. La maladie l'arrêta à Lorient, et, dès qu'il put supporter le voyage, il rentra à Quimper. Depuis ce temps, il portait péniblement le poids de ses infirmités et de l'âge. Il continua cependant ses catéchismes et l'œuvre de formation des novices. Le soir, il faisait sa visite au Saint Sacrement à la chapelle, prolongeant souvent sa prière jusqu'à la cloche du couvre-feu, à dix heures. Le jour de la Fête-Dieu de 1862, malgré sa faiblesse, il voulut, à la procession, porter le bâton d'honneur qui était réservé, dans les cérémonies, au doyen du Chapitre. Le lendemain, il dit sa dernière messe à la cathédrale. Rentré chez lui, il se mit au lit.

Il confia le soin de sa chère Communauté à un professeur du Séminaire, M. Le Gall, qu'il aimait beaucoup. Il disait souvent aux Sœurs que les visites de ce jeune prêtre lui faisaient

toujours grand bien. De son côté, l'abbé Le Gall vénérât et affectionnait le bon vieillard. Pendant les longs jours où ce dernier fut privé de la consolation de dire la messe, son petit ami eut la vigilante charité de devancer l'heure de la messe de la Communauté. Dès cinq heures du matin, sans avoir égard à la distance, il venait donner la communion au bien-aimé malade.

Le 15 juillet 1862, les Sœurs de l'Adoration de Brest furent appelées à Quimper pour y faire leur retraite annuelle, une retraite anticipée à cause du triste état de santé de leur vénéré fondateur et père. Dans leur nombre se trouvait une religieuse qui avait été sa dirigée pendant 20 ans. Elle nous a laissé, des derniers jours du P. Langrez, une relation à laquelle nous faisons de larges emprunts :

Ce bon Père, deux jours avant leur arrivée, était impatient de les voir. Lorsqu'elles se présentèrent à la Maison-Mère à 9 heures du soir, elles apprirent que la journée avait été si mauvaise que la Mère générale jugeait prudent de leur faire attendre au lendemain leur visite.

: « J'eus, dit notre Religieuse, le bonheur de le voir après la messe. L'accueil qu'il me fit fut des plus affectueux. Il me fit asseoir près de son lit après m'avoir dit mille paternités. Dès que je me fus informée de l'état de sa santé, craignant de le fatiguer, je voulus me retirer, mais il me retint par ces bonnes paroles : « Ma bonne petite Sœur, vous ne me fatiguez pas. Restez donc. Vous me donnez la vie... » Vers le 20, le mal s'aggravant, il ne parlait presque plus... Le 25, il reçut une lettre des Ursulines de Quimperlé, qui lui assurait qu'un accueil bienveillant était réservé à une de nos enfants qu'elles admettaient au postulat à la demande qu'il en avait faite. A cette nouvelle, il fondit en larmes de bonheur et s'écria : « Comme le bon Dieu est bon ! Il permet que même sur ma Croix, je puisse faire du bien à ces chères enfants ». A l'exemple des saints, on l'entendait bénir Dieu dans ses grandes souffrances « pour expier, disait-il, mes

péchés et pour mériter ». Il voulait toujours être entouré des Sœurs et qu'elles parlissent haut, assurant qu'elles ne le fatiguaient pas, mais lui faisaient plaisir. Le 28, il y eut trois professions et deux prises d'habit. Les Sœurs se rendirent près de lui la veille de leur consécration. Il leur donna sa bénédiction et leur parla en ces termes : « Mes très chères Sœurs, vous allez demain avoir le bonheur de devenir les épouses de Jésus. C'est une bien grande grâce. Pensez que vous allez devenir les mères de ces chères enfants. Oh ! ayez un grand dévouement et du zèle pour leur salut. Ces chères enfants doivent un jour vous ouvrir la porte du ciel et former votre couronne ».

Le 28, on nous donna le signal du départ. Je ne puis exprimer la vive peine que je ressentis lorsqu'il fallut quitter un si dévoué père. Dans ce moment, je connus encore toute la force de l'obéissance religieuse. Je fis, je crois, généreusement mon sacrifice... Nous nous rendîmes près de lui pour recevoir sa dernière bénédiction. Voulant lui cacher les pleurs que je versais, je me tins derrière nos Sœurs. Toutefois, j'eus le bonheur de recueillir les quelques mots qu'il nous adressa... Répondant à la Sœur qui lui demandait de ses nouvelles : « Mon corps, dit-il est moins souffrant ; mais quant à mon âme, elle surabonde de joies et de consolations... Aimez-vous, mes chères Sœurs, les unes les autres. Vous le savez, Notre-Seigneur a dit : — Mon Père et moi ne faisons qu'un —. De même, que vous ne fassiez toutes qu'une âme... »

Le 30, il fut si mal qu'on lui fit connaître son état. Ce fut M. Quillien, chanoine, que notre vénéré Père avait chargé, étant en santé, de le prévenir lorsqu'il serait temps qu'il reçût les derniers sacrements, qui vint l'en avertir. Grande fut sa surprise à l'annonce de cette nouvelle : il ne se croyait pas en danger. Mais il fut comme toujours, tout résigné à la volonté de Dieu et reçut avec sa ferveur ordinaire l'extrême-onction. Avant de la recevoir, il prononça ces admirables paroles dignes d'un saint :

— Je meurs dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, dans l'union la plus profonde avec Notre Saint Père le Pape : sa foi est ma foi ; je n'en ai pas d'autre.

Je remercie les prêtres du diocèse de Quimper, que j'aime tant, de toutes les bontés qu'ils ont eues pour moi. Je les aime tous du fond du cœur ; je voudrais le leur dire à tous. Je recommande à leur charité, à leur zèle, la petite bonne œuvre qu'il a plu à la divine miséricorde de

me confier : elle ne peut vivre que de leur appui ; je la leur recommande.

Je demande pardon à mes Sœurs des peines que j'ai pu leur causer.

Je remercie Dieu de la grâce qu'il me fait de mourir au milieu de mes frères, de mes amis, en paix avec tout le monde, et, je le crois, avec Dieu.

Je prie pour tous les prêtres, pour notre saint Evêque que j'aime tant. Que Dieu les bénisse tous.

Après l'extrême-onction, il donna quelques avis à la Supérieure générale pour remplir sagement la lourde charge qu'il lui laissait par la volonté de Dieu, et ne voulut plus parler. Il recommandait le plus rigoureux silence ; il ne pensait plus qu'à son éternité. Tous les jours, d'après le désir qu'il exprima, toutes les Sœurs professes se rendaient dans son appartement pour réciter les litanies des Saints. Il rendit son âme à Dieu dans un si grand calme qu'on n'a pu guère savoir quand il était mort ».

Les fidèles vinrent en grand nombre prier devant le corps, revêtu des ornements sacerdotaux ; ils lui faisaient toucher des objets de piété. L'office funèbre fut célébré à la cathédrale. Les enfants de l'Adoration, au nombre de cent cinquante, marchaient en tête, suivies de leurs anciennes compagnes. Puis venait le clergé. Les Sœurs fermaient le cortège. Après la cérémonie, le corps fut rapporté, au milieu d'une foule respectueuse et émue, au couvent de l'Adoration, pour être inhumé dans le cimetière des Sœurs (1).

Sa famille spirituelle de l'Adoration et les orphelines de Quimper et de Brest ne furent pas les seules à le pleurer. Nous avons des lettres adressées à la Supérieure générale et émanant d'anciennes élèves de l'Adoration, devenues simples domestiques, ou religieuses dans des Ordres divers. Nous en donnons quelques extraits avec toute la spontanéité des sentiments qui s'y traduisent.

(1) Comtesse de Trémaudan, ouv. cité, p. 243 et suivantes,

Une jeune fille, Vincente Quilvin, en service à Châteaulin, traduit ainsi son affliction : « Quoi ! le meilleur des hommes, le meilleur des pères n'existe plus ! A quelle épreuve Dieu a soumis notre cœur à toutes, vous, mes bonnes maîtresses, et vous, mes chères compagnes ! » Une autre, servante d'une dame de Maisonneuve, fait ces réflexions : « Nous voilà donc, pour la plupart, orphelines une seconde fois... Il n'a jamais vécu pour lui, il vivait pour son œuvre...

Ce beau front couronné de cheveux blancs vers lequel se sont, si souvent, élevés nos respectueux regards, il me semble le voir couronné d'une auréole de gloire et de bonheur éternel... » Une autre ancienne élève de la Maison, devenue Religieuse hospitalière de St-Joseph, à St-Martin de Beau-préau, Sœur Blaise, se représente « les petites orphelines, qui l'ont devancé au ciel, se hâtant de venir à sa rencontre et le présentant au Souverain Juge : « Seigneur, voilà notre Père, notre Protecteur ! »... Si les pauvres étaient les riches de Saint Laurent, on peut dire que les enfants étaient celles du P. Langrez. Comme il les entourait de ses prévenantes délicatesses que l'amour paternel seul peut inspirer ! »

Barbe Bozec était l'aspirante aux Ursulines de Quimperlé, dont le P. Langrez avait sollicité l'admission au noviciat. « Quand je pense, écrit-elle, que sa dernière lettre a été pour moi, cela me rappelle qu'il a fait comme Saint Vincent de Paul et pratiqué la charité jusqu'à son dernier jour. Ici, on l'aimait aussi beaucoup. Toutes les mères l'ont regretté ».

Sœur Marie-Gabrielle, de la Maison de la Providence, à Chartres, a fait part de la nouvelle de la mort à la Communauté et toutes ont prié

pour le repos de son âme. Elle se console en disant : « Je ne sais si je dois prier pour lui ou l'invoquer ».

C'est aussi le sentiment de Sœur Marie de Saint Jude, de la Congrégation des Filles de la Sainte Vierge, à Rennes : « J'ai obtenu la permission de faire une neuvaine pour obtenir, par son intercession, les grâces que je demande ». Cette Congrégation comptait, dans ses rangs, plusieurs filles de l'Adoration, puisque la Supérieure pouvait dire à la Mère générale : « Nos chères Sœurs ont bien pleuré leur bon Père ». Sœur Marie de Saint Charles, de la même Congrégation, fait savoir que sa douleur est commune à celle des Sœurs de Quimper ; puis elle ajoute aussi : « Ce matin, à la Sainte Messe, je me sentais fortement portée à me recommander à ce bon Père... »

L'épithaphe de M. Langrez fut composée en latin par son ami, M. de Léseleuc, le futur évêque d'Autun, alors vicaire général de Quimper. En voici la traduction : — Dans cette terre qu'il a rendue sacrée par ses travaux, François Langrez, Prêtre, Doyen du Chapitre de Quimper, Prédicateur infatigable de la parole de Dieu, qui a grandement coopéré pendant près de cinquante ans à tout ce qui s'est fait dans ce diocèse pour le réveil, la propagation, la défense de la Foi catholique, Fondateur et Supérieur de la Congrégation de l'Adoration perpétuelle, dévouée à l'éducation chrétienne des jeunes filles, attend ici le signal de la Résurrection, la voix de l'Archange. Il a vécu soixante-quinze ans et dix-neuf jours. Il est mort en paix le 10 août 1862 —.



CHAPITRE DEUXIÈME

Le P. Langrez Âme de spiritualité et âme d'action

L'HOMME : UN PORTRAIT EN RACCOURCI. GRAVITÉ, DISTINCTION ET BONTÉ — SA PIÉTÉ — LES MULTIPLES FORMES DE SON ACTIVITÉ — SON MINISTÈRE AUPRÈS DES PÉCHEURS — L'AMOUR DE L'ENFANCE — SOLLICITUDE POUR LES ORPHELINES SORTIES — LE PÈRE SPIRITUEL DES RELIGIEUSES : LE FIDÈLE INTERPRÈTE DE LA RÈGLE ; L'ÉDUCATEUR ; UN RÈGLEMENT A L'USAGE DE LA MÈRE GÉNÉRALE — CONCLUSION.

Une religieuse qui, toute enfant, a connu le P. Langrez, a évoqué devant nous ses impressions sur le fondateur : il avait l'air austère, on avait peur de lui quand il grondait et, pourtant, on savait qu'il était bon. « Lorsqu'il arrivait à Brest pour nous voir, nous courions au-devant de lui. A son départ, monté dans la diligence, il agitant son mouchoir ; nous lui répondions par le même geste. Pendant son séjour, les enfants jouaient une petite pièce, en son honneur, avec des chants : A notre bon Père ! » (1).

(1) Souvenirs de Sœur Marie du Sacré-Cœur, née en 1851, de la Communauté de Brest.

Grave, distingué et bon, tel nous le révèlent la lecture des documents et l'examen des témoignages qui le concernent.



Le P. Langrez et l'Orpheline

Sa belle physionomie au front large, son maintien très digne, sa noble démarche le firent plus d'une fois prendre pour un évêque. Un jour, les portes du musée de Versailles, rigoureusement fermées aux visiteurs ordinaires, s'étaient ouvertes toutes grandes devant lui, pendant que

le gardien s'inclinait avec respect : « Entrez, Monseigneur ».

Ses lettres révèlent un esprit fin. Sa société était recherchée. A Quimper, lui, le familier des pauvres, il avait su capter les bonnes grâces du grand monde. Ses compatriotes de Saint-Servan, qu'il ne voyait que tous les trois ou quatre ans, ses anciens confrères du diocèse de Rennes, l'entouraient à son passage. Les familles l'arrêtaient plusieurs jours à l'avance afin d'avoir le plaisir de le recevoir à leur table, mais, faute de temps, il lui fallait décliner bien des invitations.

On ne trouvait chez lui ni familiarité déplacée, ni raideur conventionnelle. Il aimait les plaisanteries et il en faisait lui-même. Un trait montre bien l'enjouement de son caractère : il était d'une scrupuleuse régularité aux offices du Chapitre, comme aux exercices de sa Communauté. Un des chanoines s'étant, un jour, contrairement à ses habitudes, fait attendre à une cérémonie, il fut accueilli à son arrivée par le son d'une clochette qu'agitait le P. Langrez, imitant l'annonce d'un décès et recommandant aux prières la mémoire du « défunt chanoine ».

Condescendant envers les petits, il se mêlait aux amusements des enfants : « Il n'était jamais plus heureux, lisons-nous dans une note d'une religieuse, que quand il les voyait gaies et joyeuses ; il présidait quelquefois à leurs jeux, animait leur récréation par sa présence ». Il avait fait faire une balançoire tournante, et il voulait être présent au premier essai. Tout à coup, deux fillettes lâchèrent la corde et furent projetées à une grande distance, sans avoir de malheureusement. Le Père s'assura bien qu'elles n'étaient pas blessées, mais il ne leur permit pas de renouveler l'expérience.

« Dans la rue, la bande joyeuse des enfants courait à sa rencontre, lui souhaitant le bonjour, demandant à genoux sa bénédiction. Il posait la main sur leur tête, et son regret était grand de ne pouvoir les amener tous en sa maison. L'un d'eux, courant vers lui, une écuelle à la main, la brisa ; mais une pièce de monnaie répara vite le malheur et la gronderie maternelle fut évitée » (1).

Sa distinction n'excluait donc pas une familiarité de bon aloi : elle s'alliait aussi avec l'esprit de pauvreté. Un jour, à l'Adoration, il terminait un entretien, en disant qu'un journal venait d'annoncer qu'un lord anglais laissait à sa mort plusieurs millions : « Remarquez, mes enfants, qu'il les *laisse* ; il ne les *emporte* pas. Nos œuvres seules nous suivent après la mort. Si elles sont bonnes, tout est gagné ; mais si elles sont mauvaises, tout est perdu pour toujours ». Il pouvait parler de ce chapitre avec autorité, puisqu'il prêchait d'exemple : à son décès, l'estimation de son vestiaire et de son mobilier n'atteindra même pas trois cents francs.

La mort de sa mère, en 1840, lui avait causé un profond chagrin : il versa beaucoup de larmes, s'agenouilla au pied de son crucifix ; mais il n'osait se permettre la dépense d'un voyage au pays natal. Il alla consulter Mgr Graveran, qui calma tous ses scrupules. Une autre fois l'Evêque intervint, mais ce fut pour lui conseiller l'économie. Le Père avait entrepris, pour soutenir ses œuvres et contribuer aux frais de la fondation de Brest, de mettre en loterie sa bibliothèque. Monseigneur opposa son veto.

(1) Comtesse de Trémaudan, ouv. cité, p. 193.

On le décidait à grand peine à acheter les objets les plus indispensables et à se séparer de ses vieilles soutanes et de ses vieux chapeaux. Il portait une soutane faite de tant de morceaux, que l'aiguille n'y entrait plus et qu'il fallait toute l'industrie des Sœurs pour la repriser : les soutanes hors de service, données au couvent, servaient à réparer les siennes. Il se réjouissait ainsi de porter sur lui quelque chose de la propriété de ses confrères.

Mgr Graveran lui dit un jour : « Père Langrez, vous serez plus tard canonisé. N'en avez-vous pas un peu l'espoir comme fondateur de Communauté ? » — « Cela coûte trop cher, Monseigneur ; mais si Votre Grandeur peut, dès maintenant, me fournir la grosse somme des frais d'une procédure de canonisation, je l'accepterais bien volontiers pour ma Congrégation ! »

Sa Congrégation ! C'était l'axe autour duquel gravitaient ses pensées. Son œuvre fut le résultat d'une mystique, de même qu'elle conditionnera plus tard sa mystique. Non pas qu'il eût à ce sujet une doctrine à part : il pratiquait les commandements et les conseils évangéliques ; mais, sur certains, il a mis davantage l'accent. Nous le voyons dans ses lettres, ses instructions, ses entretiens, ses actes ; nous le voyons aussi dans les correspondances et les relations qui nous sont restées des Sœurs et des enfants.

Bien que l'activité extérieure dévorât ses jours, il aimait à retremper ses forces spirituelles dans la retraite. Il écrivait à l'une de ses « chères filles en Notre-Seigneur » : « Je sors du cénacle, où un saint missionnaire des Oblats de Marie nous a merveilleusement prêché. Priez le Seigneur qu'il me fasse la grande grâce d'en bien profiter ».

La pensée de l'éternité est une de celles qui reviennent le plus souvent sous sa plume. Un jour, finissant une conférence à des novices, il leur confia qu'il avait demandé à Dieu une longue maladie, pour trouver grâce devant l'éternelle Justice, au moment de la mort : « Ayant travaillé au salut des autres, il faut que je pense aussi maintenant à mon âme... » Dieu l'exauça et lui envoya la souffrance dans une large mesure : pendant dix ans, de cruelles infirmités l'éprouvèrent avant de faire place à la maladie qui devait l'emporter.

Certes, la nature eut ses exigences et lui fit désirer la santé ; dans une allusion à la maladie de vessie dont il souffrait, il écrivait à Sœur Saint Louis de Gonzague : « Priez Dieu de me rendre la santé afin que je l'emploie à sa gloire, à mon salut et au salut de mes bien-aimées Sœurs et petits enfants ». Mais il se reprend : « Je dis toujours mon cher *Fiat*. Priez le bon Jésus de m'accorder la grâce de ne jamais déroger de ce bon et salutaire *Fiat* ».

Dans ses exhortations aux Sœurs et aux enfants, il appuyait avec force sur l'exemple du saint homme Job. Il écrivait à une ancienne élève : Les amertumes inséparables de la vie, il faut les porter sinon gaiement, du moins avec patience ».

Il avait une confiance sans bornes en la Providence : « Nos dettes », faisait-il observer, « ne peuvent s'éteindre que par quelque bon coup de la Providence qui ne nous a jamais fait défaut ». Une religieuse se croyait obligée de demander de l'argent à sa sœur pour solder les débours de la Communauté ; il lui prêcha encore « le divin *Fiat* » et lui refusa de tenter toute démarche de ce genre.

Il aimait à répéter ces paroles : « Etre avec Jésus, c'est un paradis bien doux, être sans Jésus, c'est un enfer anticipé ». Il terminait souvent ses lettres par la formule : « Votre affectionné et dévoué serviteur et père dans l'union des divins Cœurs de Jésus et de Marie ».

Grand dévot de la Vierge, il disait que l'œuvre tout entière « lui est consacrée. Père, Mère, Sœurs, tous sont sous sa protection ». Chacune de ses journées était marquée par quelque tribut d'hommage à Marie. Le soir, quand les religieuses se rassemblaient à la chapelle pour les prières, le Père se promenait seul au jardin, tenant en mains son chapelet. Des enfants, au passage, lui glissaient ces mots : « Père, un *Ave Maria* pour moi, s'il vous plaît ». Un sourire et un signe d'acquiescement étaient toute la réponse, et les enfants s'en allaient joyeuses : « Le Père va prier la Sainte Vierge pour moi ».

Il voulait inculquer une dévotion qui se traduisît en actes de vertu : « La vraie piété ne consiste pas dans des sentiments doux et parfumés, mais dans la pratique des devoirs envers Dieu, le prochain et nous-même... Qui vous dira que vous avez fait une bonne communion ? C'est vous-même si, après être sorties de la chapelle, une fois retournées à vos occupations, vous êtes plus soumises, plus obéissantes... Sinon, vous faites votre confession tout haut, devant vos maîtresses et vos compagnes. Pas de changement, pas de contrition... »

La piété s'accorde très bien avec les amusements, pourvu qu'ils soient honnêtes : « Amusez-vous dans le Seigneur ; amusez-vous quand vous êtes dans la maison ; amusez-vous bien quand vous allez aux congés ou aux promenades. Le Père, la Mère, toutes les Sœurs sont heureuses

de vous voir vous amuser, parce que vos jeux sont innocents ». Il disait qu'une enfant de l'Adoration doit toujours se distinguer par son air modeste, afin qu'en la voyant dans la rue on puisse dire : « Cette enfant, cette jeune personne est un ange de modestie, de douceur... »

Ses regards se portaient sur l'avenir de ces enfants : « Lorsque vous sortirez de cet asile, le monde vous montrera ses plaisirs ; il cherchera à vous séduire par mille artifices. Prenez-y garde... Quand vous serez lancées au milieu du monde, choisissez vos amusements... Surtout ne fréquentez pas certaines jeunes filles, qui voudraient vous faire partager l'amour qu'elles ont pour la toilette... »

L'horreur du péché était un de ses thèmes favoris : « L'œuvre n'aurait-elle fait éviter qu'un seul péché que nous devrions nous estimer heureux ».

« Après une chute, jamais de découragement » : c'est une expression qu'il employait souvent. Aussi insistait-il, d'une manière toute particulière, sur la bonté et la miséricorde de Dieu.

En fin de compte, c'est la charité qui est l'âme et le terme de sa mystique. Une religieuse écrit : « Les dernières paroles qu'il a prononcées à notre dernier noviciat furent celles-ci : « Surtout je vous recommande la charité entre vous. Vivez d'un amour spirituel et vous boirez à la source des plus pures délices ». Ce seront également en termes à peu près semblables, les recommandations qu'il leur fera au moment de mourir.

Voyons maintenant l'application de sa mystique, aux différentes affaires où se dépensa son activité.

Il s'occupait des Congréganistes de la ville : c'était, nous l'avons vu, une des portions chéries de son troupeau. Il donna de fréquentes missions, prêcha de nombreuses retraites : au Grand Séminaire, dans les Collèges, au Sacré-Cœur de Quimper, au couvent des Ursulines de Quimperlé, aux Sœurs de l'Hospice de Brest. Pendant les séjours qu'il fit dans cette dernière ville, il lui arriva souvent de pouvoir dire : « Aujourd'hui, j'ai passé ma journée à l'Hôpital, au Refuge et au bagne ».

Depuis longtemps, il désirait établir à Quimper une Société de St-Vincent de Paul. Quand elle fut fondée, en 1838, il offrit sa maison pour les réunions. Il ne manquait pas d'y assister lui-même et d'apporter à l'œuvre le bienfait de son expérience et de son ardeur au service des malheureux. De même, il accorda tout son crédit à l'œuvre des Dames Chrétiennes : aidé de l'abbé Dufeigna, il présida, dans la maison de la Providence, la séance du 11 août 1842, où fut constitué le bureau d'une Association de ces dames, pour l'apprentissage des petites filles indigentes.

Aux visites des familles nécessiteuses, il adjoignit un petit cours d'Instruction religieuse pour les apprentis ouvriers. Deux autres œuvres, celle des Bons Livres et celle de la Propagation de la Foi, alors à ses débuts, reçurent de nombreux témoignages de sa libéralité. Mais il importe surtout de souligner que c'est à son initiative qu'est due la fondation, à Quimper, de la maison de Kernisy. La circonstance vaut la peine d'être relatée.

La Mère Thérèse, fondatrice de l'œuvre de la Miséricorde de Laval, voulait avoir un établissement à Quimper, pour les filles repenties. Dans le Conseil épiscopal, on était opposé au projet,

parce qu'on pensait que son exécution aurait nui à l'œuvre de l'Adoration. Mais M. Langrez plaïda lui-même, auprès de Mgr Sergent, la cause de Mère Thérèse en disant : « Jamais les œuvres de Dieu ne se nuisent ». Bien plus, il suggéra l'idée du domaine de Kernisy, qui fut vendu à la Supérieure de Laval.



Mgr Sergent

Comment savoir tous les efforts qu'il fit pour ramener à Dieu les pécheurs ? Nous connaissons du moins sa tentative auprès de l'illustre et malheureux Féli de Lamennais. Il avait promis à l'abbé Jean-Marie de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour ramener le frère au devoir de la soumission. Féli avait enseigné les mathématiques dans l'Institution de St-Malo, où il avait été son collègue. En souvenir de la collaboration commune et de la vieille amitié, il le

reçut cordialement à Paris, mais dans un cercle fâcheusement composé de ses nouveaux amis. M. Langrez réussit cependant à avoir avec lui une entrevue particulière de quelques minutes. Il en profita pour lui parler de Jean-Marie. Féli se contenta de répondre : « Une grande distance nous sépare ». M. Langrez lui exposa alors le mal fait à la religion par ses écrits : « Je vous assure, répliqua Féli, que je n'ai rien écrit qu'avec la conviction la plus profonde » ; et aux pressantes instances faites pour qu'il revînt à la religion chrétienne, il se contenta de répondre : « Plus tard ». Une invitation à venir en Bretagne partager le modeste logis de M. Langrez ne provoqua qu'un « peut-être » évasif. M. Langrez ne devait plus revoir le compatriote égaré, dont la défection contristait l'Eglise.

Au milieu des soucis de son voyage à Paris, sa pensée se reporte vers ses chères enfants. Il leur écrivait que, parmi les merveilles offertes à ses yeux, il lui manquait de voir, dans les rues de la grande ville ou dans les allées des parcs magnifiques, son petit bataillon au costume bleu, aux blancs fichus et en coiffes blanches.

Il n'était dans son élément que dans son milieu enfantin. Répondant un jour à une lettre des petites orphelines de Coat-ar-Guéven, il leur disait : « Dans ma position, souvent je suis obligé d'écrire des lettres d'affaires, trop souvent sèches et terribles. Les vôtres, mes petites filles, ne me causent jamais de peine, car c'est le cœur seul qui écrit... Je remercie la divine Providence de m'avoir fait père d'une si nombreuse et si bonne famille... »

Il ne vivait que pour elles. Malade, il n'a « d'autre ambition de guérir que pour employer sa santé au salut de ses chères Sœurs et de ses

chères enfants ». A cette occasion, elles ouvrirent leur petite bourse et se cotisèrent pour faire dire des messes pour sa guérison. Emu « jusqu'aux larmes », il n'oubliera jamais « cet acte touchant de piété filiale ».

La finale favorite de ses lettres à ses enfants était : « Le Père, tout Père pour vous ». Pour traduire son contentement, il lui arrive de trouver de gracieuses images quand, par exemple il les compare à « de jeunes arbres plantés sur le courant des eaux de la grâce ».

Par-dessus tout, il les voudrait sérieusement instruites de la religion. Il leur fit le catéchisme jusqu'à la dernière année de sa vie, malgré sa faiblesse et ses infirmités. Le temps consacré à les instruire lui paraissait si court que, souvent, il le prolongeait au delà d'une heure ; mais elles ne s'en plaignaient pas ; il savait si bien les intéresser. Il illustrait la lettre du catéchisme par des histoires appropriées. Un de ses procédés à Quimper, pour frapper les esprits, consistait à citer des exemples édifiants des petites filles de la Maison de Brest, de même qu'à Brest, il racontait des traits touchants de ses enfants de Quimper. Ou encore, il tirait ses exemples de l'actualité : « Ce matin, leur disait-il un jour, en me rendant à la cathédrale, je voyais marcher devant moi une jeune fille parée. Elle avait une très belle robe blanche, et j'examinais avec quelle précaution elle marchait, choisissant les pierres les plus propres pour y poser le pied. En la considérant, je me disais : « Je voudrais voir mes enfants veiller sur elles avec une si grande attention, afin de conserver la beauté de leur innocence ». Ou, encore, des comparaisons très concrètes : « Il faut préserver sa vertu comme on sauve un objet précieux, à travers les flammes d'un incendie ».

Pour exciter la dévotion, il leur faisait apprendre des formules lapidaires très expressives comme les suivantes : « Obtenez-nous le saint amour de Dieu... Haine au péché !... Fuyez les mauvaises compagnies... Des mauvaises conversations, délivrez-nous Seigneur ! Une conscience pure est un paradis terrestre... »

A la fin des retraites, il comparait ces moments de plus grande ferveur au printemps où tout est en fleurs : « Attendons, pour savoir si ces fleurs des bonnes résolutions donneront des fruits... L'amour filial de la Sainte Vierge et la communion fréquente et fervente étaient, à ses yeux, les meilleures garanties de persévérance :

« Pour aimer la Sainte Vierge, ne vous suffit-il pas de savoir qu'elle est votre Mère ? Quand une petite fille voit un objet qui lui paraît dangereux, elle appelle sa mère à son secours ou bien se réfugie auprès d'elle. N'êtes-vous pas toutes les filles chéries de la Sainte Vierge ? Croyez-vous qu'elle ne vous entend pas quand vous l'invoquez ?.. »

Elevées dans une maison de l'Adoration perpétuelle, les enfants doivent conserver toute leur vie la dévotion à l'Eucharistie, faisant de fréquentes visites au Saint Sacrement, approchant souvent de la Table Sainte : « Pourquoi suis-je père, si ce n'est pour donner du pain à mes enfants ?.. La piété découle de la communion comme de sa source... »

Plus que les exhortations du Père, ses exemples étaient des leçons.

Un jour, c'était en 1847, on le vit entrer dans une salle de travail, portant comme Vincent de Paul, une petite orpheline dans les bras et tenant une autre par la main : « Mes enfants, dit-il, voilà deux pauvres petites qui couchent sur la

paille. Que voulez-vous qu'elles deviennent ? » Il n'y eut qu'une voix pour répondre : « Les garder ici » — « Mais qui paiera pour elle ? » — Nous » — « Et comment paierez-vous ? — « En étant sages ». Cette monnaie plaisait beaucoup au P. Langrez et les jeunes orphelines furent adoptées.

Une autre fois, les gendarmes avaient arrêté une petite vagabonde : elle s'était échappée la nuit, préférant mourir de faim que de retourner chez sa belle-mère qui la battait. Le P. Langrez la prit et la conduisit à l'orphelinat : « Mes enfants, j'ai appris avec peine que vous gaspillez le pain et la nourriture qui ne vous plaisent pas. Vous en privez ainsi d'autres enfants. Voici une petite fille très malheureuse. Nous la prendrons si vous voulez, mais à condition que vous ne gaspilliez plus rien ». Et, sur l'unanime promesse des enfants, les portes de la maison s'ouvrirent devant la nouvelle recrue.

Le fondateur reçut encore, des mains d'une mère mourante, une fillette de dix ans, à qui tout allait manquer sur la terre. Elle fut l'enfant privilégiée de l'établissement, et, ayant grandi en âge et en vertu, elle deviendra une des excellentes religieuses de l'Adoration.

Evidemment, les difficultés et les désagréments ne manquèrent pas. Certaines de ces jeunes déshéritées avaient été si négligées dans leur enfance ! Il y avait des natures rebelles : quelques enfants voulurent s'échapper à la suite de réprimandes, d'autres ne témoignaient aucune reconnaissance ; plusieurs furent réclamées par leurs parents, dès qu'elles furent en état de travailler. S'il s'agissait d'enfants indomptables, que des difficultés invincibles obligeaient leurs maîtresses à renvoyer, il les faisait admettre dans des maisons spéciales, et, au besoin, il payait lui-même leur pension.

Pourtant, le P. Langrez savait se servir de petites industries pour les attacher à la maison. Il connaissait l'influence que peut avoir, sur le moral, la belle tenue d'un établissement : aussi exigeait-il que l'on fît blanchir chaque année une partie de la maison : « Il faut égayer la cage de l'oiseau ». Mais surtout il voulait obtenir une grande ouverture de cœur de la part des enfants : « Venez toujours me trouver, leur disait-il, quand vous avez du chagrin ». Il encourageait de la sorte des confidences très utiles à la direction des âmes, et pour lever leurs hésitations à venir se confesser : « Ne craignez jamais de me déranger. Vous savez que je suis votre Père. Ce mot-là dit tout ». Signalons encore cette petite habileté très psychologique : « Voulez-vous que le Père vive longtemps ? » — « Oui, Père » — « Voulez-vous prolonger ma vie de dix ans ? » — « Oui, Père » — Eh bien ! Soyez sages. Je vais vous dire ce qui m'a guéri à Brest : on était allé chercher le médecin, qui ne se trouva pas chez lui. Dans l'intervalle, je reçus de bonnes nouvelles de mes enfants. Cela me fit un si grand plaisir que je ne sentis plus mon mal ; je fus guéri sans autre remède ».

Le Père manquait rarement, d'ailleurs, d'aller visiter ses chères petites, dans les salles de travail. Il se faisait une obligation de les voir chaque jour. Sa présence soutenait leur ardeur. La pensée d'obtenir un encouragement du Père suffisait à les exciter au bien. Dans les moments d'entêtement, on surprit des réflexions comme les suivantes : « Je ne le ferai pas et j'irai le dire au Père » ou, lorsqu'elles étaient punies : « Le Père demandera ma grâce ». Jamais les Sœurs n'ont saisi un mot de plainte ou de murmure contre le Père.

Il avait ses façons de faire rentrer son petit monde dans le chemin du devoir. En voici une que nous lisons, dans les « Traits de bonté de notre bon Père », racontée par une ancienne élève : « Ayant appris que les enfants étaient en mauvais train, il arriva un jour au réfectoire, pendant le dîner. La maîtresse générale s'y trouvait, mais elle ne s'attendait nullement à voir le Père. Il monte dans la grande chaire de surveillance, et, en finissant, se met à genoux, et dans une chaleureuse effusion de son âme, demande pardon à Dieu pour ses pauvres enfants coupables, qui toutes fondaient en larmes et la maîtresse générale avec elles. Le bon Père remarqua l'émotion de cette dernière, et, craignant de lui avoir fait de la peine, il lui envoya sur-le-champ un petit billet plein d'affection où il lui disait qu'il veut la voir au retour de son office de la cathédrale. Dans cette petite entrevue, il lui fit presque des excuses d'avoir fait cette petite scène sans l'avoir prévenue ».

Quand le moment approchait pour ses enfants de quitter la Maison, les conseils devenaient plus pressants. « Vous allez vous trouver dans un monde mauvais ; il flattera votre amour-propre ; il tendra des pièges à votre simplicité ; il vous présentera l'appât de ses fêtes et de ses plaisirs. Tenez-vous sur vos gardes ; choisissez vos amies et ne vous laissez jamais entraîner à des réunions où votre religion et votre vertu seraient exposées ».

La plupart, à leur sortie, étaient placées comme domestiques. Quand il s'adressait aux plus grandes, il leur disait : « Qui est-ce qui vous place, mes enfants, en sortant d'ici ? Ce ne sont ni vos Mères, ni moi ; c'est vous-mêmes. Et comment vous placez-vous ? Par votre bonne conduite ».

Le Père les préparait à se faire une haute idée de la qualité de domestique. Le mot « domestique », leur expliquait-il, veut dire enfant de la maison. Donc il faut aimer ses maîtres, s'y attacher et s'efforcer de mériter leur affection. Il y va du bon renom de la maison ; il y va de l'intérêt de celles qui restent à placer : « Nous avons besoin de votre conduite parfaite », écrivait-il à l'une d'entre elles, « pour placer avantageusement vos nombreuses compagnes. Soutenez donc bien haut l'honneur de votre pavillon... ».

Pour leur faire conserver l'esprit de la maison, il les exhortait à écrire aux religieuses qui les avaient élevées, à venir souvent les voir : c'étaient les moyens de maintenir les points de contact à une époque où l'on n'avait pas encore songé à fonder les Amicales d'anciennes élèves. De son côté, il les suit dans la vie. Il a leurs adresses : c'est ainsi que, passant par Brest, il put rendre visite à toutes celles qui se trouvaient en service dans cette ville. Il leur dit toute sa satisfaction quand il reçoit de leurs bonnes nouvelles. Alors il est « le plus heureux des pères » ; leurs sentiments « mouillent ses yeux de pleurs de joie ».

Cela est surtout vrai quand elles exercent un apostolat. On pourrait citer, de ces jeunes filles, de nombreux traits d'honneur et de vertu dans les situations les plus délicates. Quelques-unes ramenèrent à Dieu les familles qu'elles servaient, d'autres surent donner, à l'occasion, d'énergiques leçons de morale.

Mais, — et nous empruntons ici ses expressions —, « il n'y a pas si bon cheval qui ne bronche. Si vous veniez, — que le Seigneur vous en préserve —, si vous veniez à faire une chute, relevez-vous promptement. Jamais, jamais de

découragement ! Jetez-vous vivement dans le sein de l'infinie miséricorde. Ne tardez pas à vous confesser ». Il disait encore : « Ah ! si je savais une seule de mes brebis hors du bercail, le bonheur s'enfuierait loin du pasteur ; il ne lui resterait que les larmes et les prières. Les prières, toujours ! Jamais je ne désespérerai de les revoir revenir dans les chemins du ciel, où je veux aller certes, mais avec vous que j'aime avec tendresse dans les divins Cœurs de Jésus et de Marie... »

Celles qui étaient mariées n'échappaient pas à sa sollicitude : il bénissait les enfants, embrassait les pères et n'épargnait rien pour les gagner à Dieu. Celles en qui il découvrait des signes de vocation, il les cultivait en serre chaude : il cherchait le couvent qui convenait le mieux à leur attrait. Jamais il n'exerça aucune pression pour les faire entrer de préférence à l'Adoration ; il avait même comme une certaine pudeur de ne point leur en parler. Ainsi l'Adoration a eu le bonheur d'avoir préparé un grand nombre d'âmes d'élite, qui entrèrent chez les Trappistines, les Calvairiennes, les Ursulines, les Carmélites, les Sœurs des aveugles.

Il a dirigé plusieurs : il a été consulté. Nous le savons par des documents : des correspondances ont été conservées. Nous y trouvons des conseils donnés sous une forme vivante, en termes bien clairs, avec une éloquence familière où une expérience consommée s'unit à une profonde piété.

L'une de ces religieuses surprit un jour cette parole sur les lèvres du P. Langrez : « Je n'ai pas à craindre qu'on écrive jamais ma vie : je n'ai pas fait de miracle » et elle répondit, avec un à-propos charmant : « Mais c'est nous qui sommes vos miracles ! »

Que de vocations, en effet, n'a-t-il pas discernées, depuis celles des premières Supérieures de son œuvre ! Que d'autres n'a-t-il pas aidées, soutenues, encouragées !

A la religieuse d'Autun, impatiente de s'unir à « l'Epoux des Vierges », il dit qu'il faut auparavant passer « par la montagne de Golgotha », et puis elle triomphera « des obstacles qui l'empêchent pour le moment de voler là où est son cœur ».

La principale sphère d'action fut naturellement l'Adoration. Ici, son influence directe se fait sentir sur les caractères et les tempéraments les plus divers, et son intervention s'exerce à propos des emplois les plus variés et jusque dans les détails les plus intimes de la vie religieuse.

Il encourage en ces termes une postulante : « M. l'abbé Silliau (1), si dévoué à notre œuvre, vous a ouvert l'entrée de la sainte ruche. Il m'a même assuré, lui qui vous connaît bien, que vous serez une des meilleures et plus laborieuses abeilles ». Sachant le sacrifice que faisaient les novices en quittant leurs familles, il usait à leur égard des plus délicates attentions. Comme il est heureux de pouvoir communiquer à une religieuse ses impressions sur ses jeunes novices : « Nous avons un charmant noviciat ; il vient encore de nous en arriver une de Brest qui nous fait bien espérer ».

Il tient à ce que l'on ait soin des santés : « Votre santé n'est pas à vous, disait-il. Elle est à Dieu, aux enfants de la Communauté... S'il remarquait quelque signe de fatigue : « Ma Sœur, je vous ordonne, je vous ordonne, entendez-vous bien, de demander à l'économe le vin de ma ca-

(1) Aumônier du vaisseau-école à Brest.

ve ». Dieu sait cependant que sa cave était loin d'être bien garnie ; elle contenait à sa mort trente-huit bouteilles de vin.

Un jour, il s'approche du lit d'une jeune novice malade ; tirant de sa poche un flacon, il lui dit : « Tenez, chère enfant, je suis allé chez le pharmacien prendre ceci pour vous, car il faut vous guérir ». A une religieuse qui ne lui avait pas découvert son état de santé, il fit cet affectueux reproche : « Vous êtes indisposée et vous ne m'avez rien dit. C'est bien vilain. Réparez votre faute par la première occasion. Il est vrai que le médecin n'y voit rien de sérieux. Quand même, je veux tout savoir ».

Il faut que les Sœurs soient bien portantes, pour la bonne marche de la Maison, pour l'observation scrupuleuse de la règle : « Observez la règle », répétait-il souvent, « toute la règle et rien que la règle ». Il prêchait cette parfaite indifférence, dont parle Saint Ignace, l'abnégation continuelle de la volonté. Il citait l'exemple de Mme Acarie, obéissant à sa fille devenue sa Supérieure : « Je suis exigeant », convenait-il, « ce que je veux, ce ne sont pas des religieuses de pacotille, des fantômes de religieuses ; je désire voir les Sœurs parfaites... Sinon vous n'êtes rien. Vous n'êtes pas du monde, puisque vous y avez renoncé ; vous n'êtes pas religieuses puisque vous n'en avez que l'habit. Vous n'êtes que des bonnes d'enfants ».

Une Sœur, qui avait son obédience pour la maison de Brest, ne pouvait contenir ses larmes en quittant le berceau de sa vie religieuse. Le Père, qui était du voyage, ne pouvant pas la consoler, lui servit cet argument : « N'êtes-vous pas honteuse de pleurer ainsi ? Regardez ces pauvres bêtes qui nous traînent. Elles ont une lourde charge, mais elles avancent toujours ; et

encore on les bat si elles ne vont pas assez vite. » Une autre éprouvait des contrariétés au milieu de ses sœurs. Il lui écrit : « Je n'ai pas conseillé la conduite que l'on tient envers vous, mais je l'approuve beaucoup et Dieu l'a inspirée : vous aviez besoin de ce remède. La preuve, c'est que vous y êtes sensible. Prenez tout cela comme Jésus-Christ a pris son calice d'amertume. Mort au vieil homme ! Vive l'homme nouveau ! Appliquez-vous à dire et faire tout ce qui pourra vous rendre agréable aux Sœurs, à celles surtout qui ne le seraient pas envers vous... »

Renoncement au sens propre aussi, dans l'acceptation des emplois. « Allons ! » dit-il à quelqu'une qui avait manifesté son mécontentement, « ni mine, ni réflexion. J'approuve et je bénis des deux mains. Celui qui impose le fardeau donne aussi la grâce de le porter ». Et à une Supérieure : « Pliez la tête sous le joug, c'est le joug du Seigneur, puisque c'est lui qui vous l'impose. Sa grâce sera votre lumière et votre appui. Vous pouvez tout en celui qui vous fortifie. Défiance de vous-même, confiance en Dieu, mais confiance sans bornes, et cette filiale confiance adoucira les amertumes de votre charge, les rendra méritoires d'autant plus de grâces qu'elle sera plus entière. Union parfaite : un cœur et une âme entre le père et la mère de la famille pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes... » Cette lettre porte la date du 21 décembre 1848 ; elle est adressée à Mère Sainte Thérèse qui vient d'être promue Supérieure générale.

Résignation devant l'inévitable quand viennent les souffrances du corps. Une religieuse avait une infirmité qui l'obligeait à garder le lit. Le Père l'appelait sa « chère petite Calvairienne » parce qu'il voyait en elle une âme souff-

frante, portant la Croix de son Maître, la même couronne d'épines : « Ne voyez-vous pas qu'il vous traite en reine de son cœur ? C'est ainsi que son Père l'a traité. Bienheureux ceux qui souffrent. Point d'inquiétude, je vous prie. Le Père, toujours père, ne vous laissera pas partir pour le ciel sans aller vous voir ».

Nous pouvons résumer ainsi les instructions du Père à propos de l'esprit de la Congrégation : que les Sœurs soient véritablement des adoratrices, des éducatrices et les économes des pauvres.

Leur rôle d'adoratrice, ne leur fait-il pas remplir sur la terre l'office des anges ? « Vous devez être les Séraphins de la terre. Si vous n'êtes pas des saintes, vous n'êtes rien ; non, vous n'êtes rien ».

En matière d'éducation, l'ancien professeur sait donner des leçons opportunes : « Le moyen de calmer les enfants, même dans leur grande dissipation, n'est pas de parler. Conservez votre sang-froid, surtout si vous vous sentez émues... Sachez saisir l'occasion et attendre que la colère de l'enfant soit passée pour la corriger plus efficacement... »

Puisque la grande préoccupation des éducateurs est de savoir ce que deviendront leurs élèves après leur sortie de l'orphelinat, il faut les garder à vue et s'ingénier à leur fournir des occasions de rester en rapport avec elles ou de les attirer près de soi. C'était un point du règlement. Une Sœur fut spécialement chargée de ces jeunes filles. Le P. Langrez voulut même réunir, tous les quinze jours, celles qui étaient placées à Quimper, pour leur donner des conseils appropriés à leurs besoins, et, bientôt, les Sœurs offrirent un asile à celles de ces jeunes filles qui étaient sans place.

Enfin, les Religieuses de l'Adoration doivent être « les économes des pauvres ». Le Père leur disait : « Tout ce qui est ici n'est ni à vous, ni à moi : c'est aux pauvres. Prenez donc bien garde de laisser perdre la moindre chose, pas même un bout de fil ». Un trait montrera, mieux que toutes les citations de formules, avec quelle rigueur M. Langrez voulait que l'on se conformât sur ce point à l'esprit de l'œuvre. Les Religieuses ne devaient faire paraître leurs talents que quand l'obéissance le demandait. Une novice, intelligente et cultivée, avait composé une poésie bien tournée. Le Père la fit venir avec sa poésie en main et lui signifia que, pour satisfaire son amour-propre, elle avait négligé un travail destiné à procurer du pain aux orphelines. Notre aspirante s'humilia profondément, jeta sa poésie au feu et n'oublia pas la réprimande que, vingt ans après sa profession, elle rappelait elle-même aux jeunes Sœurs, en leur recommandant de ne pas suivre son exemple.

Le fondateur traça lui-même, à l'usage de la Supérieure générale, un plan de discipline intérieure. Nous trouvons ces conseils très judicieux dans l'autographe que nous avons eu entre les mains :

« Lisez dans la règle l'article du Supérieur et celui de la Supérieure. A l'égard des Sœurs et des enfants, fermeté et douceur, suavité. Gouvernez les âmes plutôt par insinuation que par voie d'autorité. Suivez par préférence leur manière de voir quand le bien public y gagne, ou du moins ne peut en souffrir. Vous faire aimer pour vous faire obéir, c'est la maxime de Sainte Thérèse.

Voici des points de la plus extrême importance : la surveillance des enfants ; favoriser l'emploi des Sœurs du travail ; abnégation de vous-même en tout à l'égard de tous, vous faisant tout à toutes pour les gagner à Jésus-Christ, pour les unir à son divin Cœur par les liens de la plus tendre charité. Avant d'agir, consulter Dieu, Jé-

sus dans le sacrement de son amour, les personnes qui tiennent sa place, le Père, votre Conseil. La santé des Sœurs et des enfants ! Ayez-en le plus maternel soin. Laissez à l'infirmière toute la liberté nécessaire à son emploi, et, en général, laissez cette liberté à tous les emplois. Venez-leur en aide en tout.

Autant que possible, il serait à désirer que la Supérieure, comme la divine Providence, dût tout diriger sans être aperçue, en laissant croire aux autres que c'est leur manière de voir qui prévaut. Il y a des cas où le bien public en souffrirait. Alors, s'il faut donner ou même exprimer sa volonté, il faut des ménagements, des amabilités, différer, consulter qui de droit ; se décider quand il faut, nettement et gracieusement toutefois.

Ayez confiance parfaite en Marie, dont vous n'êtes que l'assistante, puisque, d'après la règle, elle est élue Mère Supérieure de la Communauté ».

Au terme de ce chapitre, nous compléterons nos impressions sur le fondateur en citant les réflexions d'une Supérieure de Maison d'un autre ordre religieux : « Je crois, écrivait-elle à la Supérieure générale de l'Adoration, que ce bon Père, dans sa sagesse, voyait bien le faible que nous avons dans ce siècle. Quoiqu'on m'ait confié les petites misères de sa vieillesse, j'ai toujours pensé que la suite des temps prouverait en plusieurs choses sa mûre expérience... » Pour elle, elle n'en doute pas, « de rares qualités ont orné cette belle âme de Supérieur prudent et dévoué » (1).

Prudent : les directives qu'il donne sont, nous l'avons vu, marquées au coin de la psychologie et de l'expérience. Dévoué : il a eu l'intuition des peines d'autrui ; il fut l'un de ces héros que définissait un rapporteur des Prix de Vertu, « l'un de ces humbles magnifiques, qu'illumine

(1) Sœur Marie Joseph de Jésus, de la Congrégation des Filles de la Sainte Vierge, à Rennes. Lettre du 15 août 1862.

la grande flamme du Sacrifice et que jette hors d'eux-mêmes une sorte d'instinct sublime : l'instinct de la conservation des autres » (1).

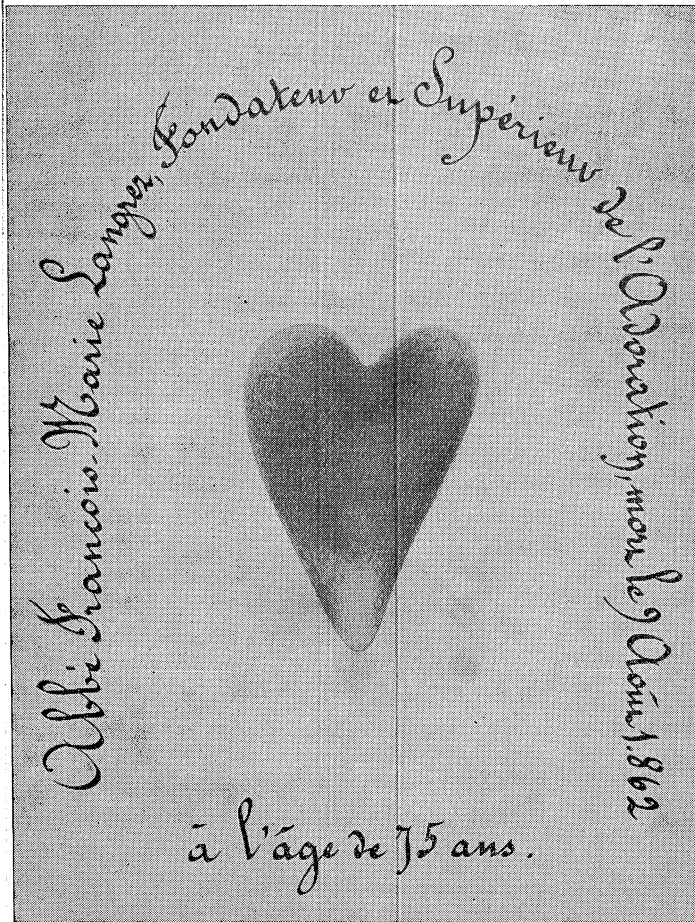
Au moment de dire son *Nunc dimittis*, il avait la consolation d'être assuré de l'avenir de son ouvrage. L'élan était donné ; la famille spirituelle était prospère.

On confia son corps au cimetière de la Communauté, au pied du Calvaire élevé par ses soins ; mais il avait voulu que son cœur fût déposé à la chapelle, pour adorer encore par le silence et continuer de remplir, avec sa famille religieuse, une mission réparatrice. Le dimanche 5 octobre 1862, à six heures et demie du matin, la cérémonie fut accomplie en présence du Chapitre, de quelques ecclésiastiques de la ville et de trois branches de la famille de l'ardent fondateur : les religieuses, les enfants de l'établissement, les jeunes Enfants de Marie de la ville. Après la liturgie de l'absoute, « ce cœur, émule du cœur de Saint Vincent de Paul, qui a couru comme lui à la recherche des orphelins et des délaissés » (2), fut descendu dans le caveau, recouvert d'un marbre noir où on lit cette inscription due, comme l'épithaphe, à la plume amie et délicate de M. de Léseleuc :

— Hic, quoniam juxta pedes Domini sui Jesu, Franciscus Langrez, Decan, Cap. C^{ls}, ut etiam defunctus cum iis oraret quas Christo genuerat, cor suum deponi jussit. —

(1) R. de Flers.

(2) Paroles de l'abbé Bernard, aumônier du pensionnat des Frères, qui fit l'allocution de circonstance.



Reliquaire contenant le cœur du P. Langrez

— Parce qu'il fut bon être aux pieds de son Maître Jésus, François Langrez, doyen du Chapitre de Quimper, désireux de rester uni, même après sa mort, aux prières de celles qu'il avait enfantées à Jésus-Christ, a recommandé de déposer ici son cœur —.



CHAPITRE TROISIÈME

La Congrégation et la Maison-Mère depuis la mort du P. Langrez

M. GOUJON, SUPÉRIEUR — L'AUMÔNIER DE LA MAISON-MÈRE :
M. COADOU — RÉELECTION DE MÈRE SAINTÉ THÉRÈSE —
LA FONDATION DE PORT-LAUNAY — VIE INTÉRIEURE DE
MÈRE SAINTÉ THÉRÈSE — ELLE DEVIENT AVEUGLE —
ELLE DEMANDE A ÊTRE RELEVÉE DE SA CHARGE.

MÈRE SAINT VINCENT, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE — SES VERTUS
ET SON ACTIVITÉ : TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ; LA FON-
DATION DE LA NOUVELLE CHAPELLE — LA GUERRE —
L'INONDATION DE 1871 — M. DU MARHALLAC'H REMPLACE
M. GOUJON — LA CARRIÈRE DU NOUVEAU SUPÉRIEUR —
LES CONSTITUTIONS APPRouvÉES A ROME — RAPPORTS DE
MÈRE SAINT VINCENT AVEC LES SŒURS ET LES ORPHE-
LINES — LA VIE A LANVIVAN — BIENFAITEURS ET BIEN-
FAITRICES — MADAME ELISSEN — LA FIN DE PORT-LAU-
NAY — DERNIÈRES ANNÉES DE MÈRE SAINT VINCENT.

MÈRE SAINT JEAN-BAPTISTE, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE (1885 -
1891). ELLE REHAUSSE LE CULTE EUCHARISTIQUE — LA
CONGRÉGATION SOUS LE GOUVERNEMENT DE MÈRE SAINT-
ANGE (1892 - 1900) — MÈRE SAINT-BARTHÉLÉMY : LES
LOIS ANTIRELIGIEUSES ET LA GRANDE-GUERRE.

LA CONGRÉGATION SOUS LES DEUX DERNIÈRES SUPÉRIEURES
GÉNÉRALES : MÈRE MARIE DU PRÉCIEUX SANG ET MÈRE
MARIE DU CALVAIRE.

Le nouveau Supérieur de la Congrégation, M. Robert Goujon, avait connu une ascension rapide dans la voie des dignités ecclésiastiques. Né en Angleterre en 1807, il avait été nommé, aussitôt après son ordination, économiste au Grand Séminaire de Quimper ; il en devint le Supérieur à l'âge de 30 ans. En 1852, il démissionna pour



M. Goujon

entrer au Chapitre ; puis il reprit la direction du Séminaire, pendant trois ans, jusqu'en 1860. Quand il succéda à M. Langrez, il était chanoine titulaire et vicaire général honoraire.

Au mois de mai 1863, la Maison-Mère fut pourvue d'un aumônier en la personne de M. Coadou, qui conservera cette fonction jusqu'à sa mort, en 1896. Frère d'un missionnaire, le futur évêque de Mysore, il était né à Locronan en 1821 ; il desservait cette paroisse lorsque Mgr

Sergent le nomma à l'Adoration. Quelque temps après, il fera partie du Chapitre de la cathédrale. Des liens très puissants l'unissaient à la Congrégation : sa famille était apparentée à la famille de Mère Sainte Thérèse ; une de ses sœurs, Louise Coadou, en religion Sœur Cœur de Jésus, sera supérieure locale à Brest.

Le Journal des Religieuses nous fait savoir que ce qui caractérisait M. Coadou, c'était « un grand esprit surnaturel ». Austère pour lui-même, il était très bon pour les autres. Dans la ville, on ne l'appelait que « le saint homme ». Les enfants goûtaient particulièrement ses leçons de



M. Coadou

catéchisme, pleines d'onction et de doctrine. Il encourageait la communion fréquente, à une époque où elle n'était pas établie comme de nos jours. Il fit ériger canoniquement, dans la Com-

munauté, l'Apostolat de la Prière et la Confrérie du Scapulaire du Mont-Carmel, et il stimula le zèle des religieuses et des enfants pour l'œuvre de la Propagation de la Foi, dont il était le directeur diocésain.

Quand Mère Marie du Saint Sacrement résigna sa charge pour raison de santé, les religieuses élurent de nouveau Mère Sainte Thérèse, dont l'un des premiers actes fut la fondation de Port-Launay.

Le 15 avril 1864, elle donna connaissance à son Conseil qu'au rapport de M. Le Marchadour, notaire à Châteaulin, Mlle Charlotte Nicolas et sa nièce, Sœur Sainte Anne (Mlle Lannuzel), religieuse de l'Adoration, léguaient à la Congrégation une vaste maison et un jardin, situés à Port-Launay. Le Conseil, considérant que les maisons de Quimper et de Brest comptaient déjà autant d'enfants qu'elles pouvaient en contenir, accepta ce don avec reconnaissance et exprima l'avis que l'on fît les réparations urgentes pour transformer cette maison en orphelinat. Quand les préparatifs furent terminés, on fixa au 18 août le départ définitif pour la nouvelle fondation. La Révérende Mère générale désigna comme Supérieure Sœur Sainte Anne, comme première assistante Sœur Saint Stanislas (Mlle de Roquancourt) et, comme économe, Sœur Saint Charles (Mlle de Boisjaffray). Le personnel de l'établissement fut complété par une maîtresse générale, Sœur Saint Ignace, deux maîtresses de travail, Sœur Cœur de Marie et Sœur Saint Paul et par trois Sœurs coadjutrices.

L'église paroissiale étant fermée la nuit, la Communauté fut autorisée à avoir la Sainte Réserve dans un oratoire, pour le service de l'Adoration nocturne.

Mère Sainte Thérèse fut une grande laborieuse au service de Dieu et des âmes : elle travailla tant qu'elle put, sans relâche, presque sans repos.

Son grand esprit surnaturel lui eût fait préférer un rôle de second plan puisque, suivant son expression : « l'humilité est la perle précieuse ». Comme compagne de Marguerite Le Maître et comme sous-maîtresse de travail des orphelines, elle s'était effacée : « Je ne suis pas fondatrice ; j'ai été reçue dans cette maison comme une domestique qui voit grandir des enfants ». Devenue assistante de Mère de Moëlien, elle n'en conservera pas moins ses autres charges plus modestes.

Quand elle fut nommée Supérieure générale, elle obéit, effrayée de son fardeau. On raconte, qu'en cette circonstance, elle trouva en pénitence une enfant qui pleurait. Elle lui dit : « Venez avec moi ; nous allons nous consoler ensemble ».

Très dure pour elle-même, elle exigeait beaucoup des autres. L'intention était pure : c'était le désir de la perfection chez tous. Une Sœur se présente un jour devant elle, avec un bonnet à triple carreau : elle le fait changer aussitôt pour un autre plus simple. Dans une cérémonie de vêture, elle obligea la postulante à revêtir une toilette d'emprunt. Il manquait une paire de gants ; la postulante demanda à l'acheter : « Non, ma Sœur, ce serait une dépense superflue : il faut demander, à vos amies, une paire de gants en coton blanc ». Et la nouvelle religieuse dut paraître avec une robe de soie, un châle de dentelle et des gants de coton blanc.

Absolue dans ses vues, une fois qu'elle en avait saisi la nécessité ou l'opportunité, elle ne s'en départait plus : ainsi concevait-elle le rôle

de Supérieure. M. Goujon, qui la connaissait bien, disait : « J'ai une si grande confiance dans sa sagesse et dans ses lumières que je la laisse faire ». Et, pourtant, elle était aimée : sinon, on ne s'expliquerait pas que les Sœurs l'aient maintenue à deux reprises dans sa charge.

Elle tomba gravement malade en 1864. Aussitôt, nous apprend le Journal manuscrit de Brest, « toutes les Sœurs sont dans la plus grande consternation, toutes les prières sont offertes à l'intention de notre bien-aimée malade, tous les sacrifices et actes de mortification sont adressés au Cœur de Jésus, pour qu'il prenne pitié de notre famille et nous conserve notre Mère ». On avait eu des inquiétudes sur ses jours. Dès que sa guérison fut connue, il y eut une cérémonie d'action de grâces.

L'austérité de Mère Sainte Thérèse s'alliait avec une grande bonté. Nous connaissons son mot au Père Langrez : « Il faut des pauvres plein la maison ». Elle interrogeait un jour, dans la rue, une petite fille qui lui fit savoir qu'elle allait vendre le tablier de sa mère, morte depuis peu, pour acheter du pain : « Pauvre enfant, lui dit-elle, voudrais-tu venir à la Providence, où le bon Dieu te nourrira ? » — « Oh ! oui, nous serions bien contentes, ma sœur et moi ». Aussitôt, la bonne Mère pria quelques personnes de l'aider en cette bonne œuvre et reçut les deux orphelines. Pendant l'épidémie de choléra, qui sévit à Brest au début de 1866, et qui atteignit plusieurs Sœurs et 40 enfants, elle défendit aux Sœurs de veiller toutes les deux nuits à l'Adoration, afin de ménager les santés. Elle demanda à Mère Saint Vincent, qui était la Supérieure locale, de lui envoyer régulièrement tous les bulletins sanitaires de la maison.

J'ai réservé intentionnellement, pour la fin, ce qui, dans ses préoccupations, était l'essentiel de l'œuvre : la permanence du service de l'Adoration dans les deux communautés. Le fait nous est connu par une lettre de Mère Saint Vincent ; il se passe au début de la fondation de Brest. Mère Sainte Thérèse eut la grande joie de voir, à Quimper, les enfants lui proposer leurs services, pour seconder les religieuses. Ces concours bénévoles lui permirent d'envoyer un plus grand nombre de Sœurs à Brest, pour y établir l'Adoration perpétuelle.

La souffrance physique l'éprouva durement. Un jour, au réfectoire, ne pouvant plus servir les Sœurs, elle dit ces simples mots : « Je n'y vois plus ! », et de grosses larmes coulèrent de ses yeux éteints. Elle se reprocha ces larmes involontaires : « Je croyais pouvoir perdre la vue sans pleurer », et ce fut tout ! Elle ne laissera plus échapper une plainte. Quand les Sœurs l'engageaient à s'unir aux nombreuses prières faites pour sa guérison : « Dieu, répliquait-elle, veut que je sois aveugle. Il m'accorde la grâce de me conformer à sa volonté ; je ne demande pas autre chose ».

Madame de Trémaudan a écrit les lignes suivantes, du vivant de Mère Sainte Thérèse : « Son humble soumission en a fait un nouveau modèle pour ses Sœurs. Qui pourrait dire ce qu'elle a souffert ? Des maux de tête affreux, une inflammation des yeux si grande, qu'ils la brûlaient comme des charbons ardents. Et quelles tortures morales ! Elle si active, si habile à tout travail, si habituée à se dévouer !... Et, pour augmenter l'horreur de ces ténèbres, des vertiges qui lui font craindre continuellement de tomber dans un précipice ».

Elle avait composé cette prière : « Si le travail de mes mains ne doit pas servir à votre plus grande gloire, retranchez-m'en l'usage, je vous en supplie, ô mon Dieu... Si mes yeux, qui se repaissent habituellement d'objets frivoles, le font pour d'autre motif que celui de vous obéir, faites, ô mon Dieu, que je ne voie plus les lumières de ce monde, et que cette privation me prépare à paraître en votre présence, où j'espère vous voir dans un jour qui ne sera obscurci par aucun nuage ».

Le Chapitre de 1866, présidé par Mgr Sergent, qu'assistaient M. Goujon, Supérieur, et M. du Marhallac'h, confesseur ordinaire des Sœurs, avait apporté quelques modifications de détails au règlement du P. Langrez, afin de le mieux adapter aux besoins nouveaux. Mais le fait le plus émouvant de cette tenue de Chapitre se produisit quand Mère Sainte Thérèse, à genoux, pria Monseigneur de la décharger de ses fonctions. L'Evêque la remercia des services qu'elle avait rendus à la Congrégation et, prenant en considération les infirmités dont elle était affligée, il déclara qu'il croyait devoir déférer à son désir. En conséquence, il ordonna de procéder à l'élection d'une nouvelle Supérieure. Les onze religieuses, déléguées pour le vote, vinrent tour à tour déposer dans l'urne des billets fermés. Le premier tour de scrutin donna la majorité absolue à Sœur Saint Vincent, qui fut proclamée Supérieure générale (1).

(1) Mère Sainte Thérèse devait rester encore 17 ans sur la terre. Elle mourut en 1883, le 8 décembre, en la fête de l'Immaculée Conception. Quelques jours avant sa mort, comme Mère Saint Vincent lui demandait si elle était contente d'aller bientôt jouir de Dieu, elle répondit : « Oh ! ma Mère ! on ne se fait religieuse que pour cela ».

A trois reprises successives, la nouvelle Supérieure sera confirmée dans ses fonctions. Propre nièce du P. Langrez, elle était, comme son oncle, de St-Servan, où elle naquit le 14 janvier 1824. Ce port de pêche semble avoir été prédestiné à devenir le berceau de fondateurs



Mère Saint Vincent

d'œuvres. Au temps où le P. Langrez établissait l'Adoration, avec le concours de Mère Olympe, l'Ordre des Petites Sœurs des Pauvres naissait à St-Servan, grâce à l'initiative d'une humble fille sans ressources, Jeanne Jugan, encouragée par un pieux vicaire de la paroisse, l'abbé Le Pailleur. Ainsi, l'œuvre qui procure le gîte et l'entretien aux pauvres vieillards et l'œuvre qui abrite sous son ombre tutélaire l'enfance faible et abandonnée, font remonter leurs origines aux mêmes bords de la Rance.

Jeune novice depuis le 30 août 1844, Hélène Langrez avait fait sa profession le 27 août 1846. Les années de sa jeunesse religieuse s'étaient écoulées à la Communauté de Brest, où elle avait rempli les fonctions de maîtresse générale et de maîtresse de travail. Pour s'acquitter de cette double charge, elle restait tous les soirs, après le coucher des enfants, préparer pour celles-ci le travail du lendemain. Malgré ces veillées journalières, elle était d'une scrupuleuse fidélité à ses adorations nocturnes qui, à cette époque, avaient lieu toutes les trois nuits. En été, elle faisait l'adoration à trois heures du matin et ne se recouchait pas. Elle conservait, au milieu de toutes ces fatigues, une inaltérable égalité d'humeur.

Un trait, entre mille, révèle son esprit de renoncement. A la mort du bon Père Langrez, il fut décidé que quelques religieuses iraient à Quimper pour les funérailles. Elle fut évidemment désignée la première, puisque son père était le frère du fondateur. Elle s'excusa, déclarant qu'elle pourrait être plus facilement remplacée à l'enterrement de son oncle que dans ses emplois à la Communauté.

Elle obtenait des enfants tout ce qu'elle voulait. Aussi, quand elle fut nommée Supérieure de la Maison de Brest, elle n'eut pas de peine à y maintenir le bon esprit et la piété. C'est là que les suffrages de ses Sœurs vinrent la chercher, pour la placer à la tête de la Congrégation.

Les débuts de son Supériorat furent marqués par de nombreuses admissions de postulantes. Le Journal de la Maison-Mère nous fait assister à plusieurs professions, à la fin de chaque retraite. Aussi, les constructions eurent-elles besoin d'être agrandies. Mère Saint Vincent fit bâtir la chapelle actuelle de la Maison-Mère et, at-

tenant à la chapelle, une maison pour les parloirs et les infirmeries. M. Le Louët, de Quimper, fut chargé de l'entreprise ; M. Kerautret, de Brest, en fut l'architecte.

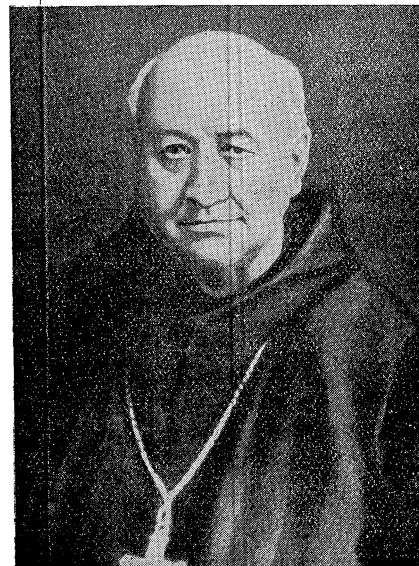
L'ancienne chapelle, que Mère Olympe avait fait construire en 1834, était, en effet, trop étroite : elle ne mesurait que 11 mètres de long sur 6 m 60 de large et manquait de solidité. Le devis de la nouvelle chapelle prévoyait une longueur de 31 mètres et une largeur de 8 m 50 ; la construction devait se faire dans le jardin, à quelques mètres de la rue. Le projet fut approuvé par Mgr Sergent, au mois de février 1869.

Ce fut avec un serrement de cœur que les religieuses virent démolir l'humble logis, qui avait abrité le Père Langrez pendant plus de 25 ans ; mais il fallut se résigner à ce sacrifice, puisque la position de cette maison gênait pour construire les infirmeries.

Les travaux, commencés le 14 avril, furent interrompus par la guerre, depuis le 10 août 1870 jusqu'au 18 avril 1871. D'autres soucis, d'autres labeurs absorbèrent l'activité des Sœurs de l'Adoration. L'ouvrage ne manquait pas. La Communauté fut occupée à confectionner des chemises et des capotes pour les soldats. Mère Saint Vincent envoya même une Sœur, à Port-Launay, pour apprendre aux religieuses de cette maison la confection des vêtements militaires.

A la fin des hostilités, les travaux de réfection et d'agrandissement furent repris avec ardeur. La chapelle fut consacrée, le 6 novembre 1872, par Mgr Nouvel, « Mgr Dom Anselme », comme l'appelaient les Sœurs, « l'humble religieux revêtu des insignes de la dignité épiscopale », dont elles avaient fêté l'arrivée, à Quim-

per, quelques mois auparavant. L'Evêque célébra la messe, assisté des chanoines de Calan et Jégou. Le manuscrit des Sœurs note qu'au repas qui suivit, Monseigneur, suivant son habitude, ne mangea que du maigre et ne but que de l'eau. Son domestique, qui faisait le service, s'assura



Mgr Nouvel

qu'il n'y avait pas de vin dans la sauce, car, dans le cas contraire, l'Evêque se serait abstenu d'en prendre.

La chapelle fut ornée de plusieurs statues, dont une de Saint Vincent de Paul, représenté avec un petit enfant sur les bras, une autre de la Vierge, tendant les mains à des enfants pour les accueillir et inclinant doucement la tête.

Dans le couloir, les enfants s'arrêtaient devant Notre-Dame des Orphelines. L'une de ses plus fidèles dévotes était une Arabe du Nord de

l'Afrique, qui avait été amenée à l'Adoration en 1873, par une ancienne élève, devenue Sœur Blanche du Cardinal Lavigerie. Elle paraissait alors âgée d'une quinzaine d'années. Très laborieuse et d'un caractère facile, elle donnait les signes d'une piété profonde. On la surprenait très souvent à genoux devant la statue de Notre-Dame. La cloison de son lit était garnie d'une cinquantaine d'images pieuses de toutes couleurs. Elle s'appelait Marie-Xavier Abd-el-Kader. Les enfants, qui avaient vu le nom du grand chef arabe dans leur livre d'histoire, se demandaient si leur compagne était sa parente ; elle apprit qu'elle portait le nom d'Abd-el-Kader tout simplement parce qu'elle était de sa tribu (1).

Pendant que se poursuivaient les travaux de construction de la chapelle, survint un événement qui alarma la Communauté : une terrible inondation, due à une crue du Steir. C'était le dimanche 10 septembre 1871, fête du Saint Nom de Marie. La religieuse chargée du Journal de la Communauté, nous en a laissé une relation détaillée dont nous extrayons ces quelques lignes :

« Au moment de nous rendre à la chapelle pour la messe, l'eau était déjà si haute que M. l'abbé Chevert, remplaçant M. le chanoine Coadou, notre aumônier, en a eu jusqu'aux genoux pour traverser notre rue. Il a fallu passer sur des bancs pour arriver à l'escalier de la tribune. A 9 heures, l'eau avait diminué, mais, vers une heure de l'après-midi, la rivière a débordé. A 3 heures, l'eau montait tellement que c'est avec beaucoup de peine qu'on a pu retirer le linge de la sacristie et les ouvrages des armoires.

Il fallut mener jusqu'à un champ plus élevé les animaux échappés des étables et des porcheries. On aurait pu naviguer dans la rue.

(1) Elle mourut en 1900, à 42 ans, d'après l'âge présumé de sa rentrée.

L'eau atteignit jusqu'aux marches de l'autel et on craignait pour les Saintes Espèces... Les Sœurs et les enfants se contentèrent, ce soir-là, d'un morceau de pain sec et d'un peu de lait sauvé à temps de la laiterie... Le jour venu, nous découvrons bien des pertes à réparer. Le mur de la prairie qui borde la rivière est enlevé en partie, six cordes de bois entraînées par le courant, le foin endommagé, le plancher du réfectoire des petites filles n'est plus réparable. M. le Préfet et plusieurs autorités sont venus sur les lieux, pour constater les dégâts qui s'élèvent à environ quinze mille francs ».

Les réparations de ce désastre, la construction de la chapelle, des infirmeries et du lavoir avaient grevé le budget de l'établissement. On avait dû surseoir à la construction projetée d'une maison pour l'aumônier, qui avait son logement rue St-Marc. En 1879, Mère Saint Vincent réalisa son plan. Cette année, le 29 septembre, l'aumônier put enfin occuper une maison bâtie dans un des champs des Sœurs, à proximité de la Communauté.

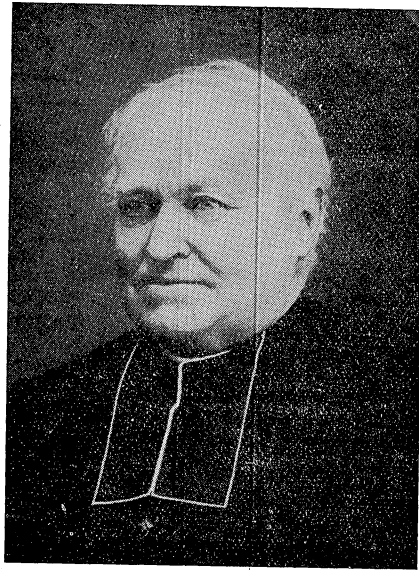
Mère Saint Vincent n'était entrée dans tous ces détails d'organisation matérielle et dans ces entreprises que pour faciliter le service de l'Adoration et la formation de ses chères orphelines. Cette grande bâtisseuse ne perdit jamais de vue ce qui était l'essentiel de l'œuvre. Dans ce travail, elle trouva de précieux concours en la personne du Supérieur et en celle de l'Aumônier.

M. Goujon était mort, subitement, dans la nuit du 16 au 17 juin 1868, à Brest, où il était venu pour faire ses visites canoniques dans plusieurs communautés religieuses dont il était le Supérieur (1). Des notes que nous avons vues, écrites par des religieuses, disent qu'il était « le digne successeur du vénéré Fondateur ». Il faisait périodiquement ses visites aux trois maisons.

(1) Il fut enterré au Grand Séminaire de Quimper.

Auprès des Sœurs, il insistait sur l'esprit d'abnégation et le devoir de charité fraternelle ; dans ses entretiens avec les enfants, il traitait de la nécessité du travail et du support et de l'édification mutuelle.

M. Goujon eut pour successeur M. du Marhallac'h qui était, depuis sept ans, le confesseur ordinaire de la Communauté. Le nouveau « Père » de la Congrégation avait eu une carrière peu commune : il avait été promu au sacerdoce en 1854, à l'âge de 46 ans. Quand Mgr Lamarche



Mgr du Marhallac'h

l'offrira à l'estime et à l'admiration du clergé et des fidèles (1), il le montrera infatigable dans l'accomplissement du devoir, avec ce charme pé-

(1) Dans la circulaire par laquelle il annonçait sa mort (août 1891).

nétrant de la bonté, qui était le fruit des rudes épreuves de la vie et de l'exquise tendresse que l'onction sacerdotale avait versée dans cette âme d'élite.

La Providence lui avait départi la naissance, la fortune, les qualités éminentes de l'esprit et du cœur, les joies d'un intérieur embelli de tout ce qui fait, au jugement du monde, le charme de l'existence. Il avait déjà parcouru la moitié de sa carrière, lorsque la mort vint s'abattre sur son foyer et fit le vide autour de lui. Bien qu'atteint, au vif de son cœur, d'une plaie qui devait saigner toujours, il se releva en bénissant la main qui lui apportait, à ce prix, le secret de sa vocation ; et, résigné à tout, même à être le dernier survivant d'une race et d'un passé glorieux, il entra au Grand Séminaire de Quimper : il venait y vérifier à la lettre, par le sacrifice de tous les avantages du siècle, la devise prophétique de sa maison, *usque ad aras*, jusqu'aux autels.

Au Séminaire, sa régularité exemplaire, son abnégation complète, sa simplicité de manières, l'enjouement de son esprit lui concilièrent les sympathies de ses condisciples. Devenu prêtre, il veilla sur les derniers jours de son vieux père, qui vivait retiré dans la solitude du Pérennou. Mgr Sergent lui donna le camail de chanoine dès 1858 et le nomma vicaire général honoraire en 1863.

Il était comme la Providence des petits, des pauvres, des malades, de tous ceux qui souffrent. Il a prêché l'Evangile par les œuvres de charité. Son cœur allait, comme par un attrait irrésistible, vers les déshérités de ce monde.

C'est pourquoi Mère Saint Vincent se félicita du choix qui avait été fait du nouveau Supé-

rieur. Elle écrivait à ses « chères Sœurs de Brest » :

« M. Goujon, notre bon et vénéré Père, ne pouvait être mieux remplacé que par M. du Marhallac'h. Celui-ci est venu samedi nous annoncer sa nomination. Il nous a dit avec beaucoup d'humilité qu'il n'avait pas son expérience ni ses vertus, qu'il comptait beaucoup sur nos prières, qu'il aimait notre Congrégation et désirait nous être utile. Il nous annonça en même temps que, d'après la règle, nous devions nous adresser au même confesseur, nous irions toutes comme à Brest, à l'aumônier. Nous sommes très heureuses de sa nomination et nous remercions le bon Dieu du soin qu'il prend de sa petite Congrégation ».

Deux ans plus tard, quand éclata la guerre, M. du Marhallac'h suivit, malgré son grand âge, la Compagnie des Mobiles de Quimper, avec le titre d'aumônier militaire. Sa conduite lui méritera la croix de la Légion d'Honneur. Après la guerre, il fit un court stage à la Chambre des Députés et un autre stage dans la paroisse des îles Glénans, d'où Mgr Nouvel le retirera pour en faire son vicaire général. Sur la fin de sa vie, il sera honoré de la prélature.

Une de ses grandes joies, comme Supérieur de la Congrégation, fut d'annoncer à Mère Saint Vincent que les Constitutions étaient approuvées à Rome. Dès 1863, à l'occasion de la réélection de Mère Sainte Thérèse, Mgr Sargent avait promis de profiter de son premier voyage *ad limina* pour soumettre les Constitutions à l'examen de la Congrégation compétente. En 1869, il avait reçu, de Rome, une demande de renseignements en vue de la reconnaissance de la Règle. Mais c'est son successeur qui verra la réalisation de son désir. Dans l'audience accordée au cardinal Bizarri, secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers, le 27 mars 1874, Pie IX, ayant égard aux prières et aux recommanda-

tions de l'Evêque de Quimper, loua et recommanda la Communauté désignée, comme Institut de pieuses religieuses se livrant à l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement et à l'éducation des pauvres orphelines.

Mère Saint Vincent apprit avec un grand bonheur la publication de ce bref laudatif. Oserions-nous dire qu'elle avait hâté la décision pontificale ? Ce que nous savons, c'est qu'elle fit de pressantes instances auprès de Mgr Sargent, puis auprès de Mgr Nouvel, qu'elle prescrivit une rédaction de la règle et qu'elle correspondit avec le P. Chesnel, présent à Rome, pour qu'il ne perdît pas de vue cette importante affaire, au moment où elle allait être traitée par la Congrégation des Evêques et Réguliers.

Cette même année 1874, au mois d'octobre, M. du Marhallac'h accompagna Mgr Nouvel au Vatican et il en revint avec de précieuses indulgences accordées par le Pape aux Sœurs qui font une heure d'adoration la nuit. Avant leur départ, Mère Saint Vincent leur avait communiqué un écrit, dans lequel elle sollicitait du Saint Père des faveurs spirituelles pour sa Congrégation.

La correspondance de la Révérende Mère avec ses religieuses est bien révélatrice de la vie intérieure profonde qui l'animait : « Vous vous sanctifierez par l'esprit de sacrifice, d'humilité et de charité. Quand on possède ces trois vertus, on a la paix de l'âme et du cœur ». La charité qu'elle leur souhaite, c'est la disposition à la condescendance et au support mutuel, « un amour actif alimenté par la croix et les sacrifices journaliers ». Afin de les conserver dans l'esprit de leur vocation, elle demande au Supérieur des Jésuites de vouloir bien charger un Père d'une instruction mensuelle pour les Sœurs. Ses lettres

aux orphelines nous la montrent penchée maternellement sur ces chères enfants. Elle prie Dieu de leur donner « une piété solide, un grand esprit d'obéissance, de respect envers leurs Mères, beaucoup de charité entre elles ». Ces consignes, elle les formule encore en ces termes : « Éviter la dissipation volontaire, remplir ses devoirs, fréquenter les sacrements ». Elle ne les perd pas de vue une fois qu'elles sont sorties ; elle rassemble périodiquement, dans la Maison, les anciennes placées dans la ville et dans les environs.

Dans son programme de vie et d'action, on sent qu'elle veille à ne pas s'écarter du sillage tracé par le fondateur. Sa vie, d'ailleurs, n'est qu'un dédoublement de celle de l'être vénéré de qui elle tient autant par les liens de l'esprit que par ceux de la nature. L'influence de l'oncle lui avait imprimé le pli de la maison : quand il est disparu, elle s'inspire de son souvenir et le conserve pieusement en elle et dans sa Communauté.

Nous lisons dans le Journal que Mère Saint Vincent « savait rendre l'autorité aimante et la soumission aimable ». Il faut dire qu'elle fut bien secondée par les assistantes et les maîtresses des novices, comme cette Sœur Marie-André qui « laissa des instructions et un directoire dignes d'être conservés ».

Si nous pénétrons à la Maison-Mère de son temps, nous y trouvons une grande population, surtout depuis la disparition de la fondation de Port-Launay : après dix années d'existence, cette Maison avait dû fermer ses portes, par suite de difficultés financières, survenues à la mort de la donatrice (1). Ceci se produisit en 1874 : alors

(1) La maison et ses dépendances furent vendues pour vingt-cinq mille francs à la Municipalité, qui y installa la mairie et les deux écoles communales.

l'Orphelinat de Quimper compta 56 religieuses et 220 enfants.

Les emplois sont sagement distribués : pendant que des Sœurs sont occupées à la boulangerie ou à la buanderie, d'autres dirigent l'atelier de lingerie, l'atelier de broderie, la salle de crochet. Quand Mme Blandeau remplacera Mme Elissen, le crochet aura toujours de la vogue. Un jour, Mme Blandeau retourne de Lyon où « son voyage lui a procuré des commandes considérables de bonnets, de cols, etc... » De son côté, Mlle Lorillon approvisionnera la Maison en travaux d'ornements d'église, qu'elle paie pour les paroisses pauvres.

Ce sont des ressources pour la Congrégation ; un complément est fourni par les loteries au profit des orphelines, aussi longtemps que l'autorisation de ces œuvres de charité sera accordée par M. le Préfet du Finistère. Puis, il y a les bienfaiteurs et les bienfaitrices : ils n'ont pas su, évidemment, que leurs noms sont consignés dans les annales de la Communauté. Nous ne pourrions les énumérer tous : au premier rang, nous trouvons les de Chamaillard, les Bolloré, les de Mauduit. Quand le Dr Chauvel meurt en 1885, la rédactrice souligne : « Pendant 40 ans, il a soigné nos malades avec un entier désintéressement ».

Nous avons parlé des ouvrages auxquels se livrent les Sœurs et les grandes orphelines. La détente est procurée par les promenades hebdomadaires, les sorties de congés à Kerbernès, où les invite Mme de Gouyon, au Pérennou, propriété de la famille de M. du Marhallac'h. Des prix récompensent les plus laborieuses : le Supérieur préside la distribution du 17 juillet 1875. où furent décernés 25 prix et 45 accessits. Des séances récréatives réunissent les anciennes, qui

jouent en certaines circonstances, comme à la fête de la Mère générale.

Les pèlerinages se font à Loc-Maria, à la Mère de Dieu. Des processions se déroulent dans l'enclos de la Communauté. Religieuses et orphelines participent aux grandes solennités de la veille, comme à la procession de la Fête-Dieu : c'est l'époque où les élèves de l'Ecole Normale d'Instituteurs précèdent le Saint Sacrement avec la musique.

La piété est entretenue par les Congrégations d'enfants. En 1882, le Journal note, avec satisfaction, qu'à l'occasion d'une exposition du Saint Sacrement « les enfants demandent à faire l'Adoration nocturne avec les Sœurs. On nomme les plus ferventes, les plus obéissantes ».

Mère Saint Vincent connut donc de beaux jours à Lanvivan. Mais voici venir les temps nouveaux. A la fin de son Supériorat, elle eut la tristesse de voir l'application des premières lois contre les Congrégations. Je relève dans les Cahiers, suivant l'ordre chronologique, une série de mesures :

En 1881, les religieuses et les orphelines ouvrières sont assujetties à une patente de 14 fr. 75 : « Tout est bien sombre autour de nous, lisons-nous à la date du 4 février. Les lois fiscales sont suspendues comme un glaive menaçant au-dessus de nos têtes. Nos impôts étaient déjà assez élevés jusqu'ici ! ».

Cette même année, à la Fête-Dieu, pour la première fois, « les corporations administratives n'accompagnent pas le Saint Sacrement à la procession » ; le Préfet et le Maire sont absents.

Les examens de Brevet sont très sévères pour les aspirantes-congréganistes. Les inspections se succèdent à Brest et à Quimper : les deux mai-

sons ont à répondre à un questionnaire sur le règlement scolaire, sur l'estimation approximative du mobilier. L'administration de l'Enregistrement, en exécution de la loi du 30 décembre 1880, réclame la copie de tous les titres d'acquisition et actes notariés concernant les immeubles. M. Villiers, député, prend en mains les intérêts de la Congrégation.

En 1883, au mois de mai, Mère Saint Vincent reçoit la visite de l'Inspecteur primaire, qui vient s'assurer que les 68 enfants de 6 à 13 ans, d'âge scolaire, ont les classes prévues. En juillet 1884, nouvelle inspection des classes et des dortoirs.

Le 21 janvier 1885, le Maire de Quimper annonce à la Supérieure que l'application des nouveaux décrets n'exempte pas les établissements de charité ; en conséquence, les comptes de la Maison devront être inscrits sur un cahier timbré, pour être présentés à l'Inspecteur de l'Enregistrement.

Toutes ces tracasseries, à mine de persécution, ne pouvaient que rendre plus précaire un état de santé bien chancelant. Depuis longtemps, Mère Saint Vincent éprouvait les atteintes de la maladie. Dès 1873, nous relevons ces lignes dans le cahier des annales de la Communauté : « Son zèle infatigable pour les intérêts temporels et spirituels de notre œuvre l'ont mise dans un état d'anémie qui nous laisse de sérieuses inquiétudes ». Elle souffrait de maux de cœur et d'estomac et passait par des crises fréquentes, contre lesquelles narcotiques et opiacés étaient, d'ordinaire, impuissants. Les enfants font des neuvaines, brûlent des cierges, vont en pèlerinage, font dire des messes. En octobre 1878, la bonne Mère souffrait horriblement de ses douleurs. Elle n'en est pas moins admirable de force et de patience.

Elle consent à reprendre sa charge, puisqu'elle a été réélue une seconde fois : « La généreuse victime se prosterne au milieu du chœur de la chapelle, pendant la récitation des litanies des Saints par Mgr Dom Anselme » ; puis les Sœurs se rendent processionnellement auprès d'elle, pour le baiser de la paix.

La maladie lui laisse-t-elle quelque répit, la voici de nouveau sur la brèche : « Notre Mère se rend à Brest pour y faire sa visite. Nous regrettons qu'elle n'attende pas que sa santé soit meilleure. On a de la peine à obtenir d'elle qu'elle ne se dépense au delà de ses forces ». Mgr Nouvel et M. du Marhallac'h lui font de fréquentes visites ; ils la supplient de se ménager : « La Congrégation, lui disent-ils, a besoin de vous ».

A la fin d'août 1885, la démission de Mère Saint Vincent est relatée en ces termes :

« Notre Mère, voyant sa santé s'affaiblir de jour en jour et ne pouvant plus ni agir, ni parler, ni écrire que très difficilement, fait prier M. du Marhallac'h de venir lui parler et lui soumet le désir qu'elle a de donner sa démission. Notre Mère se retire et notre digne Supérieur fait réunir le Conseil et lui demande s'il consent à cette démission. Pour le bien général, il y consent. Notre Mère revient près des Sœurs du Conseil et se montre admirable d'humilité et de résignation. Notre digne Supérieur en réfère à Monseigneur qui désire que notre Mère Saint Vincent lui envoie sa démission par écrit, et elle se conforme au désir de Sa Grandeur en lui disant, dans sa lettre, l'impossibilité où elle est maintenant de satisfaire aux devoirs de sa charge » (1).

La direction de la Congrégation passa aux mains de sa parente, Sœur Saint Jean-Baptiste (Amélie Le Fort). La nouvelle Supérieure était la fille d'un capitaine au long cours de Saint-Servan et la nièce du P. Langrez. Elle semblait avoir eu de très bonne heure la vocation d'adoratrice :

(1) Elle s'éteignit doucement le 12 octobre 1887, dans sa 64^e année.

dans son enfance, lorsque sa mère l'envoyait en commission, elle ne manquait pas de faire un détour pour entrer dans une petite chapelle, où son bonheur était de voir une religieuse en adoration.

C'était encore un sujet d'élite, que Saint-Servan fournissait à Quimper. Elle fut maîtresse générale et fit ensuite l'expérience de la direction, comme Supérieure locale, à Brest, durant un stage de 12 ans.

La lecture du Journal de la Communauté, pendant la période de son gouvernement, nous laisse l'impression qu'elle rehaussa l'éclat des fêtes liturgiques, qu'elle multiplia les réunions des Congrégations d'enfants, s'intéressa aux anciennes placées en ville en les attirant très nombreuses à la Communauté. Elle vit l'exécution de certains décrets visant les Congrégations : en 1890, le Gouvernement exige l'application de la loi d'accroissement. Quinze religieuses étant décédées depuis 1881, la taxe s'éleva à 3.750 francs, à savoir 250 francs pour chaque religieuse. Les enfants de moins de 13 ans étaient déjà assujettis à l'horaire d'enseignement, prescrit par la nouvelle législation scolaire ; sous son supérieurat, les moyennes et les grandes, de 13 à 20 ans, auront deux heures par jour d'instruction profane : six religieuses en étaient chargées.

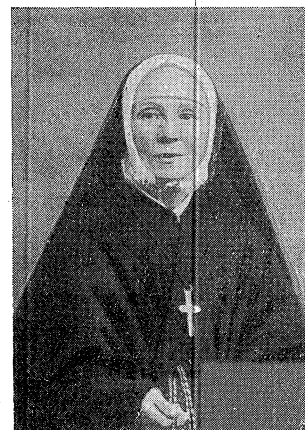
Ses soins se portèrent spécialement sur ce qui pouvait mettre en relief le culte eucharistique. Pour réaliser son dessein, elle eut recours aux bons offices d'un prêtre, expert en architecture religieuse, M. Abgrall. Sur les rubans décoratifs qui entourent le sanctuaire, on inscrivit la première strophe de *l'Adoro te* ; sur les rubans du chœur, la strophe *Panis Angelicus* ; au cintre de la voûte, l'invitatoire *Venite Adoremus*, en gros caractères rouges. C'est cette invitation que

les Sœurs adressent, la nuit, à celles qui doivent les remplacer au prie-Dieu. On dégagèa le vitrail, qui représente le Christ et les disciples d'Emmaüs à la fraction du pain. Sur l'autel, des anges adorateurs, à genoux sur des nuages, ont des poses diverses et expressives. Une niche d'or fut faite, pour être placée sur le tabernacle, aux jours d'exposition du Saint Sacrement.

A l'expiration de son sexennat (fin de 1891), Mère Saint Jean-Baptiste redevint maîtresse générale. Quand elle célébrera ses noces de diamant, à l'âge de 81 ans, elle sera encore fidèle à l'adoration nocturne, au lever de 4 heures 1/2, aux travaux et aux exercices, à tout ce qui constitue le train ordinaire de la Maison. Sa vaillante ardeur ignorait les adoucissements et les dérogations ; sa simplicité d'âme ne cessa de se plier avec esprit de foi aux plus minimes prescriptions de l'obéissance et de la règle (1).

Mère Saint Ange gouverna ensuite la Congrégation. Née à Roscoff le 23 mai 1824, elle était la Sœur de l'abbé Cohanec, principal du Collège de Lesneven, que l'Inspecteur d'Académie notait, dans un rapport, comme étant le chef d'établissement le plus instruit de toute la circonscription universitaire de Rennes. Entrée au noviciat à l'âge de 34 ans, elle avait fait profession le 21 juin 1858, en même temps que Mère Saint Jean-Baptiste. Dès le début, elle avait manifesté d'excellentes dispositions pour la vie religieuse, dans laquelle elle progressa rapidement sous la direction de Mère Marie du Saint Sacrement, maîtresse des novices. Elle fut d'abord économ

(1) C'est au cours d'un exercice d'adoration qu'elle ressentit, brusquement, les atteintes du mal qui devait l'emporter au tombeau au bout de trois jours ; elle mourut le 24 février 1921.



Mère Saint Jean-Baptiste



Mère Saint Ange



Mère Saint Barthélémy

Les Supérieures générales
de 1885 à 1916

à la Maison-Mère, ensuite chargée de la direction du noviciat, puis, pendant trois ans, Supérieure de la Maison de Brest.

Comme Supérieure générale, elle régla la répartition du travail des orphelines, décidant que les enfants iraient à la couture à 13 ans, aux matelas à 18 ans, au repassage à 19 ans.

Le 5 juillet 1894, elle annonça aux Sœurs que Monseigneur et le Supérieur permettaient la construction d'une maison pour le noviciat. Le 1^{er} octobre suivant, on commença les fondements de la maison, sur le terrain faisant suite aux parloirs. M. Fléiter bénit le nouveau noviciat le 22 décembre 1895.

Elle fit également construire une maison de famille pour vieilles dames, afin de venir en aide à l'orphelinat. Le nouveau bâtiment comprit trois étages au-dessus du rez-de-chaussée. Il fut construit, en partie, sur l'emplacement de la maison du Père Langrez. De l'intérieur, on communiquait avec la Communauté par un couloir sombre, que l'on appelait « le tunnel ». Les dames pouvaient jouir de plain-pied des offices religieux. L'établissement fut béni le 9 avril 1896, par Mgr Valteau.

Mère Saint Ange fut inquiétée par le fisc. Le Vendredi-Saint de 1895, elle apprit que le droit d'accroissement était imposé à sa Congrégation. Quand vint l'avertissement de payer, elle répondit par un refus ; à une nouvelle sommation, elle opposa la même réponse négative. A la date du 9 février 1898, on peut lire dans le Journal de la Communauté : « Nous apprenons que le fisc s'est emparé des revenus du legs de Mme Chabrol ».

Le 12 juillet 1896, la Maison-Mère avait perdu son aumônier, M. Coadou. Depuis de nom-

breuses années, le vénérable chanoine était secondé dans son ministère par son neveu, l'abbé Quéau, surtout depuis l'époque où, devenu plus souffrant, il disait la messe dans un oratoire particulier. Il mourut à l'âge de 75 ans. Le chanoine Bargilliat, qui lui succéda, devait continuer, pendant 29 ans, la même tradition de piété dans la maison. Ce savant, renommé dans le monde ecclésiastique par ses études de droit canonique, cet artiste très fin et très délicat, édifia les religieuses par son extrême simplicité ; il insistait auprès des enfants sur les dévotions de la Sainte Famille, des Saint Anges et des Ames du Purgatoire. Il perfectionna la bonne exécution du plain-chant ; son recueil de petits cantiques, adaptés à des airs bretons, a toujours sa place dans le répertoire des morceaux que les enfants ne se lassent pas de chanter.

Au début du Supérieurat de Mère Saint Ange, Mgr Lamarche avait nommé le curé de Saint-Corentin, M. de Penfentenyo, Supérieur de la Congrégation, en remplacement de Mgr du Marhallac'h, qui était mort le 11 août 1891. M. de Penfentenyo eut juste le temps de faire sa visite canonique. Il fut rappelé subitement à Dieu, le 27 juillet 1892, quelques semaines après Mgr Lamarche. M. Fléiter, vicaire général, le remplaça comme Supérieur.

Mère Saint Ange, qui avait fait preuve d'heureuses qualités administratives, était également très versée dans la spiritualité : elle savait entrer dans les moindres détails pour expliquer la pratique des vertus religieuses.

Une congestion pulmonaire l'enleva en quelques jours à l'affection et à la vénération des Sœurs et des enfants. Elle vit approcher sa dernière heure avec un calme, une sérénité, une joie admirables. Elle reçut avec une humilité

touchante les témoignages d'estime et de respect qui lui venaient de toutes parts ; elle fut particulièrement sensible à la visite que lui fit Mgr Duillard, accompagné de son secrétaire, M. Vieille-Cessay, et à la bénédiction que Sa Grandeur lui porta sur son lit de mort.



Mgr Fléiter

Quelques heures avant d'expirer, elle fit amener auprès d'elle les chanteuses, pour entendre un cantique qu'elle aimait beaucoup.

Elle mourut le 16 novembre 1900. Ses obsèques furent honorées par la présence des deux vicaires généraux, d'un grand nombre de chanoines et de prêtres, et du Chapitre cathédral qui ne saurait oublier qu'il eut l'honneur de

compter, parmi ses membres, le fondateur de l'Adoration.

Mère Saint Barthélémy (Marie Salaün) fut élue le 15 janvier 1901. Son supérieurat de 15 ans fut surtout marqué par deux séries d'événements : l'exécution des lois contre les Congrégations et la Grande Guerre.

Les Sœurs de l'Adoration reçurent deux visites administratives : la première, pour vérifier l'autorisation de la Communauté, donnée par décret du 24 avril 1842, la seconde, pour procéder à l'inventaire de la Maison. Mère Saint Barthélémy s'opposa très énergiquement à l'entrée des fonctionnaires ; ils furent tout simplement reçus dans un parloir extérieur.

Au début de 1906, eut lieu la plus grande alerte. Le Gouvernement tenait à considérer la Congrégation comme enseignante puisque, depuis la loi de 1882 sur l'enseignement obligatoire, elle avait une classe primaire pour les orphelins. M. Morel, avoué, prit la défense des Religieuses. L'affaire fut portée devant le tribunal de Quimper, qui décida que la Congrégation n'était pas enseignante, car elle avait été fondée et autorisée comme établissement de bienfaisance privée. Néanmoins, le 11 juillet 1908, la Mère Supérieure reçut la notification de la fermeture de ses écoles de Quimper et de Brest. Il fallut réorganiser, pour se mettre en règle avec la loi. Un nouveau local fut destiné à l'école, dans les conditions exigées par l'Inspection académique. Une dévouée personne de Concarneau, Mlle Le Garrec, fut la première institutrice de l'école sécularisée de Quimper ; à Brest, Madame Floch prit la direction de l'école, où elle enseigne depuis ce temps.

Dans ces affaires, la Révérende Mère fut précieusement secondée par le Supérieur diocésain. M. Fléiter a laissé, dans la Congrégation, le souvenir d'un administrateur très compétent et d'un directeur très paternel. Les religieuses aimaient la solidité de ses instructions touchant l'explication de la Règle et la formation de l'esprit et du cœur des enfants. Sa promotion à la dignité de protonotaire apostolique en 1912, un an avant sa mort, fut l'occasion de démonstrations de joie enthousiastes, dans les deux Maisons.

Mère Saint Barthélémy connut les difficultés du début des hostilités : des Sœurs sont détachées des deux établissements pour soigner les blessés ; on reçoit des réfugiés.

En août 1914, les prairies du Couvent de Quimper furent réquisitionnées par l'armée. La plus étendue, défendue par des murs et d'un côté par le Steir, servit à réunir 500 bêtes à cornes. Un pont, provisoirement jeté sur la rivière, reliait cette prairie aux abattoirs. Cet immense troupeau devait être renouvelé journellement, en grande partie, pour le ravitaillement du front. L'autre prairie, qui entoure les bâtiments de la Communauté, reçut les fourrages et la paille. Chaque jour, de bonne heure, les paysans venaient de campagnes parfois éloignées apporter la paille destinée aux ambulances et le foin réservé à la nourriture des bestiaux. Depuis la porte de la petite ferme jusqu'aux allées, c'était un roulement continu de charrettes. Cela dura ainsi bien des mois.

« Nous avions l'illusion, continue l'auteur de la rédaction du Journal, d'être dans un camp, car il y avait là un bon nombre de soldats. Si les enfants, dans leurs salles de travail, chantaient des cantiques suivant leur habitude, il arrivait que les militaires les accompagnaient de leurs

voix mâles pour les refrains connus. L'ordre de la Communauté n'a jamais été troublé en quoi que ce soit, malgré ce grand mouvement et cette vie intense. Je le dis à la louange des soldats et des agriculteurs ».

Un autre fait marquant du Supérieurat de Mère Saint Barthélémy, ce fut la fondation, à Brest, de la Société de Secours mutuel, la Sainte Famille, digne complément de l'œuvre du Père Langrez, réalisation pratique d'un vœu cher au cœur du fondateur. Cette société, en effet, groupe après leur sortie de l'établissement, les orphelines qui ont été élevées à l'Adoration. Elle a pour but de fournir à ses membres participants, qui se trouvent sans place, la nourriture et le logement, de venir en aide à ses membres auxquels l'âge, l'infirmité ou la maladie ne permettent plus de rester en service, leur garantissant, dans ces cas, soit le gîte ou le couvert, soit un secours mensuel proportionné aux ressources de l'œuvre. Mère Saint Barthélémy encouragea cette bienfaisante entreprise due à l'initiative et au zèle de l'aumônier de la Maison de Brest, M. Salaün.

La bonne Mère générale, qui avait été élue une première fois pour six ans, une seconde fois pour trois ans, une troisième fois pour un nouveau sexennat, se retira, à l'expiration de ce troisième supérieurat en janvier 1916, à la Communauté de Brest qu'elle quittera en 1922 pour devenir première assistante à la Maison-Mère. C'est là qu'elle célébrera ses noces de diamant le mardi de Pâques, 22 avril 1924. Sa mort, l'année suivante, fut très paisible et parut, suivant le Journal des Sœurs, « une récompense anticipée de son amoureux acquiescement au bon plaisir divin en toutes circonstances ».

Mère Saint Barthélémy avait gouverné la Congrégation pendant quinze ans. Celle qui lui succéda, Mère Marie du Précieux Sang (Jeanne Le Cadre, née à la Vraie Croix (Morbihan), le 25 juin 1867, conservera ses fonctions pendant trois



Mère Marie du Précieux Sang

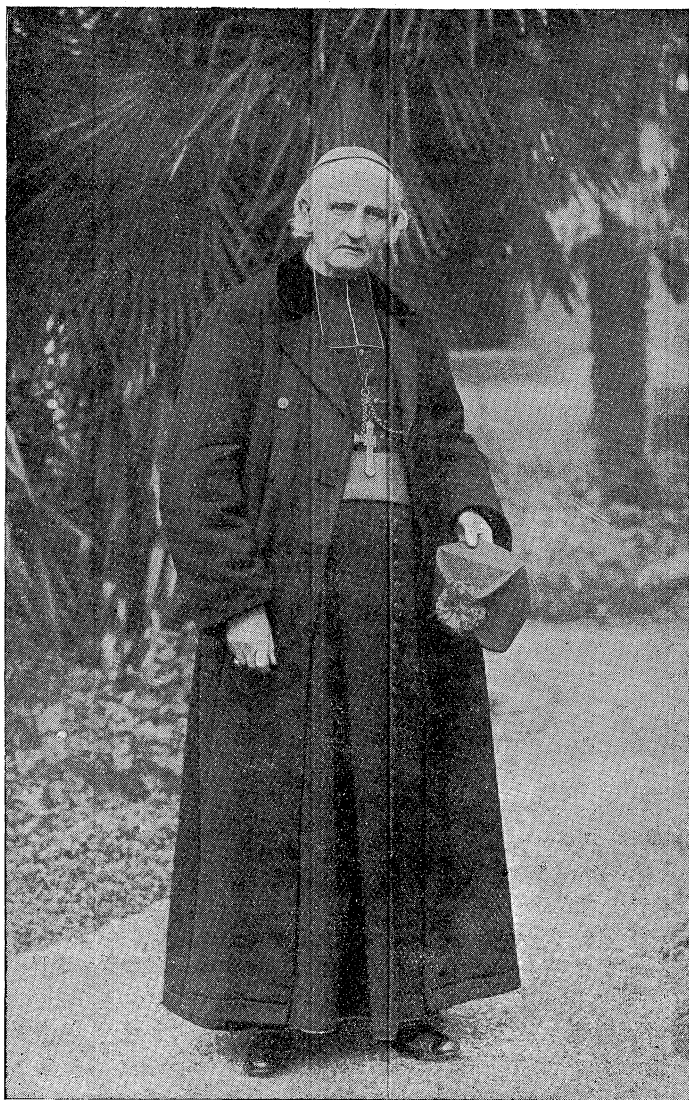
périodes sexennales : elle a eu le plus long Supériorat général après celui de Mère Saint Vincent, qui dirigea la Congrégation pendant dix-neuf ans.

Elle débuta durant la guerre. Elle eut la douleur de voir la terrible grippe espagnole emporter neuf enfants et deux religieuses, malgré le dévouement du major qui remplaçait le médecin de la Maison, le Dr Pilven, parti aux armées.

A Mère Marie du Précieux Sang la Congrégation doit plusieurs innovations heureuses. Elle modernisa le costume des orphelines ; elle améliora les conditions hygiéniques de l'établissement par des travaux d'aération dans les salles et

les dortoirs et par la démolition de vestiges de constructions qui n'étaient précieux que comme souvenirs du passé ; elle a fait bâtir deux étages au-dessus du réfectoire des enfants, en attendant qu'elle entreprit la construction d'un bâtiment très important, à l'aile opposée de la maison des dames pensionnaires. Mais, à son gouvernement restera surtout attachée la fondation de Trévidy, près de Morlaix, sur le territoire de Plouigneau. Désormais, la Congrégation aura une maison dans chacune des trois régions du diocèse, en Cornouaille, en Léon, en Tréguier.

Le 20 septembre 1921, avait été célébré le centenaire des origines de l'orphelinat. Une messe solennelle fut chantée à 10 heures par M. le Vicaire général Gadon, Supérieur de la Congrégation. Monseigneur Duparc assisté de M. le Vicaire général Cogneau et de M. le Chanoine Yves Le Roy, présidait, en chape, la cérémonie. De nombreux membres du Chapitre et du clergé de la ville avaient pris place au chœur, autour de l'aumônier de la Maison, M. le Chanoine Bargilliat. Une importante délégation de l'Adoration de Brest, orphelines et religieuses, accompagnées de leur aumônier, M. Salaün, avaient tenu à s'associer à la joie de leurs sœurs, petites et grandes, de la Maison-Mère. Le désir de ces enfants de participer à ces fêtes était si vif que, pour écarter tout obstacle à sa réalisation, elles avaient économisé sou par sou, sur leur modeste prêt du dimanche, l'argent de leur voyage. Levées à 3 heures du matin, plusieurs d'entre elles étaient restées à jeun pour pouvoir communier à Quimper ; puis, conduites par leur aumônier, elles avaient fait une visite au cimetière, où, après avoir déposé sur la tombe du fondateur une gerbe de roses et de lis artificiels, elles avaient récité quelques prières. A 10 heures, un public sympathique achevait de remplir la gracieuse et



Son Excellence Mgr Duparc

si pieuse chapelle. Soutenu par un accompagnement très simple, un groupe de jeunes pensionnaires exécuta, avec beaucoup de sûreté et de justesse, le propre de la Messe des Martyrs et rendit avec bonheur les élégantes vocalises de l'Ordinaire des fêtes solennelles.

Après l'Evangile, Monseigneur fit ressortir, dans son allocution, que, s'il y a des Congrégations religieuses qui donnent naissance à des œuvres, il se rencontre aussi des œuvres qui donnent naissance à des Congrégations. C'est le cas de la Maison de l'Adoration...

« A l'issue de la grand'messe, trente-huit orphelines, présentées par Mmes Chancerelle et Pilven, vinrent s'agenouiller devant l'Evêque pour recevoir les onctions de la Confirmation. Sa Grandeur reçut ensuite, dans une salle décorée avec goût et sous les regards du bon abbé Langrez, dont le portrait, partout exposé, disait la vénération de ses enfants, les remerciements et les vœux de la Révérende Mère Générale et de la Communauté, gentiment exprimés par une petite orpheline à la diction nette et à la mémoire impeccable.

A deux heures et demie, une petite représentation scénique réunissait à nouveau religieuses, orphelines et invitées, sous la présidence de M. le Vicaire général Gadon, qui avait à sa droite Madame la Chanoinesse de Trémaudan, auteur d'une histoire de M. Langrez très estimée.

Le programme comportait, après deux hommages, fort bien tournés au Fondateur et lus l'un par une orpheline de l'Adoration de Brest, l'autre par une pensionnaire de la Miséricorde de Kernisy, une pièce inédite en trois actes, œuvre d'une religieuse de la Maison. Annoncée comme un chapitre d'histoire, *Comment on fonde en Bretagne une œuvre de charité*, cette pièce — car c'en était une, malgré son titre — fut un exposé alerte, aussi souvent joyeux et gracieux qu'édifiant et instructif, des débuts de l'œuvre de M. Langrez et de ses pieuses et dévouées collaboratrices » (1).

(1) Sem. Rel. de Quimper, 30 septembre 1921.

Mère Marie du Précieux Sang vit le départ de M. Barguilliat suivi de très près par la mort du distingué chanoine. Depuis 1925, l'aumônier de la Maison-Mère est M. le chanoine Guéguen qui, deux ans plus tard, cumulera ses fonctions avec celles de pénitencier et de chanoine du Chapitre. Ses relations avec la Congrégation datent de sa première enfance, puisqu'il est le neveu de M. Coadou et de Sœur Cœur de Jésus. En 1928, il a fondé l'*Echo de l'Adoration*, bulletin destiné à relater les principaux faits de la Maison de Quimper et de ses filiales, et à servir d'organe de liaison entre les anciennes élèves entrées dans le monde ou dans les divers Ordres religieux.

M. Gadon, à qui échet la charge de remplacer Mgr Fléiter en juin 1913, a vu la fondation à Brest de la Maison de famille et les débuts de la Maison de Trévidy.

M. le Vicaire général Joncour est présentement le Père spirituel de la Congrégation, dont il était apprécié depuis la retraite, qu'il prêcha à la Maison de Brest, au temps où il était vicaire à Saint-Louis. Nous nous bornerons à dire qu'il a saisi le moment opportun pour encourager, dans leurs entreprises, les organisatrices intelligentes qu'il a trouvées à la tête de la Congrégation.

Mère Marie du Précieux Sang n'était plus réligible d'après les Constitutions. Le 12 mai 1934, quelques jours avant qu'elle ne résignât sa charge, M. le chanoine Joncour bénissait la première pierre du nouveau bâtiment dont elle avait posé les assises. Une feuille de parchemin, relatant la date et sa coïncidence avec l'année du Jubilé de la Rédemption, a été déposée dans cette pierre.

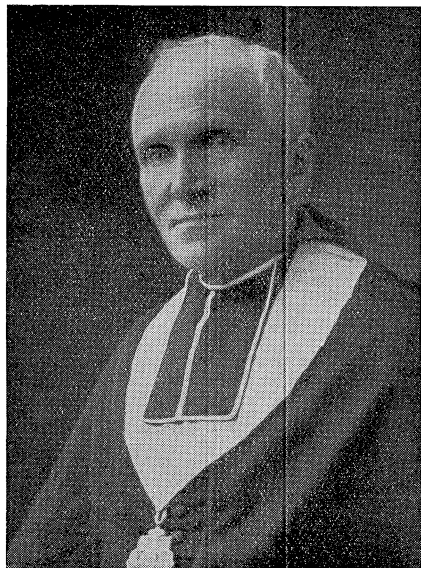
Mère Marie du Calvaire (Jeanne Reungoat, née à Cléder le 21 mai 1876), est la onzième Su-

Maison Mère : l'Aumônier, M. le chanoine Guéguen. Groupe de religieuses et d'orphelines



périeure générale de l'Adoration. Elue à l'unanimité le 5 juin 1934, elle se recommandait à la désignation du Chapitre par l'esprit d'initiative qu'elle avait montré à Brest, où elle fut Supérieure pendant sept ans.

Elle continue avec succès dans les entreprises d'ordre matériel, comme dans la marche in-

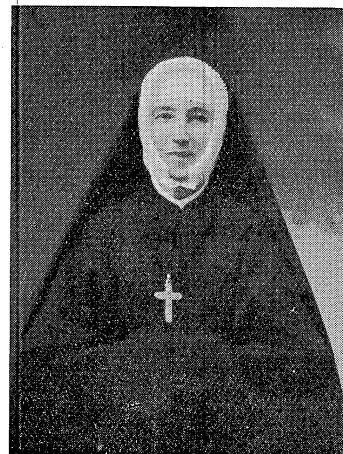


M. le chanoine Joncœur

térieure de la Congrégation, l'œuvre de ses devancières. Elle a poursuivi avec rapidité les plans d'embellissement de la chapelle ; elle a mené prestement les travaux de réfection et d'agrandissement de la résidence de Quimper, sur l'emplacement des premières maisons qui tombaient en ruines pour cause de vétusté ou par suite des inondations. Désormais, la Maison-Mère est témoin de la réalisation d'un désir longtemps

différé : la séparation de la Communauté d'avec l'Orphelinat.

Quand les établissements de bienfaisance tinrent à Paris, en 1935, pendant la semaine de Pâques, leur grand Congrès qui groupa 700 déléguées représentant 230 Congrégations ou œuvres, Mère Marie du Calvaire et son économe, Sœur Marie des Anges, suivirent les séances d'études où il fut procédé à des échanges de vues intéressants et utiles.



Mère Marie du Calvaire

Nous n'ajouterons qu'un mot sur la manière dont est apprécié le gouvernement de la présente Mère générale : elle dirige la Congrégation avec des qualités d'énergie et de bonté que les religieuses et les enfants sont unanimes à reconnaître.



TROISIEME PARTIE

Les Filiales
de la Maison-Mère

CHAPITRE PREMIER

La Fondation de Brest

L'ÉTABLISSEMENT DE RECOUVRANCE — TRANSFERT A COAT-AR-GUÉVEN — LE PREMIER PERSONNEL DE LA MAISON — CHARGES ET RESSOURCES DE L'ŒUVRE — RÉGIME INTÉRIEUR — LES AUMÔNIERS — LA CHAPELLE — LA SAINTE FAMILLE — LES DEUX GUERRES — PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ENTRE LES DEUX GUERRES — LA MAISON DE BREST SOUS LES DERNIÈRES SUPÉRIEURES.

La Maison de l'Adoration de Brest est sortie d'un rêve du P. Langrez, ou, plus exactement, elle jaillit de son âme compatissante à la suite d'un désir exprimé en sa présence par Mgr Graveran. Lui qui chérissait, presque à l'égal d'un coin du ciel, sa chère solitude de Lanvivan, il voulut pourvoir d'une œuvre similaire la bruyante cité de Brest, où il y avait beaucoup d'âmes d'enfants à sauver (1).

Mère Saint Arsène fit tenir un registre journalier des événements de la Communauté. Ainsi nous suivons la vie de la fondation au jour le

(1) Nous empruntons ces considérations au compliment lu par une jeune fille de l'Adoration de Brest, aux fêtes du centenaire à Quimper, en 1921.

jour et nous saisissons de plus près le fonctionnement de l'œuvre jusque dans ses moindres détails.

Nous avons relaté le départ des deux Sœurs de Quimper et, quelques jours après, l'exode du groupe de religieuses et d'enfants chargées de composer le nouvel établissement.

Ces dernières arrivèrent à Brest le 23 mai 1851. Dans la Grand'Rue, une pauvre femme leur déclara tout haut qu'elle les attendait avec impatience ; elle leur confia aussitôt sa fille, qui était très exposée dans le monde, à cause de sa beauté et de sa faiblesse de caractère (1).

La population de Recouvrance fit aux Sœurs un accueil chaleureux. Les enfants criaient : « Voici les bonnes dames ! ». Une jeune fille, Mlle André, l'unique enfant d'une veuve, sentit en ce moment l'appel intérieur. Deux ans après, elle entrera au noviciat. Elle fera profession sous le nom de Sœur Marie de la Croix.

Ainsi l'œuvre de Brest est à peine à ses débuts et déjà elle a préservé une jeune fille, et inspiré à une autre la vocation religieuse. Vers le même temps, on y admettait une enfant de quatre ans. La mère venait de mourir. Le père était tailleur militaire. Des soldats de la même compagnie eurent pitié de la pauvre petite. Ils s'offrirent à payer douze francs par mois pour sa pension. Leur capitaine vint en leur nom faire cette demande à la Communauté. Le geste était touchant, et pourtant la Communauté hésitait à la prendre, à cause de son jeune âge. Il fallait aussi vaincre les objections de M. Langrez pour la même raison. Le brave capitaine et ses hom-

(1) Cette jeune fille ne sortira de l'Adoration que pour se faire religieuse dans un autre couvent, où elle mourut très jeune.

mes ne se découragèrent pas. Ils sollicitèrent l'appui de Mgr Graveran qui se trouvait à Brest. On fit comprendre au P. Langrez les dangers auxquels serait exposée cette si jeune enfant dans une caserne : c'était le prendre par son côté sensible. D'autre part, l'Evêque plaida pour l'admission. Le capitaine, qui s'était chargé de la tutelle de l'enfant, accompagna lui-même le soldat qui portait la petite dans ses bras, pour la remettre à ses mères adoptives. Cette enfant devait faire la joie de toute la Communauté.

La première Supérieure, Mère Saint Arsène, avait tout à organiser. Quelques jours après son arrivée, le petit oratoire fut béni par M. Cuzon, en présence du P. Langrez, des cinq prêtres de la paroisse et de quelques autres ecclésiastiques de Brest. L'étroite chapelle fut insuffisante pour contenir les personnes désireuses d'assister à la cérémonie. M. le Curé fit aux Sœurs une courte instruction : « Désormais, leur rappela-t-il, la vertu habitera ce lieu. Jésus-Christ y fera sa demeure et y sera sans cesse adoré. Votre premier soin sera d'élever dans la crainte de Dieu ces chères enfants qui vous sont confiées. Elles vous devront de vivre d'une vie laborieuse, toute de sagesse et d'application ».

Des dames de la ville firent une quête pour permettre l'achat d'une petite croix argentée, destinée à être placée sur le tabernacle. Mais M. Langrez, ayant promis aux Sœurs une croix, la somme recueillie fut employée à argenter l'encensoir. D'autres personnes charitables se cotisèrent pour faire l'acquisition des vases sacrés et de quelques ornements.

Comme c'est le cas ordinaire dans les œuvres de Dieu, les épreuves se mêlaient aux consolations. La Communauté manquait d'aumônier. Pendant toute la durée de leur séjour de

cinq années à Recouvrance, les religieuses n'avaient la messe à leur oratoire que le jeudi, où elle était dite par l'un des prêtres de la paroisse. Par ailleurs, elles ne jouissaient de ce bonheur que durant les quelques jours que M. Langrez passait au milieu d'elles. Elles auraient tant désiré avoir la messe quotidienne à la Communauté ! Cette privation leur était pénible. Par surcroît, le travail faisait défaut. Il n'y avait pas de quoi occuper les enfants. Comment dans ces conditions, se procurer les moyens de subsistance ?

Soudain la situation s'était améliorée. Un maître tailleur, M. Bordure, avait proposé de l'ouvrage, et il faisait des offres très avantageuses : « Aussi, écrit la rédactrice du manuscrit des Sœurs, le regardons-nous comme un des bienfaiteurs de la Maison, son travail ayant été comme la planche de sauvetage de notre petite fondation ».

Cependant les dépenses augmentaient et M. Langrez n'aimait pas, comme il le disait, « voyager dans le pays des dettes ». Or, il avait besoin de 3.000 francs. Sur le conseil d'un de ses amis de Quimper, M. de Kergos, il eut l'idée d'une loterie, qui fut mise à exécution après un pèlerinage des Sœurs et des enfants au sanctuaire de Ste-Anne du Porzic, pour le succès de l'entreprise. Une Sœur fit le tour du département, se présenta aux portes pour placer des billets, au prix de fatigues et d'humiliations que Dieu seul connaît.

La bonté des Sœurs gagna la population brestoise. Des personnes généreuses envoyèrent des cadeaux aux religieuses et aux enfants : un commissaire général de la Marine les ravitailla gratuitement en poisson ; les bateliers de la Penfeld leur proposèrent la traversée pour rien.

Le curé de Recouvrance ne cessait de donner des preuves de l'intérêt qu'il portait à l'œuvre établie dans sa paroisse ; il s'honorait de la prendre sous sa protection. Une fois, il mit les religieuses à l'épreuve en faisant semblant de ne pas leur accorder la messe de la Fête-Dieu, parce qu'il manquerait, disait-il, d'une messe d'obligation dans son église. Or, ce jour-là était la fête principale de la Congrégation. Mais le bon curé n'avait eu recours à cette ruse que pour connaître les dispositions des Sœurs à l'égard du clergé. Les religieuses s'étaient soumises sans récrimination à la décision du Curé, lorsque celui-ci leur fit savoir, la veille de la fête, qu'il avait tout arrangé de manière à offrir le Saint Sacrifice dans leur chapelle et à recevoir la rénovation de leurs vœux. Ce fut ce jour-là qu'elles commencèrent à psalmodier leurs offices à deux chœurs, comme à la Maison-Mère. Malgré leur nombre très restreint, elle purent assurer le service de l'Adoration pendant le jour et les premières heures de la nuit.

D'ailleurs, c'est dans l'établissement des Sœurs que M. Cuzon avait trouvé un logement convenable, pendant que l'on faisait les grosses réparations du presbytère. Il habita dans des appartements dépendant de la Communauté, avec ses vicaires, sauf le prêtre de semaine qui, sur la demande de Mgr Graveran, logeait dans la sacristie pour que, en cas d'appels aux malades, la nuit, la Communauté ne fût pas troublée dans son repos. C'est dans l'habitation des Sœurs que M. le Curé mourut le 18 janvier 1853.

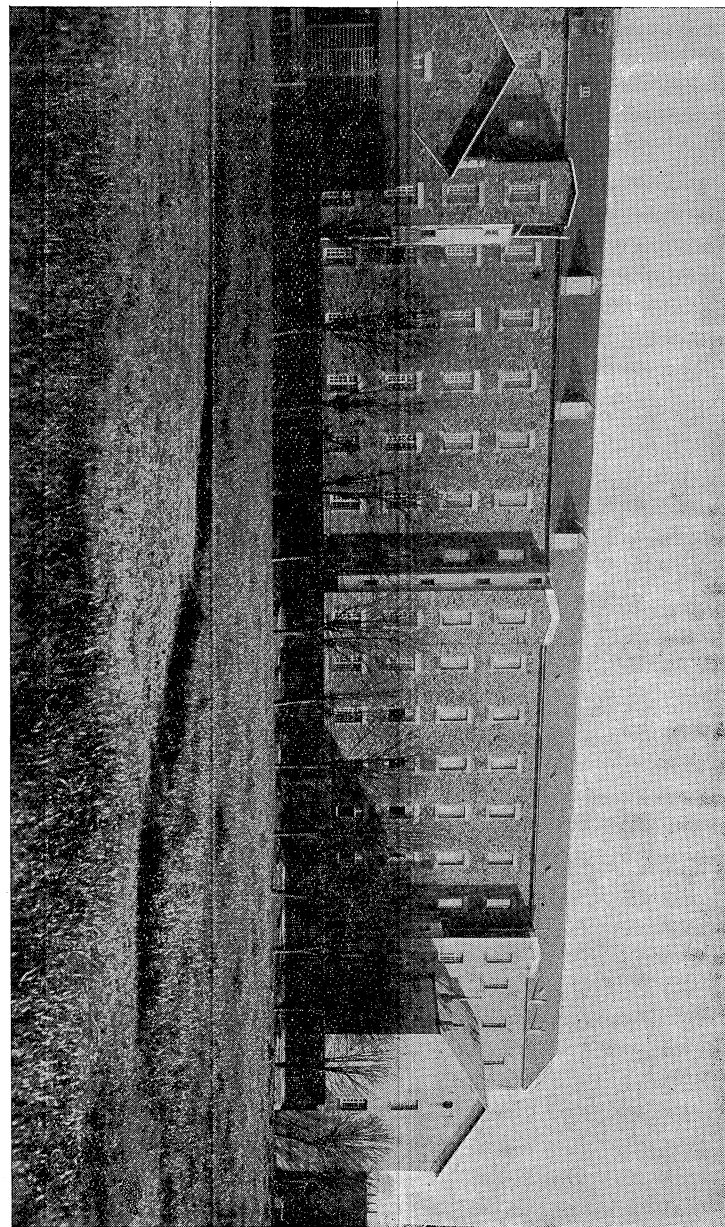
La maison de Recouvrance était devenue insuffisante pour contenir un plus grand nombre d'orphelines et même pour recevoir d'autres religieuses. Le dortoir servait de salle de travail et il n'existait pas d'infirmerie. Les ressources

manquaient : le quartier, trop pauvre, ne pouvait fournir du travail en rapport avec les dépenses d'entretien. Il faut se rappeler qu'en ce temps, le chemin de fer ne fonctionnait pas encore et que Recouvrance n'était pas réuni à Brest par le Pont National. Pour raison d'économie, la Communauté faisait venir le pain de la Maison-Mère et les provisions n'arrivaient qu'après trois ou quatre jours par le vapeur qui assurait le service entre Châteaulin et Brest. Les déplacements des religieuses pour chercher du travail en ville s'effectuaient difficilement. Le transfert de l'œuvre sur l'autre rive de la Penfeld supprimerait ces inconvénients et présenterait des avantages nombreux. Telles furent les raisons que Mère Saint Arsène exposa au P. Langrez quand elle se rendit à Quimper, en 1855, pour sa retraite annuelle.

Un ami du P. Langrez, l'abbé Guéguénou, trouva une propriété à Coat-ar-Guéven. Le contrat fut signé en l'étude de M. Bellamy, et le généreux notaire refusa toute espèce d'honoraires. L'architecte, M. Adolphe Huyot, se chargea gratuitement des plans et des devis des nouveaux édifices ; il envoya soixante bons ouvriers sous la direction d'un entrepreneur, M. Alexandre Pérès, et mit lui-même plusieurs fois sa vie en danger pour s'assurer de la solidité du travail.

Le 25 mars 1856, M. Langrez bénissait la première pierre de l'édifice.

Maison et chapelle furent construites en 117 jours. La maison était prête à recevoir 200 enfants. Au moment où furent posées dans la chapelle les premières pierres sur lesquelles on devait s'agenouiller pour recevoir la communion, on rapporte que Mère Sainte Thérèse plaça un papier où était écrite une prière pour demander



Brest : Maison de l'Aderation. Vue générale

la grâce qu'il ne se commît jamais aucun sacrilège à cette table de communion.

Le 29 septembre, à 7 heures du soir, eut lieu la prise de possession de l'établissement par un groupe de religieuses et de vingt enfants. La chapelle fut bénite le 28 octobre par Mgr Sauveur, protonotaire apostolique. M. Mercier, curé de Saint-Louis, prêcha le matin ; M. L'Hostis, curé de Lambézellec, prêcha le soir. Mme Conseil, femme du député du Finistère, et Mlle de Martel firent la quête, qui rapporta environ 200 francs. M. Langrez témoigna sa gratitude à l'architecte, aux entrepreneurs, aux ouvriers, à tous les bienfaiteurs de l'œuvre. La reconnaissance des Sœurs nous a révélé la générosité d'une de leurs compagnes, Sœur Saint Charles (Mlle de Boisjaffray) qui donna dix mille francs pour la construction de la chapelle, avec le désir de rester inconnue.

Le lendemain de la bénédiction de la chapelle, Mgr Sauveur bénit la maison. Le règlement de l'Adoration de Brest fut arrêté. Mère Saint Arsène reçut son obédience pour Quimper, où elle remplaçait, comme assistante générale, Sœur Marie-Olympe, nommée Supérieure de Coat-ar-Guéven. La nouvelle Mère locale, qui s'appelait dans le monde Mlle Royer, avait des relations dans la bourgeoisie de Brest. Elle fut installée dans sa charge, le 30 janvier 1857, par le P. Langrez, qui lui fit promettre d'observer la règle « toute la règle et rien que la règle ».

Il nous a paru intéressant de donner la liste du personnel primitif de l'établissement, parce qu'elle nous renseigne sur les emplois et les charges des religieuses et nous montre comment était organisée la maison de Coat-ar-Guéven à ses débuts. Les charges étaient ainsi réparties :

Supérieure, Mère Marie-Olympe ; assistante

et maîtresse de lecture, Sœur Sainte Marguerite ; économe et jardinière, Sœur Saint Charles ; maîtresse générale et première maîtresse pour la confection du linge, Sœur Saint Jean ; secrétaire, maîtresse d'instruction et directrice des enfants du dehors, Sœur Sainte Anne. Etaient chargées de la sacristie, Sœur Saint Stanislas ; de la petite salle, Sœur Sainte Aloysia ; de l'infirmier et du raccommodage, Sœur Sainte Mechtilde ; du vestiaire des Sœurs et des réparations des robes, Sœur Marie des Anges ; de la confection du vestiaire des enfants, Sœur Saint Joseph ; des matelas et des bas, Sœur Saint François de Sales. Sœur Saint Ignace était maîtresse d'ordre ; Sœur Saint Vincent, seconde lingère et maîtresse de chœur ; Sœur Cœur de Jésus, maîtresse repasseuse ; Sœur Cœur de Marie, première tailleur ; Sœur Marie de la Croix, réglemmentaire et ouvrière en ornements d'église.

Les travaux de la Communauté, pour l'intérieur et pour le dehors, exigeaient une dépense considérable de matériel. Il fallut créer un atelier de literie, acheter un métier à coudre, installer un four, une buanderie. C'étaient les aménagements les plus urgents, en attendant le percement d'un puits pour alimenter la buanderie, les cuisines, les jardins, la cour des enfants. Quand l'œuvre prendra de l'extension, on devra construire de nouveaux dortoirs, agrandir la cour de récréation, bâtir une maison pour l'aumônier. Comment entretenir tant de religieuses, élever deux cents orphelines qui avaient besoin d'une nourriture solide ? La Maison hospitalisait les anciennes sans place, recevait des Sœurs de passage, de toutes les Congrégations, et presque à ses débuts, en 1862, elle accueillit 16 enfants de l'asile de Poul-ar-Bachet. Et les impôts étaient lourds, puisque la charité catholique doit payer

sur les aumônes : en 1864, la Maison de Brest paie 1229 francs de contributions ; elle en paiera 1838 francs vingt-cinq ans plus tard, et, en 1889, la somme à verser au fisc s'élèvera à 2.078 francs comprenant les contributions, les droits de main-morte, la patente sur le travail des enfants, la cote personnelle, la cote mobilière et l'impôt sur le revenu.

Pour faire face à ces débours, la Communauté ne pouvait guère compter sur les familles. Les enfants indigentes étaient admises gratuitement ; pour celles qui étaient à la charge de leurs parents, de leurs tuteurs ou de personnes charitables, on percevait une somme non déterminée, mais généralement inférieure au prix de revient d'une pension. Les honoraires versés par les paroisses pour le tour d'adoration fait à leur place, les quêtes, étaient une faible contribution dans une maison si grevée de charges. Le produit de la vente de l'établissement de Recouvrance avait été, pour l'œuvre naissante, d'un secours très appréciable : cette vente avait rapporté quinze mille francs. Néanmoins la Maison de Quimper fut entraînée à de trop grosses dépenses pour amortir les dettes.

La spécialisation et la division du travail. —

On réalisait des économies par l'utilisation des compétences. Les Sœurs coadjutrices sont occupées aux gros travaux. Les Sœurs lingères, les repasseuses, les tailleuses, les brodeuses font les ouvrages d'intérieur et les commandes du dehors. La Maison de Brest tire parti des bonnes leçons de Mme Elissen ; elle acquiert sa réputation à l'égal de celle de Quimper pour les fins travaux d'aiguille. Une Sœur obtiendra un prix au concours universel de broderie de Paris.

Interventions de la générosité publique. --

Ces interventions furent fréquentes dans les pre-

miers temps de l'œuvre. Des banques généreuses, comme le Comptoir du Finistère, font aux religieuses l'aumône de quelques souscriptions. Le proviseur du Lycée leur fait parvenir une somme qui est le produit d'une collecte faite parmi les élèves et les professeurs. La Préfecture Maritime leur fournit régulièrement, pendant plusieurs années, un chaland de copeaux provenant du bois du port. Le Génie maritime leur donne des pierres pour paver la cour. La Ville de Brest les gratifie de bons pour des bouillons gras à prendre aux fourneaux économiques, leur accorde une réduction sur le prix du blé, qui leur est laissé au même tarif qu'aux pauvres ouvriers. Le maire, M. Bizet, appuie, auprès du Conseil municipal, une requête de Mère Marie-Olympe tendant à obtenir une subvention de la Ville. La rédaction des Sœurs nous apprend qu'en 1858, M. le Maire eut la bonté de leur faire porter 1000 francs ; par ses soins, la même subvention leur sera allouée les années suivantes ; en 1869, elle sera réduite à 600 francs ; le Conseil municipal la supprimera complètement en 1881.

Loteries. — Des loteries furent autorisées. La Supérieure s'enhardit même jusqu'à signaler à la bienveillante attention de l'Empereur ce moyen d'alimenter le budget de la Communauté. En 1866, Napoléon III donna des vases de porcelaine de Sèvres et une statue de Bossuet, d'un prix encore plus grand ; en 1867, le lot impérial fut une boîte d'argenterie. Les loteries durèrent plus longtemps que les subsides municipaux, mais elles subirent le même sort, le Conseil de Brest ayant décidé, en 1906, de supprimer les loteries pour œuvres charitables. Dates et mesures à retenir ! En 1881, c'est l'année des décrets Ferry : la Municipalité de Brest supprime sa subvention ; en 1906, c'est l'année de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat : la Municipalité interdit

les loteries de charité. Le chaland de copeaux sera supprimé à son tour, mais plus récemment.

La générosité privée. — De la générosité privée, nous pouvons dire qu'elle n'a pas connu d'éclipse. Elle s'est traduite sous des formes diverses : dons en espèces pour des pensions d'orphelines ; dons en nature : légumes et denrées alimentaires ; fournitures de matériel : lits de bois, matelas, machines à coudre ; vêtements pour les enfants, livres de piété, paroissiens, volumes pour bibliothèque ; ornements, ameublement et décors à l'usage de la chapelle. Bienfaiteurs pour la plupart anonymes et qui le seraient tous, si la reconnaissance des Sœurs ne nous avait livré quelques noms : M. Huyot l'architecte, M. Baudin, M. et Mme Bauvry, Mme Gérard, Mlle Nicolas, la princesse Elisabeth de Hohenlohe, les médecins de la Maison, les docteurs Leblanc, Guichet, Brunet, Pouliquen, Philippon, Mignard. Depuis une vingtaine d'années, ce dernier donne ses soins aux enfants et aux religieuses avec un dévouement et un tact parfaits.

La générosité de Mlle Le Bihan, de Recouvrance, qui, pendant le très rigoureux hiver de 1870 - 71, fit l'aumône de 102 couvertures de laine, fut encore surpassée, à une époque plus récente, par les libéralités de Mlle de Monseignat. Cette bonne personne, qui habitait Paris, s'intéressait à l'établissement qui lui avait fourni comme gouvernante une de ses anciennes orphelines, Caroline Simonet. Elle améliora le matériel de couchage en procurant aux Sœurs des sommiers et, aux enfants, des lits de fer qu'elle garnit de 200 couvertures grises ; elle dota la chapelle d'aubes et de surplis et enrichit le mobilier sacré d'un ostensor et de deux ciboires. Sa plus grande largesse consista à couvrir presque entièrement les grosses dépenses occasionnées par le per-

cement du puits avec son réservoir de 296 tonnes. Aussi sa mémoire est-elle en bénédiction dans la Communauté.

Costume. — Les orphelines portent un uniforme. A l'époque de la visite impériale, leurs vêtements de fête se composaient de la coiffe et du « mouchoir » blancs, de la robe bleue, du tablier à carreaux bleus et blancs. En 1899, grâce à la générosité de Mlle de Monseignat, la coiffe est embellie ; le mouchoir ou petit châle de coton est remplacé par une pèlerine noire qui fera partie de l'uniforme du dimanche. Plus tard, la coiffe, qui donne un air vieillot, sera remplacée à son tour par le chapeau. En 1919, l'uniforme sera à peu près ce qu'il est aujourd'hui. La rédactrice du Journal note : « Bonne impression en ville ».

Travail. — La lingerie et la broderie, très en vogue, se font dans la même salle ; le repassage et le raccommodage, dans deux salles à part ; de même, il y a un atelier spécial de broderie, un autre pour la confection des couvertures et des matelas.

La loi assujettit aux inspections les établissements qui emploient des enfants mineurs aux travaux manuels. Le 9 novembre 1888, une première visite est faite à la Maison de Brest par M. Landais, inspecteur divisionnaire, qui approuve le règlement du travail.

Un impôt était prélevé sur les produits des ouvrages. Le Préfet le supprimera en 1921, sur la demande de Mère Saint Barthélémy qui, profitant d'un voyage à Quimper, obtint cette exonération, en même temps que Mère Marie du Précieux Sang l'obtenait pour la Maison de Quimper.

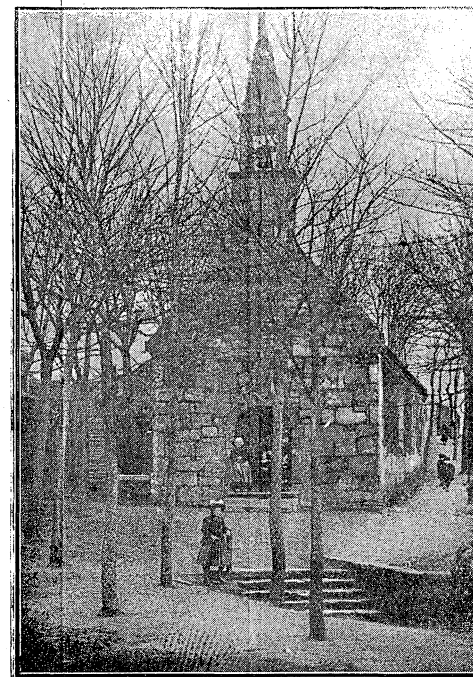
Classes. — L'enseignement était, comme le travail manuel, soumis au contrôle de l'Etat.

Ainsi l'exigeait la législation scolaire de 1881. Pour s'y conformer, plusieurs religieuses, y compris Mère Marie Saint Louis, qui était Supérieure à l'époque, passent leur brevet ; les classes s'organisent suivant les prescriptions légales et tout rentre dans l'ordre. Cette situation dura jusqu'en 1908, où la loi supprimant l'enseignement congréganiste eut pour effet de faire fermer provisoirement les classes. La Communauté fut heureuse de trouver une bonne institutrice, Mme Floch : avec dévouement et désintéressement, elle offrit ses services pour mettre la Congrégation en règle avec les autorités académiques. Elle est encore en activité.

Récréations et sorties. — Les enfants ont quatre récréations par jour. Depuis l'établissement de l'œuvre, des sorties hebdomadaires avaient lieu dans les proches environs de Brest. Au cours de promenades à la Villeneuve, à la Croix-Rouge, les enfants aimaient à faire une station dans l'antique chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Kérinou, où elles récitaient des prières et chantaient des cantiques.

Tous les mois, il y a un jour de grand congé, et, de plus, au moins un demi-congé : ce sont les vacances des orphelines. Les jours de grand congé, elles partent de bon matin, munies de provisions. Sainte-Anne du Porzic est, depuis 1886, un des buts traditionnels de ces longues sorties. Parfois les enfants ont vu s'ouvrir devant elles les grilles de certaines propriétés, comme le manoir de Keraudren en Lambézellec. La comtesse de Trémaudan, la future biographe du P. Langrez et des premières Supérieures de l'Adoration, avait fait, aux environs de 1865, l'acquisition de ce manoir, presque à l'état neuf. Elle y recevra des hôtes de marque, des évêques, un nonce apostolique, un membre de l'Institut, un membre de

l'Académie Française. Mais elle est à peine installée dans son domaine, que les orphelines y font de fréquentes visites comme à leur propre maison de campagne, où la généreuse châtelaine leur fait servir une collation.



Chapelle de N. D. de Bonne-Nouvelle à Kérinou

M. Salaün, le bon aumônier, pour stimuler l'émulation, a créé « le congé des bons points ». Celles qui n'ont pas eu plus de cinq mauvais points dans le semestre, se dirigent avec leurs provisions vers des sites fréquentés des touristes : Plougastel, Camaret, Le Conquet, Landévennec, Morgat, le Trez-Hir, Porz-Milin, Quélern, « moyen jugé excellent, notons-nous dans le Journal, pour maintenir les enfants dans la crainte et le devoir ».

Divertissements. — Des heures de détente, des divertissements viennent rompre la monotonie du régime intérieur. Ce sont les jours de parloir où les enfants reçoivent des visites. Ce sont les réjouissances : lecture de compliments, débit de chansonnettes, récitation de monologues, séances récréatives à l'occasion de la fête de la Supérieure, de l'aumônier, au passage de la Mère générale. Des coutumes se sont introduites : les vœux du Nouvel An, la Sainte Enfance, la fête des Rois, les Gras, l'Arbre de Noël, la Sainte Cécile, etc. En ces circonstances, comme aux grandes fêtes, le menu est amélioré, des gâteries sont distribuées.

A table, la règle du silence est levée aux trois repas les jours de grandes solennités religieuses. Le même privilège est accordé au passage du Supérieur diocésain, à l'anniversaire de la bénédiction de la chapelle, en l'honneur des noces d'or, de diamant ou de rubis des religieuses. On rompt le silence du petit déjeuner ou du repas de midi suivant l'importance de l'événement : quand des religieuses prennent l'habit ou font profession à la Maison-Mère, quand des compagnes partent pour le noviciat à Quimper ou sont admises comme postulantes dans d'autres Congrégations, quand la Supérieure générale, de retour à Quimper après sa visite, a fait un bon voyage...

Discipline. — L'émulation dans le travail et la conduite est encouragée, par les récompenses semestrielles, en janvier et en juillet. La distribution solennelle des prix, d'institution plus récente, clôture l'année scolaire par le couronnement des lauréates et la proclamation des succès au certificat d'études.

La discipline a évidemment aussi ses rigueurs. Le règlement de la Maison est le suivant :

« On n'impose d'autres pénitences que celles qui humilient l'amour-propre ».

Mais je suppose que ces mesures sont exceptionnelles dans un établissement qui procure aux enfants une solide formation chrétienne. C'est ici qu'à côté de l'action des religieuses, intervient le rôle des aumôniers.

Le premier en date est M. Le Pape. Originaire de Lopérec, il exerçait le ministère à Ploemeur lorsque l'Evêché, déférant au désir des religieuses, le nomma à la Maison de Brest. Il arriva à la Communauté le 15 novembre 1856. Il ne réclama, comme rétribution, que son logement : il s'engagea même à payer une pension annuelle de 400 francs, et, comme don de joyeux avènement, il laissa à l'établissement une somme de trois mille francs : « C'était, relate le manuscrit des Sœurs, un homme d'une prudence remarquable, d'un conseil parfait et d'une piété éminente ». La lecture du registre journalier me laisse cependant l'impression que sa piété était d'un genre austère, témoin la sévérité avec laquelle il examinait les enfants qui se préparaient à la première Communion et à la Confirmation : il en ajournait plusieurs. Sa santé était déjà bien affaiblie quand, en réponse au compliment de fête qui lui fut adressé le 28 juin 1864, il fit cette réflexion : « Ce n'est pas une bonne fête que vous devez me souhaiter, mais une bonne mort ».

Avant sa mort, survenue en 1866, M. Le Mel avait été appelé à le seconder, et il le remplaça définitivement le 11 septembre 1865. L'abbé Le Mel était un poète ; il amusait beaucoup ses confrères qu'il savait peindre dans des vers pleins d'esprit ; il composa des couplets en l'honneur de Mère Saint Vincent ; on chantait ses cantiques,

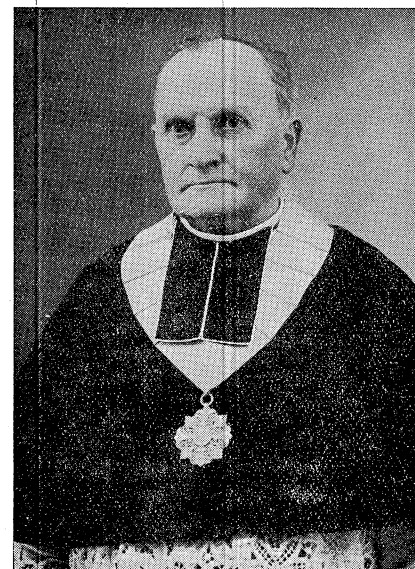
dont l'un célébrait la mort du P. Langrez. Il faisait de charmantes instructions. C'est lui qui organisa des réunions, à l'oratoire, pour les anciennes sorties de la Maison. Il eut la joie de voir cette institution prospérer. Il resta à la Communauté pendant trente ans. Le 29 janvier 1895, étant malade, il reçut une lettre du recteur de Camaret, qui le priait de faire commencer tout de suite l'Adoration pour sa paroisse. Il se leva, pour exposer le Saint Sacrement, à 2 heures de l'après-midi. Ce fut le dernier acte de sa vie sacerdotale. Deux ans après sa mort, nous lisons ces lignes : « Nos enfants se sont cotisées pour faire célébrer trois messes pour le repos de son âme. La majeure partie des grandes a communiqué, ce qui prouve que le souvenir de ce prêtre si pieux et si zélé est encore vivant dans les cœurs ».

Le 14 février 1895, M. Salaün, vicaire à Audierne, annonçait à la Communauté sa nomination. Le 21, lorsqu'il se présenta, les enfants l'accueillirent au chant d'une cantate qu'avait composée M. Tanguy, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres (1).

J'empiète ici sur le domaine de l'histoire contemporaine. M. Salaün est toujours à l'Adoration en qualité d'hôte, après avoir exercé les fonctions d'aumônier pendant près de quarante ans. J'ai déjà dit un mot des heureuses innovations qu'il apporta dans la vie de la Communauté. Son activité s'y est déployée tant au spirituel qu'au temporel. Les religieuses résument leurs impressions en deux mots, quand elles mettent la note sur « sa générosité et son grand cœur ». J'ajouterai « et son esprit d'initiative », dont nous verrons d'autres manifestations dans la

(1) Actuellement M. le chanoine Tanguy, recteur de Saint-Michel de Quimperlé. Le Journal des Sœurs nous apprend qu'il s'était montré « un bon fils » pour M. Le Mel.

suite de notre récit. Monseigneur Duparc n'a pas attendu les splendides fêtes jubilaires, que les Sœurs et les orphelines organisèrent en l'hon-



M. le chanoine Salaün

neur des noces d'or sacerdotales de leur « très digne aumônier », pour décorer M. Salaün du camail de chanoine honoraire.

Avec son successeur, M. l'abbé Paugam, j'entre encore davantage dans l'actualité. Grand blessé de guerre, il apporte au service de la Congrégation le dévouement dont il a fait preuve sur d'autres champs d'action. Prêtre adorateur depuis 1902, il se trouve tout à fait dans son élément à l'Adoration. Il aime la Congrégation dont il connaît admirablement le passé et à laquelle il s'intéresse d'autant plus dans le présent (1).

(1) Aussi je lui dois des indications très précieuses qui m'ont servi pour la documentation et la rédaction de cette brochure.

Exercices religieux et œuvres de piété. —

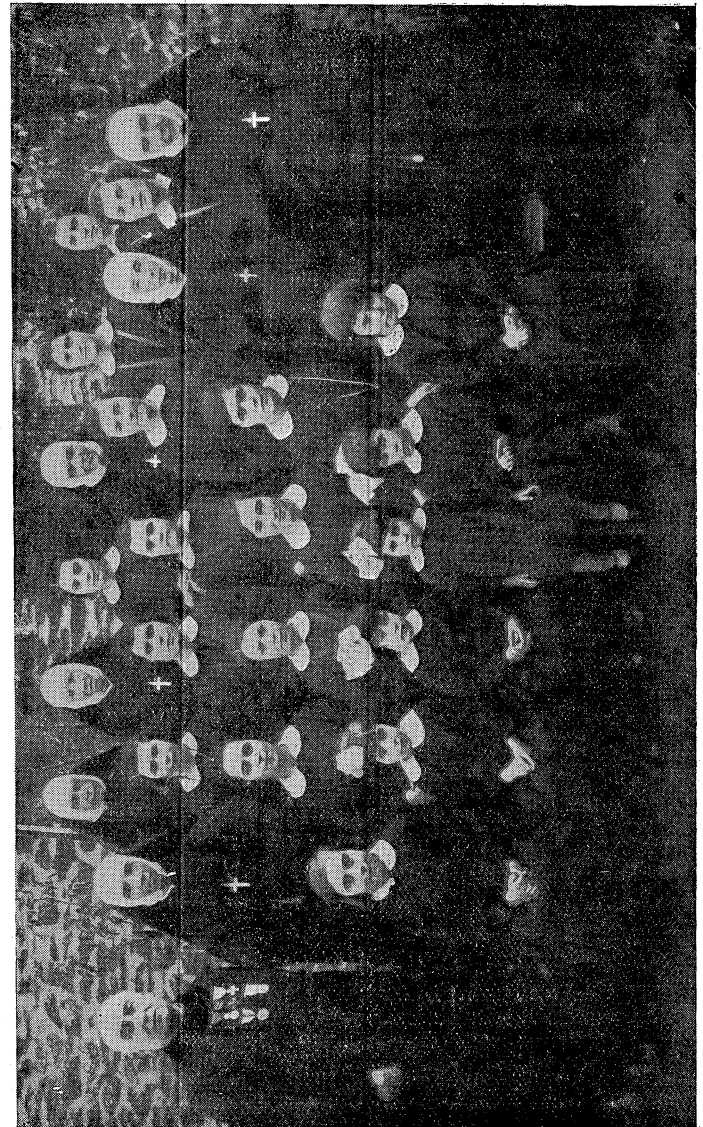
Depuis ses origines, la Communauté de Coat-ar-Guéven est dotée d'une chapelle et d'une aumônerie. Les exercices religieux n'ont donc cessé d'y être accomplis.

Pendant plusieurs années, avant l'érection de la paroisse de Saint-Martin, la chapelle fut le principal édifice du culte sur la vaste étendue qui séparait l'église de Lambézellec de l'église Saint-Louis de Brest. La chapelle voisine des Petites Sœurs des Pauvres était plus étroite, et celle du cimetière ne pouvait contenir qu'un nombre infime de fidèles (1). Dans ces conditions, les habitants du quartier auraient voulu que la chapelle de l'Adoration servît pour les baptêmes, mariages et enterrements, pour les catéchismes de leurs enfants et pour les communions. La Municipalité appuya leur requête auprès des Sœurs de l'Adoration. Les religieuses ne purent entrer dans ces considérations, mais se prêtèrent aux accommodements compatibles avec leur service d'adoratrices perpétuelles.

Il fallait aussi assurer le règlement religieux des orphelines. Lorsqu'en 1869, la Supérieure, Mère Saint Ange, donna aux enfants toute latitude pour assister à la messe en semaine, cette proposition fut accueillie avec joie, et le Journal signale que « beaucoup en profitèrent ». Les catéchismes se faisaient à l'oratoire : les enfants s'y succédaient, groupées en quatre cours différents. Nous les retrouvons à la chapelle pour les retraites, particulièrement pour les retraites de première Communion et de Confirmation.

La première de ces retraites est restée fameuse : elle fut prêchée, du 19 au 24 août 1857,

(1) Cf. Chanoine Saluden, *La Paroisse Saint-Martin de Brest*, p. 35 et suivantes.



Maison de Brest : Groupe d'orphelines et de religieuses avec leur aumônier, M. Paugam.

par un ami du P. Langrez, le très distingué abbé Levicomte de la Houssaye ; plus de 80 enfants la suivirent. La Confirmation fut administrée par l'apôtre de la Cochinchine, Mgr Pellerin, frère de Sœur Marie de la Conception. Le 30 mai 1861, Mgr Sergent confirmera 67 orphelines et quelques personnes de l'extérieur. Désormais, sauf deux fois pendant la vacance du siège, les évêques de Quimper donneront régulièrement la Confirmation dans la chapelle, tous les deux ans.

Ces retraites, ces solennités maintiennent les enfants dans une atmosphère de piété. D'autres fêtes laissent dans les âmes des impressions profondes : Noël, avec sa touchante coutume des quatre fillettes portant des cierges, gracieux cortège du Roi des Rois, accompagnant la Supérieure qui, à l'heure de minuit, dépose l'Enfant-Jésus dans la crèche ; la Sainte Enfance, où les petites chantent de joyeux noëls pendant que l'aumônier procède au tirage des marraines ; la fête de Saint Joseph avec la dévotion des sept dimanches en son honneur ; les solennités de la Semaine Sainte et du temps pascal ; le mois de Marie, devant la statue de la Vierge qui trône dans une profusion de fleurs et de bougies. Comme il convient, le culte de l'Eucharistie tient la première place. Le jeudi de la Fête-Dieu, fête de la Congrégation, est solennisé avec éclat : grand concours de clergé, sermon de circonstance, procession dans les jardins de l'enclos, stations aux reposoirs. Vision édifiante pour les fidèles qui, privés en ville d'un pareil spectacle, suivent et contemplent en grand nombre le pieux cortège.

Les enfants, témoins de l'adoration eucharistique, sentent tout le bien que procure cette dévotion. Je cueille ces quelques mots dans le Journal de 1873, à l'occasion de solennités extraordinaires d'adoration : « Les enfants qui ont

donné satisfaction font l'adoration de jour et de nuit ». Cette sainte émulation, qui trouve une récompense dans le service au pied des autels, se voit encore maintenant la nuit qui précède le premier vendredi du mois, où des enfants sollicitent l'honneur d'accompagner les Sœurs au prie-Dieu.

Dans les rangs des orphelines, s'est constituée une élite appelée « la garde d'honneur ». Les Congrégations préparent ces privilégiées : la Congrégation de l'Enfant-Jésus pour les toutes petites, des Saints Anges pour les moyennes, de la Sainte Vierge pour les grandes, avec leurs cérémonies spéciales : les grandes ont l'imposition du ruban, la prise de cordon, l'acte de consécration ; les petites, au jour de la fête de leur Congrégation, ont le monopole du chant, à la messe, à la procession, au Salut.

La piété, comme toutes les manifestations de la vie, a besoin de s'extérioriser. L'horizon s'élargit par le contact avec les mouvements du dehors, dans les démonstrations collectives et publiques. De cette considération sont sortis les congrès et les pèlerinages. Nous voyons nos orphelines participer aux Congrès eucharistiques, organisés par Mgr Roull dans la région brestoise. Toutes ne peuvent aller aux sanctuaires lointains ; de temps en temps, quelques rares privilégiées accompagnent l'aumônier à Lourdes. Mais les promenades des bons points, inaugurées par M. Salaün, en amènent davantage au tombeau de Dom Michel Le Nobletz, au Conquet, ou au sanctuaire de Notre-Dame de Rumengol.

La chapelle, centre de l'œuvre. — La chapelle résume l'histoire de l'œuvre depuis son transfert dans ce quartier. C'est d'elle, comme disait Mgr Roull, que date « le baptême de Coat-ar-Guéven ».

Remontons à l'origine, jusqu'au geste de Mère Sainte Thérèse déposant le billet sur lequel était inscrite sa prière.



Statue de Michel Le Nobletz sur son tombeau au Conquet

C'est dans cette chapelle que des centaines de religieuses ont puisé leurs énergies spirituelles, que des milliers d'enfants ont mieux compris l'incalculable valeur du double trésor de la foi et de la pureté. Considérations qui ont été l'objet des jours et des nuits passés devant le Tabernacle, le sujet des instructions des hommes aux accents

apostoliques, évêques, prêtres du clergé diocésain, religieux de tous Ordres et, plus spécialement, des Pères de la Compagnie de Jésus, qui ont prêché dans cette enceinte.

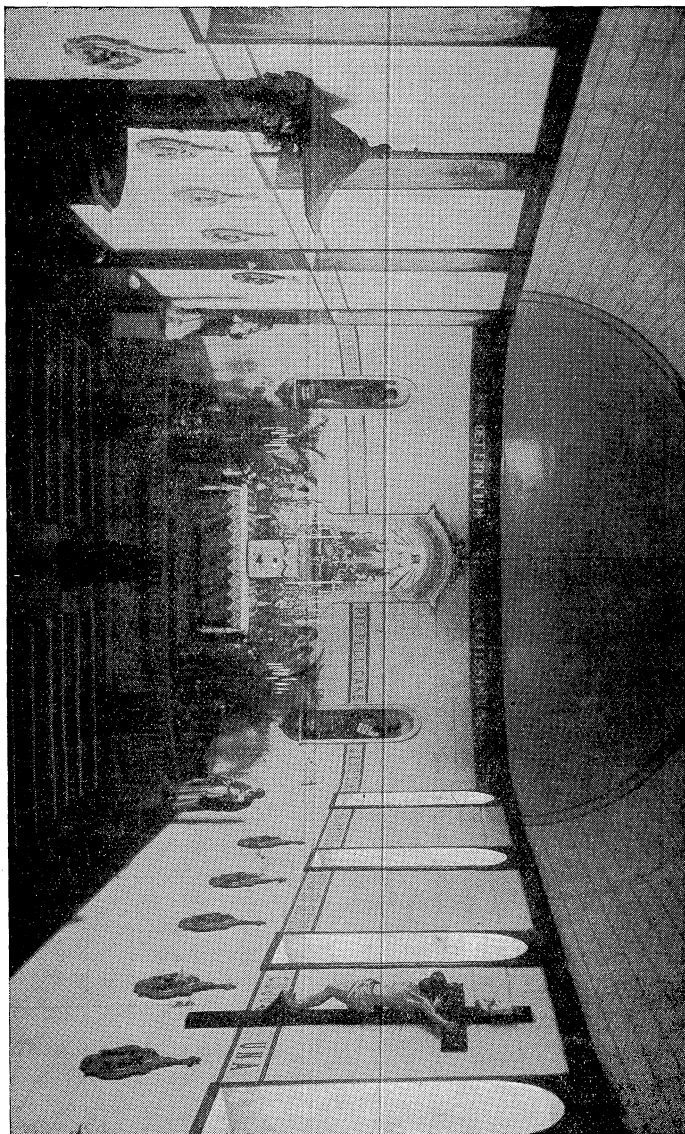
Là, depuis le commencement, le P. Langrez anima la Maison de son esprit. C'est dans cette chapelle qu'il parla le jour où elle fut ouverte au culte ; que, pendant sa maladie, religieuses et enfants redoublèrent de ferveur à la messe, firent à son intention des chemins de croix, méditèrent sur les paroles qu'il prononça après avoir reçu l'extrême-onction ; c'est là que fut célébré le service funèbre à sa mémoire, en présence de toute la Communauté, de nombreux prêtres, des représentants de tous les Ordres religieux de Brest, d'une délégation d'anciennes placées ou mariées.

Cette chapelle connut les fastes des cérémonies jubilaires des Sœurs : noces d'or de Mère Saint Barthélémy, des Sœurs Marie-Joséphine, Saint Julienne, Marie-Anne de la Croix, Sainte Hélène, Saint Yves, Marie du Sacré-Cœur ; noces de diamant des Sœurs Marie-Emmanuel, Marie du Sacré-Cœur ; noces de rubis, 65 années de profession, de Sœur Marie-Emmanuel ; et j'en oublie.

C'est là qu'ont été célébrées les funérailles de tant de Sœurs et d'orphelines. Le chiffre total m'échappe. La statistique publiée au cinquantième de sa fondation en 1906, accuse 40 décès de religieuses et 288 d'enfants.

La chapelle est le lien entre le présent et le passé. C'est entre ses murs que viennent prier les anciennes en service dans la ville trépidante, pour reprendre contact avec la Maison où fut abritée leur jeunesse.

Je lis cette prière sous la plume de la religieuse qui rédigea le rapport du cinquantième,



Intérieur de la Chapelle de l'Adoration, Brest.

le 28 octobre 1906 : « Merci, ô mon Dieu, pour tant de grâces reçues en cette chapelle ! Que l'Adorable Prisonnier du Tabernacle reste toujours notre Divin Prisonnier d'Amour ! Qu'Il nous purifie de plus en plus, afin que nous, pauvres créatures choisies par Lui de préférence à tant d'autres, nous répondions à ses desseins, en le faisant connaître et aimer des enfants qui nous sont confiées et en l'adorant du plus profond de notre être dans ce Tabernacle, notre ciel d'ici-bas... Faites, je vous prie, que quelques rejetons de cet arbre transplantés là où vous le voulez, nous permettent encore de vous faire connaître et aimer ».

La Sainte Famille est l'œuvre de persévérance établie à l'intention des anciennes. C'est un des vœux les plus chers du P. Langrez qui se trouve réalisé au delà de ce qu'il aurait pu espérer. Cette œuvre a un caractère temporel sous la forme d'une Société de Secours mutuel ; les statuts élaborés par M. Salaün, sur les conseils de M. Dedé, le grand mutualiste, ont été trouvés conformes aux lois existantes. Elle a un caractère spirituel sous la forme d'une Congrégation de la Sainte Vierge, qui tient ses réunions tous les mois, présidées par l'aumônier.

Deux grandes assemblées annuelles groupent toutes les enfants placées à Brest et celles qui, placées ailleurs ou mariées, ont la possibilité de s'y rendre. L'une de ces assemblées se tient le premier dimanche de mai et elle est précédée d'une retraite ; la seconde a lieu le 8 décembre, en la fête de l'Immaculée Conception. Ce jour est, en effet, tout indiqué. C'est sous ce vocable qu'est placée la chapelle, et je ne sais si je me trompe en avançant qu'elle est le premier sanctuaire du diocèse dédié à la Vierge immaculée, après la proclamation du dogme.

Les deux guerres eurent leur répercussion douloureuse sur le train de vie de la Maison. En 1870 - 71, on fait des neuvaines pour le rétablissement de la paix ; il n'y a pas de distribution de gâteaux pour la fête des Rois « à cause de cette vilaine guerre qui jette partout la tristesse » ; il n'y a aucune réjouissance aux Gras, « toujours à cause du deuil de la France ».

Le siège de Paris donna à la Communauté l'occasion d'hospitaliser, pendant plusieurs mois, une Sœur aveugle de la Congrégation de Saint-Paul, à Paris, et trois de ses compagnes, dont d'anciennes élèves de la Maison. L'anecdote n'est pas sans intérêt.

« Le 6 septembre 1870, ces bonnes religieuses avaient dû quitter leur communauté pour chercher un refuge contre l'invasion prussienne. Une lettre envoyée d'avance devait les annoncer aux religieuses de l'Adoration. Pendant le voyage, Sœur Gabrielle de Chantal dit à ses compagnes : « C'est singulier ; depuis longtemps déjà j'entends résonner, à mes oreilles, le chant de *l'Adoremus* et celui du *Parce Domine* ». Les Sœurs se regardèrent, et Sœur Marie de Jésus, qui connaissait la maison où elles se rendaient, lui répondit : « En effet, Sœur Gabrielle, vous allez entendre ces chants à l'Adoration, car il est de règle de chanter *l'Adoremus* tous les jours après la messe, quand la Sœur adoratrice prend possession du prie-Dieu ; et le *Parce Domine* se chante trois fois à la prière du soir ». La chère Sœur, ravie à cette nouvelle, ne douta plus que le Seigneur ne lui ménageait un accueil bien cordial dans cette communauté.

Les quatre religieuses arrivèrent donc à Brest le 8 septembre, vers neuf heures du soir. L'une d'elles alla chez sa mère ; les trois autres

se dirigèrent vers le couvent, où elles se croyaient attendues. Le temps était affreux. Elles sonnèrent discrètement, mais la Sœur portière ne se hâta pas d'ouvrir. Après un second coup de sonnette, accoururent deux Sœurs coadjutrices, qui firent subir aux trois étrangères un interrogatoire en règle à travers le guichet fermé. Les bonnes Sœurs se parlaient en breton et manifestaient leurs craintes d'avoir affaire à des Prussiens déguisés. Ne voulant ni ouvrir, ni troubler la communauté qui récitait l'office divin, elles allèrent chercher du renfort en cas d'attaque, revinrent au nombre de quatre, chacune avec sa lanterne allumée, afin d'éviter toute surprise, et l'interrogatoire recommença. Cependant la pluie tombait ; grande était la déception des arrivantes, car elles connaissaient par expérience la bonté de leurs anciennes maîtresses et s'étaient flattées d'en recevoir l'accueil le plus chaleureux. Enfin la porte s'entre-bâille ; une des Sœurs reconnut les quatre coadjutrices et les appela par leur nom. Aux craintes succéda la joie dans le cœur des vigilantes gardiennes ; on courut prévenir la Mère Supérieure, qui reçut les voyageuses à bras ouverts et pleurait de bonheur à la vue de ses enfants d'autrefois. La religieuse aveugle devint l'objet des soins les plus affectueux et les plus délicats.

Ce soir-là, il n'y eut pas de grand silence ; l'office terminé, la communauté s'empressa autour des nouvelles venues : c'était à qui leur témoignerait le plus d'affection. Les cuisinières rallumèrent leur fourneau, les lingères apportèrent ce qu'elles avaient de meilleur ; d'autres préparèrent la chambre la plus belle et la plus commode. Enfin, la lettre de Paris arriva, demandant à la bonne Mère Saint Ange l'hospitalité pour trois religieuses.

Depuis ce jour, les Sœurs de l'Adoration attribuaient tout ce qui leur arrivait d'heureux à la présence de ces bonnes religieuses, surtout de la bonne Sœur aveugle ; elles avaient, en ses prières, une confiance sans bornes. De leur côté, celles-ci gardèrent toute leur vie une reconnaissance qui ne s'affaiblit jamais. Pendant les dix-huit ans que Sœur Gabrielle vécut encore, elle ne pouvait entendre parler de l'Adoration sans verser des larmes, et, chaque fois qu'une occasion se présentait, elle dictait, à l'adresse de la communauté, une lettre dans laquelle elle faisait passer tout son cœur » (1).

En 1914, la première vision de la guerre est évoquée par le passage des prêtres soldats qui disent la messe à la chapelle. Quand arrivent les premiers convois de blessés, des Sœurs se dévouent pour les soigner ; d'autres font la cuisine aux soldats installés au cours ménager de Saint-Martin. La Maison de la Sainte Famille hospitalise des réfugiés. Au moment des incursions des Goths et du tir des canons à longue portée, 22 petites Parisiennes trouvent à l'Adoration un asile où elles sont à l'abri du danger.

Des troupes américaines prennent leurs quartiers à Brest et dans les environs. Nos alliés s'intéressent aux orphelines ; les chanteuses vont divertir leurs blessés à l'hôpital. Après l'armistice, un officier offre un arbre de Noël aux plus jeunes. Le 1^{er} janvier 1919, soixante petites prennent part à un goûter servi aux enfants des écoles chrétiennes de la ville, à bord du *Virginia*. Des fêtes s'organisent en souvenir de la victoire. Une orpheline, pupille de la Nation, dépose un bouquet au pied du Monument aux Morts.

(1) *Echo de l'Adoration*, 1^{er} janvier 1931, p. 14 - 16.

Pendant la période qui sépare les deux guerres, la Communauté ne connaît la politique que dans la mesure où elle vient la troubler dans son recueillement et dans l'exercice de ses œuvres de charité. Le nouveau régime était encore favorable à la religion lorsque, répondant au désir de Mgr Nouvel, les Sœurs et leurs enfants prient pour appeler les bénédictions du ciel sur les travaux de l'Assemblée Nationale. L'alerte est donnée avec le renvoi des Jésuites si dévoués à l'établissement. La rédactrice du Journal signale avec tristesse, le 29 juin 1880, que « les pauvres Pères sont tous mis hors de chez eux ».

L'affaire du droit d'accroissement jette l'émoi dans la Maison. L'Etat conteste le caractère gratuit de l'œuvre sous prétexte qu'une modique somme était offerte, à l'établissement, pour un assez grand nombre d'enfants à leur entrée. Le 19 novembre 1895, on apprend que la Supérieure générale est menacée d'une saisie sur la maison, à cause de cette imposition qu'elle ne peut pas payer. On redouble de prières ; « M. l'aumônier dit la messe pour nos Supérieurs qui en ont bien besoin » ; on ne lève plus la règle du silence aux jours de fêtes « à cause des tracasseries qu'on ne cesse de faire aux communautés religieuses... Nos enfants le comprennent très bien ». Mais, le 31 janvier 1901, la Supérieure générale, Mère Saint Barthélémy, ayant avisé la Supérieure de Brest, Mère Marie Saint-Louis, que la Congrégation est désormais exempte de la taxe d'abonnement, la nouvelle est accueillie avec des transports de joie : « Nous remercions le Seigneur et nous nous en réjouissons en parlant au dîner ».

Nouvelle alerte en 1905 - 1906. C'est l'époque de la Séparation et des inventaires : « Triste temps », se borne à noter le Journal.

Ce fut, au contraire, un heureux temps que celui du Second Empire, où le sous-préfet de Brest distribuait, en personne, à l'établissement, des petites croix en or aux enfants, où l'amiral de Guédon, préfet maritime, faisait des visites à la Communauté, où, au passage de l'Empereur, les orphelines avaient rang d'officier !

Napoléon III et l'Impératrice Eugénie étaient venus à Brest. La Supérieure et deux orphelines furent reçues par l'Impératrice, à la Préfecture Maritime, et lui offrirent un manteau de nuit confectionné par les enfants. Au départ des souverains, un arc de triomphe fut élevé sur la route de Paris à l'endroit où devait passer le cortège impérial. La Communauté eut une place réservée, près de l'arc de triomphe. Des personnes se plainquirent de voir des orphelines traitées comme des officiers. L'ordonnateur se contenta de répondre : « Elles sont à leur place, elles portent l'uniforme ».

Une visite présidentielle a laissé aussi d'agréables souvenirs dans la chronique de la Congrégation : celle de Félix Faure, le 7 août 1896.

« Nos chères enfants, entendant parler des belles fêtes qui se préparaient, à Brest, étaient un peu tristes en pensant qu'elles n'en auraient pas leur part. L'idée nous est venue de les envoyer voir, sur un point quelconque du parcours, le défilé officiel. Après avoir pris conseil, nous nous sommes décidées et, aujourd'hui 7, à midi et demi, nous conduisions sur le boulevard Gambetta, par où le Président devait passer, en revenant de visiter l'Asile Ponchelet, à Kergusquen, nos enfants, heureuses et contentes. Elles étaient rangées, les petites devant, les grandes derrière, le long du mur de l'Abattoir, où nous nous trouvions à peu près seules. Après avoir attendu une

heure environ, nous vîmes paraître l'escorte : d'abord six gendarmes à cheval, ayant chacun à la main un revolver chargé, puis les dragons. C'est imposant ! A la suite, venait la voiture de M. le Président. C'est, sans doute, le petit châle bleu d'uniforme de nos enfants qui a attiré ses regards ; en passant devant les premières petites filles, il a demandé : « Qu'est-ce que c'est que cela ? »... Nous n'avons pas entendu la réponse ; mais, tout à coup, M. le Président a donné l'ordre d'arrêter, et un Monsieur est venu dire à Sœur Marie-Emmanuel que M. le Président désirait voir les Religieuses. Nous nous sommes rendues près de la voiture (vous devez penser si mon cœur battait), et nos enfants, avec leur naïve confiance, se sont toutes rapprochées... M. le Président me demanda : « De quel ordre êtes-vous, ma bonne Sœur ? » — « De l'Adoration perpétuelle, une institution de charité, Monsieur le Président ». — « Qu'est-ce que ces enfants ? » — « Des orphelines, M. le Président ». Là-dessus, il est descendu de voiture avec M. le Préfet maritime et M. le Maire de Brest, et a continué à m'interroger. « Quelles sont vos ressources, ma Sœur ? » — « Le travail, M. le Président... » J'ai ajouté : « Puis, Monsieur le Président, nous payons 2.075 francs de contributions ». Il a répété, d'un air étonné : « 2.075 francs d'impôts ! Mais pourquoi ? »

Un des personnages qui l'accompagnaient a dit d'une voix rude : « M. le Président, ces Dames ont un grand établissement qui leur appartient ». (Si ce brave Monsieur venait visiter notre « bel établissement », il trouverait, sans doute, bien misérables nos salles et nos dortoirs sans plafond, tout délabrés... ; s'il assistait à un repas des religieuses et des enfants, le menu lui semblerait peu confortable !) M. le Préfet maritime a

pris la parole : « M. le Président, a-t-il dit, l'œuvre de ces dames est la plus intéressante de Brest : Madame Barréra s'en occupe, mais très peu ».

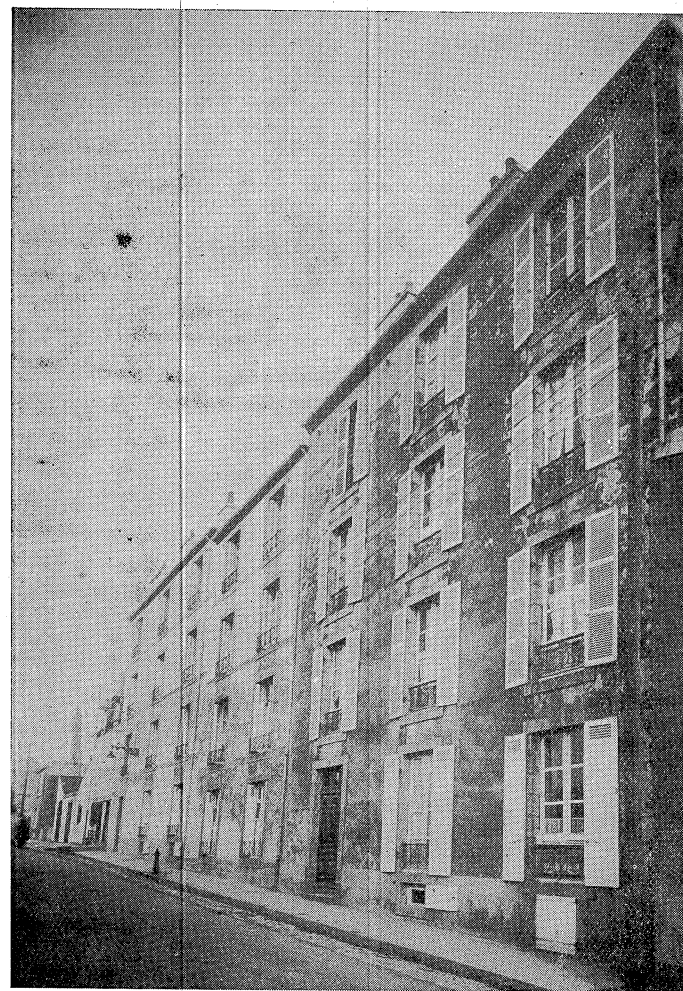
« M. le Président m'a encore demandé : « Mais quelles sont vos ressources ? » — « Le travail et les quêtes ; puis nous demandons 400 francs à chacune des enfants, à leur entrée ». — « Et combien cela vous rapporte-t-il par an ? » — « Oh ! M. le Président, ce n'est pas par an que nous recevons cette somme : les parents s'engagent à la verser en une fois ou par parties et la plupart ne remplissent pas leurs engagements ».

M. le Président a fait une exclamation d'étonnement. « Eh bien ! ma bonne Sœur, je vais m'occuper de vous, soyez en sûre ». Il m'a demandé combien nous étions de religieuses, combien nous avions d'orphelines. Nous lui avons présenté les plus petites ; il les a caressées avec une bonté toute paternelle, et elles aussi l'entouraient, comme elles le faisaient pour le bon M. Le Mel... » (1).

Il nous reste à dire quelques mots de la Maison de Brest sous les dernières Supérieures.

Mère Marie-Léocadie eut son supériorat (1913 - 1916) marqué par la fondation de la Sainte Famille ; Mère Saint Arsène mourut à la Communauté le 29 mai 1919, à la fin d'un triennat attristé par la guerre ; Mère Saint Barthélémy (1919 - 1922) a exercé à Brest comme à Quimper, sa puissance de rayonnement qui s'inspirait d'une vie intérieure profonde ; Mère Marie Berchmans avait appelé sur elle l'attention par ses qualités supérieures, dans la formation des novices à la Maison-Mère ; elle mourut le 31 décembre 1926.

(1) Le lendemain, 8 août, Mme Barréra envoyait 200 francs à la Communauté de la part du Président.



Adoration de Brest : la Pension de famille, rue de la Vierge

Mère Marie du Calvaire dirigea ensuite la Communauté pendant sept ans. Elle s'est signalée par des entreprises très heureuses. C'est elle qui décida la Supérieure générale, Mère Marie du Précieux Sang, à poursuivre les travaux de la

Pension de famille, afin de recevoir un plus grand nombre d'hôtes de passage et de pensionnaires. Elle a su prévoir que cette annexe de la Maison fournirait un appoint de ressources pour amortir les frais considérables de la Communauté. La Pension de famille a permis, au surplus, d'améliorer la situation matérielle de l'établissement, par la création de salles de bains pour les enfants, de recevoir temporairement les anciennes sans place, moyennant une légère contribution et de traiter les anciennes qui tombent malades : celles-ci peuvent être admises gratuitement à l'aide des ressources conjuguées, qui proviennent des cotisations de la Sainte Famille et des Assurances Sociales.

La direction de la Pension fut confiée à Sœur Marie de l'Assomption, qui y fit preuve de telles qualités d'administration, qu'au départ de Mère Marie du Calvaire, pour le gouvernement de la Congrégation en 1934, elle fut appelée à la remplacer comme Supérieure de la Maison de Brest.



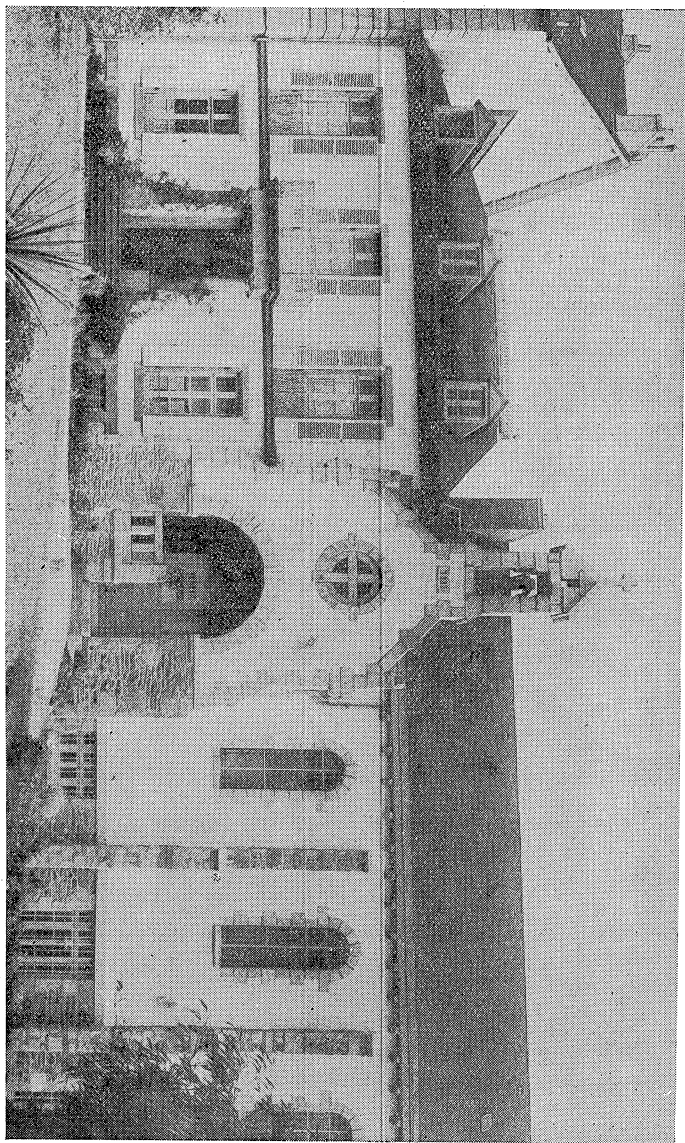
CHAPITRE DEUXIEME

Trévidy

UNE MAISON EN TRÉGUIER : DÉBUTS PLEINS DE PROMESSES —
HEUREUX CONCOURS DE CIRCONSTANCES — GÉNÉROSITÉ
DES HABITANTS DE MORLAIX — DES BIENFAITEURS DE
MARQUE — ACTIVITÉ DE MÈRE MARIE DES ANGES.

Depuis que les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, en butte à toutes sortes de tracasseries administratives, avaient dû quitter Morlaix, cette ville était sans orphelinat. Une occasion se présenta aux Sœurs de l'Adoration de venir les remplacer : elles firent l'acquisition de la propriété de Trévidy.

Ce vieux manoir à légendes, situé en la commune de Plouigneau, mais plus proche de la ville de Morlaix, dont il est distant de 1500 mètres, tirait son nom de la chapelle voisine, dédiée à Saint Idy, un de ces nombreux personnages que la dévotion populaire a canonisés comme étant les introduceurs ou les propagateurs de la foi chrétienne en Armorique. Il se dresse au flanc d'une colline boisée dominant la charmante vallée du Jarlot. Morlaix apparaît, à droite, « vapoureux et pittoresque, avec ses quartiers à l'escalade, ses éperons de roches et de verdure où sont suspendus logis et jardins, son noir donjon carré de



Trévidy : Entrée principale

Saint-Mathieu, son campanile du Couvent Neuf, son mince minaret de Saint-Martin » (1).

Le 22 novembre 1922, M. Salaün et Mère Marie du Précieux Sang se rendirent à Morlaix pour traiter l'affaire. Ils en revinrent, ayant conclu l'achat. Ce fut une chance inespérée, car plusieurs personnes, qui cherchaient à acquérir la propriété, étaient disposées à offrir un prix plus avantageux. L'aumônier de Brest et la Mère générale s'étaient présentés juste au bon moment.

La nouvelle fut accueillie à Brest avec des transports de joie. A la Maison-Mère, lisons-nous dans le Journal des Sœurs de Quimper, « allégresse générale. Un tabernacle de plus ! Notre bonne Mère Marie du Précieux Sang a annoncé qu'une fondation se préparait à Morlaix. Monseigneur Duparc l'a autorisée. M. Gadon, notre Supérieur, et M. Cogneau, vicaire général, ont aidé notre Mère de leurs conseils. La nouvelle fondation sera sous le vocable de Saint Joseph. M. Salaün, en la circonstance comme en beaucoup d'autres, a rendu d'immenses services. Le propriétaire s'est montré bienveillant et a fait une grande concession sur le prix ». Le notaire, M. Vérant, ne voulut rien percevoir pour les honoraires de l'acte de vente ; il a droit, lui aussi, à la reconnaissance de la Congrégation.

Un petit bois, qui forme allée, conduit au manoir. Seize pièces composent la maison. Le sous-sol pourra provisoirement servir de cuisine et de réfectoire ; le grand salon tiendra lieu d'oratoire, en attendant la construction de la chapelle. On jouit d'un délicieux voisinage : deux fermes à l'entour du domaine ; en face, le château de la famille de Kerdrel et celui du général Weygand.

(1) L. Le Guennec.

Le 12 mars 1923, un groupe de Sœurs et d'enfants quittent Brest pour Trévidy. Sœur Marie des Anges en est la Supérieure. Le 19, M. Gaden bénit la maison en présence de plusieurs prêtres de Morlaix, des premiers bienfaiteurs, des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, d'une délégation d'anciennes, venues sous la direction de M. Salaün. M. le chanoine Kerisit, archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix, fit une allocution dans laquelle il manifesta son bonheur d'avoir, près de sa ville, une maison de prières perpétuelles. Après la messe, toutes les Sœurs se disputèrent l'honneur de faire la première heure d'adoration. Ce privilège fut accordé à la doyenne, Sœur Marie-Emmanuel, qui avait célébré ses noces de diamant l'année précédente. La première nuit fut partagée entre la Mère générale et deux autres Sœurs.

Une personne de Morlaix, Mlle Le Naour, avait destiné une somme d'argent aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul pour l'orphelinat de Morlaix. La condition ne pouvant être remplie par ces religieuses, la somme fut confiée au recteur de Saint-Melaine (1) avec la charge de la remettre à l'œuvre qui réaliserait la volonté de la bienfaitrice. La Congrégation de l'Adoration ignorait cette disposition quand elle fit l'achat de Trévidy. Elle reçut donc l'aumône et s'acquitta du désir de la généreuse donatrice en acceptant d'admettre gratuitement trois orphelines.

Ainsi la nouvelle fondation débutait sous les auspices les plus favorables. Les circonstances s'étaient présentées avec un ensemble de particularités convergentes : Morlaix était le lieu géographique tout désigné pour l'extension de l'œu-

(1) M. l'abbé Le Berre, actuellement chanoine titulaire à Quimper.

vre. La propriété, disponible à l'heure opportune, réalisait à la fois les meilleures conditions de recouvrement pour la garde du Tabernacle, et d'hygiène pour l'entretien des orphelines. Elle échappe, comme jadis le domaine de Lanvivan, à des convoitises plus argentées et échoit à la Congrégation à un prix de vente inespéré. La Providence protégeait l'œuvre visiblement et laissait entrevoir de belles espérances pour l'avenir.

Les habitants de Morlaix témoignèrent à l'établissement naissant des marques fréquentes de bienveillance. Ils fournirent du travail à la Communauté. Dès le 22 mars 1923, on recevait le premier ouvrage de la ville, un tablier de soie à broder. On voit affluer des dons de toutes sortes pour nourrir les orphelines, étendre le terrain, orner la chapelle. Nous relevons parmi les bienfaiteurs de la première heure, après Mlle Le Naour, dont la générosité est inlassable, la marquise de la Jaille, le vicomte de Kersauson, le comte de Kerdrel, et en général, les commerçants de Morlaix et les voisins. La section morlaisienne de la Ligue patriotique des Françaises organise une kermesse au profit de l'orphelinat ; le Comité de la Quinzaine commerciale de Morlaix remet à la Supérieure, sur les bénéfices réalisés, une somme de 2.000 francs pour les enfants. Une dame, qui a tenu à garder l'anonymat, donne la somme nécessaire pour élever une enfant à perpétuité.

Trévidy reçoit d'importants visiteurs. Aux premiers temps de la fondation, Mgr Duparc, de passage à Morlaix, se rend à pied jusqu'à la propriété, où il bénit religieuses et enfants et souhaite à leur établissement des jours prospères. Mgr Pichon, frère du nouveau curé-archiprêtre, intéresse toute la petite famille en parlant de sa mission lointaine du Cap-Haïtien. Présidant un jour la fête patronale, il portera le Saint-Sacre-



Son Exc. Mgr Coigneau

ment à la procession, à travers les allées du parc. M. Coigneau, vicaire général, fait une visite inattendue qui surprend agréablement les Sœurs et les orphelines ; devenu évêque, il leur apportera sa bénédiction ; plus tard, il se fera un plaisir de venir à l'établissement pour administrer la Confirmation à 26 enfants. Ceux qui savent que le nouveau prélat, au temps où il était professeur au Grand Séminaire, se rendait volontiers à l'A-

doration pour rehausser de son chant l'éclat des cérémonies liturgiques, et ceux qui savent que la mère de Son Excellence fut la fille spirituelle du P. Langrez, ne s'étonneront pas de ces délicates prévenances.

Un personnage illustre dont le passage fit sensation, ce fut le général Weygand. Mme la Générale l'accompagnait. En souvenir de cette première visite, qui sera suivie de plusieurs autres, ils firent don à la maison de tentures d'ameublement.

L'année 1926 restera fameuse dans l'histoire de la Communauté. Les enfants sont au nombre de trente : il n'y a plus de places pour en recevoir



Le Général Weygand

d'avantage. Mère Marie du Précieux Sang se décide à agrandir la maison : on construira de nouveaux dortoirs, des salles de travail. L'entreprise est confiée à MM. Laurent et Heuzé. Le 8



Trévidy : Intérieur de la Chapelle

avril, M. le curé Pichon bénit la première pierre : plusieurs ecclésiastiques, la Supérieure générale, de nombreuses religieuses assistent à la cérémonie. Les dortoirs sont bientôt occupés, les salles aménagées, et, le 24 mai 1927, Mgr Duparc procédait à la bénédiction de la maison des orphelines. Il ne manquait plus au personnel de la Communauté qu'un aumônier définitivement attaché à l'établissement (1). Monseigneur le lui donna en la personne de M. Jaïn, ancien curé-doyen d'Ouessant (2). Une maison était prête à le recevoir, à l'orée du bois, de l'autre côté de la route : le terrain sur lequel elle s'élève, et où s'étend le jardin, est un don de la famille de Ker-drel.

Trévidy a son train de vie comme Quimper et Brest, sa chapelle, ses classes, une salle de couture. Les enfants ont leurs petits congés qu'elles passent sous les ombrages des propriétés avoisinantes, mises gracieusement à leur disposition. Elles ont leur pèlerinages à Notre-Dame de la Salette, leurs promenades dans les jolies campagnes du Tréguier, leurs congés de bons points, leurs congés extraordinaires à Saint-Pol, Roscoff. Locquéno, Carantec, au vallon du Dourduff et jusqu'aux plages renommées de Trégastel.

Le 18 avril 1929, M. Pontet, directeur départemental des Enfants assistés et sociétaire de l'œuvre antituberculeuse Grancher, vient inspecter Trévidy. Il se déclare entièrement satisfait. Il eût désiré que la maison fût encore plus vaste, afin de recevoir d'autres enfants qui ne respiraient pas le bon air comme les orphelines. Le

(1) Depuis les débuts de la fondation, M. Le Gélébart, professeur à l'Ecole Saint-Joseph de Morlaix, avait assuré pendant trois ans la messe quotidienne à la Communauté ; ensuite un jeune prêtre, M. Pérennès, y avait rempli les fonctions de chapelain.

(2) décédé le 9 décembre 1935 ; remplacé par M. l'abbé Ruppe.



Trévidy : Groupe avec l'aumônier (M. Ruppe)

lendemain, la Maison faisait les honneurs d'une réception à M. Paul Simon, député, ancien élève de M. l'Aumônier. Le Journal des Sœurs note ensuite une visite de Mme la générale Weygand, qui fit cadeau d'un superbe ornement, qu'elle avait brodé avec l'aide de son fils, élève de Polytechnique.

La Supérieure générale se rend à Trévidy, le 28 septembre 1930, afin de s'entendre avec MM. Heuzé et Corcuff en vue de la construction de la nouvelle chapelle. Les fondations sont creusées ; les murs s'élèvent sur de l'argile renforcée de ciment armé. La première pierre est bénite le 6 avril 1931 par M. Joncour, assisté de M. le Curé de Morlaix. Sous cette première pierre, fut enchâssé un tube de verre où se trouve contenu un petit parchemin portant la date de l'érection et le vocable du Saint Patron (Saint Joseph). La cloche de la chapelle fut baptisée le 23 août : elle eut pour parrain le général Weygand et pour marraine Mlle de Kerdrel. Le 28 octobre, Mgr l'Evêque de Quimper bénissait lui-même la chapelle. M. le chanoine Pichon fit le discours de circonstance : il exposa comment « la Mère générale ayant, huit ans auparavant, planté au pays de Morlaix un petit arbuste, des Sœurs l'ont arrosé de leurs prières et de leurs fatigues, les cœurs généreux de Morlaix l'ont arrosé de leurs aumônes et Dieu l'a fait monter et grandir ».

En juin 1934, Mère Marie des Anges rejoignait la Maison Mère. Elle avait eu tous les soucis d'une fondation ; elle sut faire face aux difficultés inhérentes aux débuts d'une entreprise ; elle intéressa à son œuvre la générosité des habitants de Morlaix. C'est elle, — suivant la comparaison de la parabole évangélique —, qui assumait le poids du jour et de la chaleur. Mère Saint Ambroise, qui lui a succédé, trouvait à Trévidy 9 religieuses et

74 orphelines ; elle regarde l'avenir avec confiance ; elle est disposée à faire de grandes choses à Trévidy, comptant que la Providence lui viendra en aide.



M^{lle} de Kerdrel

« En entrant dans le parc de Trévidy, l'on est saisi par une impression de calme et de paix. On ne peut s'imaginer que cette Communauté renferme 80 personnes et plus : c'est que les enfants sont au travail ou dans les classes. Mais lorsque sonne la récréation, c'est un Trévidy transformé : les cris, les rires, les jeux de nos enfants montrent qu'elles sont pleines de vie et de gaieté. Dieu en soit béni ! » (1).



(1) *Echo de l'Adoration*, 1^{er} octobre 1934.

QUATRIÈME PARTIE

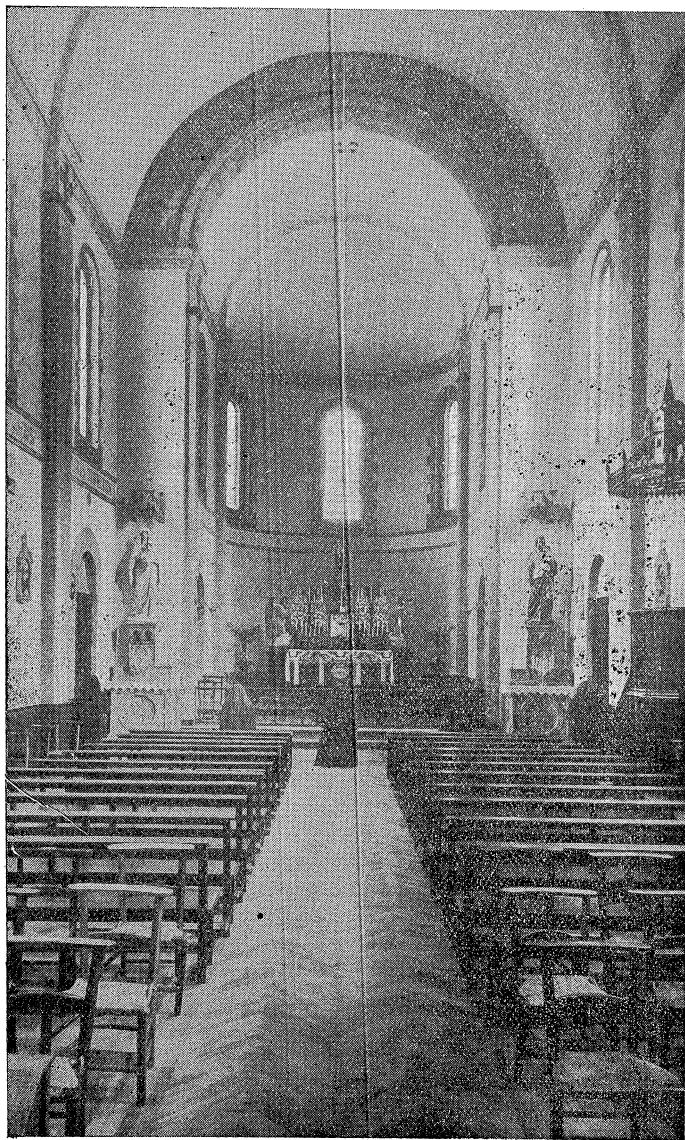
L'Œuvre dans son Esprit

CHAPITRE PREMIER

L'Esprit de l'Œuvre chez les Religieuses

L'OFFICE DE MARTHE ET DE MARIE — JUGEMENT DE MGR MERMILLOD SUR LA CONGRÉGATION — TYPES DE SUPÉRIEURES GÉNÉRALES — TYPES DE SŒURS DANS LE RANG -- LA MORT, SOIR D'UN BEAU JOUR.

Le Père Langrez et Mère Olympe ont modelé la forme de vie contemplative et charitable qui caractérise la vocation des Sœurs de l'Adoration : c'est l'office de Marthe et de Marie, le service de Dieu dans les œuvres corporelles et dans les œuvres spirituelles. Servir Dieu corporellement en la personne des orphelines, en leur donnant la sensation d'une présence maternelle; servir Dieu spirituellement par les exercices ordinaires de la vie religieuse, avec l'adoration perpétuelle comme dévotion centrale, tel est le rouage intérieur qui met l'œuvre en mouvement. L'amour de l'enfance abandonnée, ayant pour résultat de la soustraire à la détresse matérielle et à la misère morale, fut l'attrait de la première fondatrice ; l'amour de l'Eucharistie, adorée jusque dans l'obscurité des nuits, fut l'attrait de la seconde fondatrice. Un prêtre a saisi ces deux



La Chapelle de la Maison-Mère

attraits, les a réunis et en a fait sortir une œuvre unique. C'est là toute l'histoire de l'Institut. Qu'elles baissent les yeux sur le marbre qui recouvre les précieux restes de Marguerite Le Maître et de Marie-Olympe de Moëlien, ou qu'elles les élèvent vers le portrait du P. Langrez, les filles spirituelles de la famille primitive ne perdent pas de vue le but de leur Congrégation, l'intelligence de leur règle, l'esprit de charité qui doit les animer.

Un illustre prélat, Mgr Mermillod, évêque de Genève, passa par Quimper à l'époque de son séjour en France, quand la persécution l'eut expulsé de son siège. Il visita l'Adoration et dit aux Sœurs, après leur avoir rappelé qu'il avait laissé à Genève 80 petites orphelines : « Votre seconde mission, c'est d'être bonnes mères pour les enfants que la Providence vous a envoyées. Vous les élevez de manière qu'elles soient la consolation de l'Eglise. Vous avez la vocation de Saint Jean qui, pendant la Cène, reposa sur le cœur de son Maître, puis s'en alla à la pêche aux âmes ».

Des cœurs ardents, venus des milieux les plus divers, se sont enrôlés dans cette double mission. L'esprit de la Congrégation, nous le voyons prévaloir, non pas toujours sans luttes, dans les tempéraments des chefs comme chez les plus humbles.

Quelqu'un a dit de Mère Sainte Thérèse qu'« elle avait une tête organisée à conduire un royaume ». Elle a connu les réactions du cœur humain en face des difficultés et des épreuves ; elle n'a pas surmonté la nature une fois pour toutes ; elle n'a progressé qu'avec effort. Écoutez ses confidences, telles que nous les livrent ses lettres et ses instructions : « Servir Dieu

comme il veut, et non comme je veux ». Elle déclare qu'au sortir d'une retraite, Dieu lui a donné des sentiments qui n'étaient pas de son goût. Naturellement autoritaire, elle parle du charme de la douceur « surtout quand cette vertu est acquise à force de combat... Lorsque le sang bouillonne dans vos veines, invoquez le nom de Jésus obéissant jusqu'à la mort ». Elle rappelle ses origines très modestes à un maître de maison qui lui avait montré beaucoup d'estime : « Comme vous êtes bon de me traiter ainsi Monsieur !, ma mère était votre blanchisseuse ». Son âme s'est disciplinée dans la méditation, dans la lecture des Saints Livres : « Moïse était d'une grande douceur parce qu'il avait vu Dieu... La beauté de la fille de Sion doit être tout intérieure ». Elle qui compte à son actif deux fondations, tient que la vie intérieure a infiniment plus de prix que les actes du dehors. Mais sa vie est un témoignage de cette réalité que les habitudes surnaturelles donnent l'aptitude à diriger les autres et le rayonnement d'autorité.

L'activité réglée par une profonde vie intérieure est aussi ce qui caractérise Mère Saint Vincent. Penchée maternellement sur l'enfance, elle écrit à ses chères orphelines qu'elle prie Dieu de leur donner « une piété solide, un grand esprit d'obéissance, de respect envers leurs mères, beaucoup de charité entre elles ». La pensée de l'éternité doit régler tous leurs actes. Un jour, elle évoque devant elles la mémoire d'une de leurs compagnes prématurément disparue : « Il y a six semaines, quand je suis allée vous voir, la pauvre Célestine était pleine de vie et de santé ; la voilà dans son éternité. Il est certain que quelques-unes d'entre vous ne verront pas la fin de l'année qui va commencer. Tenez-vous donc prêtes, mes pauvres enfants, et travaillez à de-

venir solidement pieuses ». Elle leur adresse des paroles de réconfort : « Pas de découragement lorsqu'on a fait une faute. Réparons avec générosité... Quelle peine pour moi quand je suis obligée de vous punir et de vous reprendre sévèrement ». Ce sont là des avis qu'elle donnait déjà au temps où elle était maîtresse générale. Elle précise ses consignes : « éviter la dissipation volontaire, remplir tous ses devoirs, fréquenter les sacrements ». Le résultat à obtenir, c'est de chasser les nuages qui peuvent s'élever dans la vie de société. Que, par leur conduite, elles adoucissent « la peine et les fatigues de nos bonnes Sœurs qui doivent être surchargées d'ouvrage ». Et à ses religieuses, elle prêche « un amour actif alimenté par la croix et les sacrifices journaliers ».

Les Supérieures générales, qui viendront après elle, maintiendront le même esprit avec les variantes qui résultent des tempéraments et des circonstances ; les unes semblent se livrer davantage aux œuvres extérieures de zèle, les autres sont plus concentrées sur le développement des vertus intérieures.

Mère Saint Jean-Baptiste, grave, sévère, incarne le type de l'adoratrice et de l'éducatrice. Mère Saint Ange laissa, à sa famille religieuse, une impression profonde de son énergique vertu. Ame fortement trempée, elle alliait à la dignité de la vie et du commandement les qualités d'un cœur large et généreux. Si elle rappelait, comme on le disait volontiers, la religieuse d'autrefois, elle avait cependant l'esprit ouvert aux besoins du temps, comme le témoignent les améliorations et les réformes qu'elle a introduites dans la Congrégation (1). Mère Saint Barthélémy

(1) Cf. *Sem. Rel.* de Quimper, 1900, p. 812.

exerça une grande séduction surnaturelle : à son contact, on sentait une âme toute proche de Dieu. Sa profonde vie intérieure fut favorisée par son état physique qui la confinait dans son bureau où elle lisait des livres de spiritualité. D'une humeur très égale, malgré ses multiples préoccupations, elle fit preuve d'une grande énergie à l'époque des lois persécutrices.

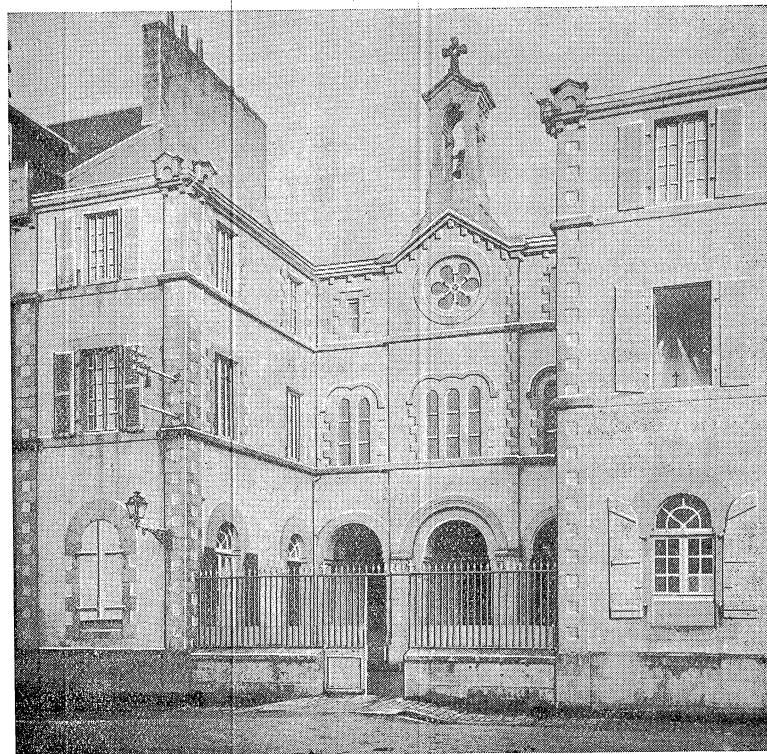
La formation intérieure intéressait Mère Saint Barthélémy plus que l'activité au dehors. Mère Marie du Précieux Sang, douée d'un grand esprit d'initiative, tout en maintenant, dans la Congrégation, sa tradition de spiritualité, s'intéressa beaucoup plus que sa devancière aux améliorations temporelles : l'époque l'exigeait. Il fallait adapter la maison à de nouveaux besoins. C'était toujours continuer l'œuvre et l'esprit du P. Langrez.

Chaque Supérieure a sa note particulière. Celle qui réside actuellement à la Maison-Mère déploie une grande activité dans les entreprises matérielles, comme dans le régime spirituel de la Congrégation.

Après les chefs, voici celles qui occupent, dans le rang, les diverses situations que créent la division du travail et l'utilisation des compétences. Evidemment, nous nous bornerons à glaner des traits épars dans un florilège abondant.

Sœur Sainte Claire était infirmière : elle soignait par l'homéopathie, à une époque où l'on n'avait pas encore inventé les diplômes d'infirmière-major que nos Sœurs conquièrent si brillamment de nos jours. Cette bonne religieuse faisait son chemin de croix en ville, tout en allant chercher ses remèdes : elle se recueillait, pour méditer, à chacune des quatorze stations qu'elle avait marquées sur son trajet.

Sœur Saint Ignace était musicienne, auteur de cantiques et de chansons. Cette demoiselle du grand monde, — elle se nommait de Roquan-



Entrée principale de la Maison-Mère

court, — filait la quenouille avec tant de grâce, quand elle faisait la surveillance, que les enfants ne se lassaient pas de la regarder.

Mère Sainte Marguerite était la petite-fille d'Alexandre de Leissègues, qui fut intendant de Mgr le duc de Rohan ; elle avait trois tantes, Dames de la Retraite ; son frère, Mathurin de Leis-

sègues, mourut en 1869, recteur de Ruffiac au diocèse de Vannes.

Nous avons rencontré une personne de haute naissance, qui fit de grandes largesses à la Congrégation. Elle s'appelait Julie Le Baron de Boisjaffray.

« Née à Quimper le 17 juillet 1804, elle avait été élevée chez les Ursulines de Quimperlé. Son éducation terminée, elle crut trouver le bonheur dans sa famille, où l'attendait l'affection la plus tendre... M. et Mme de Boisjaffray, entourés de leurs enfants, pouvaient jouir du présent sans trop craindre l'avenir. Julie, franche et joyeuse, le cœur aimant et ouvert, contribuait largement aux joies du foyer. Soudain, une épidémie éclate à Quimper et ravage cette famille. Une jeune fille charmante fut enlevée à dix-huit ans. Cinq ans après, ce fut le tour d'un jeune homme de vingt ans, qui venait de terminer les plus brillantes études de droit.

Julie resta près de ses parents pour les consoler. Elle vit, quelques années plus tard, succomber sa sœur mariée, puis son père, en 1837. Sa mère survécut encore cinq ans. A partir de cette époque, elle se dévoua aux bonnes œuvres. Elle était, à Quimper, l'un des membres les plus actifs de la Société de St-Vincent-de-Paul, où elle s'occupait des enfants mis en apprentissage, distribuait les vêtements aux pauvres et allait les visiter. A la campagne, les soins qu'elle donnait aux malades étaient unis à tant de bonnes grâces, que ses bienfaits sont encore présents et sa mémoire aimée et vénérée dans la paroisse de Kerfeunteun.

Cependant, près de huit ans s'étaient écoulés depuis la mort de sa mère, et Mlle de Boisjaffray continuait sa vie si édifiante, sans paraître songer à autre chose. « Une fois, dit la Mère

Sainte Thérèse, elle me reçut dans sa chambre qui était un vrai boudoir, et je la trouvai à tailler des vêtements pour les pauvres : c'était son occupation préférée ».

En 1850, le seul frère qui lui restât fut enlevé en quelques jours et ainsi se trouva brisé le dernier lien qui la retenait dans le monde. Cependant, fidèle à son esprit de famille, elle ne voulut point quitter brusquement sa belle-sœur, devenue veuve, mais elle prépara son sacrifice.

Dans la commune de Kerfeunteun, où est la propriété de sa famille, elle fonde, à l'intention de ses chers défunts et près de leurs tombeaux, une maison pour deux Sœurs qui feront l'école gratuitement et visiteront les malades et les pauvres...

Son sacrifice fait, Mlle de Boisjaffray s'offrit à la Congrégation, attirée par l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement, la pauvreté de la maison, et pressée aussi par son zèle pour les pauvres orphelines. Les critiques mondaines ne lui manquèrent pas. Elle avait alors quarante-cinq ans, c'est-à-dire de longues habitudes d'indépendance et de bien-être, avec lesquelles il est si dur de rompre d'un coup.

Le lever de quatre heures (1), la pauvre nourriture, le travail sans relâche, l'adoration nocturne, rien ne l'effraya. Dès son entrée au couvent, elle édifia toutes les Sœurs par sa simplicité et son obéissance. « Elle a eu bien des Supérieures, dit la Mère Sainte Thérèse ; elle est allée de l'une à l'autre avec la même soumission d'esprit et de volonté ». Le train monotone de la vie religieuse lui devint naturel et facile. Elle recherchait la pauvreté en tout : dans ses vêtements, dans sa cellule, dans ses travaux même.

(1) Il a lieu maintenant à 5 heures.

Souvent on la voyait, entourée de vieilleries, confectionner aux enfants, à force de patience, de bons et chauds vêtements. Sa bonté se plaisait à les embellir selon leur goût. Sa joie était d'être entourée de petites filles dont elle acceptait les importunités.

Lors de sa vêtue, elle n'exprima qu'un désir, témoignage touchant de son affection filiale. Elle demanda à prendre le nom de Saint Charles, patron de son père. D'abord économe à Recouvrance, elle fut, dans cette charge, l'humble servante de ses religieuses et des orphelines. Il lui fallait faire pour ses nombreux achats à Brest, des courses continuelles, passer et repasser la Penfeld en bateau, chargée et fatiguée. Jamais une plainte, jamais d'altération sur son visage. Infirmière plus tard, rien ne paraissait lui coûter au service de ses chères malades. Elle était si compatissante qu'elle s'apitoyait sur la plus légère souffrance. En 1861, elle fut rappelée à Quimper pour être assistante. Son humilité et sa noble franchise ne faillirent point à ses nouveaux devoirs. Sa timidité naturelle disparaissait devant les exigences de sa charge.

Mais la santé de la Sœur Saint Charles devenait mauvaise et donnait des inquiétudes. Elle aussi voyait sa fin approcher. Sans aucun trouble, sans même un soupir, elle rendit son âme à Dieu le 26 février 1871, à l'âge de soixante-six ans » (1).

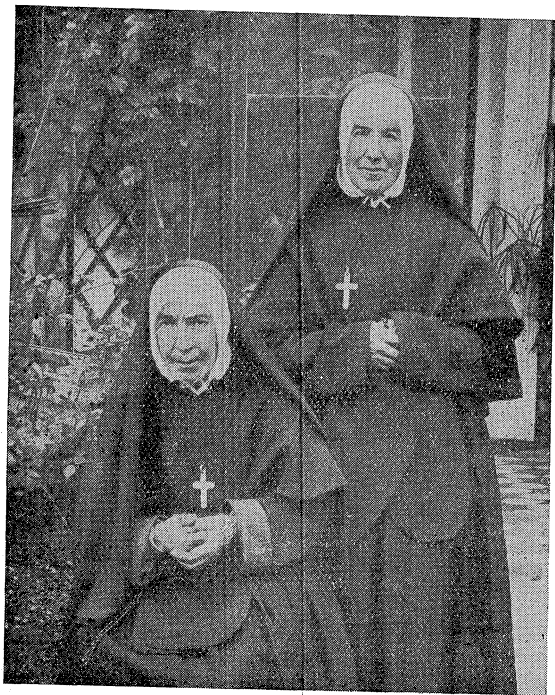
Nous lisons ces lignes dans le Journal de la Maison-Mère : « Notre chère Sœur s'est endormie dans le Seigneur sans aucune convulsion ; peu d'instantes auparavant, elle avait prié notre Mère de lui passer son rosaire au cou, pour mourir sous la protection de la Sainte Vierge ».

La Congrégation a fait d'autres riches acquisitions en dehors des sujets issus de la noblesse. La classe bourgeoise lui a fourni quelques vocations brillantes et argentées comme celle de Mère Marie-Olympe, qui fut Supérieure locale à Brest et qui appartenait à une famille d'officiers, ou celle de Mère Marie du Saint Sacrement, Mlle Fougeray de la Campardière. Nous n'avons fait qu'esquisser le rôle de cette dernière comme Supérieure générale. « Lorsque ses infirmités et son âge avancé ne lui permirent plus d'être en activité d'emploi, elle continua à rendre d'éminents services par sa grande intelligence et la sûreté de son jugement. Elle aimait à se rendre utile en allant journellement dans la grande salle de travail des enfants ; elle leur donnait des leçons orales qu'elles écoutaient dans le silence le plus respectueux. Jusqu'à la fin, elle est restée en contact avec les chanteuses dont elle dirigeait les répétitions. Elle ne leur épargnait pas ses conseils maternels ; elle leur répétait souvent : « Mes enfants, après la piété, c'est la santé qui est votre bien le plus précieux ». Elle leur faisait apprécier leur futur genre de vie dans le monde en observant qu'il se rapproche le plus de la vie religieuse, à cause de la soumission qu'elles devront à leurs maîtres. Son grand esprit de foi et sa dévotion envers la Sainte Eucharistie étaient admirables. Dans les derniers mois, qui furent très pénibles, c'est à peine si elle quittait la chapelle. Elle y retournait immédiatement en disant : « Je ne suis bien que là ! » Le 8 janvier 1897, elle se trouva plus souffrante. Elle tint néanmoins à se lever le lendemain, à dix heures, pour essayer ses forces. Une heure après, on alla en toute hâte prévenir la Supérieure, Mère Saint Ange, que la Mère Marie du Saint Sacrement se mourait. A onze heures et demie, elle rendait

(1) Comtesse de Trémaudan, ouv. cité, p. 295 - 301.

son âme à Dieu, après quelques minutes de douce agonie » (1).

Les recrues aristocratiques et bourgeoises ne sont pas le plus grand nombre, car l'Institut des Sœurs adoratrices trouve surtout ses sujets dans les classes populaires. Mais nous avons voulu montrer que le même idéal a rassemblé, sous la même livrée, des filles du peuple, de la bourgeoisie et de la noblesse.



S^r Marie de la Conception (Pellerin) et S^r Cœur de Jésus (Coadou), sœurs d'évêques missionnaires.

D'autres catégories de religieuses sont encore bien dignes de retenir notre attention. Il y

(1) *Echo de l'Adoration*, 1^{er} janvier 1934.

à celles qui meurent chargées d'années : leurs mérites ont augmenté avec la durée de leur vie, puisque cette vie est vouée au service du Seigneur. Il y a celles, plus nombreuses, qui sont cueillies dans la fleur de leur âge, âmes prédestinées, qui ont moins subi le poids des misères et des épreuves, mais qui ont pratiqué héroïquement la vertu pendant la courte période de leur pèlerinage terrestre. Il est vrai que chez les âmes consacrées à Dieu, il ne doit pas y avoir d'hiver parce que, en elles, la sève de la vie divine ne s'arrête jamais ; il y a l'automne bon et fécond, avec l'abondance et la saveur de ses fruits, et le printemps, avec la fraîcheur de ses tonalités et la variété de ses fleurs. Si Dieu veut dans son Paradis des âmes dont les années ont éprouvé l'inébranlable fidélité, il veut aussi de blanches et ferventes novices (1).

L'année 1851 fut marquée par la mort d'une jeune religieuse de grande vertu. Sœur Sainte Pélagie, dans le monde Françoise Rucard, était née à Plouguerneau en 1817, d'une famille patriarcale de cultivateurs. Elle avait été élevée par les Ursulines de St-Pol-de-Léon. Quand vint le moment de prendre une décision qui enchaînât sa vie, elle sentit de rudes combats. Après ces luttes, elle pensa à la vie religieuse. La Communauté des Ursulines de St-Pol, où elle avait alors sa sœur aînée (2), aurait dû l'attirer, mais au té-

(1) Pensées cueillies dans le discours prononcé par M. Pichon, actuellement curé-archiprêtre de St-Corentin, aux noces de diamant de Sœur Marie-Emmanuel à l'Adoration de Brest, le 5 janvier 1922.

(2) Mère Scholastique, qui mourut en 1854. Une autre de leurs sœurs, Mère Marie-Xavier, deviendra Supérieure de la Communauté. Sujet d'élite, puisqu'elle sera élue trois fois Supérieure, fait unique dans l'histoire de la Communauté de St-Pol au 19^e siècle (Cf. Mgr Mesguen, *Trois cents ans d'apostolat, les Ursulines de St-Pol-de-Léon*, p. 216). Mère Marie-Xavier était née en 1821 ; elle prononça ses vœux en 1844, et mourut en 1888, (registre des Ursulines de Saint-Pol-de-Léon).

moignage de cette dernière, si elle n'y entra pas, c'est par humilité et par détachement.

Comment demanda-t-elle son admission à l'Adoration ? Ce fut à la suite d'une visite qu'elle fit à une religieuse de sa connaissance : « Tout m'y plut, avait-elle dit, excepté la Supérieure ; cela ne fait rien ; c'est pour Dieu que je me fais religieuse ». Elle entra au couvent de Quimper le 15 juillet 1841 et ne se décida à la vêtue, pour laquelle elle se jugeait indigne, que sur l'ordre du P. Langrez : « Depuis son entrée en religion jusqu'à sa mort, dit une de ses compagnes, nous l'avons vue la servante de toutes et se faisant la plus petite de la maison ; elle n'était grande que dans notre estime. Jamais je ne lui ai entendu dire un mot qui pût blesser quelqu'un ou qui fût à son avantage ». Mais, sous cet extérieur si humble, elle cachait un esprit éclairé qui lui valut les fonctions de secrétaire et d'assistante, et des qualités naturelles qui, jointes à sa vertu, lui permirent d'avoir un grand ascendant sur les enfants. Elle profita de cette autorité pour corriger plusieurs de leurs défauts. Un sujet qui l'intéressait particulièrement, c'était la propagation de la foi. M. Langrez déclarait qu'il n'y avait rien de répréhensible en elle, si ce n'est une crainte du péché qui dégénérât en scrupule.

Elle était atteinte d'une maladie de poitrine. Quand son état devint grave, son père vint pour la voir. Son premier mouvement fut de ne pas le recevoir ; elle voulait, disait-elle, imiter la Mère Olympe qui, dans sa dernière maladie, avait refusé de revoir sa famille. Mais le vieillard obtint de l'Evêque de Quimper la consolation d'embrasser une dernière fois sa fille mourante. Elle s'éteignit dans une grande paix d'esprit.

Pour la religieuse de l'Adoration, la mort est le soir d'un beau jour. La chronique de la Congrégation contient des expressions qui, nous le sentons bien, ne sont pas de vaines ou banales formules, mais la traduction de sentiments profonds. Quand Sœur Sainte Mélanie meurt à l'âge de 31 ans, au mois de juin 1878, nous relevons ces mots : « Le Père de famille vient encore de cueillir une des plus belles fleurs du parterre de notre Communauté ». La mort de Sœur Marie de Liguori, le 29 janvier 1882, suggère cette réflexion : « Elle reçoit maintenant, nous l'espérons bien, la récompense de ses souffrances et de sa charité. Puisse notre mort ressembler à la sienne ! » A propos de Sœur Sainte Euphrasie, endormie dans le Seigneur en 1882, nous lisons : « Elle est morte comme elle a vécu, comme une sainte », et, au sujet de Sœur Saint Jude : « Cette bonne Sœur nous a constamment édifiées par sa patience et sa résignation », et quand vient le tour de Sœur Sainte Brigitte : « Elle avait demandé à souffrir. Sa prière a été exaucée ». Sœur Marie du Bon Pasteur, toujours souffrante, avait pour devise : « La joie dans la Croix ». Elle mourut le 12 mai 1931.

Telle autre reçoit l'extrême-onction à genoux. Sœur Thérèse de Jésus, réconfortée par l'émission de ses vœux perpétuels et la réception des derniers sacrements, prie la Supérieure de lever, pendant un quart d'heure, la règle du silence au repas, en signe de réjouissance. Sœur Sainte Marie meurt à 35 ans d'âge et 10 ans de religion : « Dieu, mon devoir et les enfants, voilà, disait-elle, le but de mes pensées ».

La physionomie de Sœur Sainte Aloysia nous arrêtera plus longtemps. Le souvenir qu'a laissé cette religieuse est demeuré très vivant dans la Congrégation.

Son nom de famille était Renée Lotte, son

lieu d'origine, la ville de Quimper. Elle était la fille d'un simple ouvrier, très religieux, et qui avait accepté d'être le parrain de vingt-deux enfants. La mère, en même temps que ses sept enfants, élevait toujours deux orphelins. Ces dignes chrétiens virent la récompense de leurs travaux et de leurs sacrifices. Ils atteignirent un âge très avancé. L'un de leur fils devint un professeur distingué ; un autre, mécanicien en chef de la marine, prélèvera sur la solde, malgré les lourdes charges de sa nombreuse famille de dix enfants, la pension nécessaire à l'entretien de ses vieux parents.

La Comtesse de Trémaudan a recueilli, sur cette âme d'élite, des renseignements qu'elle a trouvés surtout dans les souvenirs de sa sœur, religieuse de l'Adoration comme elle :

« Renée était une petite espiègle qui exerçait la patience de sa mère. Son grand méfait était de sauter dans les charrettes laissées dans la rue ou de courir à la suite de celles qui passaient. Un jour, elle s'échappa pendant une heure et la réprimande fut sévère ; ce fut, du reste, sa plus grande désobéissance. A partir de sa première communion, elle se corrigea de tous ses défauts d'enfant et tendit dès lors à la perfection. Ce n'est pas trop dire : Renée se levait de grand matin pour assister tous les jours à la sainte messe, avant de se rendre à l'atelier dont elle était le modèle. A seize ans, elle voulut faire une confession générale. Mais son confesseur, qui connaissait sans doute la candeur de son âme et craignait les scrupules, n'y consentit pas. De plus en plus pressée intérieurement et craignant de résister à la grâce, elle promit à Notre-Seigneur de s'adresser au premier prêtre qu'elle trouverait au confessionnal. C'était l'abbé Langrez. Il l'approuva et lui rendit la paix de l'âme. A partir de

ce moment, dit sa sœur, Renée devint la petite sainte de la maison.

Elle passait à l'église la plus grande partie de l'heure du dîner et, le soir, y retournait encore. Quelquefois seulement, pour condescendre à la volonté de ses parents, elle se promenait avec une amie, pieuse comme elle, jusqu'à la croix de l'hôpital ; leurs entretiens étaient tout célestes. Le dimanche, Renée portait aux malades de l'hôpital son dessert de la semaine. Elle eut même, pendant plusieurs mois, la sainte adresse de donner à un pauvre le café de son déjeuner, qu'elle remplaçait par un morceau de pain sec. A la fin, surprise en flagrant délit, il fallut cesser cet acte d'une vertu si touchante.

Sa simplicité et sa modestie étaient admirables. « Je me chargeai de l'habiller, dit sa sœur aînée, pour la noce de notre frère. Elle se laissa faire complètement, mais elle ne jeta même pas un regard sur sa toilette. D'une physionomie agréable, qui attirait par sa candeur, elle fut comblée d'attentions à cette fête de famille. Sa simplicité s'en effrayant un peu, elle ne cessa, pendant la réunion, de répéter dans le secret de son âme : « Mon Dieu, détournez mon cœur de tout ceci ».

C'est vers cet âge de seize ans, où tant de jeunes filles ne pensent qu'au plaisir, qu'elle exprimait à ses parents le désir de se faire religieuse et répondait à une de ses sœurs qui lui disait : « Moi, si je me fais religieuse, je veux soigner les malades » — « Et moi, j'irai où le bon Dieu voudra bien m'ouvrir une porte ».

Sa sœur aînée et elle firent ensemble leur généreux sacrifice. Leur entrée en religion fut fixée au 15 octobre 1846. Etant allées quelques jours auparavant, dit la Sœur Marie-Thérèse (l'aînée), faire une visite à l'abbé Langrez, celui-ci nous dit : « Mesdemoiselles, je ne vous reçois

pas comme cela ; vous savez qu'il me faut une dot ». Très surprises, nous nous regardâmes ; ma sœur tremblait déjà à la pensée de n'être pas admise. Je pris la parole pour lui dire que nous n'avions rien à offrir que notre jeunesse et nos dix doigts. « Pardon, pardon, nous dit le Père, il me faut une dot et vous pouvez me la donner celle-là : c'est l'offrande de votre volonté ». Nous fûmes donc rassurées. Au moment du départ, notre second frère, qui n'avait pas été averti de notre décision, voulut s'y opposer. Mon père lui dit en le regardant fixement : « Lequel de nous deux est le maître, mon fils ? Mes filles auraient voulu se marier, j'y aurais consenti ; elles veulent se faire religieuses, je leur dois aussi mon consentement ». Aussitôt nous remerciâmes notre père et nous nous jetâmes à genoux pour recevoir sa bénédiction. Il nous la donna avec une gravité et une émotion solennelles, ajoutant : « Mes enfants, soyez heureuses, accomplissez vos devoirs au couvent comme vous les avez accomplis chez vos parents. Aimez toujours le travail ». Notre mère voulut nous conduire à l'Adoration. Sa dernière parole à la Supérieure fut celle-ci : « Je vous confie mes enfants. Que le bon Dieu bénisse la maison où elles entrent ! »

Renée Lotte reçut le nom de Sœur Sainte Aloysia. Elle fut en religion ce qu'on pouvait attendre d'une jeune fille aussi vertueuse. Son départ pour la maison de Brest coïncida fortuitement avec la mort d'un de ses frères. Elle partit quand même au son du glas funèbre, contenant sa profonde douleur à la vue du triste cercueil qu'elle rencontra en se rendant à la voiture.

Elle eut sur les enfants un ascendant absolu, tandis qu'elle fut simple religieuse ; devenue maîtresse générale en 1863, les dispositions des enfants changèrent complètement à son égard. Leur affection diminua jusqu'à l'indifférence et

la froideur ; plusieurs même poussèrent la méchanceté jusqu'à vouloir jeter sur elle le ridicule. Elle perdit leur confiance. Et c'étaient ces mêmes enfants, sur qui elle avait tout pouvoir depuis quatorze ans ; c'était à ces enfants qu'elle sacrifiait sa vie entière !

Sa vertu grandit, selon l'ordre providentiel, avec la souffrance. « J'avais besoin de cette épreuve pour ma sanctification ». Telles furent ses paroles à une religieuse qui la plaignait.

Depuis longtemps, elle ressentait les premiers symptômes d'une maladie qui se manifestait par des crises douloureuses ; mais elle n'en continuait pas moins à remplir sa laborieuse tâche, son courage l'entraînant toujours où l'appelait le devoir. Mais son état s'aggravait ; sur l'avis du médecin, la Supérieure générale emmena Sœur Sainte Aloysia à Quimper. Ce retour dans sa ville natale, près de ses parents et de sa sœur religieuse, fut pour elle une grande consolation. « Pendant sa maladie, dit sa sœur, elle me répétait souvent ces paroles : « Comme vous me soignez avec tendresse ! Mais je vous en prie, que la nature n'y soit pour rien ! » Je la trouvais un jour plus pensive et, pour répondre à mes inquiétudes, elle me parla ainsi : « Je renouvelle le sacrifice de ma vie pour l'Eglise, pour Pie IX, pour les besoins de la communauté, et puis vous savez en particulier pour qui, encore, ma sœur ». — « Quoi, Sœur Aloysia, tant d'intentions générales ! » — « Oui ! c'est un sacrifice si grand que celui de la vie, qu'il peut s'étendre à tout : il faut être à ma place pour le comprendre. Il est très facile de dire : — Je voudrais mourir —, quand on se porte bien ; mais le moment venu, qu'il est déchirant pour la nature ! »

Elle souffrait beaucoup, surtout les dernières semaines. Quand je la plaignais, elle me ré-

pondait avec le ton bref qui la caractérisait (et qui était, avec une certaine raideur de caractère, ce qu'on pouvait lui reprocher) : « Ne me plaignez pas ; je souffrirai encore bien plus, car j'ai demandé à Dieu de faire mon purgatoire en ce monde ». Un autre jour, la trouvant en larmes : « Je croyais, Sœur Aloysia, lui dis-je, que vous n'aviez plus de chagrin de mourir ! » — « Ce n'est pas le chagrin de mourir qui me fait pleurer. Je n'ai pas peur maintenant de la mort, ni du jugement, pas même du purgatoire ; le bon Dieu a plus de miséricorde qu'il ne m'en faut ; mais j'ai peur de me décourager, tant je souffre aujourd'hui, fête de saint Laurent. Il me semble que tout mon corps est sur un gril, rougi au feu comme le sien ».

Quelques jours avant sa mort, je lui dis : « Sœur Aloysia, tâchez de ne pas me laisser longtemps sur la terre. Rappelez-vous ce que M. Le vicomte de la Houssaye nous a dit à notre profession : « Soyez heureuses, l'une par l'autre, de votre bonheur. Un même jour, une même cérémonie vous unissait dans un même sacrifice. Un jour, il y aura division entre vous, mes sœurs ! Je me trompe. Non, il n'y en aura pas. La mort pourra bien briser les liens formés par la nature, mais elle ne saura briser les liens formés par la charité de Jésus-Christ. La première arrivée au ciel tendra la main à l'autre et, toutes deux réunies, vous vous retrouverez au lieu du rendez-vous des éternelles récompenses » — « Ainsi rappelez-vous cela, Sœur Aloysia » — « Certainement non, répondit-elle, je dirai au bon Dieu de vous laisser longtemps sur la terre ; il n'y a pas trop de Sœurs dans notre Congrégation ».

Le 15 août, elle eut une crise tellement forte que nous crûmes que c'était fini. Revenue à elle-même, Sœur Aloysia dit : « Vous avez cru que

j'allais mourir ; c'eût été trop glorieux pour moi, en cette grande fête ». Ses souffrances se prolongèrent jusqu'au 28 août. Dans l'après-midi, elle me fit signe d'approcher et me dit : « Aimez bien la volonté de Dieu en toutes choses, ma sœur Marie-Thérèse. Au moment de la mort, il est si doux de l'avoir accomplie ! » Le soir de ce même jour, ne me voyant pas préparer le petit autel pour sa communion du lendemain : « Vous ne préparez pas l'autel ce soir, ma Sœur ? » — « Non » — « Ah ! je comprends !... demain... demain... je ferai la communion éternelle ».

Quelques moments après, elle me dit : « Allez souper » — « Non, Sœur Aloysia, vous allez m'échapper pendant ce temps-là » — Non, non, je vous attendrai ». Elle insista de nouveau, et il fallut la satisfaire. A peine étais-je de retour, qu'elle m'adressa ces paroles : « Ne me quittez plus, ainsi que notre Mère » — Sœur Aloysia, lui dis-je, quelques instants après, vous savez que c'est votre agonie » — « Oui » — « Courage, ma sœur, unissez-la à celle de Notre-Seigneur. Du Calvaire au Ciel, il n'y a qu'un pas ! » — « Heureux jour, reprit la mourante. Ne plus pécher et voir Dieu !... » En prononçant ces paroles elle expira ». C'était le 28 août 1867.



CHAPITRE DEUXIÈME

L'Esprit de l'Œuvre chez les Orphelines

TYPES D'ORPHELINES — VIES ET MORTS ÉDIFIANTES D'ENFANTS
— LES ASPIRANTES A LA VIE RELIGIEUSE — UNE HÉROÏNE
DANS LE MONDE — LA FORMATION DE SERVANTES CHRÉ-
TIENNES — LE LIEN MAINTENU AVEC L'ŒUVRE : LA
SAINTÉ FAMILLE.

Telles maîtresses, telles enfants. La liste serait longue aussi des êtres charmants et purs que le ciel a pris dans la fraîcheur de leur âme d'enfant ou d'adolescente. Que d'existences, toutes de jeunesse et de grâce, fauchées dans leur fleur : « La chère enfant nous a quittées pour un monde meilleur... Bienheureux les cœurs purs ; ils verront Dieu ». Ces formules et d'autres semblables, que de fois ne les avons-nous pas rencontrées en tournant les feuillets du Journal de l'une ou de l'autre Maison ! Parfois elles viennent appuyer un menu fait cité, mais qui en dit long sur les dispositions de celles qui en sont l'occasion, comme cette orpheline qui meurt en chantant un cantique à la Sainte Vierge, ou cette autre qui refuse des adoucissements pour pouvoir faire célébrer des messes après sa mort, ou cette autre

encore, déclarant à son tuteur qu'elle laisse son peu de bien pour placer une enfant pauvre à l'Adoration.

Le registre ne relate qu'en raccourci ces faits édifiants ; il en est d'autres qui ont été conservés dans la mémoire de témoins ou transmis dans des relations particulières. Nous savons gré à Mme de Trémaudan d'en avoir publié quelques-uns pour notre édification, après les avoir puisés à des sources très sûres.

Marie-Rose Vigne, de St-Brieuc, était douée de tous les avantages du corps et de l'esprit. C'était une enfant de dix ans, déjà malade quand elle avait été confiée aux Sœurs de Quimper, par Mlle de la Ville-Chaperon. Elle ne souffrait pas le moindre blâme à l'adresse d'une personne absente. Une de ses compagnes ayant refusé de la veiller, quelqu'un fit cette réflexion : « La méchante enfant, qui n'a pas voulu veiller Marie-Rose ! » — « Dites : qui n'a pas pu », répliqua vivement l'enfant. « Qu'écrirai-je de votre part à Mlle de la Ville-Chaperon ? », lui demanda la Supérieure. — « Que je prierai bien le bon Dieu pour elle ». Puis fermant ses grands yeux bleus, elle se recueillit aussitôt pour tenir sa promesse.

Elle désirait ardemment faire sa première communion. Les Sœurs la préparèrent à ce grand acte qu'elle allait accomplir dans les étreintes de la mort. Le lendemain, elle recevait l'extrême-onction avec la même sérénité. Elle mourut doucement, pendant qu'une religieuse, suivant son désir, lui entourait la tête de son voile.

Tréfina (1) était une jeune fille de dix-neuf ans : « Caractère doux, aimant et surtout recon-

(1) Tréfina Boulic, de Bannalec.

naissant, elle était pleine de respect pour ses maîtresses, de bonté pour ses compagnes. Si ses préférences étaient pour les plus pieuses, elle recherchait par vertu les plus rebelles, et par mille industries, elle les gagnait à Dieu. Aussi l'un de ses privilèges était d'avoir, tour à tour, pour compagnes de promenade, les plus mauvaises têtes de la Maison. Notre humble apôtre était infatigable. On lui confia, entre autres, une enfant tellement difficile qu'on en désespérait. Tréfina s'en occupait sans cesse, s'efforçait de lui être agréable, lui faisait la lecture, la conduisait aux pieds de la Sainte Vierge.

Elle fut atteinte d'une maladie de poitrine contre laquelle les soins et les remèdes étaient impuissants. L'on se disait tristement : — Tréfina va mourir ! — Le P. Langrez lui faisait de fréquentes visites et s'en retournait édifié comme tous ceux qui l'approchaient. Entre deux crises, il voulut encore une fois lui apporter le saint Viatique : « Vite, vite mon Père, dit-elle, je vais mourir ». A peine avait-elle reçu la divine hostie qu'elle entra en agonie. D'une main mourante, elle tenait encore le crucifix, disant : « Mon Dieu, le ciel ! » Elle jeta un dernier regard sur celles qui l'entouraient et expira le 1^{er} avril 1861. Toutes ses compagnes la pleurèrent. Sa chère protégée était inconsolable. Transformée par la charité de Tréfina, elle s'est montrée digne d'elle.

Aucun attrait mondain n'effleura les âmes virginales dont nous venons de parler. Pour d'autres, l'épreuve de la maladie ou de la souffrance fut le chemin du salut. Il y avait à la Maison de Quimper, en 1870, une jeune fille de dix-neuf ans très intelligente et d'un physique très agréable : grande, bien faite, ayant tout ce qu'il fallait pour attirer les regards et plaire : aussi

ses compagnes ne l'appelaient-elles que « la belle Ursule ». Son amour-propre se prévalait de ses avantages quand, atteinte par une épidémie de variole, elle fut complètement défigurée. Un jour, elle fit appeler Mère Saint Vincent et lui dit : « Ma Mère, je voudrais avoir une glace pour me voir. On devrait faire venir un photographe pour prendre mon portrait, afin que mes compagnes voient maintenant ce qu'est la belle Ursule » (1). Elle mourut quelques jours après dans les sentiments de la plus grande piété.

Aurélie Botrel avait été reçue à l'Adoration de Brest à l'âge de quatre ans. La mère était morte depuis deux ans et le père, soldat d'infanterie de marine, venait de mourir à la Guadeloupe. Les camarades du père portèrent leur affection sur cette petite dont ils payaient la pension, mais ils eurent le tort de flatter sa vanité en lui faisant des compliments. En outre, l'enfant avait un défaut capital, la paresse. Bientôt elle subit l'influence de quelques mauvais esprits. Sa piété s'altéra, à mesure que se développaient la vanité et le goût du plaisir. Elle était impatiente d'avoir ses vingt ans et sa liberté : elle y touchait et se livrait à des rêves mondains, lorsque, tout à coup, la maladie vint la visiter et ne la quitta plus. Elle comprit qu'il fallait se soumettre, rompre avec tant de chimériques espérances ; elle se résigna. Sœur Sainte Claire était là pour soutenir son courage et la soigner comme une mère : « Je veux, dit la malade, laisser un souvenir à la Sœur qui m'a appris à connaître le bon Dieu et m'a préparée à ma première communion ». Deux jours après, elle distribuait à ses compagnes les petits objets qui lui appartenaient. Elle

(1) d'après une lettre conservée dans les archives de la Congrégation.

mourut, après avoir reçu pieusement les sacrements, et conservé sa présence d'esprit jusqu'à la fin.

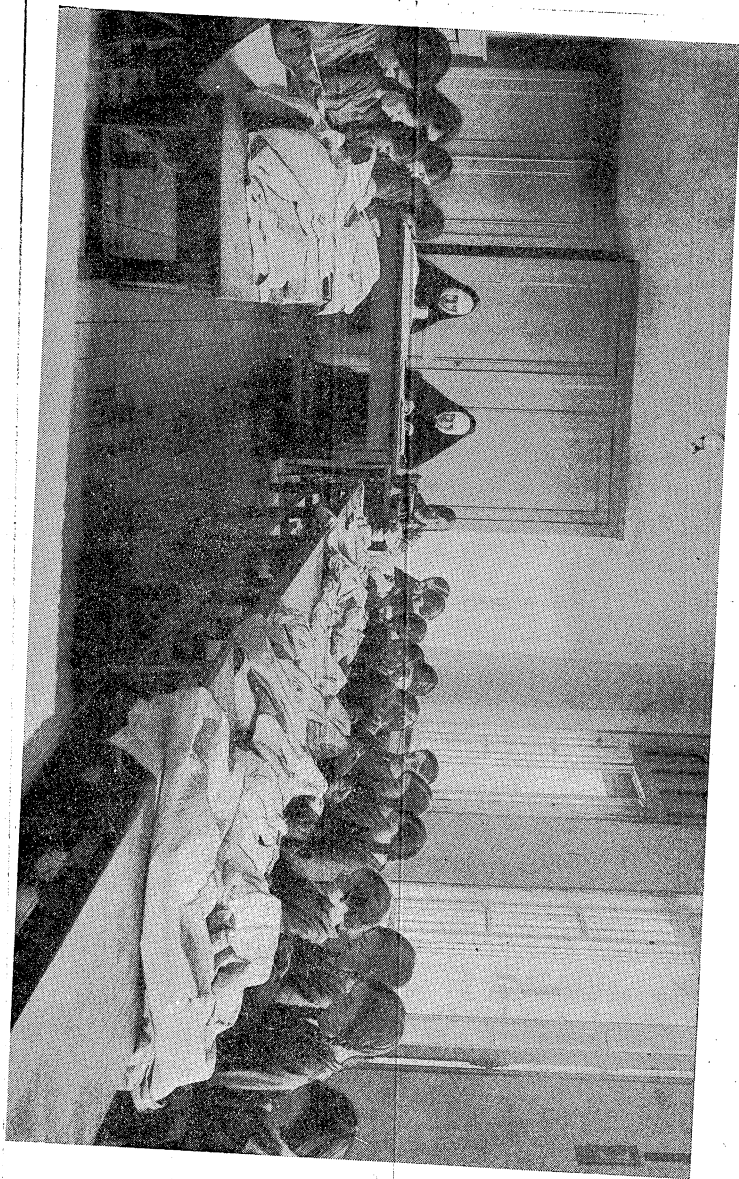
D'autres furent ravies par la mort, comme elles aspiraient à la vie religieuse. Céline Quillien, entrée à la Maison de Recouvrance à l'âge de quatorze ans, recherchait parmi ses compagnes celles qui souffraient et plus particulièrement les disgraciées de la nature. Son désir était de mourir à l'Adoration ou de n'en sortir que pour se consacrer à Dieu. Aussi souffrait-elle de la dissipation de certaines de ses compagnes qui se jouaient de sa simplicité et ne lui épargnaient pas les railleries. Quand elle se sentit atteinte aux sources de la vie, elle n'en parla à personne. Toujours aussi laborieuse, elle souffrait en silence. Si on l'interrogeait : « Vous souffrez, Céline ? » elle répondait : « Ce n'est rien ». Malgré la gravité de son état, elle continua à accomplir tous les exercices religieux. La veille de sa mort, n'ayant plus à craindre de quitter l'Adoration pour le monde, elle voulut se faire couper les cheveux : « Je n'ai plus besoin de mes cheveux : coupez-les ». C'était tout ce qui lui restait, et elle en faisait le sacrifice au Seigneur.

Les religieuses de l'Adoration ont donc trouvé des consolations dans les enfants qu'elles ont formées ; certes, il se trouva parmi celles-ci des natures rebelles, mal préparées par le milieu d'où elles sortaient ou par la privation maternelle ; mais il se rencontra aussi des âmes d'élite, certaines qui ne perdirent jamais leur candeur, d'autres qui eurent à se vaincre. En lisant les histoires édifiantes de Tréfina, de Marie-Rose Vigne, d'Aurélie Botrel et de tant d'autres, dont les existences furent fauchées dans leur fleur, nous pensons au mot de Montalembert : « Quel est

donc cet amant invisible qui attire à lui la jeunesse, la beauté et l'amour ? »

Voici maintenant un type d'héroïne dans le monde : Marie Faujour était une ancienne élève de Brest. Elle ne connaissait pas ses lettres, mais elle avait un rare bon sens. A sa sortie de l'Adoration, elle travailla comme ouvrière dans d'honorables familles de St-Pierre-Quilbignon, qui l'accueillaient avec la plus grande sympathie. Le soir, elle se rendait à l'église, où elle réunissait les enfants pour la prière. Pendant le mois de Saint Joseph et le mois de Marie, elle désignait le plus sage d'entre eux pour faire la lecture. Au cours de l'épidémie de choléra qui sévit à Brest et dans les environs, elle fut la providence de St-Pierre. Elle passa ses jours et ses nuits à assister les malades, à leur procurer les derniers sacrements et à ensevelir les morts. Les personnes atteintes de la maladie réclamaient instamment ses soins. Instruites de son dévouement, les autorités civiles la firent décorer en grande solennité sur le cours d'Ajot. Mais, épuisée par tant de fatigues, elle succomba à son tour. Durant sa maladie, l'Evêque, en tournée de confirmation à Brest, vint lui apporter sa bénédiction.

Comment s'étonner que, dans cet asile de vertu qu'est l'Adoration, des âmes de choix trouvent la vocation à une vie plus parfaite et s'engagent dans la Congrégation ou dans d'autres maisons religieuses ? Sœurs aveugles de St-Paul, Sœurs de la Providence de Blois, Sœurs de la Miséricorde de Laval, Filles du St-Esprit, Filles de Jésus de Kermaria, et même les demi cloîtrées comme les Ursulines, ou les cloîtrées comme les Carmélites, ont trouvé d'excellents sujets dans les maisons de Brest et de Quimper. On en cite même qui sont parvenues aux plus hautes char-



Salle de travail (Trévidy)

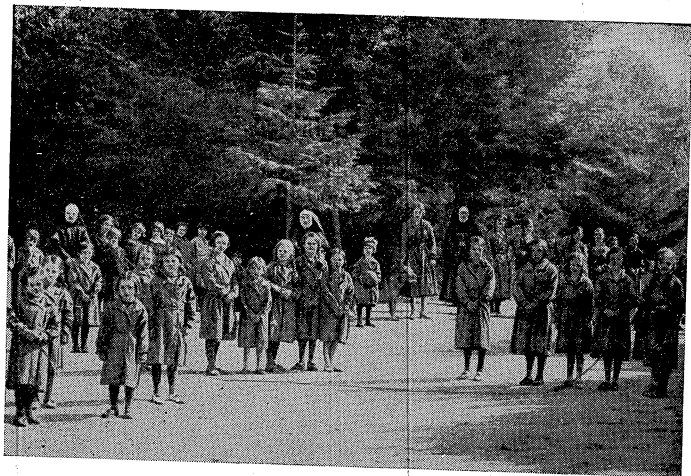
ges dans leur Ordre, comme Mère Marie-Baptiste, qui fut Supérieure générale de la Providence de Blois pendant douze ans.

Mais le plus grand nombre des orphelines, à leur départ de la Maison, entrent au service de familles où elles sont placées par les Sœurs, après un long apprentissage qui initie aux multiples modes d'activité de la vie ménagère. De nos jours, il sévit une crise de domestiques. On n'en trouve guère et encore au prix de quels gages, de combien de jours de sortie, de combien de billets de cinéma ! Cette constatation, nous l'avons lue bien des fois dans les rapports académiques sur les Prix de vertu, dont plusieurs précisément sont décernés à des orphelines. On soupire après des domestiques qui donnent au mot « servir » son ampleur et sa portée d'autrefois. Dans l'ancienne France, que l'on se représente divisée en castes que séparent des cloisons étanches, maîtresses et servantes s'arrangeaient fort bien. La crise des domestiques, de nos jours, n'est-elle pas un effet de la crise des mœurs ? N'est-ce pas que les patrons ne savent plus commander et que les serviteurs ne veulent plus obéir ?

Les servantes sorties des établissements de l'Adoration donnent, à l'ordinaire, satisfaction à leurs maîtresses. Un des buts de l'œuvre est de former, dans le vrai sens du terme, des domestiques, des jeunes filles qui, étant de la maison, de la famille, obtiennent de leurs maîtres de faire qu'à leur foyer les servantes se sentent chez elles. Et, quand celles-ci sortent du service, elles font souvent d'heureux partis. Il est facile de s'en rendre compte en parcourant l'*Echo de l'Adoration*. Mais il est juste de dire qu'avant d'entrer en ménage, elles ont l'habitude de consulter leurs Mères et l'Aumônier et que, d'une façon générale, elles s'en trouvent fort bien. Elles

sont de bonnes ménagères : c'est une excellente préparation au mariage que l'apprentissage du service avec la cuisine, le lavage, le repassage, les achats de denrées, l'entretien d'une maison. Comparez la monotonie des gestes des fillettes employées dans les bureaux, les ateliers et les usines, avec la variété d'occupations d'une bonne domestique, et jugez lesquelles seront les plus aptes à bâtir un foyer !

Des liens très étroits rattachent, à leurs dévouées maîtresses, les anciennes qui vivent dans le monde. Le P. Langrez avait bien recommandé à ses Sœurs de ne pas perdre de vue leurs pu-



Orphelines en récréation (Trévidy)

pilles, une fois qu'elles les auraient quittées : « Ayez toujours grand soin de ces enfants ; soyez bonnes pour elles ; recevez-les avec joie ; attirez-les près de vous par votre zèle et votre douceur. Aimez-les comme de vraies mères. Soutenez-les par vos conseils, afin que les bons principes, pui-

sés dans cette maison, soient conservés par elles au milieu du monde ». Il n'avait pu prévoir toutes les modalités d'application de ce vœu si cher. Mais nous pouvons dire que son désir s'est réalisé et a suivi la loi du progrès. C'est que l'œuvre est entre les mains d'agents dévoués et entreprenants, qui l'ont adaptée aux besoins des temps actuels. La prospérité de la Sainte Famille en est la démonstration vivante.

Au moment de quitter la maison qui les a élevées, les orphelines reçoivent un *Recueil de Conseils religieux et moraux* composé à leur usage. On les y met en garde contre le monde, contre les dangers que constituent les occasions, les lectures, les plaisirs défendus, la coquetterie, les mauvaises fréquentations. On leur indique les moyens de préservation : la piété, la prudence, la justice et la charité, l'ordre et l'économie. Un chapitre final traite de la vocation en général, de la vocation religieuse, du mariage et de la virginité dans le monde. Ainsi elles sont invitées à se pénétrer des enseignements pratiques qui leur ont été donnés au cours de leur séjour à l'Adoration et à suivre les conseils appropriés à la nouvelle existence qu'elles vont commencer.



CHAPITRE TROISIÈME

Comment se maintient l'esprit de l'œuvre

OBSERVATION DES CONSTITUTIONS — LE RÈGLEMENT JOURNALIER D'UNE SŒUR ADORATRICE — RETRAITES ET RÉCOLLECTIONS — LES VISITES DES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES ET DES MÈRES GÉNÉRALES — UNE CÉRÉMONIE DE PROFESSION.

L'esprit de la Congrégation est contenu dans les Constitutions. Les Supérieurs diocésains et les Mères générales, dans leurs visites canoniques, veillent à ce que les Constitutions soient bien observées. Elles sont demeurées, dans leurs lignes essentielles, en l'état où le P. Langrez les avait arrêtées. La fin de la petite Société est toujours de travailler, avec la grâce de Dieu, au salut et à la perfection de ses membres, par la pratique de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement et par l'éducation des enfants. Le Sacrement de l'autel, c'est la perpétuité de l'immolation rédemptrice : ainsi l'Eucharistie est adorée comme génératrice de charité fraternelle, d'œuvres de miséricorde temporelles et spirituelles. Les exercices religieux gravitent autour du culte

eucharistique, et le temps qui n'est pas consacré aux exercices religieux est consacré aux orphelines. Vouées à l'éducation des enfants pauvres, les Sœurs de l'Adoration s'engagent à ne rien négliger pour les instruire des vérités de la religion, pour les former à la pratique de la vertu et les mettre en mesure de gagner honnêtement leur vie, en leur apprenant à chacune un état qui convienne à sa condition.

La Congrégation se compose de Sœurs de chœur et de Sœurs coadjutrices. Celles-ci font les mêmes vœux et suivent les mêmes Constitutions que les premières, avec cette différence qu'au lieu de l'Office du Saint Sacrement, elles récitent chaque jour le Rosaire. Pour la dot des religieuses de chœur, on s'entend avec la Supérieure ; un brevet d'enseignement ou un talent comme ouvrière y supplée à l'occasion. Le Postulat, comme le Noviciat, dure un an ; puis, sous le titre de professes temporaires, les Sœurs sont admises à faire chaque année, pendant trois ans, les trois vœux ; à l'expiration de ce terme, elles peuvent être admises à la profession des vœux perpétuels.

Suivons les Sœurs adoratrices dans leur règlement journalier : le lever a lieu à 5 heures ; l'*Angelus*, la prière en commun se font à la chapelle et sont suivis de la méditation. La Communauté assiste tout entière à ces exercices. A 6 h. 25, récitation des Petites Heures : les versets sont de l'Office du Saint Sacrement. La messe est dite à 7 heures : les orphelines y assistent avec les religieuses. Après la messe, on chante l'*Adoremus in æternum Sanctissimum Sacramentum*, pour affirmer le but de la Congrégation. Immédiatement après le déjeuner, les Sœurs coadjutrices se rendent à la chapelle pour y réciter en commun le premier chapelet du Rosaire ; elles



Maison-Mère : Groupe de Novices

disent le deuxième chapelet en travaillant ; elles se réunissent le soir pour le troisième chapelet, pendant que les Sœurs de chœur récitent Matines et Laudes.

A 11 h. 1/2, les Sœurs vont à la chapelle pour y faire, chacune dans son privé, une lecture d'un quart d'heure, soit dans une vie édifiante, soit dans un livre de spiritualité ou qui traite de la vie religieuse ; le second quart d'heure avant le dîner est consacré à l'examen particulier.

Le repas de midi est suivi d'une récréation. A 1 h. 1/2, les Vêpres du Saint Sacrement sont psalmodiées à la chapelle et suivies des Complies. A 6 heures se récitent les Matines et Laudes, avec les hymnes, les antiennes et l'oraison du Saint Sacrement. La récréation qui suit le souper se termine à 8 h. 1/4 : alors les Sœurs se rendent à la chapelle pour écouter une lecture en commun, qui est faite dans un livre désigné par la Supérieure. La prière du soir est récitée à 8 h. 1/2 et suivie immédiatement du coucher.

Outre ces exercices, les religieuses font tous les jours une heure d'adoration. Un prie-Dieu est placé au milieu du chœur, tout près du sanctuaire. Les religieuses s'y succèdent de demi-heure en demi-heure. Les Sœurs qui ne sont pas désignées pour le prie-Dieu font aussi, tous les jours, une heure d'adoration. La nuit, huit religieuses se succèdent d'heure en heure. La règle n'exige pas qu'elles restent l'heure entière à genoux, si elles se sentent fatiguées. Lorsque le Saint Sacrement est exposé la nuit, deux religieuses font leur heure d'adoration à la fois. Désormais, les Sœurs sont assez nombreuses pour que le tour du lever nocturne n'arrive que toutes les quatre ou cinq nuits. Le travail manuel et

le soin des enfants achèvent de remplir leur laborieuse journée.

Les enfants se lèvent à 6 heures et se couchent à 8 heures. Des Sœurs les surveillent dans les salles de travail, aux quatre repas et aux quatre récréations de la journée, les accompagnent dans les promenades et les congés. L'horaire journalier est partagé entre l'étude et le travail : celles qui sont en âge scolaire suivent le programme du certificat d'études. Les rapports des directrices de l'établissement avec les familles consistent, en plus des heures de parloir, à recevoir les parents quand ils en manifestent le désir. Les enfants sont admises dans l'établissement à partir de 6 ans ; elles y restent jusqu'à 20 ans.

Les Sœurs ont, tous les ans, une retraite prêchée de huit jours ; elles renouvellent leurs vœux le jour de la clôture de la retraite. Le premier vendredi de chaque mois est un jour de recollection ; elles se livrent à un plus grand recueillement et font une seconde méditation dans l'après-midi. Le jeudi de la Fête-Dieu, fête patronale de la Congrégation, est précédé d'un triduum avec prédications pour se préparer à la fête du Saint Sacrement. Elles ont régulièrement deux instructions par mois, l'une de l'aumônier, l'autre d'un Père Jésuite.

Ainsi tout converge vers le mot d'ordre du fondateur : « Vous devez être les Séraphins de la terre ». Tout rappelle à la religieuse cet objet principal de l'adoration. « Adorer et louer », c'est la formule inscrite sur la croix pectorale que la Sœur reçoit au jour de sa profession. La méditation silencieuse et les élans d'amour au prie-Dieu, la messe qui est l'acte d'adoration par excellence, avec la communion quotidienne ; la

récitation au chœur, chaque jour, de l'office du Saint Sacrement ; les lectures spirituelles faites en particulier ou en commun ; la formule de salutation : — Loué, aimé et adoré... —, tout tend à développer en elle l'esprit d'adoration et de louange.

Le Supérieur de droit de la Congrégation, c'est l'Evêque. Il préside le Chapitre ; il visite les communautés ; mais, en dehors de circonstances exceptionnelles, il délègue ses pouvoirs au Supérieur diocésain nommé par lui. En parcourant les annales des deux communautés de Quimper et de Brest, nous savons que les Supérieurs de la Congrégation ont tenu à continuer la tradition du P. Langrez qui, ne perdant pas de vue la formation spirituelle des Sœurs et des enfants, les voyait souvent et leur faisait des instructions. M. Goujon fut un « Père plein de sollicitude », fidèle aux visites et aux instructions jusqu'à la veille de sa mort. Mgr du Marhallac'h, pendant ses vingt-trois ans de direction, n'interrompit ses visites qu'au cours de la guerre qui l'avait appelé aux armées. Mgr Fléiter remplit le même office pendant vingt ans, à Brest comme à Quimper.

Avec les visites des Supérieurs ecclésiastiques, celles des Mères générales ont pour objet, avant tout, de maintenir dans la Congrégation l'esprit du fondateur. Quelques-unes de ces visites sont restées plus vivantes dans la chronique de la Congrégation : celles de Mère Sainte Thérèse, expliquant la règle et invitant les Sœurs à faire toutes observations utiles sur les points qui avaient besoin d'être éclairés ou adaptés au temps et aux circonstances ; celles de Mère Saint Vincent, se félicitant de constater un progrès dans l'attachement des orphelines à leurs « Mères » : celles de Mère Saint Ange, produisant une im-

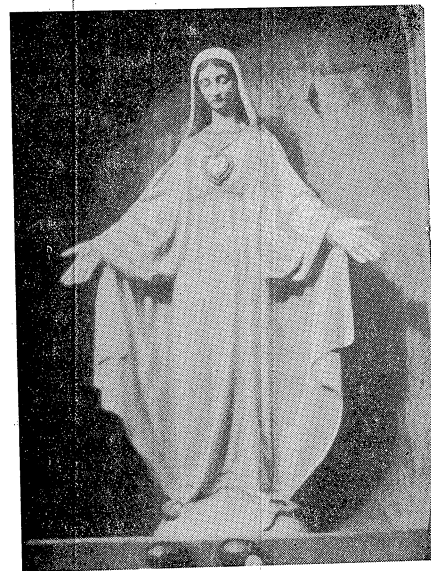
pression profonde sur toutes les Sœurs par « ses paroles sorties du cœur ».

Dans chaque Communauté, c'est à la Supérieure locale de veiller à la stricte observation des Constitutions. Elle explique, dans ses conférences aux Sœurs, les divers articles du règlement sur les vœux, l'esprit religieux, l'humilité, la mortification, la simplicité, la charité mutuelle, l'éducation des enfants.

Enfin, les retraites prévues concourent à la même fin. Chaque année, les religieuses se rendent à la Maison-Mère pour une retraite de huit jours. En outre, elles ont périodiquement des journées de recollection. Depuis la mort du fondateur, les Révérends Pères Jésuites se chargent de leur faire tous les mois des instructions. En 1872, Mère Saint Vincent a ajouté la retraite du mois, qui a lieu en commun avec lecture, examen sur les devoirs généraux, méditation sur la préparation à la mort.

Les cérémonies de vêtue et de profession sont les occasions solennelles, qui mettent sous les yeux des religieuses et des enfants l'esprit de l'œuvre. Quand la cloche annonce l'heure de la cérémonie, tout rentre dans le calme le plus profond. La Communauté se rend processionnellement à la chapelle. Les novices et les postulantes ferment la marche ; elles sont accompagnées de la Maîtresse des novices et de la Révérende Mère générale. Les novices portent le cierge béni, qu'elles ont reçu l'année précédente, à leur prise d'habit. Les postulantes sont vêtues de blanc : trois jeunes fillettes portent leur traîne : ces benjamines remplissent leur rôle avec une joie marquée. Après le chant du *Veni Creator*, le Supérieur rappelle aux postulantes les obligations qu'elles contractent. Lorsque les postulantes ont

revêtu l'habit et donné le baiser de paix aux religieuses, les professes se rendent à la balustrade pour y prononcer leurs vœux ; mais, auparavant, elles s'étendent sous le drap mortuaire, en signe de leur mort au monde, pendant qu'au chœur on récite les Litanies des Saints. Ensuite est célébrée la messe, à l'issue de laquelle la Communauté se rend en procession au réfectoire des enfants, où les nouvelles professes déposent leur couronne aux pieds de la Sainte Vierge. Le silence est rompu : c'est le moment des visites des parents et des amis, venus nombreux pour la circonstance. Les nouvelles élues, sans sortir de leur recueillement, participent à la joie commune qui brille sur tous les visages. Comme disait l'une d'entre elles, on se croirait au Paradis où tout le monde se reconnaîtra (1).



Maison-Mère : La Vierge du jardin des Novices

(1) *L'Echo de l'Adoration*, n° 14.

CONCLUSION

Résultats et Perspectives d'Avenir

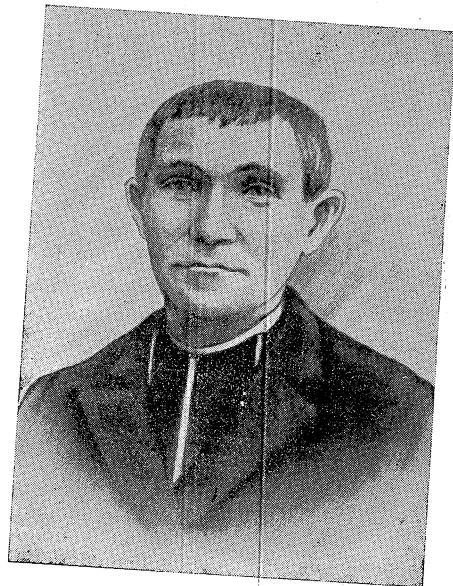
La Congrégation de l'Adoration Perpétuelle méritait donc que son histoire fût tentée. Madame de Trémaudan a fort bien écrit la vie du P. Langrez et des premières Supérieures. Le regret-té abbé Pondaven, très attaché à l'œuvre, à laquelle il a prodigué, de multiples façons, des marques effectives de son dévouement, avait groupé un certain nombre de matériaux en vue d'une rédaction, mais il dut être arrêté dans son entreprise par la maladie. Les fêtes jubilaires de 1936 ont été l'occasion qui a inspiré le présent essai.

Cent quinze ans se sont passés depuis 1821, l'année où l'œuvre étant enveloppée dans l'humilité de sa naissance, se firent « les premières semailles d'où devait germer la plante destinée à porter successivement trois beaux fruits : l'apostolat de l'enfance, la vie religieuse et l'adoration perpétuelle de l'Eucharistie » (1). Un siècle s'est écoulé depuis que, à la suite de la pieuse initiative de Mère Olympe, des âmes ardentes abrègent leur sommeil pour adorer l'hôte sacré du Tabernacle.

Dès 1848, l'abbé Dufeigna, à l'occasion du

(1) Mgr Duparc.

transfert des restes des fondatrices à la chapelle de la Maison-Mère, exposait avec joie les étapes parcourues depuis les origines. Aux vierges chrétiennes du début s'appliquent les paroles : « J'étais petit et vous avez pris soin de moi ; j'étais abandonné et vous m'avez recueilli ». Quatre



Monsieur l'abbé Pondaven

jeunes orphelines sont d'abord recueillies ; puis il s'en présente douze. Il faut les recevoir : la charité offre un local ; il faut les nourrir : des aumônes bien administrées y pourvoient ; il faut les garder, les conseiller, il faut une mère à cette pauvre petite famille : le choix tombe sur celle à laquelle les habitudes de sa vie, une longue pratique de l'office de Marthe semblent donner une aptitude particulière... L'œuvre de Dieu marche toujours... Pour qui connaît le culte parfait du divin Maître, l'œuvre n'est pas complète. Où est

donc Marie ? C'est celle qui a dit : « Je ne demande qu'une chose au Seigneur, c'est de demeurer dans sa Maison tous les jours de ma vie ». Désormais, chaque fille de cette sainte famille consacrera sa vie au saint office de ces deux sœurs.

Toutes les Congrégations ont le culte eucharistique en grand honneur ; mais, en général, elles s'en servent comme d'un moyen pour remplir leurs obligations ; à l'Adoration, le culte eucharistique est la fin principale. L'abnégation et le dévouement nécessaires au service de l'enfance trouvent leur inspiration et leur force dans la présence habituelle au pied des autels.

En ce siècle de dissipation et d'égoïsme, il y a donc encore place pour les amantes de la contemplation et de la charité. Les instructions du P. Langrez continuent de tomber dans les âmes de ses filles spirituelles comme un germe fécond de ferveur et de courage surnaturel.

L'avenir sera-t-il témoin d'un développement de l'œuvre ? La maison de Quimper, qui est le tronc vigoureux sur lequel s'est épanouie, dans le diocèse, une magnifique frondaison, verra-t-elle ses ramures se propager par-delà les limites du diocèse, pour la multiplication des gardiennes du Tabernacle, pour la préservation et la formation d'un plus grand nombre d'enfants sans famille ? C'est le vœu que nous formulons au terme de cet ouvrage, consacré à l'ancien asile de la Providence de Quimper devenu la Congrégation de l'Adoration perpétuelle.

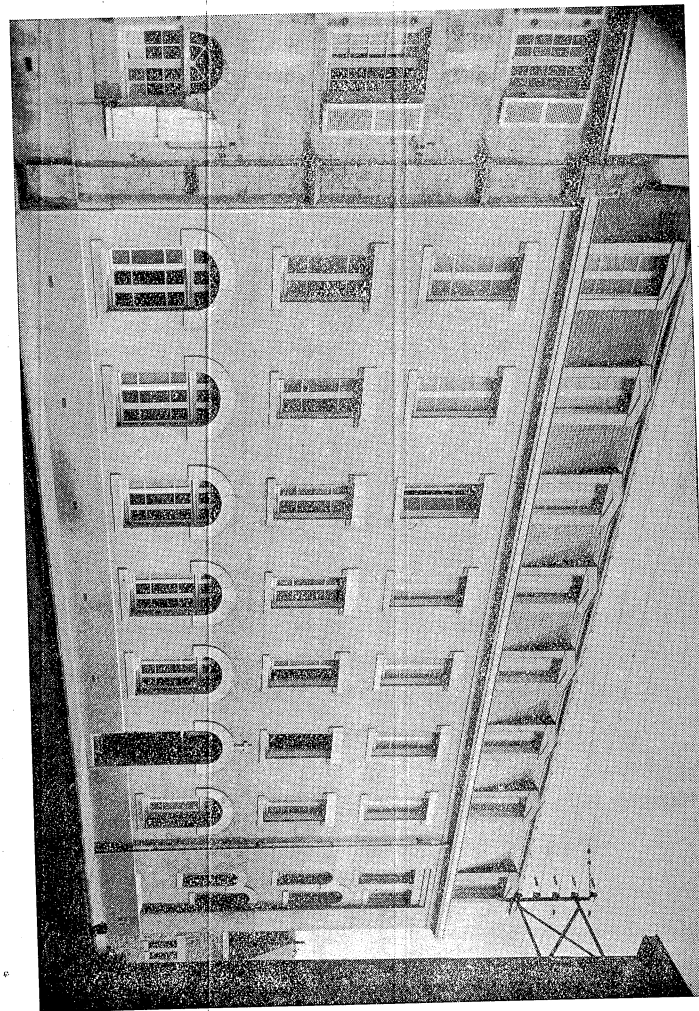
Sur le chemin que nous avons parcouru, nous avons rencontré d'humbles âmes possédées de l'instinct de la conservation des autres. Devant ces humbles magnifiques, des personnages historiques, les Lamennais, Napoléon III et l'Impératrice Eugénie, le Président Félix Faure, le

général Weygand, d'autres encore se sont inclinés avec respect et admiration. L'œuvre est donc digne d'être mieux connue ; au surplus, elle illustre pertinemment un motif d'apologétique chrétienne.

Son activité ne s'est déployée qu'entre les limites du diocèse de Quimper, mais nous ne devons pas oublier que Rennes a donné le fondateur et plusieurs Supérieures générales, et que les deux fondatrices, celle de l'Adoration comme celle de l'Orphelinat, avaient avec Vannes des relations très étroites. C'est à Saint-Brieuc que M. Langrez fut ordonné prêtre ; c'est de Saint-Brieuc qu'il reçut de Jean-Marie de Lamennais, alors vicaire général, l'avis décisif qui l'attachera à Quimper. Et Nantes, enfin, lui inspira l'idée et lui procura le modèle de l'établissement qu'il a fondé. Ainsi toute la Bretagne catholique était intéressée aux fêtes jubilaires organisées pour commémorer le centenaire de l'Orphelinat et de l'Adoration fusionnés sous le gouvernement de Mère Olympe.

Si nous dressons le bilan de la Congrégation, voici quelques chiffres en cette aurore de l'année 1936. Les religieuses sont au nombre de 127 ainsi réparties : 70 à Quimper, 45 à Brest, 12 à Trévidy. Depuis la fondation, plus de quatre mille enfants ont passé par l'une ou l'autre des Maisons. Ce sont de splendides états de service pour une Congrégation diocésaine (1).

(1) Je dois des remerciements spéciaux à M. J. Le Vaillant qui m'a aidé dans le travail délicat de la correction des épreuves. — Les clichés des illustrations sortent des ateliers de M. Boitte, photographeur à Nantes.



Nouveaux bâtiments de la Maison-Mère (1935)

APPENDICE I

LISTE DES SUPÉRIEURES

Supérieures générales

Marguerite Le Maître	1821-1833
Mère Olympe (de Moëlien)	1833-1843
Mère Sainte Marguerite (de Leissègues) ..	1843-1848
Mère Sainte Thérèse (Reine Coadou)	1848-1858
Mère Marie du Saint Sacrement (Fougeray de la Campardière)	1859-1863
Mère Sainte Thérèse : 2° Supérieurat	1863-1866
Mère Saint Vincent (Hélène Langrez)	1866-1885
Mère Saint Jean-Baptiste (Amélie Lefort)	1885-1891
Mère Saint Ange (Adèle Cohanec)	1892-1900
Mère Saint Barthélémy (Marie Salaün) ..	1900-1916
Mère Marie du Précieux Sang (Jeanne Le Cadre)	1916-1934
Mère Marie du Calvaire (Jeanne Reungoat)	1934

Maison de Brest

Mère Saint Arsène	1851-1857
Mère Marie-Olympe	1857-1864
Mère Saint Vincent	1864-1866
Mère Marie du Saint Sacrement	1866-1869
Mère Saint Ange	1869-1875
Mère Saint Jean	1875-1880
Mère Marie St-Louis	1880-1884
Mère Cœur de Jésus	1884-1888
Mère Saint Ange (2° Supérieurat)	1888-1892
Mère Saint Barthélémy	1892-1895
Mère Saint Jean-Baptiste	1895-1901
Mère Marie Saint Louis (2° Supérieurat) ..	1901-1907
Mère Saint Jean-Baptiste (2° Supérieurat)	1907-1913
Mère Marie Léocadie	1913-1916
Mère Saint Arsène	1916-1919
Mère Saint Barthélémy (2° Supérieurat) ..	1919-1922
Mère Marie Berchmans	1922-1926
Mère Marie du Calvaire	1927-1934
Mère Marie de l'Assomption	1934

Maison de Trévidy

Mère Marie des Anges	1923-1934
Mère Saint Ambroise	1934

APPENDICE II

SUPÉRIEURS

Evêques de Quimper

N. SS Dombideau de Crouzeilhes	1805-1823
de Poulpiquet	1823-1840
Graveran	1840-1855
Sergent	1855-1871
Nouvel	1871-1887
Lamarche	1887-1892
Valleau	1893-1898
Dubillard	1899-1907
Duparc	1908

Supérieurs de la Congrégation

Chan. Langrez	1821-1862
Chan. Goujon	1862-1868
Mgr du Marhallac'h	1868-1891
Chan. de Penfentenyo	1892
Mgr Fléiter	1893-1913
Chan. Gadon	1913-1927
Chan. Joncour	1927

AUMONIERS

Maison-Mère

Chan. Coadou	1863-1896
Chan. Bargilliat	1896-1925
Chan. J.R. Guéguen	1925

Maison de Brest

MM. Le Pape	1856-1865
Le Mel	1865-1895
Salaün (Chan.)	1895-1934
Paugam	1934

Maison de Trévidy

MM. Jaïn	1928-1935
Ruppe	1935

APPENDICE III

Notes sur la famille de Moëlien

Nous devons ces notes à l'obligeance de M. l'abbé Jacques Thomas, de Plomodiern, instituteur à Landivisiau, qui a rassemblé minutieusement des renseignements contenus dans diverses archives privées et publiques.

Antiquité de la famille. — La famille de Moëlien est d'ancienne extraction. On la suit depuis le 14^e siècle en la personne de Jean de Moëlien ; elle présenta neuf générations à la réformation de 1668. Le chef de nom et d'armes porte le titre de chevalier.

Le nécrologe du couvent des Franciscains, dit des Cordeliers, à Quimper, signale Marie Chever, dame de Moëlien, décédée le 1^{er} mai 1511, inhumée dans le tombeau de ses « prédécesseurs ». Cette sépulture se trouvait en l'église du couvent, où la famille de Moëlien, comme les principales seigneuries de Cornouaille, bienfaitrices des Cordeliers, avait son enfeu.

Résidences. — La branche aînée des Moëlien possédait, depuis longtemps, un hôtel « sur le quai de ville », dans la paroisse de St-Mathieu, à Quimper. Mais la principale demeure était « Maner Moëlien », à 1500 mètres, au Sud-Ouest de Plonévez-Porzay, sur une pente douce, face au midi. La vieille maison seigneuriale est aujourd'hui bien délabrée ; cependant, sa masse imposante fait encore grand effet, quand on la contemple de la route de Locronan à Douarnenez.

La partie ouest est de 1642, du temps de Nicolas de Moëlien ; le portail qui donne sur la cour

d'honneur, est de 1682, du temps de Sébastien de Moëlien. Deux lions, de part et d'autre, défendent encore l'entrée. La partie est, l'écurie et le mur de la terrasse sont de 1745, du temps de Joseph-Jean-René de Moëlien. La chapelle était dédiée à saint Jacques ; sous la monarchie de Juillet, le clocher et une partie des murs étaient encore debout.

Tout autour du manoir s'étendaient jadis de spacieux jardins. Une magnifique allée, très longue, avec ses quatre rangées de chênes et ses deux rangées de châtaigniers, conduisait au château.

Le père de Marie-Olympe, Guy-Marie-Joseph-René, est le dernier seigneur qui y ait habité. A la Révolution, il émigra ; il mourut à Brech, au château de Kerdrain, en 1816.

Parmi les familles du pays avec lesquelles les Moëlien étaient en relations, il convient de signaler celle du Père Capucin Corentin L'Helgouarch, en religion Père Maximin de Locronan, confesseur de la foi, mort en prison à Landerneau en 1794, et la famille d'Ignace Le Garrec, curé de Kerlaz en 1791, également confesseur de la foi, déporté aux pontons de Rochefort en 1794.

Le château de Plonévez fut mis en vente comme bien national et adjugé pour huit mille livres, à un « citoyen » originaire de Ploëven. Les parents de Mère Olympe vécurent désormais au château de Kerdrain, qui était un bien de Madame de Moëlien.

Armoiries. — L'écusson des Moëlien portait : d'azur à un anneau d'argent, en cœur, environné de trois fers de lance en perle de même. Leur devise était : « Sell, pobl » dont la traduction littérale est : « Regarde, peuple ».

L'hommage des Moëlien. — Les Moëlien devaient l'hommage annuel au seigneur de Ker-

vent et Plessis-Parzay. Le chef de nom et d'armes devait envoyer à ce seigneur une tranche de pain de seigle, portée sur une charrette attelée de deux taureaux caparaçonnés et conduite par le seigneur de Moëlien, en costume de grand écuyer, mais ayant aux pieds une paire de sabots et sur la tête un bonnet de laine. Le suzerain donnait à son vassal, en guise de salaire, une pièce de six liards et le retenait à dîner. Vers la fin de l'ancien régime, le seigneur de Kervent dispensait le sire de Moëlien de cette corvée bizarre.

Les Moëlien en religion et dans le clergé. — Deux Moëlien entrèrent dans la Compagnie de Jésus : Gabriel-François de Sales-Corentin (1706-1781) et Jacques-Bernard (1711-1732). Un autre frère, Corentin-César (1708-1765) devint prêtre ; on le disait bachelier en droit canonique et civil.

Après la dissolution de la Compagnie de Jésus, le Père Gabriel-François de Sales se retira au château familial. Il mourut en 1781 ; ses funérailles furent présidées par son compatriote, Claude Le Coz, principal du Collège de Quimper, le futur archevêque de Besançon. Le P. de Moëlien laissa dans le pays une réputation de grande sainteté. Une plaque de cuivre marque sa tombe au cimetière.

La mère des trois frères, Marie-Thérèse de Trédazo se retira, vers la fin de sa vie, à l'abbaye de Kerlot, à Quimper, où elle mourut en 1846. Son cœur fut rapporté à Plonévez et placé dans l'enfeu des Moëlien.

— Du côté maternel de Mère Olympe, nous trouvons une Corentine de Moëlien, décédée en 1753, après 15 ans de profession religieuse ; elle était la fille de messire René de Moëlien, chevalier, seigneur de Gouandour et autres lieux.

Les Moëlien dans le monde. — A partir du

17^e siècle et jusqu'à la fin de l'ancien régime, la famille de Moëlien fournit des officiers de marine, des officiers aux gardes-françaises, des capitaines garde-côtes, des sénéchaux, des conseillers au Parlement de Bretagne. Vers 1760, Madame de Moëlien de Gouandour donnait de belles réceptions à la société de Quimper.

Un des membres les plus connus de la famille est Sébastien-Marie-Hyacinthe de Moëlien, seigneur de Tronjoly. Il figura en 1774, comme conseiller des enquêtes, et en 1788, comme conseiller de grand'chambre, au Parlement de Bretagne. Il serait le père de Thérèse de Moëlien. Celle-ci, cousine du marquis de la Rouerie, entra dans la conspiration qui avait pour but le maintien de la monarchie et le rétablissement des libertés provinciales. Pendant l'été de 1792, on la vit parcourir les campagnes bretonnes « en habit d'amazone avec des épaulettes et un panache à son chapeau » (Lenôtre). Elle fut guillotinée à Paris le 18 juin 1793, avec onze autres Bretons, impliqués dans la conjuration ; tous refusèrent le ministère des prêtres assermentés appelés par Fouquier-Tinville.

Les parents de Mère Olympe. — Messire Guy-Marie-Joseph-René de Moëlien, naquit en 1751 à Brest, où son père servait comme officier dans la marine royale. Il était lui-même enseigne de vaisseau, à Brest, au moment de son mariage en 1776 avec Marie-Louise-Renée de Moëlien, née au château de Kerdrain et domiciliée dans la paroisse de St-Sauveur, à Quimper, et au château de Logan en Lababan. Le mariage fut béni par l'oncle Jésuite dans la chapelle domestique du château de Logan. A la cérémonie assistait le recteur de Lababan, Jean-Etienne Riou, qui devait être mis à mort pour la foi en 1794, et dont la cause de béatification a été introduite en cour de Rome.

De leur union naquirent :

1^o) Julie-Josèphe, baptisée par le P. de Moëlien, le 27 janvier 1777, à St-Sauveur.

2^o) Ange-Bruno, né au château de Kerdrain, en 1780.

3^o) Marie-Olympe.

4^o) Célinie, née en 1788 et qui reçut, à Plonévez-Porzay, les suppléments de baptême en 1790.

5^o) Aline-Thays, qui devint Mme de Pluvié.

Les Gouandour. — Les Gouandour étaient d'ancienne extraction. Ils présentèrent 9 générations à la réformation de 1668. Leurs armoiries portaient : d'argent à trois chouettes becquées de gueules.

Au 17^e siècle, le chevalier de Gouandour était sieur dudit lieu et de Cléguer (Crozon), de Kergorantin, de Lescoulouarn (Plonéour), châtelain de Lezarvor, sieur de Kervénozael (Guiscriff), de Mezros (Argol), du Marhallac'h (Plonéis).

J. THOMAS.



Un Témoignage sur les Sœurs de Moëlien

: « J'étais bien jeune, dit le chanoine Aléosse, quand je connus les demoiselles de Moëlien : jamais je n'en ai perdu le souvenir ; leur bonté, leur amabilité donnaient hardiesse aux plus petits. Toujours très simples et très modestes, elles appelaient par leurs noms de baptême, tous ceux qui les approchaient. Les petits enfants, les pauvres, les malades étaient l'objet de leurs soins les plus constants.

Travailler pour les pauvres et la décoration des églises les occupait plus que ces mille riens dont s'occupent les femmes d'aujourd'hui. D'une piété exemplaire, tous les jours elles assistaient à la messe, aux grand'messes du Saint Sacrement le jeudi, à tous les offices du dimanche. Elles étaient admirables à voir à l'église. Alors les jeunes enfants se plaçaient sur la première marche du chœur ; assis, ils avaient ces demoiselles en face. Combien je me souviens de l'impression que me causaient ces deux demoiselles ! Toujours recueillies, elles avaient les yeux fermés ou fixés sur leur livre.

Je me rappelle, comme si c'était hier, les regrets qui s'exprimaient si haut quand on apprit la mort de Mlle Célinie et, quelque temps après, le départ de Mlle Olympe. Prêtres et laïques s'en plaignaient. J'entendais M. Herviaut l'exprimer en paroles qui se gravèrent dans ma mémoire : « Voilà une perte pour tous à Auray, mais surtout pour les malades et pour les pauvres ». Jugeant Mlle Olympe par ce qu'elle était pour les malades de ses fermes, je puis affirmer qu'une mère ne prodigue pas de soins plus affectueux et plus touchants.

Je la vois encore, avec sa sœur, au lit de mon oncle, Louis Lecorre. Au retour de l'église, avant d'entrer au manoir, elle venait demander comment s'était passée la nuit. Bientôt après, elle revenait portant ce qu'elle avait

cru nécessaire, utile, agréable. Elle-même consolait, encourageait, pansait quand besoin était. Mais surtout, qu'elle fut bonne pour lui dans la préparation qu'elle lui fit pour recevoir le Saint Viatique ! Elle alla à l'église afin d'accompagner le Saint Sacrement, et si elle ne le suivit pas au retour, c'est qu'elle resta pour l'aider à faire l'action de grâces.

Elle avait transformé l'appartement en oratoire. Et ce que j'ai vu là, je sais qu'elle le faisait pour tous ceux qui avoisinaient son château ».

Comtesse de Trémaudan, ouvrage cité, p. 92-94.



JEAN de Moëlien (décédé 1444 ou plus tôt) épouse CATHERINE Le Bourhis.

CONAN de Moëlien.

JEAN de Moëlien épouse MARIE Le Chever.

ALAIN de Moëlien, sieur du Penc'hoat, épouse, en 1485, JEANNE de Kergouet.

JEANNE de Moëlien épouse : 1° JEAN du Dresnay ;
2° (après 1485) JUHEL Autret.

JEAN de Moëlien, sieur de Lanezec (qui vit en 1536) épouse :
1° JEANNE de Kerharo, veuve Le Heuc ;
2° MARGUERITE de Keroüant, de Pont-l'Abbé, fille de JEAN, sieur de Keroüant et de Kernus et de MARGUERITE Le Divanac'h.

FRANÇOISE de Moëlien épouse GEOFFROY de Bonnescat (qui vit en 1525).

ANNE de Moëlien épouse, en 1529, MARC Cary, sieur de la Porte.

JACQUES de Moëlien épouse : 1° LOUISE Le Chever ;
2° CLAUDE de Lanros, fille de JEAN et de CLAUDE de Tiwarlen (qui est veuve en 1599).

NICOLAS de Moëlien épouse GABRIELLE de Gouandour (qui est veuve en 1653).

LOUISE de Moëlien épouse LOUIS de Tréouret de Kerstrat.

CLAUDE de Moëlien épouse ALAIN de Kersulgar.

MARIE de Moëlien.

URBAIN de Tréouret.

FRANÇOIS de Kersulgar.

SÉBASTIEN de Moëlien (décédé en 1694) épouse en 1655 GUILLEMETTE Le Moyne, dame de Lesmeur (décédée en 1705, à 85 ans), fille de RENÉ, sieur du Vieux-Châtel et de MARIE de Brézal.

NICOLAS de Moëlien, sieur du Gouandour, sénéchal de Gourin, conseiller du roi.

JACQUES de Moëlien (décédé en 1711), sieur de Lanhoulou, épouse MARIE-NICOLE Tallec (habite à Quimper et au château du Styvel en Guiler).

BONAVENTURE de Moëlien.

ANNE de Moëlien.
MARIE de Moëlien.
CONSTANCE de Moëlien.

GUY de Moëlien (1658-1735) épouse, en 1696, MARIE-THÉRÈSE de Trédazo (décédée à l'abbaye de Kerlot en 1746).

RENÉ de Moëlien, né en 1663.

SÉBASTIEN-CORENTIN de Moëlien, né en 1664, sieur de Tronjoli, sénéchal de Lesneven épouse MARIE du Poulpry (C'est l'ancêtre de THÉRÈSE de Moëlien, la conspiratrice de 1793).

JOSEPH-JEAN-RENÉ de Moëlien (1703-1786), nommé par RENÉ Le Nobletz, petit-neveu de dom Michel Le Nobletz, épouse MARGUERITE-CHARLOTTE Marzin de Kerdreu.

GABRIEL-FRANÇOIS de Sales-Corentin de Moëlien (1706-1781), prêtre de la Compagnie de Jésus.

CORENTIN-CÉSAR de Moëlien, prêtre, bachelier en droit canon. et civil (1709-1765).

BERNARD-JACQUES de Moëlien, de la Compagnie de Jésus (1711-1732).

GUY-MARIE-JOSEPH-RENÉ de Moëlien (1751-1816) épouse, en 1776, MARIE-LOUISE-RENÉE de Moëlien, fille de RENÉ-HERVÉ-ANNE de Moëlien, et de JULIE-FRANÇOISE de Pezron de Pellan, née à Brech, dioc. de Vannes.

JULIE-JOSÈPHE de Moëlien, née en 1777.

ANGE-BRUNO de Moëlien (1780-1839) épouse JEANNE-LOUISE de Pluvié.

Marie-Olympe de Moëlien (1786-1843), fondatrice de l'Adoration perpétuelle de Quimper.

ALINE-THAYS de Moëlien épouse AUGUSTE-JULIEN-MARIE de Pluvié. Suite dans les Pluvié du Vannetais et du Tréguier.

CÉLINIE de Moëlien, née en 1788.

JOSÉPHINE-ADÉLAÏDE de Moëlien (née en 1806 à Auray, décédée à Languidic en 1874), épouse, en 1831, ALEXANDRE de Kerret — Suite dans les familles de La Rivière, de Biré, de Kerouallan.

Famille de Marie-Olympe de Moëlien (ligne maternelle)

RENÉ de Moëlien, sieur de Gouandour (décédé avant 1732), épouse LOUISE-ROBERTE de Coetlosquet

RENÉ-HERVÉ-ANNE de Moëlien (décédé au château de Logan-en Lababan en 1785), épouse JULIE-FRANÇOISE de Pezron de Pellan.

MARIE-LOUISE-RENÉE de Moëlien épouse, en 1776, GUY-MARIE-JOSEPH-RENÉ de Moëlien, de la branche aînée.

CORENTINE de Moëlien, décédée en 1754 après 15 ans de profession religieuse.

Marie-Olympe de Moëlien (1786-1843)
fondatrice de l'Adoration perpétuelle de Quimper

Ce tableau a été dressé par M. l'abbé Jacques Thomas d'après Arch. départ. E. Carton 340 à 344. — Reg. paroiss. de Plonévez-Porzay, Quimper, Lababan — Reg. d'Etat-civil de Brech, Languidic — La Messelière (Filiations bretonnes) — de L'Estourbeillon (La Noblesse de Bretagne) de Bessac (Filiations bretonnes) — de

APPENDICE IV

Les Fêtes du Centenaire

5-7 mai 1936

De nombreuses cérémonies se sont déroulées à la Maison-Mère de l'Adoration depuis la fondation ; aucune n'a revêtu l'éclat de ce triduum des fêtes du centenaire auxquelles ont présidé le vénéré pasteur du diocèse et son dévoué auxiliaire. La chapelle qui recouvre les précieux restes du fondateur et des deux premières fondatrices se trouva, chaque jour, trop étroite pour contenir l'affluence qui s'y pressait. On a pu, en effet, compter comme ayant pris part à l'une ou l'autre de ces journées commémoratives, une centaine de prêtres et les membres du Chapitre cathédral, la quasi totalité des religieuses de l'Adoration, d'imposantes délégations de Congrégations d'hommes ou de femmes, des groupes importants d'orphelines des Maisons de Brest et de Trévidy, des anciennes accourues de tous les points du diocèse, de Paris et d'au-delà, enfin des personnes de tous rangs, que les liens de l'amitié ou de la reconnaissance rattachent à la Congrégation.

PREMIERE JOURNEE

La Messe Pontificale

Le mardi 5 mai, Son Excellence Monseigneur Cogneau chanta la première messe pontificale qui ait été célébrée dans la chapelle de Quimper, assisté de M. le Vicaire général Joncour en chape, de MM. les chanoines Guéguen et Le Jollec, dans les fonctions de diacres parés, de MM. Le Borgne et Le Berre, chanoines titulaires, dans les fonctions de diacres d'honneur. M. Foulon, professeur au Collège St-Yves, dirigeait les cérémonies.

Dans le chœur, qui avait reçu de somptueuses décorations, et aux premiers rangs dans la nef, nous avons reconnu, outre plusieurs membres du clergé de la ville de Quimper, M. le curé-chanoine de Fouesnant, MM. les recteurs d'Ergué-Armel, St-Yvy, Guiler-Plogastel, le vicaire du Chapitre, les aumôniers des Maisons de l'Adoration de Brest et de Trévidy, le R.P. Prieur de Kerbénéat, le R.P. Le Jollec, qui représentait la résidence de Quimper, M. Moysan, du clergé de Vannes, qui représentait la paroisse natale de Marguerite Le Maître.

La chorale des orphelines, habilement exercée par la maîtresse de chœur, exécuta les chants liturgiques de la messe du Saint Sacrement.

Le Sermon

M. le chanoine Moënnier, curé-archiprêtre de St-Louis de Brest, fut le prédicateur très goûté de cette journée inaugurale. Avec un grand bonheur d'expression, il retraça la carrière des deux fondatrices, « deux figures historiques », Marguerite Le Maître, « une cuisinière malade, rebut d'un autre couvent » : elle fonda l'asile des orphelines ; « Mère Olympe, née de Moëlien, fille d'un major des vaisseaux du Roi » : elle fut la pierre fondamentale de l'Adoration.

Quand elle devint la Supérieure de l'asile de la Providence, en 1833, Marguerite Le Maître, qui avait été sa servante dans le monde, s'écria : « Maintenant, du moins, chacune sera à sa place ».

« Le service de l'Adoration n'existait pas encore à la Providence. Devant cette prison du tabernacle où l'amour enchaîne un Dieu vivant, on peut souhaiter autre chose que le symbole d'une lampe fragile ; aux lumières sans âme, Dieu préfère les cœurs enflammés. Déjà ce rêve d'amour avait bien un commencement d'exécution, puisque depuis près de deux siècles, le diocèse de Quimper pratiquait l'Adoration paroissiale. Mais cette adoration ne pou-

vait pas être, au sens plein et absolu du mot, perpétuelle, de jour et de nuit.

Des âmes généreuses l'avaient compris, et, avides du plus parfait, avaient organisé une garde d'honneur permanente au Dieu de nos autels. Une reine de France, Anne d'Autriche, l'avait établie à Paris dans un couvent de Bénédictines. Pourquoi n'en ferait-on pas autant à la Providence de Quimper, se demandaient l'abbé Langrez et la Mère Olympe ? Gagné à leur idée, Mgr de Poulpiquet venait, le 19 mars 1836, présider à l'inauguration du service de l'Adoration dans la chapelle de la Providence, ici-même, et recevoir, avec les vœux des Sœurs, leur promesse de se consacrer au culte de l'Adoration du Saint-Sacrement aussi bien qu'à l'éducation des orphelines : « J'ai défendu à la mort d'approcher, jusqu'à ce que l'Adoration perpétuelle soit établie dans cette maison », disait la Mère Olympe. Elle l'établit, en effet, sauf à ne pas voir la complète réalisation de son vœu. Les Sœurs restaient encore en nombre insuffisant pour assurer sans discontinuité l'adoration de jour et de nuit. Ce ne fut qu'en 1843, huit jours après le décès de la Mère Olympe, que le rêve de toute sa vie devint une réalité ».

Dans la seconde partie de son allocution, M. le Curé de St-Louis examina l'œuvre sous les deux faces qui se complètent et s'harmonisent si heureusement :

« Contempler le Christ dans les splendeurs du Thabor, s'en emplir les yeux et le cœur pour le communiquer tout vivant à ses frères qui luttent et souffrent dans la plaine, n'est-ce pas l'idéal qui a touché, ému les premières fondatrices et qu'elles ont imprimé dans leur vie autant que dans leurs Constitutions ? »

S'adressant aux religieuses, l'orateur leur dit de se réjouir et de se féliciter d'avoir hérité de cet idéal : « L'exercice de votre emploi vous appelle constamment de la garde du tabernacle, où Jésus est enveloppé des voiles du Sacrement, au service des orphelines qui l'abritent sous le manteau de l'indigence et de la détresse. Ne voyez pas là deux amours différents qui se partagent vos âmes : c'est un seul et même amour

attisé par le même souffle de foi... dans les adorations silencieuses et l'éducation des enfants... »

Les remerciements de M. l'Aumônier de la Maison-Mère

Quand, au repas qui suivit la cérémonie, l'heure des remerciements fut venue, M. le chanoine Guéguen sut trouver les mots qui convenaient à chacun. Il rappela à Mgr Cogneau que, parmi les âmes qui, dans la lumière de gloire, ont contemplé en ce jour le divin sacrifice de cent ans d'actions de grâces, il en est une qui a dû se pencher plus amoureusement sur Son Excellence, celle de sa mère bien-aimée, qui fut la digne fille spirituelle du Fondateur : « C'est auprès d'elle que vous avez appris à connaître l'Adoration, à l'estimer, à l'aimer. Dès votre petite enfance, vous l'accompagniez dans ses visites à notre Maison, et vous joigniez vos premières prières à celles qu'elle faisait pour vous dans notre humble oratoire d'alors ». Ces premiers contacts avec l'Adoration se passaient en 1872. Le jeune enfant, qui avait alors quatre ans, est devenu aujourd'hui « le Pontife, revêtu du sacerdoce suprême, offrant la divine Victime dans les splendeurs de la liturgie ».

M. l'Aumônier eut ensuite un mot aimable à l'adresse de M. le chanoine Moënner. Il exposa comment les archiprêtres de Brest, témoins des initiatives de la Congrégation et du bien que font les religieuses aux orphelins de la grande ville et des environs, n'ont cessé de témoigner, la plus paternelle bienveillance à l'œuvre de l'Adoration. Il appartenait donc à M. le Curé de St-Louis, digne successeur des chanoines Mercier et Cloarec et de Mgr Roull, de faire partager aux amis de l'Adoration, réunis à Quimper, le plaisir que ressentent ses propres paroissiens quand ils entendent sa parole ardente et apostolique.

La réponse de Mgr Cogneau

Mgr Cogneau traduisit son bonheur d'être en ces lieux évocateurs de souvenirs si chers et si anciens. Ces souvenirs lui sont sensibles au cœur, et M. l'Aumônier les a ravivés en termes délicats. Quand il accompagnait ici sa mère, il était trop jeune pour comprendre la grandeur de l'Adoration ; mais ces temps lointains furent le prélude de l'intérêt qu'il devait porter à une œuvre qu'il a su connaître et apprécier depuis, à sa juste valeur.



LA JOURNÉE DU 6 MAI

La journée du mercredi fut consacrée à des cérémonies de prise d'habit de trois postulantes et aux jubilés d'or et de diamant de quatre religieuses.

Parmi les 35 prêtres présents, nous avons remarqué MM. les chanoines titulaires Berthou et Rosec, les chanoines honoraires Tanguy, recteur de St-Michel de Quimperlé, Le Jollec, recteur de St-Mathieu de Quimper, Salaün, ancien aumônier de la Maison de Brest, Méar, Supérieur de l'Institution Notre-Dame du Creisker, Sparfel, économe du Grand Séminaire, MM. Stéphan, ancien recteur de St-Nic, doyen honoraire, les recteurs de Querrien, Kerfeunteun, Plounéventer, Logonna-Daoulas, Loc-Maria (Quimper), Gouesnach, Trézilidé, les aumôniers de l'Adoration de Brest et de Trévidy, de Kernisy, Keranna, Kerinou, l'économe du Collège St-Yves, des vicaires

de St-Corentin, St-Mathieu, etc... La résidence des R.P. Jésuites de Quimper était représentée par le P. Le Provost, le diocèse de Vannes par M. le chanoine Hautin, secrétaire général de l'Evêché et M. l'abbé Guého, inspecteur diocésain. Les Communautés religieuses avaient délégué plusieurs de leurs membres.

La Messe et le Sermon

M. le chanoine Louvière, Supérieur du Grand Séminaire, chante la messe, assisté de M. Pol Kerbiriou, directeur de l'Ecole St-Charles comme diacre, et de M. Le Brazidec, vicaire à Plouédern, comme sous-diacre. M. Guermeur, vicaire à St-Thégonnec, remplit les fonctions de maître de cérémonies. M. Mayet, organiste de la cathédrale, tient l'harmonium et dirige les chants du Saint Sacrement que les orphelines exécutent avec entrain.

M. le vicaire général Joncour monte en chaire. Il fait un tableau de la Congrégation à ses origines et en montre l'esprit vivant jusqu'à nos jours. Il commente la devise des Moëliens : *Sell, pobl*, et la voit réalisée en la personne de Mère Olympe. Ceux qui ont reçu les qualités de la naissance et le don de la fortune sont, en quelque sorte, sur le boisseau. Noblesse oblige. Mère Olympe a été un exemple par sa vie d'humilité, de charité et de dévouement. Puis, interprétant les armoiries de la famille : le cercle d'argent avec les trois flèches lancées dans sa direction, il veut y voir le symbole de l'Hostie et des cœurs avides de la recevoir. Les postulantes qui, dans un instant, vont quitter leurs toilettes du monde et les échanger pour la sobre livrée de l'Institut, partagent cet esprit de la fondatrice. Les vénérables jubilaires l'ont réalisé dans les diverses

fonctions, plus élevées ou plus modestes, qu'elles ont assumées pendant leur longue carrière : Mère Marie-Léocadie, dans les offices de maîtresse de classe, de secrétaire, de Supérieure locale à Brest; Mère Sainte Clotilde, dans la charge de directrice des enfants à Quimper, puis de maîtresse des novices en attendant de devenir assistante générale; Mère Marie Sainte Claire, dans les fonctions de maîtresse de classe et d'assistante générale et dans l'enseignement de la musique et la direction de l'œuvre des anciennes; Mère Aimée du Sacré-Cœur, dans l'emploi plus humble de maîtresse de travail dans les salles.

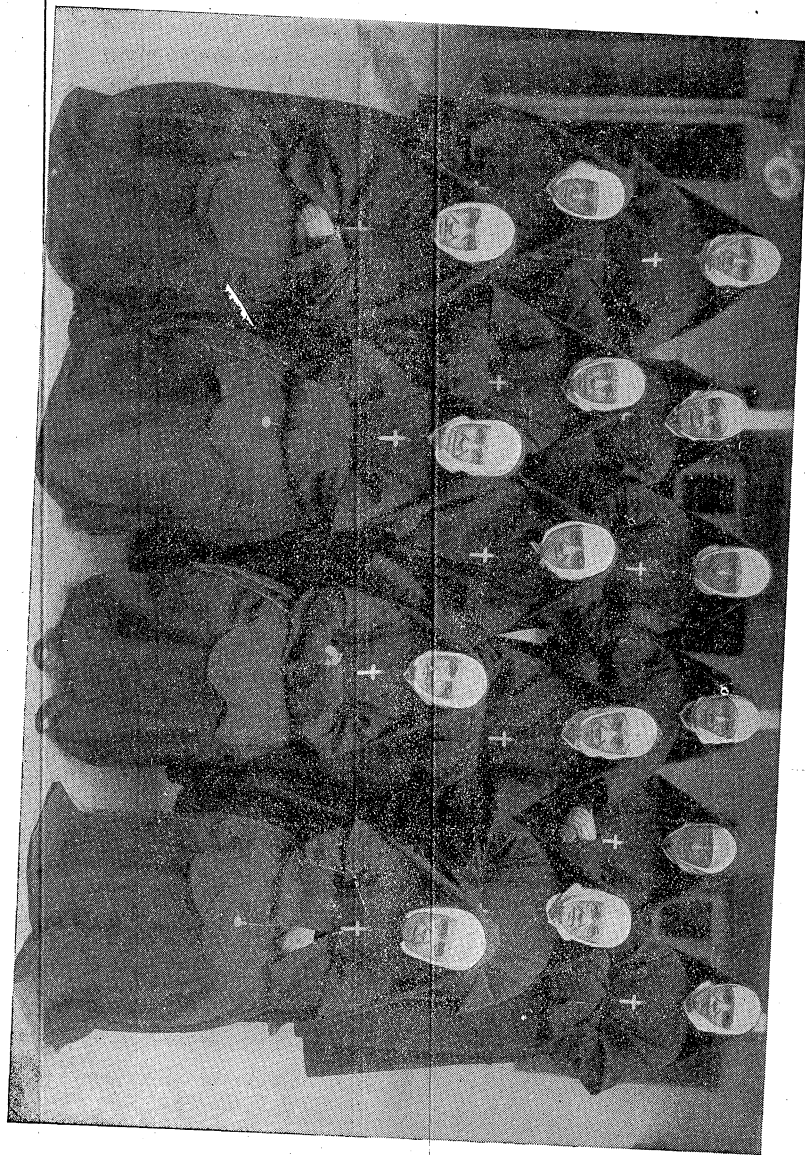
A la fin de la messe, les postulantes se retirent pour revêtir le costume religieux. A leur retour, elles se rendent processionnellement à la balustrade du chœur, où le Supérieur, après leur avoir fait déclarer qu'elles entrent de plein gré dans la Congrégation et avoir reçu l'avis de la Supérieure générale, leur remet le voile, le cordon et les autres insignes. La cérémonie s'achève par le baiser de paix des postulantes aux religieuses.

Le repas

Au repas de midi, les nombreux invités sont répartis entre différentes salles. A la table des ecclésiastiques, quelques laïcs ont pris place, parmi lesquels nous devons une mention particulière à M. le Dr Mignard. Il se trouve là à un double titre : n'est-il pas le médecin dévoué de la Maison de Brest et le parent de Mère Marie-Léocadie ?

M. le chanoine Guéguen tient à souligner publiquement les titres du vénéré Supérieur à la reconnaissance de la Congrégation :

« Durant le cours de vos neuf années de Supériorat, vous avez maintenu et fortifié, par vos fréquentes visites, toujours attendues avec joie, par votre commentaire auto-



Les Jubilaires entourées d'un groupe de doyennes
En bas, de gauche à droite : Mère Marie Sainte Claire, Mère Sainte
Clotilde, Mère Marie-Léocadie, Mère Aimée du Sacré-Cœur.

risé des règles et des constitutions, cet esprit d'abnégation, de charité fraternelle, de religieuse simplicité, qui caractérise la Congrégation de l'Adoration. Vous n'avez cessé de vous intéresser à son développement, d'encourager les initiatives que vous avez rencontrées et de hâter les transformations devenues nécessaires. Vous avez présidé aux débuts de Trévidy, aux agrandissements de Brest et de Quimper, et vous assistez aujourd'hui à ces fêtes inoubliables du centenaire, au digne couronnement de vos efforts ».

Le service de l'Adoration est un brevet de longévité. A Quimper, trois aumôniers depuis 1863. A Brest, M. Salaün, succédant à un aumônier (M. Le Mel), qui avait eu 30 ans d'exercice, se porte encore à merveille, après quarante années de dévouement assidu aux religieuses, aux orphelines et aux enfants sorties. Mgr du Marhal-lac'h a dirigé la Congrégation, comme Supérieur, pendant 23 ans ; Mgr Fléiter, pendant 21 ans ; M. Gadon, déjà très âgé quand il succéda à Mgr Fléiter, pendant 14 ans. M. le vicaire général Joncour ne saurait déroger à une si heureuse tradition.

A Messieurs ses collègues du Chapitre cathédral, M. Guéguen rappelle les liens très étroits qui unissent le Chapitre et l'Adoration : cette Maison est bien la leur, puisque le fondateur fit partie de leur collège pendant une si longue période d'années. M. Coadou en fut également l'un des membres, et si M. Bargilliat n'a pas appartenu au Chapitre *formaliter*, il en était digne *eminenter* : le savant canoniste, l'une des gloires du diocèse, avait, en effet, le privilège de précéder les chanoines du Chapitre pris individuellement, ou de les suivre immédiatement s'ils se trouvaient groupés en corps.

M. Guéguen est heureux de saluer ensuite les représentants d'un diocèse voisin auquel la Congrégation doit une de ses mères fondatrices et plusieurs Supérieures générales : « Il semblerait que Saint Malo, Saint Briec et Saint Paterne,

voulant offrir leur cadeau à Saint Corentin, se soient un jour concertés pour lui amener, par des voies souvent étranges, les âmes les plus saintes et les plus dévouées de leur bercail ».

Si les nécessités du ministère n'avaient retenu dans leurs paroisses bon nombre de nos confrères du diocèse de Quimper, nous aurions eu la joie de voir réunis aujourd'hui plusieurs centaines de prêtres : « C'est que le courant de vie surnaturelle qui a pris naissance ici, il y a cent ans, n'a cessé de s'écouler jusqu'aux extrémités du diocèse et de refluer ensuite vers nous des paroisses les plus éloignées ».

M. l'Aumônier rend hommage à la charité du clergé diocésain, à sa générosité qui s'est traduite sous des formes variées : dons en nature, hospitalité aux Sœurs quêteuses, offres de travail. Plus encore que la vie matérielle de la Congrégation, les prêtres ont soutenu l'âme de l'Adoration, en dirigeant vers elle des vocations : 275 religieuses sont venues de 113 paroisses. Les locaux sont vastes : ils peuvent contenir d'autres recrues. Le nombre des enfants abandonnés est grand. Le clergé continuera à s'intéresser à leurs besoins et à leur fournir des mères en la personne d'âmes de choix, éprises d'idéal, inquiètes de dévouement.

Ainsi, « à l'exemple du « grand guetteur » du barde Calloch, debout dans la tranchée et qui garde toute la beauté du monde, les Religieuses de l'Adoration, sentinelles vigilantes, agenouillées devant l'autel, ne cesseront de tendre, nuit et jour, leurs mains suppliantes vers le Seigneur ».

Dans sa réponse, M. Joncour retourna une partie du compliment à son auteur. Un Supérieur de Congrégation ne peut exercer sur celle-ci

qu'une influence éloignée et indirecte. La marche intérieure est aux mains de l'aumônier. M. Guéguen a fondé le Bulletin qui, sous le nom de *l'Echo de l'Adoration*, prend périodiquement son envol vers les quatre coins de la France et jusqu'à l'étranger, entretenant parmi les anciennes le contact avec les Maisons qui les ont formées. Dans les œuvres de piété, l'aumônier continue l'action de ses prédécesseurs : il a établi de nouvelles formes de dévotion, dont la plus récente est la Croisade eucharistique des enfants.

Les Vêpres

Les Vêpres, chantées solennellement, rassemblèrent l'après-midi la même assistance de prêtres et de pieux fidèles. Ce fut, cette fois, au tour des orphelines de Brest, de rehausser le chant du charme de leurs voix exercées. Elles s'acquittèrent de ce rôle avec un plein succès.



LA JOURNÉE DE CLOTURE

7 mai

Il était réservé au vénéré pasteur du diocèse de clôturer ce triduum de solennités. M. Joncour chante la messe, Son Excellence Mgr Duparc préside au trône, avec MM. les chanoines Guéguen et Le Grand comme assistants.

Etaient présents : MM. les curés-archiprêtres Pichon (St-Corentin) et Moré (Châteaulin) ; les chanoines Perrot, Le Jollec, Pérennès, Kerbaol, Grill, Le Goasguen, Cotten ; MM. Tanguy, vicaire

du Chapitre, Brénéol, professeur au Grand Séminaire ; le curé de Plouguerneau ; les recteurs de Plonévez-Porzay, Cast, St-Divy, Goulien, Quéménéven ; les aumôniers de Brest (M. Paugam), Trévidy, Keranna, de l'Institution St-Joseph du Piliier-Rouge ; M. Jacques Thomas, instituteur à Landivisiau ; M. Le Gélébart, professeur à Lesneven ; Mazeau, professeur à Bon-Secours ; M. le directeur de l'École St-Charles de Kerfeunteun ; les P. Boschet, des Capucins de Lorient ; Benoît-Joseph, Franciscain, gardien du couvent de Quimper ; le P. Henry, de la résidence de Roz-Avel, etc...

Le Sermon de Monseigneur

Monseigneur prit comme thème de son allocution le précepte divin : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu et tu ne serviras que lui seul ». Il mena parallèlement le commentaire du texte sacré avec l'histoire de la Congrégation de l'Adoration, dans le diocèse de Quimper, pendant un siècle, depuis l'action exercée par le cœur du bon chanoine Langrez sur la naissance et la vie de cette Congrégation, dont il fut, avec Marguerite Le Maître et Olympe de Moëlien, le très pieux fondateur.

Après avoir fait ressortir la grandeur de l'adoration de jour et de nuit devant le Saint Sacrement et l'influence de la dévotion eucharistique sur les œuvres de charité, il indiqua la part qui revient, soit à M. Langrez, soit à ses dignes collaboratrices, dans la création de l'orphelinat de la Providence et de la Congrégation qui en a la charge. Puis, s'inspirant de la « précieuse brochure » de M. l'abbé Kerbiriou, il parcourut à grands traits les étapes de la vie de l'Adoration, salua au passage les Supérieures générales qui la dirigèrent, en notant leurs épreuves, leurs suc-

Mgr Duparc entouré du clergé



cès, et les caractéristiques du gouvernement de chacune d'elles. Il signala les progrès spirituels et matériels de leur entreprise apostolique ; les constitutions et les règles qui s'élaborent et sont approuvées ; les constructions de Quimper et les fondations faites à Brest, puis à Trévidy : le recrutement des Sœurs et des orphelines : les heures de détresse et les secours providentiels ; la douleur universelle à la mort du Fondateur. Mais l'esprit du P. Langrez est entretenu par ses pieux successeurs ; de magnifiques résultats de sainteté et de travail sont obtenus au cours de ces cent années, malgré les difficultés légales et les angoisses persistantes, à travers les deux guerres de 1870 et de 1914. Durant cette période séculaire, le courant de piété, de travail, de discipline n'est pas interrompu parmi les chères orphelines, grâce à l'Eucharistie qu'on adore, qu'on aime et qu'on chante, et grâce au dévouement des religieuses fidèles à l'idéal de perfection reçu dans le commandement divin : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu et tu ne serviras que lui seul ».

Le cœur du P. Langrez a cessé de battre, mais il vit encore, il se survit dans son œuvre. Ce cœur, déposé sous une dalle du sanctuaire, devant le prie-Dieu nocturne, rappelle sans cesse aux religieuses le double sens de leur vocation.

Le banquet

Pendant le repas, on pouvait voir à la table d'honneur, la nappe et les serviettes qui avaient appartenu au P. Langrez. A la couronne de prêtres qui entouraient Monseigneur s'étaient joints M. le Dr Pilven, médecin de la Maison-Mère, M. le Dr Clech, M. Simon, architecte, et M. Caillot, entrepreneur.

Une troisième fois, M. le chanoine Guéguen prit la parole. Ce fut tout d'abord pour exprimer

à Son Excellence sa profonde gratitude, celle de la Communauté et des enfants :

« Ces fêtes du centenaire, c'est à vous que nous les devons, Vous êtes venu, au terme de ces belles solennités, nous apporter la joie suprême de votre présence paternelle et nous charmer par la chaude et lumineuse éloquence de votre parole. Depuis que Mgr de Poulpiquet a béni la naissance de l'Adoration, l'appui spirituel et matériel des pasteurs du diocèse n'a jamais manqué à cette pieuse entreprise. Quand on songe à tout ce que vous avez fait, depuis plus de 28 ans, pour le développement de la vie eucharistique dans votre peuple, quand on évoque les marques si nombreuses de votre sollicitude envers l'Adoration, on ne peut, à pareil jour, que laisser éclater sa joie et s'écrier encore une fois : « Meulet ra vezo Jesus-Christ ! » (1).

M. l'Aumônier trouva des termes heureux à l'adresse des religieuses de la Congrégation et de celles qui, formées dans la Maison, y ont senti la vocation religieuse et ont appartenu ou appartiennent aux Ordres les plus divers, depuis les Carmélites jusqu'aux petites Sœurs des Pauvres, et depuis les Sœurs Aveugles de Paris jusqu'aux Sœurs missionnaires de St-Joseph de Cluny ; il évoqua ensuite le souvenir des anciennes qui vivent dans le monde : plus de cent d'entre elles sont ici présentes aujourd'hui : toutes bénissent le Seigneur pour leur avoir ménagé cet asile. Il n'eut garde d'oublier le dévoué médecin, qui maintient les enfants en bonne santé physique et morale. Enfin, faisant une opportune application de la devise des Moëlien, il formula la prière que le peuple revienne à son Pasteur et suive l'exemple de celle qui pratiqua le sacrifice, au point de devenir la servante de sa servante et des pauvres orphelines.

Monseigneur introduisit dans sa réponse une

(1) Devise de Monseigneur. — Traduction : « Loué soit Jésus-Christ », formule qui se trouve être une des invocations familières des Sœurs de l'Adoration.

anecdote charmante sur la fondatrice et sur le chanoine Aléosse, qui avait connu Mère Olympe à Auray. Se trouvant à une réunion d'œuvres à Malines, ce bon chanoine fut chargé d'improviser une réponse à un discours très brillant du grand Montalembert. Il s'en tira si bien qu'un auditeur émerveillé demanda à M. Peyron, de Quimperlé, qui se trouvait là : « C'est ainsi que parlent les prêtres de chez vous ? » — « Tous », lui répondit-il. M. Aléosse, devenu membre du Chapitre de Vannes, rassembla sur Mère Olympe quelques souvenirs savoureux que Mme de Trémaudan utilisa dans son livre sur l'Adoration (1). Et, après avoir souligné la bienfaisante activité de Mère Marie du Calvaire et de sa devancière, Mère Marie du Précieux Sang, présente à ces fêtes, Monseigneur félicita la Congrégation d'être restée fidèle aux enseignements de Mère Olympe.

La Procession

Après les Vêpres solennelles, la procession déroula son long ruban multicolore à travers les allées fleuries du jardin. L'arc-en-ciel semblait descendu sur la terre pour faire un tapis au Saint Sacrement. Devant une affluence choisie et sympathique de spectateurs, aux accents des hymnes et des cantiques, le pieux cortège s'avancait avec les Religieuses de la Congrégation, 35 Sœurs Blanches, les déléguées des autres Communautés, la gracieuse théorie des fillettes toutes vêtues de blanc et portant des lys ou des banderoles bleues, blanches ou roses, représentant les maisons de Brest, Trévidy et Quimper. Venaient ensuite 45 prêtres en surplis, en rochet ou en camail, suivis de Monseigneur, qui porta l'ostensoir jusqu'au reposoir dressé près de la Statue de la Vierge de Lourdes.

(1) Voir appendice III.

Un dernier Salut du Saint Sacrement précédé du *Te Deum*, le cantique d'action de grâces par excellence, clôtura dans la chapelle ces inoubliables solennités.

Voici les Congrégations qui étaient représentées aux fêtes :

Dames de la Retraite ; Providence de Ruillé, (Cours Jeanne d'Arc, Brest) ; Filles du St-Esprit ; Religieuses de la Miséricorde (Kerniv) ; Religieuses de l'Immaculée Conception ; Filles de Jésus (Kermaria) ; Filles de la Sagesse ; Religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun (clinique de Quimper) ; Religieuses de la Miséricorde, garde-malades ; Religieuses Augustines de Meaux ; Petites Sœurs des Pauvres (Lorient) ; Religieuses du Bon-Sauveur (Bégard) ; Religieuses de St-Thomas de Villeneuve (Morlaix et Plougastel-Daoulas) ; R. P. Jésuites de Quimper ; Franciscains de Quimper ; Capucins de Lorient ; Bénédictins de Kerbénéat ; Frères de la Doctrine chrétienne.

Les anciennes élèves présentes étaient venues de : Quimper et environs, Brest, Morlaix, Lesneven, St-Pol-de-Léon, Lorient, île Bréhat, Nantes, Paris, Nanterre, Toulon, etc...

Puissent les fêtes du centenaire, terminées dans la splendeur d'un triomphe, n'être pas seulement un mémorial des états de service accomplis, mais le point de départ d'une nouvelle marche en avant vers une prospérité plus grande de l'œuvre !

INDEX

- Abd-el-Kader (Marie-Xavier), 160.
 Abgrall (chan.), 171.
 Acarie (Mme), 140.
 Alexandre (abbé), 43.
 Ampère, 18, 20.
 André (Mlle), V. Sr Marie de la Croix.
 Anne d'Autriche, 71, 72.
 Bar (Catherine de), V. Mère Mechtilde du St-Sacrement
 Bargilliat (chan.), 175, 181, 184.
 Barréra (amiral), 223.
 Barréra (Mme), 224.
 Baudin (M.), 202.
 Bauvry (M. et Mme), 202.
 Beaufort (M. de), 23.
 Bellamy (M.), *Paimpont*, 82.
 Bellamy (M.), *Brest*, 196.
 Bernard (abbé), 145.
 Binard (abbé), 15, 25 et suiv.
 Bizarri (cardinal), 164.
 Bizet, maire, *Brest*, 201.
 Blaise (Sr), 119.
 Blandeau (Mme), 167.
 Boisguéheneuc (M. du), 43.
 Boiguéheneuc (Mlle du), 34 et suiv., 84.
 Boisjaffray (M. et Mme de), 248.
 Boisjaffray (Mlle de), V. Sr St Charles.
 Bolloré (famille), 167.
 Bordure (M.), 194.
 Bôtrél (Aurélien), 265.
 Boulic (Tréfina), 263.
 Bouvier (Mgr), *Le Mans*, 72.
 Bozec (Barbe), 119.
 Brunet (Dr), 202.
 Caffarelli (Mgr), *St-Brieuc*, 18, 71.
 Calan (chan. de), 159.
 Cardrain (Marie), 37.
 Carné (Cte de), 102.
 Cauchy, 20.
 Chabrol (Comtesse de), 100, 174.
 Chamaillard (M. Ponthier de), 100, 167.
 Chancerelle (Mme), 183.
 Chauvel (Dr), 167.
 Chénorio (abbé), 37.
 Chesnel (Père), 165.
 Chevalier (Mme), 41.
 Chevert (abbé), 160.
 Clément X, pape, 71.
 Coadou (Reine), 45 et suiv., 65, 76, 77, 83, 89, 90 et V. Mère Ste Thérèse.
 Coadou (Louise), V. Sr Cœur de Jésus.
 Coadou (chan.), 149 et suiv., 160, 174, 184.
 Coadou (Mgr), 149.
 Cœur de Jésus (Sr), 150, 184, 199, 252.
 Cœur de Marie (Sr), 151, 199.
 Cogneau (Mgr), 181, 229, 232.
 Cohanec (Mlle), V. Mère St Ange.
 Cohanec (abbé), 172.
 Conseil (Mme), 198.
 Corcuff (M.), entrepr., 237.
 Costiou (chan.), 28.
 Coutance (M. de), 12.
 Cuzon (abbé), 107, 193, 195.
 Damour (Marie), 45.
 David (Mgr), *St-Brieuc*, 6.
 Debon (Miles), 44.
 Debrosse (Père), 57.
 Dedé (M.), 217.
 Dombideau de Crouzeilhes (Mgr), 24 et suiv.
 Dubillard (Mgr), 176.
 Dubois des Corbières, 13.
 Dufeigna de Keranforêt (Rose), 34 et suiv., 51 et suiv. 83.
 Dufeigna de Keranforêt (abbé Samuel), 102, 129, 281.
 Duparc (Mgr), 181 et suiv., 209, 237, 259 et suiv., 281.
 Dupont des Loges (Mgr), Metz, 105.
 Dutoyat (Mlle), 43.
 Duval (abbé), 25 et suiv.
 Elissen (M.), 104.
 Elissen (Mme), 104 et suiv., 167, 200.
 Enoch (Mgr), *Rennes*, 17, 24.
 Engerran (chan.), 15 et suiv.
 Eugénie (Impératrice), 112, 223.
 Faujour (Marie), 267.
 Favé (Mme), 43.
 Félix-Faure, 222.
 Fléiter (Mgr), 174 et suiv. 184, 277.
 Flers (R. de), 145.
 Floch (Mme), 177, 204.
 Fougeray de la Campardière (M.), 114.
 Fougeray de la Campardière (Mlle), V. Mère Marie du St Sacrement.
 François-Xavier (Sr), 64.
 Gabrielle de Chantal (Sr), 218.
 Gadon (chan.), 181 et suiv., 229, 230.
 Gérard (Mme), 202.
 Gilbert (abbé), 24.
 Gouandour (Dame de), 53.
 Gouandour (Charles de), 53.
 Goujon (chan.), 149, 153, 155, 161, 164, 277.
 Gouyon (Mme de), 167.
 Gravelan (Miles), 12, 13.
 Graveran (Mgr), 91 et suiv., 191 et suiv.
 Grégoire XVI, pape, 69.
 Guédon (amiral de), 223.
 Guéguen (chanoine J.R.), 184, 185.
 Guéguénou (abbé), 196.
 Guéneau de Mussy, 18.
 Guérines (Mgr de), *Nantes*, 71.
 Guichet (Dr), 202.
 Guillou (abbé), 47, 48.
 Guillou (Michelle), 34, 38, 75.
 Hay (abbé), 16.
 Herpin (M.), 17.
 Hervian (Père), 31.
 Heuzé (M.), 233, 237.
 Hohenlohe (Princesse de), 202.
 Huby (Père), 70, 71.
 Huyot (M.), 196, 202.
 Jaïn (abbé), 235.
 Jégou (chan.), 105, 159.
 Juncour (chan.), 184, 237.
 Jugan (Jeanne), 156.
 Kerautret (M.), 158.
 Kerdrel (fam. de), 229, 233, 235.
 Kerdrel (Cte de), 231.
 Kerdrel (Mlle de), 237, 238.
 Kergos (M. de), 194.
 Kerincuff (Miles), 38, 41.
 Kérisit (chan.), 230.
 Kerret (de), 61, 85, 89.
 Kersauson (Vicomte de), 231.

La Bourdonnaye (Mgr de), 71.
 La Jaille (Marquise de), 231.
 Lamarche (Mgr), 162, 175.
 Lamennais (M. de), armateur, 16.
 Lamennais (abbé J.-M. de), 15 et suiv., 98, 100, 111, 116, 131.
 Lamennais (Féli de), 15 et suiv., 130, 131.
 Landais (M.) insp. 203.
 Langrez (abbé), *passim*.
 Langrez (capitaine), 12.
 Langrez (Mme), 12, 13, 124.
 Langrez (Hélène), V. Mère St Vincent.
 Lannuzel (Mme), 43.
 Lannuzel (Mlle), V. Sr Ste Anne.
 Laurent (M.), entrepr. 233.
 Lavigerie (card.), 160.
 Le Berre (chan.), 230.
 Le Bihan (Mlle), 202.
 Leblanc (Dr), 202.
 Le Cadre (Jeanne), V. Mère Marie du Précieux Sang.
 Le Clanche (chan.), 58.
 Le Coq (abbé), 15.
 Le Duc (Dr), 90.
 Le Fort (Amélie), V. Mère St Jean-Baptiste.
 Le Gall (abbé), prof. Sém., 115, 116.
 Le Garrec (Mlle), 177.
 Le Gélébart (abbé), 235.
 Legué (abbé), 15.
 Le Guennec (L.), 229.
 Le Guillou (abbé), 43.
 Leissègues (Alex. de), 247.
 Leissègues (Jenny de), 82 et suiv., 247, et V. Mère Ste Marguerite.
 Le Louët (M.), archit., 158.
 Le Maître (Jean), 37.
 Le Maître (Mathurin), vic. gén., St-Brieuc, 37, 63.
 Le Maître (Françoise), 37. et suiv., 101 et suiv., 243.
 Le Maître (Marguerite), 37 et suiv., 101 et suiv., 243.
 Le Maître (Marie-Anne), 82.
 Le Maître (Noël), 37.
 Le Marchadour (M.), notaire, 151.
 Le Mel (abbé), 207, 208, 224.
 Le Moine (M.), avocat, 45.
 Le Naour (Mlle), 230, 231.
 Le Nobletz (Dom Michel), 213.
 Le Pailleur (abbé), 156.
 Le Pape (abbé), 207.
 Le Roy (chan. Yves), 181.
 Le Scour (abbé), 43.
 Léseleuc (Mgr de), Autun 120, 146.
 Levicomte de la Houssaye (chan.), 212, 260.
 L'Hostis (M.), curé Lambézellec, 198.
 Lieutard (abbé), 102.
 L'Ollivier (abbé), 48.
 Lorrillon (Mlle), 167.
 Lotte (famille), 256.
 Lotte (Renée), V. Sr Ste Aloysia.
 Lotte (Mlle), V. Sr Marie Thérèse.
 Louët (Mgr du), 70.
 Madec (Mme), 43.
 Madeleine de Pazzi (Ste), 66.
 Mallard (Yolande), 45, 63.
 Maréchal (M. Christian), 17, 19.
 Marhallac'h (Mgr du), 155, 162 et suiv., 277.
 Marie-Anne de la Croix (Sr), 215.
 Marie-Baptiste (Mère), 269.
 Marie Berchmans (Mère), 224.
 Marie de la Conception (Sr), 212, 252.

Marie de la Croix (Sr), 192, 199.
 Marie de l'Assomption (Mère), 226.
 Marie de Liguori (Sr), 255.
 Marie de St Charles (Sr), 120.
 Marie de St-Jude (Sr), 120.
 Marie des Anges (Sr), 187, 199, 230, 237.
 Marie du Bon Pasteur (Sr), 255.
 Marie du Calvaire (Mère), 184 et suiv., 225, 226, 246.
 Marie du Précieux Sang (Mère), 180 et suiv., 203, 225, 229, 233, 246.
 Marie du Sacré-Cœur (Sr), 121, 215.
 Marie du Saint Sacrement (Mère), 114 et suiv., 151, 172, 251.
 Marie-Emmanuel (Sr), 215, 223, 230, 253.
 Marie-Gabrielle (Sr), 119.
 Marie-Joseph de Jésus (Sr), 145.
 Marie-Joséphine (Sr), 215.
 Marie-Léocadie (Mère), 224.
 Marie-Olympe (Mère), 198, 201, 250.
 Marie St-Louis (Mère), 204, 221.
 Marie-Thérèse (Sr), 257, 261.
 Marie-Thérèse (reine), 71.
 Marie-Xavier (Mère), 253.
 Martel (Mlle de), 198.
 Martin (Auguste), 23.
 Martin (J.-M.), 28.
 Marzin (abbé), 43.
 Mauduit (de), 167.
 Maunoir (Père), 24, 53.
 Mechtilde du Saint Sacrement (Mère), 71, 72.
 Mercier (chan.), 198.
 Mermillod (Mgr), 243.
 Mesguen (Mgr), Poitiers, 253.
 Mével (abbé), 47, 92.
 Mignard (Dr), 202.
 Moëlien (M. de), 53.
 Moëlien (Mme de), 53.
 Moëlien (Célinie de), 37, 43, 53, 55, 61.
 Moëlien (Joséphine de), 53 et suiv.
 Moëlien (Olympe de), 35, 37, 41 et suiv. et V. Mère Olympe.
 Monseignat (Mlle de), 202, 203.
 Montalembert, 266.
 Morel (M.), avoué, 177.
 Napoléon 1^{er}, 14, 16.
 Napoléon III, 201, 223.
 Nicolas (Barthélémy), 43.
 Nicolas (Mlle), 43, 151, 202.
 Nouvel (Mgr), 5, 158, 164, 165, 170, 221.
 Olympe (Mère), 64 et suiv., 101 et suiv., 241, 243.
 Paugam (abbé), 209.
 Pellerin (Mgr), 212.
 Pellerin (Mlle), V. Sr Marie de la Conception.
 Penfentenyo (chan. de), 175.
 Pérennès (abbé), 235.
 Pérès (M.), entrepr., 196.
 Philippon (Dr), 202.
 Pichon (Mgr), 231.
 Pichon (chan.), 231, 235, 237, 253.
 Picotté (abbé), 71.
 Pie IX, 5, 64, 259.
 Pilven (chan.), 26.
 Pilven (Dr), 180.
 Pilven (Mme), 183.
 Poisson, 20, 21.
 Pondaven (abbé), 6, 74, 281.
 Pontet (M.), 235.
 Pouliquen (Dr), 202.
 Poulpique (Mgr de), 42, 43, 63, 67 et suiv. 84, 99, 108.

Quéau (abbé), 175.
 Querret, 19 et suiv.
 Quillien (chan.), 117.
 Quillien (Céline), 266.
 Quilvin (Vincente), 119.
 Rabot (Augustine), 77.
 Ratisbonne (Th. de), 104.
 Raut (Françoise), V. Mme Langrez.
 Raynal (Joséphine), 76 et V. Sr St Arsène.
 Reungoat (Jeanne), V. Mère Marie du Calvaire.
 Rivière (Mme), 43.
 Roquancourt (Milles de), V. Sr St Ignace et Sr St Stanislas.
 Rotschild, 104.
 Roull (Mgr), 213.
 Royer (Mlle), V. Mère Marie-Olympe.
 Rucard (Françoise), V. Sr Ste Pélagie.
 Ruppe (abbé), 235.
 Saint-Alouarn (Père de), 83.
 Saint Ambroise (Mère), 237.
 Saint Ange (Mère), 172 et suiv., 210, 219, 245, 251, 277.
 Saint Arsène (Mère), Raynal, 77, 191, 196, 198.
 Saint Arsène (Mère), 224.
 Saint Augustin (Sr), 109.
 Saint Barthélémy (Mère), 177 et suiv., 203, 215, 221, 224, 245.
 Saint Charles (Sr), 151, 198, 199, 248 et suiv.
 Saint François de Sales (Sr), 199.
 Saint Ignace (Sr), 151, 199, 247.
 Saint Jean (Sr), 199.
 Saint Jean-Baptiste (Mère), 170 et suiv., 245.
 Saint Joseph (Sr), 199.
 Saint Jude (Sr), 255.
 Saint Paul (Sr), 151.
 Saint Stanislas (Sr), 151, 199.
 Saint Vincent (Mère), 153 et suiv., 180, 207, 244, 277, 278.
 Saint Yves (Sr), 215.
 Sainte Aloysia (Sr), 199, 255 et suiv.
 Sainte Anne (Sr), 151, 199.
 Sainte Brigitte (Sr), 255.
 Sainte Claire (Sr), 77, 109, 246, 265.
 Sainte Euphrasie (Sr), 255.
 Sainte Hélène (Sr), 215.
 Sainte Julienne (Sr), 215.
 Sainte Marguerite (Mère), 97 et suiv.
 Sainte Marguerite (Sr), 199.
 Sainte Marie (Sr), 255.
 Sainte Mechtilde (Sr), 199.
 Sainte Mélanie (Sr), 255.
 Sainte Pélagie (Sr), 253.
 Sainte Thérèse (Mère), 103 et suiv., 142, 151 et suiv., 164, 196, 214, 243, 249, 277.
 Salaün (Marie), V. Mère Saint Barthélémy.
 Salaün (chan.), 181, 205 et suiv., 229, 230.
 Saluden (chan.), 210.
 Sauvage (famille), 15.
 Sauveur (Mgr), 198.
 Schlegel (Aug.), 104.
 Scholastique (Mère), 253.
 Sergent (Mgr), 130, 150, 155, 163 et suiv., 212.
 Silliau (abbé), 139.
 Simon (M. Paul), député, 237.
 Simonet (Caroline), 202.
 Talleyrand-Périgord (card. de), 28.
 Tanguy (chan.), 208.

Thérèse (Ste), 64.
 Thérèse (Mère), 129.
 Thérèse de Jésus (Sr), 255.
 Thomas (abbé Jacques), 44.
 Thomas d'Aquin (Saint), 73.
 Trémaudan (Comtesse de), *passim*.
 Valantin (Père), 60 et suiv., 76.
 Valleau (Mgr), 174.
 Vérant (M.), notaire, 229.
 Vieille-Cessay (chan.), 176.
 Vielle (abbé), 15 et suiv., 38, 39.
 Vigne (Marie-Rose), 263.
 Ville-Chaperon (Mlle de la), 263.
 Villiers (M.), député, 169.
 Vincent de Paul (St), 133, 145.
 Vio (Mlle), 43.
 Weygand (Général), 229, 237.
 Weygand (Mme), 233, 237.
 Wolf, 104.
 Yves (St), 100.

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DE SON EXCELLENCE MGR DUPARC	4
INTRODUCTION	5

PREMIERE PARTIE

ORIGINES ET DEBUTS

CHAPITRE PREMIER

Le Fondateur : François Langrez

La rude enfance de François Langrez ; pendant la tourmente révolutionnaire ; l'apprenti-cordier. — Au Collège de St-Malo : l'élève, le séminariste, le professeur ; l'influence de Jean-Marie de Lamennais. — L'abbé Langrez incorporé au diocèse de Quimper comme chanoine titulaire ; retraites, missions, congrégations. — Michelle Guillou et les prémices de l'œuvre d'adoption des orphelines

11-35

CHAPITRE DEUXIEME

*La Première Supérieure de l'Orphelinat :
Marguerite Le Maître*

Les débuts de l'Orphelinat. — Marguerite Le Maître. — Le transfert de l'asile chez les demoiselles Kerincuff. — Premières ressources. — Lourdes épreuves. — Les orphelines chez Madame Chevalier. — Nouveaux concours. — L'intervention de Mgr de Poulpiquet. — L'œuvre à Lanvivan. — Reine Coadou. — La communauté est constituée. — Le règlement journalier. — Premières traverses surmontées

36-51

CHAPITRE TROISIEME

La fondatrice de l'Adoration . Marie-Olympe de Moëlien

La famille de Moëlien. — La propriété de Kerdrain. — Vocation contrariée de Marie-Olympe. — Sa correspondance avec Mlle Dufeigna. — Son entrée à Lanvivan. — L'idée de l'Adoration. — Elle est nommée Supérieure

de la Communauté. — Traits de bonté. — Approbation de la règle. — Les vœux. — Le costume religieux. — Intérêt porté à l'Adoration par Mgr de Poulpiquet. — Les « Filles de la Providence » deviennent les « Sœurs de l'Adoration ». — Fusion des deux œuvres (19 mars 1836)

52-74

CHAPITRE QUATRIEME

L'Orphelinat et l'Adoration sous le gouvernement de Mère Olympe (1836-1843)

Les coadjutrices de Mère Olympe. — Règlement intérieur de la Maison. — Mort de Marguerite Le Maître. — Une recrue de choix : Mlle Jenny de Leissègues. — Deuils et difficultés. — Activité de M. Langrez. — Mère Olympe adoratrice et éducatrice. — Sa maladie et sa mort

75-93

DEUXIEME PARTIE

LA CONGREGATION DEPUIS LA MORT DE MERE OLYMPE

CHAPITRE PREMIER

De la mort de Mère Olympe à la mort du P. Langrez (1843 - 1862)

Mère Sainte Marguerite, Supérieure générale. — Rédaction définitive d'une règle et son approbation par Mgr Graveran. — La Congrégation reconnue légalement et canoniquement. — Le legs de la comtesse de Chabrol. — Plantation d'une croix. — Le transfert des restes des fondatrices ; allocution de l'abbé Dufeigna. — Reine Coadou devient Supérieure générale sous le nom de Mère Sainte Thérèse. — Madame Elissen. — Le projet d'une fondation à Brest. — Obstacles et contrariétés. — La réalisation du projet à Recouvrance. — L'Impératrice Eugénie à Quimper. — Supériorat de Mère Marie du Saint Sacrement. — Dernières années et mort du P. Langrez. — Quelques échos de ses vertus

97-120

CHAPITRE DEUXIEME

Le P. Langrez, âme de spiritualité et âme d'action

L'homme : un portrait en raccourci. Gravité, distinction et bonté. — Sa piété. — Les multiples formes de son activité. — Son ministère auprès des pécheurs. — L'amour de l'enfance. — Sollicitude pour les orphelines sorties. — Le père spirituel des religieuses : le fidèle interprète de la règle ; l'éducateur ; un règlement à l'usage de la Mère générale. — Conclusion

121-147

CHAPITRE TROISIEME

La Congrégation de la Maison-Mère depuis la mort du P. Langrez

M. Goujon, Supérieur. — L'aumônier de la Maison-Mère : M. Coadou. — Réélection de Mère Sainte Thérèse. — La fondation de Port-Launay. — Vie intérieure de Mère Sainte Thérèse. — Elle devient aveugle. — Elle demande à être relevée de sa charge.

Mère Saint Vincent, Supérieure générale. — Ses vertus et son activité ; travaux d'agrandissement ; la fondation de la nouvelle chapelle. — La guerre. — L'inondation de 1871. — M. du Marhallac'h remplace M. Goujon. — La carrière du nouveau Supérieur. — Les Constitutions approuvées à Rome. — Rapports de Mère Saint Vincent avec les Sœurs et les orphelines. — La vie à Lanvivan. — Bienfaiteurs et bienfaitrices. — Madame Elissen. — La fin de Port-Launay. — Dernières années de Mère Saint Vincent.

Mère Saint Jean-Baptiste, Supérieure générale (1885-1891). — Elle rehausse le culte eucharistique. — La Congrégation sous le gouvernement de Mère Saint Ange (1892-1900). — Mère Saint Barthélémy : les lois antireligieuses et la Grande Guerre.

La Congrégation sous les deux dernières Supérieures : Mère Marie du Précieux Sang et Mère Marie du Calvaire

148-187

TROISIEME PARTIE

LES FILIALES DE LA MAISON-MÈRE

CHAPITRE PREMIER

La Fondation de Brest

L'établissement de Recouvrance. — Transfert à Coat-ar-Guéven. — Le premier personnel de la Maison. — Charges et ressources de l'œuvre. — Régime intérieur. — Les aumôniers. — La chapelle. — La Sainte Famille. — Les deux guerres. — Principaux événements entre les deux guerres. — La Maison de Brest sous les dernières Supérieures 191-226

CHAPITRE DEUXIEME

Trévidy

Une Maison en Tréguier ; débuts pleins de promesses. — Heureux concours de circonstances. — Générosité des habitants de Morlaix. — Des bienfaiteurs de marque. — Activité de Mère Marie des Anges 227-238

QUATRIEME PARTIE

L'ŒUVRE DANS SON ESPRIT

CHAPITRE PREMIER

L'Esprit de l'œuvre chez les Religieuses

L'office de Marthe et de Marie. — Jugement de Mgr Mermillod sur la Congrégation. — Types de Sœurs dans le rang. — La mort, soir d'un beau jour 241-261

CHAPITRE DEUXIEME

L'Esprit de l'œuvre chez les Orphelines

Types d'orphelines. — Vies et morts édifiantes d'enfants. — Les aspirantes à la vie religieuse. — Une héroïne dans le monde. — La formation de servantes chrétiennes. — Le lien maintenu avec l'œuvre : la Sainte Famille 262-271

CHAPITRE TROISIEME

Comment se maintient l'esprit de l'œuvre

Observation des Constitutions. — Le règlement journalier d'une Sœur adoratrice. — Retraites et récollections. — Les visites des Supérieurs ecclésiastiques et des Mères générales. — Une cérémonie de profession	272-279
CONCLUSION	281-285
APPENDICE I. — Liste des Supérieures	287
APPENDICE II. — Supérieurs et Aumôniers	288
APPENDICE III. — Notes sur la famille de Moëlien	289
APPENDICE IV. — Les fêtes du Centenaire	297
INDEX	314



TABLE DES ILLUSTRATIONS

François-Marie Langrez	10
L'abbé J.-M. de Lamennais	16
Le P. Maunoir	24
Mgr Dombideau de Crouzeilhes	27
Vue générale de Quimper	29
Mgr de Poulpiquet	42
Le château de Kerdrain	54
La cathédrale de Quimper	70
Mgr Graveran	92
Mère Sainte Marguerite	98
Mère Sainte Thérèse	103
Madame Elissen et sa fille	105
Mère Marie du Saint Sacrement	114
Le P. Langrez et l'orpheline	122
Mgr Sergent	130
Reliquaire contenant le cœur du P. Langrez	146
M. Goujon	149
M. Coadou	150
Mère Saint Vincent	156
Mgr Nouvel	159
Mgr du Marhallac'h	162
Mères Saint Jean-Baptiste, Saint Ange, Saint Bar- thélémy	173
Mgr Fléiter	176
Mère Marie du Précieux Sang	180
Son Excellence Mgr Duparc	182
Maison-Mère : Groupe	185
M. le chanoine Joncour	186
Mère Marie du Calvaire	187
Maison de l'Adoration de Brest	197
Chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle	205
M. le chanoine Salaün	209
Maison de Brest : Groupe	211
Statue de Michel Le Nobletz	214

Intérieur de la chapelle, Brest	216
L'Adoration de Brest : Pension de famille	225
Trévidy : Entrée principale	228
Son Excellence Mgr Cogneau	232
Le Général Weygand	233
Trévidy : Intérieur de la chapelle	234
Trévidy : Groupe	236
Mlle de Kerdrel	238
La chapelle de la Maison-Mère	242
Entrée principale de la Maison-Mère	247
Deux religieuses de l'Adoration, sœurs d'évêques- missionnaires	252
Salle de travail	268
Orphelines en récréation	270
Maison-Mère : groupe de novices	274
Maison-Mère : la Vierge du jardin des novices	279
M. l'abbé Pondaven	282
Nouveaux bâtiments de la Maison-Mère	285
Jubilaires et Doyennes (1936)	304
Mgr Duparc et le clergé aux fêtes du centenaire ..	309



ACHEVÉ D'IMPRIMER

le 17 juillet 1936

L'impression de ce livre venait d'être terminée, lorsque nous est parvenue la nouvelle que l'Académie Française a décerné un de ses Prix de vertu à la Congrégation de l'Adoration Perpétuelle.